

SYMPOSION BYZANTINON

COLLOQUE INTERNATIONAL DES HISTORIENS DE BYZANCE

Strasbourg, 27-30 septembre 1977

besorgt

von

FREDDY E. THIRIET

MOUVEMENTS DE POPULATION
ET PROBLEMES DE COLONISATION
EN ROMANIE GRECO-LATINE DU Xe AU XIIIe SIECLES



VERLAG ADOLF M. HAKKERT - AMSTERDAM
1979

BYZANTINISCHE FORSCHUNGEN

Internationale Zeitschrift für
Byzantinistik

herausgegeben

von

ADOLF M. HAKKERT und PETER WIRTH

BAND VII



VERLAG ADOLF M. HAKKERT - AMSTERDAM

1979

I.S.B.N. 90-256-0619-9

I.S.B.N. 90-256-0755-1

All rights reserved. Copyright 1979 A. M. Hakkert

Set by Fotron S.A. - Athens

Printed in Greece

INHALTSVERZEICHNIS

FR. THIRIET: Allocution d'Ouverture	1
A. CARILE: Movimenti di popolazione e colonizzazione occidentale in Romania nel XIII secolo alla luce della composizione dell'esercito crociato nel 1204	5
A. DUCELLIER: Les Albanais du XIe au XIIIe siècle: Nomades ou sédentaires?	23
J. FERLUGA: Quelques problèmes de politique byzantine de colonisation au XIe siècle dans les Balkans	37
J. IRMSCHER: Les Francs — représentants de la littérature en grec vulgaire	57
H. KOPSTEIN: Zum Bedeutungswandel von σκλάβος/ sclavus	67
P. Ș. NĂSTUREL: Les Valaques balcaniques aux Xe-XIIIe siècles	89
D. M. NICOL: Symbiosis and integration. Some Greco-Latin families in Byzantium in the 11th to 13th centuries	113
P. RACINE: L'Emigration italienne vers la Méditerranée orientale	137
J. RICHARD: Le peuplement latin et syrien en Chypre au XIIIe siècle	157
P. SCHREINER: Untersuchungen zu den Niederlassungen westlicher Kaufleute im byzantinischen Reich des 11. und 12. Jahrhunderts	175
V. TĂPKOVA-ZAIMOVA: Les mouvements des popula- tions en Mésie et en Thrace entre le début du XIe et le début du XIIIe s.	193
P. WIRTH: Die Bevölkerungspolitik der Komnenen- und Laskaridenkaiser	203
Résumé des Discussions	213

III^e SYMPOSION BYZANTINON de STRASBOURG
 (27/30/IX/1977)
 ALLOCUTION D'OUVERTURE
 PRONONCEE PAR M. Freddy THIRIET,
 Professeur à l'U.S.H.S.
 ANIMATEUR DU CENTRE DE RECHERCHES SUR
 L'HISTOIRE DE BYZANCE
 et
 DU MONDE MEDITERRANEEN

Chers Collègues, chers Amis, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Une certaine émotion s'empare de moi en songeant à notre première réunion, voici huit ans. Nous nous réunissions alors autour de deux Maîtres vénérés, MM. les Professeurs G. OSTROGORSKY et M. BERZA. Tous deux demeurent, en effet, des exemples dans le domaine qui est le nôtre. Nous nous devons de leur rendre un témoignage de notre gratitude: par-delà la mort du premier, par-delà la retraite du second, nous mesurons l'étendue de notre dette et nous prenons l'engagement de poursuivre nos efforts en vue d'une meilleure connaissance des peuples du Sud-Est européen et de l'Asie antérieure, ces terres de l'antique ROMANIA qui, forte de sa légitimité "romaine", poursuivait une vaste entreprise multinationale ou, si l'on veut gréciser, polyethnique.

Dès le début de mon propos apparaît le caractère ambigu de notre thème, "Mouvements de population et problèmes de colonisation en Romanie gréco-latine du Xe au XIII^e siècles". Alors à mi-chemin de son existence historique, Byzance paraît s'helléniser rapidement et, de fait, les grands esprits du temps, tels le patriarche Photios, le basileus Léon VI, son fils le savant empereur Constantin VII, Michel Psellos et, plus encore, le philosophe nicéen Nicéphore Blemmydès sont autant d'excellents interprètes de ce retour aux sources grecques, considérées dès lors comme les valeurs nationales les plus sûres.

Retour donc au nationalisme, comme le dit, dans son beau livre sur l'Idéologie byzantine, notre Collègue Hélène AHRWEILER?

Peut-être pas vraiment, car dans les jugements que porte le basileus Constantin VII, on sent une sympathie assez vive à l'égard des peuples allogènes; de même l'intransigeance du patriarche Photios est-elle de nature religieuse plus qu'ethnique; tout au contraire, Photios est favorable aux étrangers "barbares" qui se convertissent à la foi orthodoxe. Le combat entrepris entre les deux Eglises vise précisément à la conquête de nouveaux peuples. On sait tout le problème qui se posa à propos du rattachement de la jeune Eglise bulgare.

Ainsi, hellénisation ne me semble pas signifier uniquement nationalisme, mais plutôt ouverture aux autres hommes, sous condition qu'ils reconnaissent la civilisation romano-byzantine et, surtout, la foi orthodoxe professée par les sujets du basileus des Romains.

Bien entendu, cette ouverture n'excluait nullement une politique ethnique que l'Etat byzantin orienta dans un but défensif et pour sa sauvegarde: des peuples entiers furent ainsi déplacés et réinstallés ailleurs, comme ces Slaves déportés en Asie Mineure aux VIIe-VIIIe siècles. Outre ces déplacements imposés, il y en eut de volontaires, dictés par la sécurité des peuples fuyant devant les Musulmans, arabes, persans ou turcs: le remarquable phénomène de translation arménienne, cette lente diaspora qui porte la majeure partie de ce peuple de ses hautes montagnes du Caucase au riant pays de Cilicie, constitue, à cet égard, un parfait exemple aux Xe-XIIe siècles.

Cependant, quelles que fussent les nécessités de cette politique, l'esprit d'accueil l'emporta longtemps sur l'esprit de rejet. Que dire, en effet, de ce premier empereur de la dynastie macédonienne, que VASILIEV et beaucoup d'autres s'accordent à reconnaître qu'il était mi-arménien, mi-slave, donc fort peu "Gréco-Romain". Le fait est assez significatif du libéralisme, voire du laxisme qui régnait à Byzance en matière raciale. Ce qui importait, c'était *doulos*, sujet du basileus.

Cette période longue que nous avons retenue, de la fin du IXe siècle à la fin du XIIIe, a connu de nombreuses vicissitudes que nous ne saurions détailler ici. Pour le thème qui nous sollicite, disons simplement qu'elle fut marquée par la mise en place à peu près définitive des communautés slaves, par la conversion des

Russes, par la diaspora arménienne, ancienne certes mais qui prit alors un caractère massif, par l'arrivée et l'installation des Turcs et, surtout, par l'intrusion des éléments occidentaux, marchands italiens et guerriers francs. Au commencement, le danger parut si minime que les Commènes empruntèrent aux nouveaux venus certaines manières de vivre (la vogue, assez soudaine, des tournois le montre à merveille). Une migration "latine" se transporta alors, au XII^e siècle, dans l'Empire de Romanie, à Constantinople comme dans les petits centres commerciaux de Thrace, de Thessalie et de toute la Grèce continentale. Une dizaine de milliers d'hommes, issus de Gênes, de Pise, de Venise et d'autres ports de la Méditerranée occidentale s'installent à demeure dans l'Empire, y contractant de fructueux mariages et développant un trafic d'envergure, au point de déposséder les hommes d'affaires byzantins.

De cette grande richesse latine naquirent la jalousie, des heurts et des conflits qui contraignirent le gouvernement impérial à réagir vigoureusement (expulsion des Vénitiens, en 1171; massacre des "Latins"; en 1182).

La riposte occidentale vint avec les barons de la quatrième croisade, et elle fut foudroyante! La conséquence fut que l'on assista à une véritable "colonisation" de la part des Occidentaux, surtout français et italiens dans la Romania continentale et, plus encore, insulaire (îles Ioniennes et Archipel égéen, Eubée, Chypre et Crète). Le contre-coup fut terrible, car les Lascarides, réfugiés à Nicée, ne pouvaient que s'appuyer sur la volonté grecque de résistance. Dès lors, les ponts étaient coupés entre l'Occident et la Romanie, dans les coeurs comme dans les esprits. L'essai de replâtrage tenté par Michel VIII Paléologue, au moment de l'Union de Lyon (1274) ne pouvait que mieux illustrer la cassure à la mort de cet empereur, en 1282.

Coincée entre les Occidentaux et les Musulmans turcs, Byzance devait encore vivre près de deux siècles mais, alors très affaiblie, elle ne pouvait que supporter l'envahissement des peuples, Turcs, Francs, Slaves et Mongols.

Mais ce n'est plus notre sujet. Peut-être dans cinq ans car, en raison du XVI^e Congrès international des Etudes byzantines, prévu à Vienne en 1981, nous nous devons de retarder la date de notre

quatrième rencontre au bord du Rhin, pourrions-nous réexaminer le problème de la lente décadence byzantine des XIII^e-XV^e siècles? Ce n'est là qu'une suggestion; chacun de vous, chers Amis, peut proposer tel autre sujet qui lui paraîtrait plus important pour la problématique actuelle de notre spécialité.

MOVIMENTI DI POPOLAZIONE E
COLONIZZAZIONE OCCIDENTALE IN ROMANIA
NEL XIII SECOLO ALLA LUCE DELLA
COMPOSIZIONE DELL'ESERCITO
CROCIATO NEL 1204

Note per una demografia dell'impero latino di
Costantinopoli

ANTONIO CARILE / BOLOGNA

“Nichil autem nobis deesse sciatis ad habendum plenam victoriam et possidendum imperium, nisi Latinorum copiam, quibus possimus dare terram, quam acquirimus, immo quam iam acquisivimus, cum, sicut scitis, parum sit acquirere, nisi fuerint qui conservent”.¹ Con queste parole l'imperatore Enrico di Costantinopoli denunciava ai suoi *amici*, cioè a tutti i principi cattolici d'Europa, la carenza demografica che rendeva precaria la dominazione latina in Romania ancora il 13 gennaio 1212, all'indomani di una clamorosa vittoria militare sui bizantini di Nicea. Il problema di una immigrazione di occidentali in Romania era stato affrontato già nel maggio 1204, nell'epistola al papa e a tutta la cristianità con cui Baldovino I di Fiandra divulgava la sua versione dei discutibili trionfi della IV crociata: “Paternitatem igitur vestram propensius exoramus et obsecramus in Domino, ut glorie huius atque victorie et spei preobtate, cuius hostium magnum nobis apertum est, principes esse velitis et duces, vestrisque temporibus et operibus ascribatis decus eterum, quod absque ulla vobis dubitatione continget, si apostolicae sanctitati devotos vestri precique incolas occidentis, nobiles et ignobiles cuiuslibet conditionis aut sexus, eisdem desideriis accensos ad veras immensasque divitias capescendas,

¹ G. PRINZING, Der Brief Kaiser Heinrichs von Konstantinopel. Überlieferungsgeschichte, Neuedition und Kommentar, in “Byzantion”, 43 (1973), p.418, 172-176 A. CARILE, Le cancellerie sovrane dell'Europa medievale, L'impero latino di Costantinopoli (1204-1261), in “Studi Veneziani”, n.s. 2, in corso di stampa, n.8.

temporales pariter et eternas salutaribus monitis accendatis, proposita venientibus omnibus apostolica indulgentia, nobis et imperio nostro aut temporaliter aut perpetuo fideliter servituris. Universis enim Deo dante sufficimus, quos nobis Christiane religionis zelus adduxerit, universos volumus simul et possumus secundum status suos, varietatemque natalium et augere divitiis, et honoribus ampliare. Specialiter autem Deo amabiles ecclesiasticos viros cuiuslibet religionis aut ritus sollicitudo vestra paterna potenter inducat, ut ad idem populum predicationibus publicis et potentibus verbis accendant, et exemplis edoceant, catervatimque et ipsi venire festinent in locis amenissimis et huberrimis non iam in sanguine, sed in multa libertate et pace, omniumque bonorum affluentia ecclesiam plantaturi, salva semper ut decet, suorum canonica licentia prelatorum.”² Baldovino, all’indomani dell’incoronazione imperiale, ha individuato nella ristrettezza del quadro demografico dei colonizzatori il problema di fondo dell’impero latino: egli auspica una considerevole immigrazione di occidentali, di ogni condizione ma specialmente di ecclesiastici, in vista del consolidamento del gruppo dei conquistatori e di una latinizzazione della società bizantina, obiettivo cui Baldovino vorrebbe finalizzata anche l’organizzazione della propaganda papale e della manipolazione del consenso: *predicationes publice et potentia verba*. In realtà un flusso migratorio di occidentali si verificò in tutto l’arco del XIII secolo, anche oltre la riconquista bizantina di Costantinopoli, certamente non nella misura sufficiente a dominare una società che, pur attraverso una crisi demografica considerevole che favorì la turchizzazione dell’Anatolia centrale, contava, secondo ipotesi recenti, 6.000.000 di persone.³ Se le linee generali del fenomeno possono essere così enunciate, resta da verificare quantitativamente le modalità concrete degli accadimenti, senza nasconderci la problematicità di dati quantitativi, desumibili dalle fonti, avulsi dal concreto contesto delle serie di dati cui la

² W. PREVENIER, *De Oorkonden der Graven van Vlaanderen (1011-1206)*, II, Bruxelles 1964, pp.565-577.

³ Sp. VRYONIS, *Patterns of population movement in Byzantine Asia Minor 1071-1261*, in XV^e Congrès International d’Etudes Byzantines, Rapports et Co-Rapports, 1, 2, Athènes 1976, p.26.

statistica di ha abituati. Impasse che ricorre continuamente nella cosiddetta era pre-statistica senza però assolverci dalla necessità di indicare, se non altro, ordini di grandezze, anche per ridimensionare vetusti ed illustri luoghi comuni storiografici, come quello dell'essor *de l'Europe* o quello dei veneziano *marchand conquérant*,⁴ traduzione attuale del mito cinquecentesco della *Venetia triumphans*, che all'erudito Daniele Barbaro⁵ faceva retrospettivamente sognare una Romania duecentesca invasa da mercanti veneziani. In realtà, per quanto importante sul piano generale della storia d'Italia e d'Europa, l'espansione commerciale veneziana in Romania nel corso del XII secolo non dovette annualmente superare quei 400.000 iperperi di capitale cui il Borsari calcola che siano ascesi i danni del 1171.⁶ Mentre gli effettivi demografici per così dire non dovevano superare poche centinaia di mercanti viaggiatori per ogni muda, per un totale di 20.000 mercanti viaggiatori, se possiamo accogliere i dati della *Historia Ducum Veneticorum*. Nel documento circa la traslazione delle reliquie di Santo Stefano nel 1110 sono nominate 72 persone⁷ come testimoni imbarcati sulla nave e nel documento del marzo 1196, ad Abido

⁴ M. MOLLAT, PH. BRAUNSTEIN, J. C. HOCQUET, *Réflexions sur l'expansion vénitienne en Méditerranée*, in *Venezia e il Levante fino al XV secolo*, a cura di A. PERTUSI, 1, 2, Firenze 1973, p.523; più sommariamente S. BORSARI, *Per la storia del commercio veneziano col mondo bizantino nel XII secolo*, in "Rivista Storica Italiana", 88 (1976), p.122: mercante combattente.

⁵ Storico ufficiale della Repubblica dal 1512 al 1515, morto nel 1570, scrisse a mo' di introduzione alla storia dei suoi tempi una cronaca inedita dalle origini al 1413-1414 cfr. M. FOSCARINI, *Della Letteratura Veneziana*, Padova 1752 (rist. Venezia 1854), p.177; H. KRETSCHMAYR, *Geschichte von Venedig*, III, Gotha 1920, (rist. Aachen 1964), p.558; F. THIRIET, *Les chroniques vénitiennes de la Marcienne*, in "Ecole Française de Rome, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire", 66(1954), pp.246-248; A.CARILE, *La cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Firenze 1969, pp.159-163; MOLLAT - BRAUNSTEIN - HOCQUET, art. cit., p.525; F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au Moyen Age. Le développement et l'exploitation du domaine coloniale vénitienne (XII^e-XV^e siècle)*, Paris 1959, p.50.

⁶ BORSARI, art. cit., p.124.

⁷ BORSARI, art. cit., pp.105-108.

l'intera flotta veneziana sembra fornire solo 167 mercanti in grado di fare un prestito necessario al proseguimento della spedizione: anche supponendo che non tutti i mercanti presenti sottoscrivessero il prestito, che pure era di vitale importanza per la riuscita della spedizione, e che gli equipaggi delle navi siano rimasti esclusi — cosa di cui siamo tutt'altro che certi — non si riesce ad immaginare un totale dei veneziani presenti alla impresa superiore alle 1.000 unità.

Le fonti principali per un apprezzamento quantitativo dell'insediamento latino in Romania a seguito della presa di Costantinopoli sono i documenti pubblici; ma sono anche le nostre cognizioni di tecnica navale e, in terzo luogo, i cronisti, di cui però i dati quantitativi vanno valutati alla luce delle finalità storiografiche e delle tesi politiche che essi propongono: hanno cioè la attendibilità di certe statistiche emesse da determinati gruppi e nuclei di potere.⁸

La minoranza latina che prese ad insediarsi in Romania a partire dal 1204 era un compendio etnico e sociale dell'Europa cattolica della fine del XII e inizio del XIII secolo. Troviamo in primo luogo i Veneziani, mercanti e marinai, articolati in una struttura sociale che ha al vertice una classe di grandi, che verso la fine del XIII secolo tenderà a monopolizzare il potere politico ancora articolato, all'inizio del '200, nella dialettica fra doge, maggior e minor consiglio e arengo. Questa classe di grandi, che farà coincidere l'interesse dello stato con i propri interessi privati in grazia della compattezza e univocità economica della società veneziana, è dedita alla mercature in maniera attiva⁹ ma le fonti francesi, nella loro ottica feudale e signorile, non esitano a designare i rappresentanti più cospicui di questo mondo di mercanti come "seignor",¹⁰ al di sotto dei grandi troviamo un popolo articolato in una pluralità di

⁸ Geoffroy de Villehardouin presenta dati quantitativi utili a preferenza di Robert de Cléry le cui cifre sono problematiche.

⁹ BORSARI, art. cit., pp. 107, 120.

¹⁰ VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, éd. et trad. par E. FARAL, Paris 1961², 27 e passim. In effetti alcuni esponenti di questa classe dispongono di feudi in terraferma.

funzioni connesse con il mondo mercantile e marinaro: dall'umile rematore di galera, che è ancora un uomo libero salariato, al marinaio combattente, al balestriere, su su fino alla gerarchia, sociale prima che militare, degli ufficiali di bordo, in cui confluiscono e si rispecchiano i vari gradi del ceto mercantile, cui ancora all'inizio del XIII secolo tutti appartengono, poiché tutti gli imbarcati hanno la facoltà di trasportare una quota del carico e della zavorra (costituita di merci commerciabili) cioè tutti hanno la facoltà di esercitare la mercatura. Solo la rivoluzione nautica della seconda metà del '200 approfondirà i divari di classe fra i vari ceti e strati di questa minuscola società mercantile, come ha ben mostrato il Lane.¹¹ Il mondo feudale, dall'altra parte, è presente a ranghi serrati: principi regionali e grandi baroni, con i loro seguiti di fedeli, vassalli e cavalieri, sono al vertice mentale di una piramide in cui gli "scudieri" (scutiferi, serjantes, equites ballistarii) ovvero cavalieri non nobili, costituiscono lo strato intermedio e di cui i sergenti a piedi sono la base. Il clero cattolico si affianca e si amalgama all'intero arco della classe cavalleresca, sia dal punto di vista del servizio militare — cui non si sottrae — sia quanto a gerarchia sociale; infatti dal chierico Aleaume fratello del "povre chevalier" Robert de Cléry¹² ai vescovi e abati con i loro seguiti di cavalieri, ritroviamo probabilmente tutte le gradazioni della contemporanea società feudale. La stessa classe cavalleresca è percorsa, anche all'interno dello strato nobiliare, dalla dialettica del contrasto fra ricchi e poveri, come mostra a più riprese Robert de Cléry,¹³ contrasto che presuppone solo la volontà dei poveri di diventare ricchi, cioè il miraggio dei cavalieri meno dotati di mezzi di fortuna di integrarsi pienamente anche a questo titolo nella loro classe cavalleresca. I dati parziali che una ricerca demografica sull'impero latino può fornirci, vanno colti in questo quadro di fondo.

Problema fondamentale mi sembra innanzi tutto quello

¹¹ FR. C. LANE, *Venetian Seamen in the nautical Revolution of the Middle Ages*, in Venezia e il Levante fino al XV secolo, a cura di A. PERTUSI, Firenze 1973, I, 1, pp.403-404.

¹² ROBERT DE CLARI, *La conquête de Constantinople*, éd. et trad. par Ph. LAUER, Paris 1924, 75, 76, 98.

¹³ CLARI, *ibid.* p.105.

dell'esercito della IV crociata, nei suoi contingenti e nella sua articolazione numerica. La composizione dell'esercito crociato nel 1204 fu la struttura determinante delle forme di immigrazione e di insediamento occidentale nella società bizantina del XIII secolo: questo vale sia sul piano politico, quanto ad equilibrio fra i vari nuclei di potere in cui si articola l'esercito latino, sia sul piano meramente demografico. Già in più occasioni ho sottolineato la possibilità di desumere alcuni dati quantitativi dalle fonti.¹⁴ Secondo il patto del marzo, vera carta costitutiva dell'impero latino di Costantinopoli, a partire dal 1 aprile 1205¹⁵ tutti i membri dell'esercito che fossero rimasti in Romania avrebbero dovuto giurare fedeltà all'imperatore latino: la colonizzazione nel senso del trapianto di cavalieri e sergenti occidentali in Romania ha dunque una precisa data di inizio. Solo conoscendo gli effettivi dell'esercito crociato quale fu presente a Costantinopoli dal luglio 1203 al marzo 1205 si può avere un'idea dell'ordine di grandezza di tale insediamento, che costituì solo una parte del totale.

L'arruolamento per la crociata nella cavalleria francese era avvenuto secondo i legami verticali e orizzontali della piramide feudale: verticalmente, cioè dai principi regionali ai cavalieri, l'arruolamento seguì la gerarchia feudale, a seconda dei vincoli vassallatici, anche se ovviamente non tutti i vassalli poterono o dovettero seguire il loro signore; mentre d'altra parte i sergenti a piedi e quelli a cavallo vennero reclutati secondo la logica dei vincoli di dipendenza personale che li univano agli esponenti del mondo signorile. Orizzontalmente, invece, cioè fra i pari nella gerarchia, giocarono i legami matrimoniali, i vincoli del sangue, le propensioni politiche; elementi che nella vita aristocratica dell'inizio del XIII secolo sogliono essere inestricabilmente connes-

¹⁴ A. CARILE, Alle origini dell'impero latino d'Oriente. Analisi quantitativa dell'esercito crociato e ripartizione dei feudi, in "Nuova Rivista Storica", 56 (1972), pp.285-314; cfr. B. HENDRICKX, A propos du nombre des troupes de la quatrième croisade et de l'empereur Baudouin, I, in "Βυζαντινά", 3 (1971), pp.31-41.

¹⁵ PREVENIER, II, p. 557.

si.¹⁶ Il primo documento quantitativo circa l'esercito crociato è dell'aprile 1201: si tratta degli accordi presi a Venezia fra i rappresentanti dei capi della crociata e il doge.¹⁷ A questo punto della organizzazione della impresa l'esercito risulta composto ancora di cavalieri e sergenti di Fiandra e di Hainaut, di Champagne, Blois e Ile de France.¹⁸ La crociata non si era estesa ai feudi del re di Inghilterra, cioè Angiò e Guyenne mentre non aveva ancora raggiunto la Borgogna francese, e i regni di Arles, d'Italia e di Germania, cioè il complesso degli stati componenti il sacro romano impero.¹⁹ Gli inviati dei dirigenti franco-fiamminghi si impegnarono a pagare 85.000 marchi d'argento al peso di Colonia per il traghetto del proprio esercito di 33.500 uomini e 4.500 cavalli da effettuarsi su un congruo numero di navi veneziane. Nell'aprile 1201 si prevedeva dunque un esercito composto da 4.500 cavalieri (13,43%), 9.000 scutiferi (26,87%) e 20.000 sergenti a piedi (59,70%). Il rapporto fra queste categorie di combattenti è dunque di 1 cavaliere nobile per 2 scudieri cavalieri non nobili per 4,4 sergenti a piedi. Per ogni cavaliere nobile è previsto un solo cavallo. Sommando scudieri e sergenti a piedi abbiamo 1 cavaliere contro 6,4 altri combattenti. Questo rapporto varia a seconda delle occasioni: ad esempio nel marzo 1205 si ritirarono da Costantinopoli ben 7.000 uomini d'arme, di cui 103 erano cavalieri e si distribuirono in cinque navi veneziane con un rapporto di 1 cavaliere contro 68 altri combattenti,²⁰ che non può essere assunto altro che come indice di una massa incoerente di persone. Nella lettera del settembre 1206, indirizzata dall'imperatore Enrico a Goffredo di Saint-Aimé prevosto di Douai,²¹ si chiedono 600

¹⁶ A. CARILE, *Per una storia dell'impero latino di Costantinopoli (1204-1261)*, Bologna 1978, 2 ed., pp.83-84 e art. cit.

¹⁷ G. L. Fr. TAFEL - G.M. THOMAS, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, I, pp.362-368 e CARILE, op. cit., pp.86-87.

¹⁸ CARILE, art. cit., pp.299-303.

¹⁹ CARILE, op. cit., p.88.

²⁰ VILLEHARDOUIN, 376; CARILE, art. cit., p.293.

²¹ TAFEL-THOMAS, II, p.42.

milites e 10.000 *serjantes*, secondo il rapporto 1 cavaliere contro 16,6 altri combattenti; ma in altro contesto della lettera il rapporto milites *scutiferi* è di nuovo 1:2.²² Anche ammettendo che i *serjantes* comprendano le due categorie a noi note di sergenti a piedi e sergenti a cavallo, siamo molto al di sopra del rapporto 1:6,4 previsto nell'aprile 1201. D'altra parte nel resoconto della sua vittoria sui bizantini di Nicea, l'imperatore Enrico nel gennaio 1213 ricorda che l'intero esercito latino era di meno di 1.700 *homines loricati* (ad eccezione quindi dei non loricati) e che tali *homines loricati* erano articolati in 15 *acies*, in quattordici delle quali erano presenti 15 *milites* per *acies*, mentre nell'*acies* imperiale erano presenti 50 *milites*.²³ Cioè i *milites* sarebbero stati nel complesso 260 contro circa 1.700 *homines loricati*, cui vanno aggiunti X non *loricati*. Il rapporto è dunque di 1 cavaliere contro 6,5 *homines loricati*. Si tratta di un rapporto analogo a quello intercorrente fra cavalieri e *serjantes* nel patto dell'aprile 1201. Nel patto del 1231 fra l'imperatore Giovanni di Brienne e il doge Giacomo Tiepolo si prevede un esercito di 500 *milites ad modum Lombardie* e 5.000 *homines cum eorum armis et arnesiis*;²⁴ cioè il rapporto fra *milites* e *homines*, con e senza armatura, è di 1:10. Dal punto di vista delle concessioni feudali una rendita di 1.000 iperperi l'anno obbliga ancora nel marzo 1269 al servizio di 1 *miles* o di 2 *ballistarii equites*.²⁵ Mi sembra dunque che dal punto di vista della tecnica bellica e della organizzazione sociale il rapporto 1 cavaliere contro 2 cavalieri non nobili, cioè *scutiferi*, *serjantes*, *ballistarii equites*, sia assodato per il periodo 1201-1265 mentre il rapporto fra *milites* e *serjantes* nel loro complesso, cioè compresi anche i sergenti a piedi, può variare dall' 1:6,4 dell'aprile 1201; all'1:16,6 del settembre 1206; all'1:6,5 del gennaio 1213; all'1:10 del 1231. Possiamo essere certi che la menzione di un cavaliere nelle fonti di carattere bellico implichi la presenza di 2 *scutiferi*; ma non siamo altrettanto certi che i *serjantes* a piedi siano 4,4; 4,5; 14,6 oppure 8. Non è

²² Ibid. p.56.

²³ PRINZING, art. cit., pp.416,130-144.

²⁴ TAFEL-THOMAS, cit., II, p.285 = pp.293-294

²⁵ TAFEL-THOMAS, cit., III, n.357, pp.91-92.

arrischiato pensare che mediamente essi siano 4,5 per ogni cavaliere presente.

Il patto dell'aprile 1201 prevedeva che una eventuale riduzione del numero degli *scutiferi* non desse luogo ad analoga riduzione delle spese di traghetto, che comprendevano anche viveri per un anno.²⁶ Il doge si impegnava dal canto suo a fornire 50 galere a spese del comune di Venezia, oltre alla flotta necessaria per il trasporto dell'esercito. Questa partecipazione armata veneziana spiega la clausola del trattato per cui metà delle conquiste future sarebbero spettate ai Veneziani: clausola incomprensibile se i Veneziani si fossero limitati a fornire il solo traghetto, già pagato in anticipo dai crociati. Ciò significa anche che nella valutazione bellica del tempo una flotta di 50 galere equivaleva come potenziale militare alla metà di un esercito feudale di 33.500 effettivi, con 4.500 cavalli e cavalieri. Le nostre notizie di tecnica navale ci inducono a credere che tale valutazione fosse fondata sul numero degli imbarcati che la flotta comportava. Infatti calcolando per una galera dell'inizio del XIII secolo un equipaggio di 222 persone ripartite in 156 rematori (tre per banco per ventisei banchi a fiancata); trenta balestrieri, 1 comito, 1 sottocomito, 8 nocchieri, 8 prodieri, 6 coniglieri, 6 alighieri, 6 spallieri più 6 maestranze,²⁷ otteniamo un totale di 11.100 uomini. A tale totale vanno aggiunti gli equipaggi delle navi latine e degli uscieri, di cui non conosciamo il numero nell'aprile 1201, e le cui prestazioni come futuri combattenti non erano ovviamente incluse nelle spese del traghetto. Poiché tale numero non doveva essere stato previsto in cifra superiore a quello effettivamente fornito (che fu di 40 latine e di 100 uscieri), vanno aggiunti altri 3.600 uomini, in ragione di 25 uomini di equipaggio per nave; il totale generale ammonterebbe dunque a 14.600 uomini, cifra sensibilmente vicina alla metà di 33.500 uomini dell'esercito crociato (che sarebbe esattamente di 16.750 uomini).

²⁶ TAFEL-THOMAS, I, p.365. Questa clausola ni lascia credere che 27.000 marchi al peso di Colonia risultanti dalle quote dei cavalieri e scutiferi più 18.000 marchi per il trasporto dei cavalli cioè in totale 45.000 marchi, costituiscono il costo reale dell'intera spedizione compreso il settore veneziano.

²⁷ CARILE, op. cit., p.108.

Credo di aver già dimostrato in altra sede²⁸ come le affermazioni delle fonti per cui nel giugno 1202 a Venezia l'afflusso dei crociati fu tanto ridotto che i veneziani non poterono essere pagati e quindi i franco-fiamminghi furono costretti ad eseguire l'impresa di Zara, sia falsificazione in vista della necessità di giustificare la *diversio contra Christianos*, paventata da Innocenzo III. Dopo l'aprile 1201 la crociata si era dissolta nella sua componente iniziale, cioè la cavalleria della Champagne, ma in compenso si era allargata alla cavalleria imperiale. Non è pensabile, in un assetto di tipo feudale, una direzione politica della crociata affidata ad un Bonifacio di Monferrato senza un seguito adeguato che potesse fungere da nucleo di raccordo dei vari gruppi militari e feudali in cui l'esercito era articolato. Il gruppo al seguito di Bonifacio di Monferrato doveva per lo meno avere la consistenza del gruppo al seguito di Baldovino di Fiandra. Di fatto nel giugno 1202 la flotta veneziana si trovò ad essere composta di 40 latine, 100 uscieri e 62 galere per un complesso di 17.264 uomini senza tener conto delle minori imbarcazioni private che seguirono l'impresa recando merci da vendere all'esercito.²⁹ Quando si trattò di pagare ai veneziani la somma pattuita di 85.000 marchi, se ne trovarono mancanti 34.000 a causa del disordine finanziario della crociata; ma anche il 60% effettivamente già raccolto e versato proveniva non dai singoli cavalieri ma da contributi privati dei maggiori signori. Senza considerare il piccolo mistero del caos finanziario della crociata, che avrebbe dovuto essere sostenuta dai contributi dei fedeli confluiti a Roma, questo fatto degli anticipi dei signori non ci permette di usare la cifra dei 34.000 marchi mancanti per desumere il numero degli assenti rispetto a quanto previsto nell'aprile 1201. Non abbiamo infatti elementi per affermare che mancassero le persone o i cavalli piuttosto che il denaro.

Sia Robert de Cléry, che afferma essere stati presenti a Venezia 1.000 cavalieri e 50/60.000 uomini a piedi; sia Ugo di Saint-Pol che afferma essersi ridotti gli effettivi dell'esercito a 500 cavalieri, 500 scudieri, 2.000 sergenti a piedi, cioè a un totale di 3.000 uomini,

²⁸ Ibid., pp.92-171.

²⁹ Ibid., p.104.

mentono, come dimostrano le loro cifre assurde per eccesso e per difetto, e mentono per la precisa preoccupazione apologetica di giustificare la deviazione della crociata.³⁰ Il Villehardouin, che divulga la stessa versione senza però fornire cifre, ricorda che nel marzo 1205 si ritirarono contemporaneamente da Costantinopoli ben 7.000 uomini d'arme di cui almeno 103 cavalieri. Come è pensabile che dopo le defezioni e i decessi che costellarono la storia dell'esercito crociato fra il 1203 e il 1204 potessero ancora ritirarsi 7.000 franco-lombardi se davvero a Venezia nel 1202 ne erano convenuti appena 3.000? (Del resto il Villehardouin afferma che i combattenti effettivi nell'aprile maggio 1204 a Costantinopoli, nelle sole file dei crociati franco-lombardi, erano 20.000).³¹ Che era accaduto dunque in realtà? L'esercito crociato del 1201 si era incrinato e in parte dissolto sia perché un contingente di cavalieri della Champagne se ne andò in Puglia al seguito del conte Gualtieri di Brienne, che il Villehardouin incontrò al Moncenisio mentre tornava da Venezia; sia perché il 24 maggio 1201 con la morte di Tibaldo di Champagne l'incentivo alla effettiva partecipazione alla crociata dovette venire meno in molti. Ma l'estensione della crociata alla Borgogna e all'impero nell'agosto 1201 e il 14 settembre 1201, la nomina del marchese Bonifacio di Monferrato a capo militare dell'impresa, implicò un apporto decisivo di lombardi, toscani, tedeschi e arlesiani che alterò il quadro demografico della crociata introducendovi circa 1.500 nuovi cavalieri, se il rapporto che ho potuto stabilire fra principi regionali, vassalli maggiori, cavalieri, scudieri e sergenti a piedi (1:31:62:136,4, ottenuto dividendo i dati

³⁰ Ibid., pp.98-99; cfr. B. HENDRICKX A propos du nombres des troupes de la quatrième croisade, et de l'empereur Baudoin I, in "Βυζαντινά", 3(1971), pp.32-33. L'Hendrickx sottrae da 85.000 marchi i 2.000 già versati a Venezia e pretende di desumere il numero delle persone dal resto di 83.000 in cui non sarebbe compreso il trasporto dei cavalli (perché?). Trascura poi che nel febbraio 1201 erano già stati versati 37.000 e non 35.000 marchi e che quindi il resto da pagare era di 48.000 marchi di cui i grandi signori riuscirono a versare solo 14.000 marchi; a p. 34 le cifre sono del tutto inventate. Bisogna in realtà tenere presente che i Veneziani non avrebbero comunque rinunciato ai marchi 18.000, costo del traghetto dei cavalli.

³¹ VILLEHARDOUIN, 251.

del patto dell'aprile 1201 per le menzioni di singoli cavalieri nelle fonti a noi pervenute) può essere fatto valere. Tenuto conto che equivale al rapporto 1 cavaliere / 2 scudieri / 4,4 sergenti a piedi, che è il più basso fra quelli testimoniati per il XIII secolo negli eserciti dell'impero latino di Costantinopoli, credo che possiamo considerare il mio ipotetico rapporto come valido, fino a prova contraria.

E' vero che la flotta partita dalla Fiandra agli ordini di Jean di Nêle, castellano di Bruges, si diresse in Siria senza congiungersi con la flotta veneziana; che alcuni cavalieri di Francia si imbarcarono a Marsiglia e raggiunsero la Siria; che altri a Piacenza raggiunsero il conte di Brienne in Puglia e fra questi ultimi lo stesso Geoffroy de Villehardouin futuro principe di Acaia e il connestabile di Fiandra Gilles de Trazegnies. Altre defezioni avvennero a Zara. Ma va detto che dopo la presa di Costantinopoli tali gruppi per lo più conversero ugualmente sulla Romania. In realtà le defezioni dall'esercito che effettivamente raggiunse Costantinopoli nel 1203 ammontano, nelle menzioni del Villehardouin, a 46 fra principi regionali e vassalli maggiori ivi compresi i decessi verificatisi prima della partenza. Secondo il rapporto numerico fra le varie categorie di combattenti da me ipotizzato, ciò porterebbe ad una diminuzione del 24,5% senza tener conto della flotta fiamminga che essendo stata prevista e pagata da uno dei contraenti il patto dell'aprile 1201, cioè il conte Baldovino di Fiandra, doveva evidentemente comprendere truppe eccedenti la quota fiamminga nel totale degli effettivi del patto 1201: non si vede altrimenti come Baldovino dovesse o volesse concorrere alle spese per il traghetto da Venezia. Le defezioni furono largamente compensate dall'apporto di Bonifacio di Monferrato, calcolabile al 30% della spedizione prevista nell'aprile 1201. Infatti l'esercito era aumentato dopo l'aprile del 1201 di 44 principi e vassalli maggiori che costituiscono appunto il 30% dei 144 signori previsti in precedenza. Supponendo che il rapporto fra le varie categorie rimanga invariato, si ricaverebbe che l'apporto degli imperiali è di 10.050 combattenti. Ne risulta insomma che i crociati effettivamente presenti a Venezia nel 1202 erano sensibilmente uguali di numero a quelli in effetti previsti (35.342 calcolando la defezione del 24,5% dei previsti nel 1201 oppure 32.890 calcolando la defezione del

24,5% del totale).³²

Lo sforzo navale, militare e finanziario del comune di Venezia fu ingente: secondo Robert de Cléry³³ furono imbarcati la metà degli uomini validi; va tenuto conto che all'inizio del XIII secolo anche i galeotti, cioè il personale di voga, era composto di uomini liberi, reclutati con un sistema selettivo all'interno della città: in ogni contrada (parrocchia) gli uomini validi erano riuniti in duodene dalle quali, nella percentuale stabilita dal doge e dal maggior consiglio, si estraevano gli uomini da arruolare; gli altri corrispondevano una somma per il loro mantenimento e per il soldo.³⁴ La condizione sociale del vogatore non ha subito quel processo di abbassamento che si verificherà a partire dalla seconda metà del '200 e porterà progressivamente all'impiego di debitori, prigionieri e schiavi alla funzione del remo: processo di dequalificazione sociale legato alla rivoluzione nautica del medioevo: cioè introduzione di nuove tecniche di navigazione, connesse con il compasso, di nuove navi e cambiamento di status sociale del personale viaggiante in connessione con la diminuzione dei mercanti viaggiatori. La possibilità di trasportare un quantitativo di merce franca estesa anche al galeotto, e la possibilità di partecipare al bottino, cointeressa anche i gradi più umili del mondo mercantile al buon risultato dell'impresa.³⁵ Il totale di 17.264 persone imbarcate, ottenuto sulla base dei dati di tecnica navale, costituisce solo un minimo necessario di presenze. Esso si accorda con il dato del Villehardouin per cui l'arengo di San Marco nel 1201 è composto di 10.000 veneziani (siamo in aprile, quando parte della popolazione attiva è già salpata verso le consuete mete di attività mercantile).³⁶ Combinando questo dato degli imbarcati sulla flotta con le notizie di Robert de Cléry per cui saremmo di fronte a metà duodena, il

³² CARILE, op. cit., pp.97-98. n.82.

³³ CLARI, 11.

³⁴ LANE, Fr. Ch., *Venetian Seamen in the Nautical Revolution of the Middle Ages*, in *Venezia e il Levante fino al XV secolo*, a cura di A. PERTUSI, I, 1, Firenze 1973, pp.403-404.

³⁵ CARILE, op. cit., pp.109-111.

³⁶ VILLEHARDOUIN, 27; Fr. THIRIET, op. cit., p.66 n.l.

totale dei membri registrati nelle duodene ascenderebbe a 34.258, il che farebbe ascendere la popolazione totale di Venezia a circa 70.000 persone, tenendo conto che nelle duodene erano arruolati non solo i capofamiglia ma tutti gli uomini validi. Questa valutazione è sensibilmente più alta di quella che si fa di solito per l'inizio del '200 a Venezia, cioè di 50.000,³⁷ e concorda, se non erro, con quella proposta in questa stessa sede dal collega Schreiner. Va però detto che la demografia storica veneziana è ancora tutta da fare.

La ripartizione dell'esercito nel luglio 1203 dimostra chiaramente il ridimensionamento numerico cui erano andati incontro i gruppi di Champagne e dell'Île de France, di cui viene costituita una sola "battaglia" delle sette che compongono l'esercito; mentre i borgognoni (VI battaglia) e Bonifacio di Monferrato (VII battaglia) sembrano in effetti compensare la riduzione dei due gruppi.

Secondo Robert de Cléry ogni "battaglia" comprendeva 700 cavalieri, il che fornisce un totale di 4.900 cavalieri, superiore in numero a quanto previsto nel patto del 1201, ma vicino ai risultati che si ottengono dal calcolo della spartizione del bottino.³⁸ Il totale di 1.400 cavalieri testimoniati da Robert de Cléry per le due "battaglie" di Fiandra e di Hainaut, concorda significativamente con i dati che si ottengono applicando il rapporto sulla base del patto del 1201.

Conferma ulteriore di questa situazione mi sembra possa essere tratta dalla spartizione del bottino ricavato dal sacco di Costantinopoli. Il Villehardouin afferma che il bottino fu equamente spartito fra le categorie di combattenti (cavalieri, scudieri o sergenti a cavallo, sergenti a piedi) in ragione di 4/2/1 "senza che si desse di

³⁷ THIRIET, *ibid.*

³⁸ CLARI, 44: VILLEHARDOUIN 147-153; CARILE, *op. cit.*, p.131. L'affermazione di Ugo di Saint-Pol nella lettera ad Enrico duca di Lovanio, BUCHON, *Recherches et Materiaux...*, II, Paris 1840, pp.64-67, per cui un'avanguardia tratta da due sole battaglie, la I (Baldovino di Fiandra) e la III (Ugo di Saint-Pol) contava 500 cavalieri, 500 scudieri o sergenti a cavallo e 2.000 sergenti a piedi, cioè un totale di 3.000 uomini, non può essere assunta a base di un'analisi del numero dell'esercito poichè indica un raggruppamento momentaneo per motivi tattici non una ripartizione stabile. Cfr. invece HENDRICKX, *art. cit.*, pp.35-37.

più ad alcuno per maggior dignità o prodezza''.³⁹ Ernoul conferma la spartizione precisando che il ricavato fu di 20 marchi a cavaliere, 10 marchi a scudiero e 5 marchi a sergente. La possibilità di trarre da queste cifre il numero dei franco-lombardi presenti a Costantinopoli nel maggio 1204 è pertanto subordinata all'accertamento della cifra effettivamente divisa nel complesso e per categoria. Geoffroy de Villehardouin fornisce una testimonianza che può essere interpretata in due modi diversi: dopo aver sostenuto che il bottino fu diviso per metà fra veneziani e franco-lombardi e che dalla metà spettante a questi ultimi furono tratti 50.000 marchi dovuti ai Veneziani, afferma che la parte dei franco-lombardi, senza la parte dei veneziani ammontò a 400.000 marchi e 10.000 cavalcature.⁴⁰ A ben considerare il passo, il Villehardouin può riferirsi tanto alla ripartizione iniziale da cui vanno sottratti i marchi dovuti ai veneziani (400.000-50.000) quanto alla parte già decurtata dal debito dei veneziani (450.000-50.000), come vuole il Ferrard.⁴¹ Fossero dunque 350.000 oppure 400.000 i marchi d'argento da spartire fra i franco-lombardi, il Villehardouin completa la sua testimonianza con una affermazione che pone il maggior problema: furono cioè spartiti fra i crociati franco-lombardi 100.000 marchi d'argento: "et bien en departirent cent mil entr'alx ensemble par lor gen",⁴² affermazione contrastante con quanto sostiene nello stesso passo che nessuno ebbe di più "pour altesce ne pour proesce que il eüst": dove sarebbe finita la differenza di 250.000 o 300.000 marchi se è escluso che i signori maggiori l'avessero intascata? Si può supporre che la testimonianza del Villehardouin, ove non richieda una correzione testuale, vada intesa nel senso di una spartizione di 100.000 marchi complessivi per ogni categoria di combattenti; la differenza di 50.000 o 100.000 marchi dovette

³⁹ VILLEHARDOUIN, 254; CARILE, art. cit., p.291; Ch. G. FERRARD, *The Amount of Constantinopolitan booty*, in "Studi Veneziani", 13 (1971), pp.95-104.

⁴⁰ VILLEHARDOUIN, 255; CARILE, art. cit., p.291.

⁴¹ Art. cit., p.98.

⁴² VILLEHARDOUIN, 254; FARAL, pp.58-60: et il en répartirent environ cent mille entre eux parmi leurs gens.

restare nelle casse dell'esercito per pagarne il mantenimento fino al marzo 1205, scadenza fissata dal patto del marzo 1204.⁴³ Il costo del corpo di spedizione (viveri e navi) per un anno intero ammontava, limitatamente alla quota del settore franco-lombardo, a 85.000 marchi, come sappiamo dal patto dell'aprile 1201.

Sulla base dei dati esistenti, il calcolo delle presenze è possibile solo ipotizzando che le cifre attribuite alle tre categorie siano uguali o che le tre categorie siano equivalenti. Mentre la seconda ipotesi contrasta con i rapporti intercorrenti fra le tre categorie nel patto dell'aprile 1201, la prima conduce a risultati analoghi ai dati del patto citato. Questa ipotesi è suffragata anche dalla coincidenza fra le percentuali delle tre categorie del patto dell'aprile 1201 e le percentuali — ma in ordine inverso, e questo pure è significativo — delle cifre pro-capite. Se dunque si spartirono 100.000 marchi per categoria, si ottengono le seguenti presenze a Costantinopoli nel maggio 1204: 5.000 cavalieri pari al 14,28%; 10.000 scudieri, pari al 28,58%; 20.000 sergenti a piedi pari al 57,14%, per un totale di 35.000 combattenti. Se invece si deve ritenere che la somma divisa in tre parti uguali fra le tre categorie sia stata di 100.000 marchi, si otterrebbero le seguenti presenze: 1.667 cavalieri; 3.333 sergenti a cavallo; 8.666 sergenti a piedi per un totale di 11.667 persone.⁴⁴ Questo risultato lascerebbe aperto il problema dei marchi non attribuiti senza contare le difficoltà quantitative che presenterebbe un tale contingente falciato dalla ribellione romea del 1205, dalla sanguinosa sconfitta di Adrianopoli inflitta alla cavalleria latina da Kalojan il 12 aprile 1205, dalle vicende della conquista in genere, articolate su un fronte che va dall'Asia Minore, adiacente al Mar di Marmara, fino alla Tracia, alla Macedonia, alla Grecia centrale e al Peloponneso e dal ritiro di parte dei peregrini impegnati a restare uniti all'esercito solo fino al 31 marzo 1205: solo in quel mese il Villehardouin ricorda la "defezione" di 7.000 combattenti in una sola occasione. Un tale quadro demografico comprendente appena 1.667 cavalieri è di fatto smentito da quanto ci è possibile

⁴³ PREVENIER, op. cit., pp.557,15-18.

⁴⁴ CARILE, op. cit., pp.168-172; CARILE, art. cit., pp.310.

ricostruire della spartizione dei feudi di Romania.⁴⁵

La consistenza della cavalleria non può essere desunta dalla somma di notizie belliche forniteci dal Vallehardouin dall'ottobre 1204 alla battaglia di Adrianopoli, poiché il cronista non ci dà il quadro completo delle forze effettivamente spiegate e di quelle consegnate nelle guarnigioni, né probabilmente ci informa di tutti gli eventi militari in cui si frammentò la vicenda della conquista, che non fu unitaria ma frazionata su un ampio scacchiere, limitandosi a darci notizie quantitative delle azioni compiute da nove nuclei dell'esercito per un totale di 875 cavalieri. Un rilievo esatto della ripartizione in feudi dell'impero latino potrebbe fornirci il numero dei cavalieri di cui si prevedeva l'insediamento. Pur non disponendo di cifre esaustive neppure in questo secondo caso, il quadro che se ne ricava è incomparabilmente più vasto, nella sua frammentarietà, delle notizie desumibili dalle vicende militari del 1204-1207. In conclusione, confrontando i dati del patto dell'aprile 1201 con il calcolo delle presenze a Costantinopoli nel maggio 1204 e con il quadro della ripartizione feudale dell'impero latino, otteniamo per la prima metà del '200 un'indicazione della consistenza ottimale delle varie categorie di conquistatori franco-lombardi e veneziani che sembra avvicinarsi alle cifre fornite nel testo della Ἡ Ἀλωσις τῆς Κωνσταντινουπόλεως: Εἶχον δ' ἱππότες χωσιστοὺς ἐνόπλους καταφράκτους, / Ἄνδρας χιλίους μετρητοὺς ὄντας καβαλλαρίους, / Καὶ χιλιάδας πεζικὰς τριάκοντα καὶ πλείους/⁴⁶ e a quelle fornite da Aubry de Trois-Fontaines per cui "Itaque simul omnes adunati fuerunt numero circiter 60 milia".⁴⁷

Il flusso migratorio di rientro e le casualità belliche ridurranno decisamente questo quadro iniziale di poco più di 50.000 persone, effettivamente combattenti, senza che le immigrazioni dalla Siria latina e dall'Europa cattolica riescano a bilanciare le perdite. La

⁴⁵ Cfr. n. 20; CARILE, art. cit., pp.311-314; CARILE, op. cit., pp.200-216.

⁴⁶ A differenza dello Hendrickx (art. cit., p.35 n.16) sarei incline a sottolineare la corrispondenza dei risultati di questi calcoli con le cifre che troviamo nel testo citato, BUCHON, *Recherches historiques sur la principauté française de Morée*, II, Paris 1845, p.343.

⁴⁷ M.G.H, SS., XXIII, p.880 anno 1202.

conquista era dunque probabilmente sproporzionata alle forze militari di cui si disponeva e solo lo stato di dissoluzione politica e di crisi demografica dell'impero bizantino rese possibile l'insediamento dei latini in terra di Romania. Se si può essere d'accordo con il Charanis che afferma la scarsa importanza demografica dell'immigrazione occidentale,⁴⁸ bisogna però sottolineare il fatto che il peso sociale ed economico di questa minoranza di conquistatori fu ugualmente notevole per la società romea, poiché i conquistatori francesi, lombardi e veneziani attraverso l'organizzazione della signoria rurale fecero sentire pesantemente la propria presenza sulla stessa società rurale bizantina, andando ad ingrossare le file delle aristocrazia fondiaria arcontale, con cui, malgrado asti e rivalità culturali, finirono per accordarsi sulla base dei comuni interessi economici e sociali. La stratificazione sociale dei crociati occidentali e in particolare del ceto cavalleresco, articolato in principi regionali, baroni, cavalieri e infine scudieri o cavalieri non nobili, richiese il reperimento di rendite sufficienti a costituire le singole dotazioni feudali, pari a 1.000 iperperi l'anno di rendita per i comuni cavalieri e alla metà per i principi regionali e i baroni, il cui dominio diretto doveva essere pari alla somma delle dotazioni feudali concesse ai vari tipi di cavaliere, se non superiore di un terzo. Non occorre meno delle entrate di uno stato quale l'impero bizantino del 1204 per sistemare una aristocrazia militare così articolata.⁴⁹ Ma a questo punto, il discorso scivola dal piano meramente demografico a quello sociale e politico.

⁴⁸ P. CHARANIS, Composition and movement of the population in the Byzantine World 1071-1261, A Supplementary Report, in XV^e Congrès International d'Etudes Byzantines, Rapports et Co-rapports, I, 2, Athènes 1976, p.10.

⁴⁹ Cfr. A. CARILE, Rapporti fra signoria rurale e despoteia alla luce della formazione della rendita feudale nella Morea latina del XIV secolo, in "Rivista Storica Italiana", 88 (1976), pp.567-568; ID., Sulla pronomia nel Peloponneso bizantino anteriormente alla conquista latina, in "Zbornik Radova Vizantoloskog Instituta", 16 (1975), pp.59-60.

LES ALBANAIS DU XI^e AU XIII^e SIECLE: NOMADES OU SEDENTAIRES?

ALAIN DUCELLIER / TOULOUSE

L'historien des Balkans ne se trouve généralement confronté aux Albanais qu'au moment des grandes migrations qui affectent ce peuple, à partir du début du XIV^e siècle. Du fait qu'à cette époque les envahisseurs albanais apparaissent, au sein d'autres populations anciennement sédentaires, comme d'indiscutables nomades, il est donc généralement admis que tel est le caractère profond, pour ainsi dire primitif, des Albanais en général. Il va sans dire, en outre, que ce "nomadisme primitif" cadre parfaitement avec une autre idée communément reçue: celle qui fait des Albanais des envahisseurs récents dans la péninsule balkanique. Malgré la déficience grave des sources, nous voudrions montrer ici que ce "nomadisme primitif" est loin d'être un fait acquis, ce qui met en relief une contradiction originale, rarement perçue par les spécialistes: comment un peuple qui apparaît dans l'histoire comme indiscutablement sédentaire peut-il, deux siècles plus tard, être devenu typiquement nomade? En d'autres termes, doit-on, à propos des Albanais, envisager la possibilité d'une "nomadisation", historiquement constatable, d'un peuple primitivement sédentaire?

On sait que, pour l'époque antérieure au XI^e siècle, nous ne disposons d'aucune source écrite concernant les Albanais: les seuls documents utilisables sont d'ordre archéologique, et nous ne ferons ici qu'en rappeler les apports essentiels, beaucoup de travaux albanais y ayant été consacrés,¹ sans parler des mises au point que nous avons nous-mêmes déjà tentées.² Ces apports se résument à

¹ On en trouvera une synthèse dans S. ANAMALI, *De la civilisation haute-médiévale albanaise*, "Les Illyriens et la genèse des Albanais", Tirana 1971, p. 183-199.

² A. DUCELLIER, *Dernières découvertes sur des sites albanais du Moyen Age*, "Archéologia", n. 78, janvier 1975, p. 35-45.

quelques idées simples: une continuité remarquable entre sites illyriens antiques et habitats protoalbanais médiévaux, ce que mettent particulièrement en relief les fouilles de Kruja;³ en conséquence l'idée, de plus en plus admise aujourd'hui, et encore confortée par les plus récents travaux philologiques,⁴ d'une filiation directe entre Illyriens et Albanais. Or, cette civilisation illyro-albanaise reposant sur un réseau serré de châteaux et de villes fortes, apparaît clairement comme sédentaire depuis l'Antiquité et ne révèle aucune trace d'un quelconque nomadisme.⁵ D'est bien à une semblable conclusion que mène l'étude attentive des premières sources littéraires qui mentionnent les Albanais.

Ecartons d'abord par principe la polémique ancienne qui nous a opposé à Mme Héra VRANOUSIS à propos de l'identification des Ἀλβανοί et des Ἀρβανῖται que Michel Attaleiates est le premier à citer au XI^{ème} siècle:⁶ nous continuons à croire qu'aucun argument produit ne peut faire sérieusement douter qu'il s'agisse bien des Albanais.⁷ Quant à la tentative, plus récente, du Père Marin TADIN, qui veut faire des Croates de ces Ἀρβανῖται,⁸ nous nous proposons d'y répondre d'une manière détaillée: disons seulement ici qu'un de ses principaux arguments repose sur l'interprétation manifestement fautive d'une phrase d'Anne Com-

³ S. ANAMALI, La nécropole de Krujë et la civilisation du haut Moyen Age en Albanie du Nord, "Studia Albanica", 1964, II, p. 149-164; ID, De la civilisation..., p. 184-185.

⁴ Synthèse de Eqrem CABEJ, L'Illyrien et l'Albanais, questions de principe, "Les Illyriens et la genèse"..., p. 41-52.

⁵ S. ANAMALI, De la civilisation. . p. 192.

⁶ A. DUCCELLIER, Nouvel essai de mise au point sur l'apparition du peuple albanais dans les sources historiques byzantines, "Studia Albanica", 1972, II, p. 299-306. où l'on trouvera les références aux divers travaux de Mme VRANOUSIS.

⁷ Cf aussi les articles de Rusi STOJKOV, in A. DUCCELLIER, Nouvel essai... p. 301.

⁸ Marin TADIN, Les Ἀρβανῖται des chroniques byzantines (à paraître dans les "Actes du XV^{ème} Congrès International des Etudes Byzantines", Athènes 1976); nous remercions vivement le Père TADIN d'avoir bien voulu nous communiquer le texte intégral de son travail.

nène qui, loin de les confondre, distingue soigneusement les Ἀρβανῖται et les “Dalmates” (Croates) de Bodin qui menacent Guiscard lors de son attaque de 1082 sur Dyrrachion.⁹ Si nous admettons donc qu’Attaleiatès vise bien les Albanais, on avouera aussi qu’il ne les présente jamais comme des nomades: nous avons au contraire déjà souligné à quel point il fait des Albanais un peuple proche et familier aux “Romains”, d’abord en soulignant leur qualité d’alliés et de frères de foi,¹⁰ ensuite en mentionnant la présence de contingents albanais dans l’armée byzantine,¹¹ où ils sont en outre placés sur le même pied que les Bulgares¹² ce qui est d’ailleurs confirmé par Skylitzès.¹³ Dans le même ordre d’idées, nous avons aussi déjà souligné l’intégration, dès le XI^{ème} siècle, de nobles albanais à la hiérarchie impériale, le cas le plus notable étant celui du Domestique d’Occident, Constantin Arianitès (Araniti),¹⁴ mais le plus discuté celui du Komiskortès albanais à qui Alexis Comnène confie Durazzo en 1082.¹⁵

Arrivé à ce point, une comparaison vient évidemment à l’esprit: les sources mentionnent les Albanais pour la première fois à peu près au même moment qu’un autre peuple nouveau, les Valaques: pour les uns comme pour les autres, il est généralement admis qu’ils ont

⁹ “...ἄλλως ἂν ῥαδίως κατίσχυσεν αὐτοῦ βαλλομένου ἀπανταχόθεν παρὰ τε τῶν καλουμένων Ἀρβανιτῶν παρὰ τε τῶν ἀπὸ Δαλματίας παρὰ τοῦ Βοδίνου πεμπομένων” (Alexiade, VI, VII, éd. Leib, II, p. 60).

¹⁰ ATTALEIATES, Bonn, p. 9, 9-15; A. DUCCELLIER, L’Arbanon et les Albanais au XI^{ème} siècle, “Travaux et Mémoires”, III, 1968, p. 356-357.

¹¹ “ἐκ τῆς Ἱταλικῆς ἀρχῆς ἐπαναστὰς μετὰ τῶν ἐκείσε συνόντων στρατιωτῶν Ῥωμαίων καὶ Ἀλβανῶν” (ATTALEIATES, p. 18, 18-19), A. DUCCELLIER, art. cit. p. 357.

¹² ATTALEIATES, p. 297, 20-21.

¹³ “συναγγοῦ δὲ στρατιὰν ἀξιόλογον ἔκ τε Φράγγων καὶ Βουλγάρων Ῥωμαίων τε καὶ Ἀρβανιτῶν, ἧρας ἐκείθεν πρὸς Θεσσαλονίκην ἡπείγετο” (SKYLITZES-KEDRENOS, Bonn, II, p. 739, 9-11).

¹⁴ ID, II, p. 454, 11-12, p. 459, 6-7; ATTALEIATES, p. 34, 6-7; A. DUCCELLIER, L’Arbanon.., p. 359.

¹⁵ Alexiade, IV, VIII, éd. Leib, I, p. 168, 15-16, A. DUCCELLIER, L’Arbanon, p. 360-361; Nouvel essai, p. 305-306

été refoulés vers les régions montagneuses à la suite des invasions slaves et que, originellement cultivateurs, ils ont été ainsi contraints à adopter un mode de vie pastoral.¹⁶ Supposons admis ce schéma traditionnel: reste le fait que les Valaques sont d'emblée considérés par les sources comme des pasteurs, ce qui n'est nullement le cas des Albanais.¹⁷ Quand on songe au soin que les sources médiévales, par définition issues des milieux sédentaires, mettent à souligner la nature nomade, pour elles aberrante, de tel peuple ou de telle tribu, on peut donc se demander à juste titre si cette différence de traitement par les textes ne décèle pas une différence de mode de vie entre les deux peuples: aux Valaques nomades s'opposeraient donc, dès le XI^{ème} siècle, les Albanais entièrement ou majoritairement sédentaires. Il est en effet peu probable que la discrétion des sources vienne de leur mauvaise information: nous savons déjà que, à l'époque en question, les Albanais sont un peuple bien connu et harmonieusement intégré à l'Empire.

Certes, les textes des XI^{ème}-XII^{ème} siècles, et en premier lieu Anne Comnène, insistent sur le fait que l'Arbanon est alors une région montagneuse, difficile d'accès, coupée de défilés propices à la défense et aux embuscades,¹⁸ et nous avons nous-mêmes proposé de localiser cette région de part et d'autre de la vallée du haut Shkumbi.¹⁹ Cependant, le fait d'occuper une région montagneuse n'est qu'une circonstance favorisant la vie nomade: elle ne l'implique pas. Notons simplement qu'au XIII^{ème} siècle, la région d'Arbanon que Georges Akropolitès, chargé de la réorganiser, juge toujours d'accès âpre et difficile,²⁰ est normalement dotée de villes et de

¹⁶ Cf par exemple K.I. AMANTOS, Ἱστορία τοῦ Βυζαντινοῦ Κράτους, II, Ἀθήναι 1947, 437-438.

¹⁷ Le premier texte significatif qui ait trait aux Valaques semble être SKYLITZES-KEDRENOS, Bonn, II, p. 435; cf D. OBOLENSKI, *The Byzantine Commonwealth*, Londres 1971, p. 206.

¹⁸ Par ex. Alexiade XIII, IV, éd. Leib III, p. 100, 4-6 et 10; XIII, V, p. 104; A. DUCELLIER, *L'Arbanon*, p. 365.

¹⁹ A. DUCELLIER, *L'Arbanon*, p. 366-367.

²⁰ AKROPOLITES, Bonn, 14, p. 28: "ἐν ταῖς τοῦ Ἀλβανοῦ δυσχωραῖς"

fonctionnaires civils et militaires,²¹ ce qui rend peu vraisemblable qu'elle ait été alors peuplée uniquement de pasteurs nomades. Au reste, dès le XI^{ème} siècle, les Albanais n'étaient certainement pas tous concentrés dans ces régions lointaines: déjà Attaleiatès note qu'ils habitent "dans les contrées qui environnent Dyrrachion",²² ce qui concorde bien avec les données archéologiques, imputables à coup sûr à un peuple sédentaire, que nous a livrées la citadelle de Kruja. A cet égard, il faut aussi tenir compte des toponymes illyro-albanais, et en premier lieu de ceux d'"Albeigne" et d'"Albanie" que nous ont transmis certains passages interpolés de la "Chanson de Roland", et qui s'appliquent sans nul doute à la plaine côtière albanaise.²³ Il en résulte qu'au seuil du XII^{ème} siècle, les Albanais, dont le domaine semble s'étendre de l'Adriatique aux hauts plateaux macédoniens, ne se présentent en aucun cas à nous comme un peuple nomade: rien de semblable, répétons-le, à ces Valaques que, dès le XII^{ème} siècle, on rencontre depuis le Balkan jusqu'à l'Athos et dont la mobilité va jouer un si grand rôle dans la révolte bulgare de 1186.²⁴ Ce qui fait donc problème, c'est que, moins de deux siècles plus tard, on nous les donne pour de grands nomades dépourvus d'habitat fixe: quelles peuvent-être les causes d'une telle mutation?

A notre avis, c'est avant tout dans l'évolution socio-économique du pays, essentiellement marquée par une forte concentration des biens et des pouvoirs aristocratiques, qu'il faut chercher les éléments

²¹ "προύλαβον δὲ ἑξαποστεῖλαι ἐπὶ τὸ Ἕλβανον τὸν ἐπὶ τῆς βασιλικῆς τραπέζης Ἰσαάκιον τὸν Νεστόγγον, ἔνταλμα δοὺς αὐτῷ κατ' ἔθος περιλαμβάνον τῆς ἡγεμονίας περιλήψιν. ὦριστο μοι καὶ γὰρ ἐπ' ἀδείας ἔχειν με τοιαῦτα ποιεῖν, ἐνεργοῦντας καὶ δημόσια διαπραττομένους καὶ στρατευμάτων προῖσταμένους καὶ χωρῶν ἡγεμονίαν κεκτημένους ἀνταλλάττειν ὡς ἂν βουλοίμην" (ID., 68, P. 151).

²² ATTALEIATES, p. 297.

²³ H. GREGOIRE, La Chanson de Roland et Byzance, "Byzantion", 1939, p. 269 s; ID, La Chanson de Roland de l'an 1085, "Bulletin de la Classe des Lettres de Belgique", 5^{ème} série, t. XXV, 1939; Kolë LUKA, Toponimia shqiptare në Kängen e Rolandit lidhun me disa ngjarje te vjetëve 1081-1085 (La toponymie albanaise dans la Chanson de Roland en relation avec quelques événements des années 1081-1085), "Studime Historike", 1967, II, p. 127-144.

²⁴ NICETAS, Bonn, p. 481-482.

d'une explication.

L'affaiblissement du contrôle impérial en Albanie, dans la seconde moitié du XII^{ème} siècle, est un fait bien connu, et sa conséquence majeure est le développement d'une classe archontale, grecque, slave ou albanaise, qui réside généralement en ville mais tire ses ressources de grands domaines ruraux: tels sont, par exemple, les "cittadini potenti" qui dominent Dyrrachion à la veille de la Quatrième Croisade,²⁵ très certainement les mêmes que ces "ἀνθοῦντες" que cite Eustathe en 1185²⁶ ou que ces "ἄρχοντες" qu'un acte patriarcal, à peu près à la même époque, mentionne à la fois dans la région de Dyrrachion et dans celle de Kolôneia.²⁷ Entre ces archontes, présents dans les régions les plus diverses de l'Albanie, et les princes autour desquels, à la fin du XII^{ème} siècle, se constitue la première structure politique autonome albanaise, il n'y a pas de véritable différence de fonction sociale: simplement, les princes d'Arbanon sont, sans discussion possible, des Albanaï, et le relâchement de leurs liens avec le pouvoir central confine désormais à l'indépendance,²⁸ ce qu'accentue encore la nette conquête de l'Arbanon par le rite catholique romain.²⁹ Le fait national albanaï, tout comme celui qui se manifeste alors en Serbie ou en Bulgarie, voire en Grèce, s'exprime donc par l'apparition et le développement de seigneurs terriens dont les assises reposent sur une appropriation toujours accrue des biens jusque-là majoritairement détenus par la paysannerie. Comme on le sait, ce phénomène essentiel eut pour conséquence, dans tout l'Empire, l'accroissement constant d'une

²⁵ DANIELE BARBARO, Cod. Marc. It. Classe VII, 126 = 7442, f. 138.

²⁶ EUSTATHE, La espugnazione di Tessalonica, éd. Kyriakidis, p. 64.

²⁷ RHALLES-POTLES, Σύνταγμα τῶν θείων... κανόνων, V, p. 103-104

²⁸ Dh. SHUTERIQI, Një mbishkrim i Arbërit (1190-1216) (Une inscription d'Arbanon, 1190-1216), "Studime Historike", 1967, III, A. DUCCELLIER, Recherches sur la côte albanaise au Moyen Age: Durazzo, Valona du XI^{ème} au XIV^{ème} siècle, Thessalonique, 1979. HISTORIA E SHQIPËRISË, I, Tirana 1959, p. 195. On sait que le premier "prince" d'Arbanon, Progon, portait le titre d'ἄρχων (DUCCELLIER, op. cit.).

²⁹ M. SVUFFLAY, Kirchenzustände im Vortürkischen Albanien. Die Orthodoxe Durchbruchzone im katholischen Damme, "Illyrische-Albanische Forschungen", I, Vienne 1916, p. 194-196. A. DUCCELLIER, op. cit.

classe de déracinés, les ἐλεύθεροι des régions grecques, les "svobodnici" des pays slaves, dont les déplacements et les installations provisoires vont désormais caractériser la vie rurale de l'aire anciennement byzantine. Bien que nous n'ayons pas de témoignage formel d'un tel phénomène en Albanie, ce qui est dû à l'extrême pauvreté de notre documentation, il serait tout à fait étonnant que cette région ait été la seule dans les Balkans à connaître la cause sans avoir aussi éprouvé la conséquence. Et cette conséquence fut sans doute d'autant plus sensible que le système social albanais, tel qu'il nous est connu par les documents du XIV^{ème} et du XV^{ème} siècles, tel aussi qu'il a subsisté jusqu'à une époque quasi-contemporaine en Albanie même, avait pour base le puissant clan familial agnatique, fondé sur la vie et l'exploitation communautaire: on mesure aisément quelles profondes perturbations découlèrent, pour une telle société, du développement triomphant du système archontal.³⁰

Telles sont donc, selon nous, les profondes causes sociales qui tendent à rendre de plus en plus mobile une société albanaise jusqu'alors d'une extrême stabilité. Il faut sans doute y joindre une motivation religieuse à laquelle nous avons fait allusion: devant le zèle extrême que les évêques latins, comme celui de Kruja, mettaient à "purger" leurs églises des dernières traces d'orthodoxie,³¹ il est fort vraisemblable que certains éléments de la population aient été tentés de quitter leur région d'origine.

Or, au XIII^{ème} siècle, ces facteurs d'éclatement ne font que s'accentuer, compte tenu des vicissitudes politiques de l'Occident byzantin. Dans leur effort d'accession à l'Empire reconstitué, les Doukas d'Epire avaient le plus grand intérêt à se ménager l'appui de toutes les populations locales, et leurs bons rapports avec les Albanais sont amplement soulignés par les textes: au début du siècle, l'Arbanon et l'Epire affrontent ensemble les dangers slave et

³⁰ A.DUCELLIER, Les Albanais dans les colonies vénitiennes au XV^{ème} siècle, "Studi Veneziani", X, 1968, p. 60-61.

³¹ THALLOCCZY-JIRECEK-SUFFLAY, Acta et Diplomata Res Albaniae Mediae Aetatis illustrantia, I, n 97, p. 37 (document daté de 1167); A. DUCELLIER, Recherches.

vénitien,³² et encore en 1257-1258, les Albanais prennent nettement parti pour Michel II contre les tentatives de réorganisation de Théodore II Laskaris.³³ Il est évident que les services rendus par les Albanais, en premier lieu au cours des opérations militaires, durent recevoir leur salaire, et que le bénéfice en revint naturellement à l'aristocratie albanaise d'encadrement: ce n'est donc pas un hasard si, à cette époque, nombre de seigneurs, albanais ou grecs, reçoivent d'importants titres palatins³⁴ et se placent à la tête des nombreuses "archondie" qui couvrent le pays et font peu à peu éclater l'ancien système administratif.³⁵ Un tel mouvement est encore accentué par les conquêtes occidentales successives: sous la domination du roi Manfred de Sicile, nous avons, pour la première fois, la preuve que certaines seigneuries terriennes, comme celle des Chinardi, pliaient les paysans locaux à des corvées dans les forêts et à des prestations en bois,³⁶ et il n'y a évidemment aucune raison pour que les archontes autochtones n'aient pas dès lors formulé des exigences semblables.

Grâce aux documents angevins, nous pouvons, après 1270, nous faire une idée plus précise de cette aristocratie désormais fortement

³² D. NICOL, *The Despotate of Epiros*, Oxford 1957, p. 48-49; A.DUCCELLIER, *Recherches*.

³³ "προϋφθασαν γὰρ τὸ τῶν Ἀλβανιτῶν ἔθνος καὶ τὰ τῆς ἀνταρσίας ἐκπεπληρώκασιν. ἅπαντες γὰρ ξυνῆλθον τῷ ἀποστάτῃ δεσπότη Μιχαῆλ" (AKROPOLITES, p. 152).

³⁴ Une lettre de Charles d'Anjou, datée de 1271, mentionne certains nobles albanais "inter quos barones sabastus Paulus Brana, sevastus Petrus Leti, sevastus Petrus Messia" (Reg. Ang. 1271 A, f. 69; B.MAZZOLENI, *Gli Atti Perduti della Cancelleria Angioina*, Roma 1939, I, n 219, p. 168.

³⁵ Reg.Ang. XVIII, f. 103 in Fr. CARABELLESE, *Carlo d'Angiò nei rapporti politici e commerciali con Venezia e l'Oriente*, Bari 1911, p. 65; A.DUCCELLIER, *Recherches*. Déjà en 1266, une inscription de Mirditie semble mentionner un "caput Arbani" (κεφάλη τοῦ Ἀλβανοῦ) nommé Andreas Vranas et dont le "castrum" était situé dans le village de Cmibri (Xibri, près de Petralba, dans le Mati): cf Dh. SHUTERIQI, *Edhe një herë mbi disa çështje të Arbënit* (Encore une fois à propos de certains problèmes de l'Arbanon), "Buletin i Universitetit Shtetëror të Tiranës", 1958, III, p. 48-51).

³⁶ Reg.Ang. 1278 B, f. 233v et 236, MAZZOLENI, II, n° 1160, p. 154-155; A.DUCCELLIER, *Recherches*.

implantée. Alors apparaissent les futures grandes familles comme celles des Muzaki, des Blenishti,³⁷ des Araniti, des Skura, des Zenebish, etc.,³⁸ dont bon nombre sont attirées au service de Charles d'Anjou, même si leur fidélité, payée de grâces diverses et évidemment de terres nouvelles, fut loin d'être indéfectible.³⁹

Si l'on songe que ce développement de l'aristocratie s'accompagne d'une fermeture des villes côtières, où la noblesse réside le plus souvent d'ailleurs,⁴⁰ et où sévit une administration coloniale complètement étrangère aux problèmes locaux, on jugera des extrêmes difficultés que connaît alors la population rurale albanaise. A cet égard, le séisme qui détruit Dyrrachion en 1267 est un excellent révélateur:⁴¹ Pachymère nous montre à cette occasion les misérables albanais des environs se précipitant vers la ville ruinée pour tâcher d'y découvrir des restes utilisables.⁴² Cependant, notons-le bien, il ne nous dépeint nullement ces albanais comme des nomades: bien au contraire, les divers instruments aratoires qu'ils portent avec eux afin de sonder les ruines et de sauver les survivants prouvent bien qu'il s'agit de paysans sédentaires.⁴³

Par conséquent, les graves bouleversements sociaux que connaît l'Albanie au XII^e et au XIII^e siècle n'ont certes pas modifié la

³⁷ Par ex. Reg. Ang. XXVI, f. 250v, Acta Albaniae, n° 396, p. 117 (Johannes Musac, Carnesius Blenisti).

³⁸ Reg. Ang. CXLIII, f. 4 (septembre 1304).

³⁹ Reg. Ang. XLV, f. 125, XLVIII, f. 129v (Acta Albaniae, n° 482, p. 145): engagement de 4 nobles albanais "plus utiles" à la place de 4 autres. On notera que le document de septembre 1304 énumère des nobles albanais "revenus à la fidélité" du prince de Tarente.

⁴⁰ A. DUCELLIER, Recherches.

⁴¹ A. DUCELLIER, *Éléments pour l'étude des séismes en Méditerranée orientale du XI^e au XIII^e siècle* (à paraître dans les "Actes du XV^e Congrès Intern. des Etudes Byzantines, Athènes 1976), où sont développés les arguments qui, à notre sens, permettent de situer en 1267 ce séisme habituellement daté de 1273.

⁴² "καὶ χρυσοῦν ἀμήσαντες θέρος Ἀλβανοὶ τε καὶ οἱ περίοικοι" (PACHYMERE, Bonn, I, p. 357).

⁴³ "ἡμέρας δὲ φανείσης συντρέχουσιν οἱ περίοικοι ἅμα μακέλλαις τε καὶ δικέλλαις καὶ παντὶ τῷ προστυχόντι ὀργάνῳ πρὸς ὀρυγὴν χρώμενοι" (ID, *ibid*).

nature fondamentalement sédentaire de sa population, mais ils en ont fait une société profondément déséquilibrée qui ne pouvait résoudre ses problèmes que par la mobilité, l'émigration.

Or, il nous semble étonnant que l'on n'ait jamais noté l'apparition à peu près contemporaine dans les sources de trois faits bien significatifs: les débuts de l'émigration albanaise par mer, les premières mentions de migrations terrestres, et les premières informations connues sur le nomadisme albanais. L'émigration par mer commence vers les années 1280, et elle est une conséquence de l'appauvrissement des villes, mais aussi de la misère rurale, même si celle-ci est moins perceptible dans les textes.⁴⁴ Quant aux migrations terrestres, elles doivent se dessiner dès la fin du XIII^e siècle, puisque Marco Sanudo nous signale déjà la présence d'Albanais en Thessalie vers 1315.⁴⁵ Enfin, la première mention du nomadisme albanais nous semble être donnée par l'«*Anonymi descriptio Europae Orientalis*» éditée par O. Gorka,⁴⁶ et datée de 1308. Indéniablement, ces trois faits sont liés, surtout si l'on songe que tous trois n'apparaissent encore que sous forme d'esquisse: les grandes migrations albanaises et les textes précis concernant leur nomadisme se situent vers le milieu du XIV^e siècle, et c'est aussi à cette époque que s'accroît le grand flux migratoire vers Raguse, la Pouille et, à un moindre degré, Venise.

Il nous semble en effet que l'apparition très tardive des phénomènes migratoires, loin d'infirmes notre hypothèse d'une origine sociale, la conforte dans la mesure où les conséquences apparentes d'un grand bouleversement comme celui que nous avons retracé ne se manifestent généralement que d'une manière très

⁴⁴ A. DUCCELLIER, *Recherches*. On notera cependant des mentions occasionnelles comme celle de «*Lena fillia quondam Stani de Durachio de casale Sancti Pauli*» (*Historijski Arhiv u Dubrovniku, Diversa Notarie, V, f. 188v, avril 1328*).

⁴⁵ Marco SANUDO, in RUBIO Y LLUCH, *Diplomatari de l'Orient català*, p. 160. On se reportera à la synthèse de Titos JOCHALAS, *Über die Einwanderung der Albaner in Griechenland (Eine zusammenfassende Betrachtung)*, «*Dissertationes Albanicae*», XIII Band, München 1971, p. 90-91.

⁴⁶ ANONYMI DESCRIPTIO EUROPAE ORIENTALIS, éd. Orgied GORKA, Cracovie 1916, p. 25-26.

progressive. Il serait en effet puéril d'affirmer que l'aristocratisation de la société albanaise a brusquement jeté toute la population sur les routes ou sur les mers: à cet égard, la "Description anonyme" nous montre assez bien, sans doute involontairement, que les Albanais d'Albanie sont loin d'être au début du XIV^{ème} siècle, un véritable peuple nomade. L'auteur nous affirme d'abord que les Albanais n'ont ni villes ni places fortes, qu'ils habitent des tentes et se déplacent sans cesse de place en place;⁴⁷ pourtant, tout de suite après, il signale que Dyrrachion leur appartient, bien qu'elle soit "latine",⁴⁸ puis il énumère les diverses provinces d'Albanie, Clisara, Tumurist, Cumania, Stephanatum, Polatum, Debre, en affirmant qu'elles sont soumises aux Albanais nomades, mais que les habitants de ces régions cultivent la terre et la vigne dont ils fournissent les produits à leurs maîtres albanais, eux-mêmes vivant en sédentaires et ne se déplaçant jamais.⁴⁹ Personne ne pourrait nier qu'à l'époque en question la population des zones montagneuses qui vont du mont Tomor (Clisara = Klisoura) à la vallée du Drin (Debre) et aux Alpes albanaises (Polatum) soit majoritairement, sinon entièrement albanaise: il en résulte que le terme d'Albanenses, utilisé par l'auteur anonyme, a moins un sens ethnique qu'un sens social et qu'il désigne par excellence l'élément nomade du pays par rapport aux cultivateurs sédentaires. Deux autres textes, chronologiquement proches de la "Description", la complètent d'ailleurs heureusement: en 1322, la relation de voyage du moine anglais Simon Simeonis ne dit rien du nomadisme albanaise et insiste au contraire sur l'identité parfaite des mœurs grecques et albanaises,⁵⁰ tandis que, dix ans plus tard, Guillaume d'Adam remarque qu'en Albanie, les Latins

⁴⁷ "Civitates, castra, opida et fortalicia et villas non habent, sed habitant in papilionibus et semper moventur de loco ad locum per turmas et cognationes suas" (op. cit. p. 26).

⁴⁸ "habent tamen unam civitatem, que vocatur Duracium, et est Latinorum" (ibid.).

⁴⁹ "Que quidem provincie sunt tributarie eisdem Albanensibus et quasi serve, quia exercent agriculturam et colunt vineas ipsorum ac servant necessaria in domibus suis" (ID, p. 28).

⁵⁰ "Ipsi enim Albanenses schismatici sunt, Graecorum utentes ritu, et eisdem habitu et gestu in omnibus conformes" (Itinerarium Symonis Simeonis et Hugonis Illuminatoris, éd. J. NASMITH, Canterbury, 1778, p. 14).

n'occupent que les villes, tandis que tout le plat pays, et même quelques cités sont entre les mains des Albanais.⁵¹ Ajoutons que le même auteur, en mentionnant l'existence de nobles, de villes, d'évêchés et de monastères albanais, nous livre l'image d'une société qui ne semble guère dominée par un nomadisme dont il ne dit d'ailleurs rien.⁵²

Il faut donc penser qu'au cours du XII^e siècle, des éléments albanais de plus en plus nombreux, dépossédés ou cherchant à échapper aux seigneuries terriennes archontales ou étrangères, et en même temps perturbés dans leur organisation clanique par le nouveau système d'exploitation, se sont peu à peu "nomadisés": tout naturellement, ils se sont mis en marche en se regroupant autour des chefs de clans qui, pour une raison ou pour une autre, n'avaient pu, comme la majorité des nobles albanais, mettre la main sur des domaines rentables. C'est pourquoi la "Description anonyme" souligne qu'ils se déplacent "per turmas et cognationes suas",⁵³ ce que Cantacuzène confirme, vers 1334, en mentionnant les "phylarques" des tribus Μαλακάσιοι, Μπουῖοι, Μεσαρίται,⁵⁴ Ces éléments "nomadisés" ont été peu à peu refoulés vers la frange montagneuse de l'Albanie d'où ils vont désormais déborder sur les régions environnantes, Macédoine puis Thessalie: encore en 1328, Andronic III reçoit, à Ochrida, la soumission des "Albanais nomades" qui parcourent les régions de Diabolis, Kolônée et Ochrida.⁵⁵ Dès lors, tous les Albanais qu'on nous mentionne hors

⁵¹ "Latinorum igitur potencia infra civitatum suarum ambitum continetur. Extra enim civitates suas, licet possessiones vinearum obtineant, et camporum, tamen nullum, quod latinum populum habeat, castrum possident neque villam" (BROCARDUS, Directorium ad Passagium Faciendum, "Historiens Arméniens des Croisades", II, p. 484).

⁵² ID. p. 484-485.

⁵³ ANONYMI DESCRIPTIO, p. 26.

⁵⁴ "τὰ ὀρεινὰ τῆς Θετταλίας νεμόμενοι Ἀλβανοὶ ἀβασιλευτοὶ Μαλακάσιοι καὶ Μπουῖοι καὶ Μεσαρίται" (CANTACUZENE, II, 28, 474); Γ.Χ. ΣΟΥΛΗΣ, Περὶ τῶν Μεσαιωνικῶν Ἀλβανικῶν φυλῶν τῶν Μαλακασίων, Μπουῖων καὶ Μεσαρίτων, "Ε.Ε.Β.Σ.", 1953, 23, 213-216.

⁵⁵ "οἱ τε τὰς Δεαβόλεις νεμόμενοι Ἀλβανοὶ νομάδες καὶ οἱ τὰς Κολωνείας, ἔτι δὲ καὶ οἱ Ἀχρίδος ἐγγὺς" (CANTACUZENE, Bonn, t.I, p. 279). U.V. BOSCH, Andronikos II Palaiologos, Amsterdam 1965, p. 46.

d'Albanie vont nous être présentés comme de purs nomades, de la Thessalie à l'Attique, de l'Acarnanie au sud du Péloponnèse,⁵⁶ l'accaparement seigneurial des terres albanaises se faisant de plus en plus brutal au moment même où l'invasion ottomane constitue un élément supplémentaire de déracinement: en 1393, un texte vénitien souligne que les Albanais en étaient réduits à louer terres et pâtures dans la région de Durazzo et rappelle que la concession de terres à des seigneurs albanais par le prince Charles Thopia avait obligé nombre de paysans, "traités en esclaves", à s'enfuir en Pouille pour y mendier leur pain.⁵⁷ Qu'elle se fasse par mer ou par terre, individuellement ou collectivement, l'émigration albanaise apparaît donc bien comme une réaction de fuite devant une oppression sociale devenue intolérable; loin de donner des Albanais l'image de "nomades originels", elle souligne au contraire ce qu'on pourrait nommer une "mobilité acquise", un "nomadisme de misère".

Concluons en effet. Aucun témoignage ancien ne nous donne les Albanais pour nomades; les nomades qui nous sont signalés en Albanie, au début du XIV^{ème} siècle, constituent une minorité dans un milieu de sédentaires et manifestent dès lors une nette tendance à émigrer de leur pays d'origine: ce sont ces éléments qui vont désormais sillonner l'ensemble de la péninsule balkanique. Pour entraîner une telle mutation, il fallait, à notre sens, d'importants bouleversements sociaux en Albanie, et nous en avons trouvé de multiples preuves; certes, les luttes armées qui opposent grecs et slaves, angevins et épirotes, épirotes et nicéens, populations locales et envahisseurs turcs, peuvent en partie expliquer la fuite de certains éléments albanais,⁵⁸ mais elles ne sauraient en rendre compte à elles seules et n'ont sans doute fait que précipiter un mouvement de "déstabilisation" jusque-là encore insidieux. En tout cas, et là est l'essentiel de ce que nous voulions montrer, on ne saurait se représenter le peuple albanais comme originellement nomade: ce

⁵⁶ T. JOCHALAS, art.cit. passim, A. DUCCELLIER, Les Albanais dans les colonies... p. 60-63.

⁵⁷ Archivio di Stato, Venezia, Senato Misti XLII, f. 122, 17 août 1393; Acta Albaniae, II, n° 506, p. 130.

⁵⁸ ZAKYTHINOS, La population de la Morée byzantine, "L'Hellénisme contemporain", 1949, I, p. 117; T. JOCHALAS, art.cit. p. 92.

sont les circonstances sociales, économiques et politiques qui caractérisent l'Albanie du XII^{ème}-XIII^{ème} siècle qui ont contraint certains de ses éléments à se "nomadiser". N'est-il pas significatif que même ces éléments devenus nomades s'efforcent constamment, au cours de leurs errances, de retrouver, chaque fois qu'ils le peuvent, leur ancien mode de vie sédentaire? Ainsi Manuel II souligne-t-il les remarquables qualités agricoles des Albanais installés en Morée par le despote Théodore⁵⁹ tandis que les "Statuts" de Coron et de Modon nous montrent les Albanais de Messénie venant vendre leur blé dans les villes vénitiennes.⁶⁰ L'exemple des Albanais, peuple sédentaire partiellement devenu nomade, devrait en outre, nous semble-t-il, amener au réexamen du destin historique de certains peuples voisins, considérés *a priori* comme nomades et auxquels pourrait peut-être aussi s'appliquer un principe encore insuffisamment mis en lumière: tout comme nombre de nomades se sédentarisent, aucun peuple, si stable soit-il, n'est à l'abri d'un "nomadisation" imposée par les circonstances.

⁵⁹ "Ὡκουν οἱ νεήλυδες τὰς ἀοικίτους καὶ ἄλση κατετέμενετο καὶ ἐκαθαίρετο χώρος ἅπας... πολλὰ τε αὐτῶν ἀνημέρων χωρίων, ἅπερ οὐδεσιν ὑπῆρχε χρήσιμα πλὴν λησταῖς, ἡμεροῦτο καὶ ἐδέχετο φυτὸν καὶ παντόδαπον σπέρμα, εἰκόντα χερσὶ γηπόνων ἀροῦν εἰδόντων" (Sp. LAMBROS, Ἐπιτάφιος, Παλαιολόγεια καὶ Πελοποννησιακά, III, 40).

⁶⁰ *Statuta et Capitula Coroni et Mothoni*, in SATHAS, Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen Age, IV, p. 167-168 (1er mars 1445); A. DUCELLIER, Les Albanais dans les colonies.. p. 63.

QUELQUES PROBLEMES DE POLITIQUE BYZANTINE DE COLONISATION AU XI^e SIECLE DANS LES BALKANS

JADRAN FERLUGA / MÜNSTER

La période qui s'étend de la mort de Basile II (1025) à l'avènement de l'empereur Alexis I (1081), donc la plus grande partie du XI^e siècle, est une époque de transition et de profonds changements, une époque pendant laquelle beaucoup des vieilles institutions étaient en train de s'éteindre et de disparaître tandis que d'autres naissaient et s'affermisssaient. Il me parut donc intéressant de tâcher de regarder de plus près certains problèmes démographiques, de suivre certains aspects du mouvement des populations dans l'état byzantin et surtout d'analyser, autant que possible ou mieux autant que les sources le permettent, la politique du gouvernement byzantin et ses mesures telles que la colonisation, le transfert, l'établissement etc. des tribus, des groupes ou d'individus dans les Balkans byzantins.

Sous le titre "Composition et mouvement de la population dans le monde byzantin" ces problèmes furent traités au XV^e Congrès international des études byzantines à Athènes du 5 au 11 septembre de l'année 1976. Mais le thème y fut restreint à la période entre 1071 et 1261 et à l'exception du rapport de Bartikian, "Migration des Arméniens au XI^e siècle: cause et conséquences", concernant seulement l'Asie Mineure, et celui d'Angelov, "Composition et mouvement de la population dans le monde byzantin,"¹ touchant justement de très près notre sujet, mais interprétant tout phénomène démographique d'une manière assez exclusive et étroite, les autres rapports et co-rapports ne concernaient presque pas, ni du

¹ H. Bartikian, *Migracija Armjan v XI veke: pričiny i posledstvija*, XV^e Congrès inter. d'études byz., Rapports et co-rapports, I, Histoire, Athènes 1976; D. Angelov, *Zusammensetzung und Bewegung der Bevölkerung in der byz. Welt*, XV^e Congrès inter. d'études byz., Rapports et co-rapports, I, Histoire, Athènes 1976.

point de vue du territoire ni du point de vue chronologique, les provinces byzantines des Balkans.

L'Empire byzantin avait atteint dans les dernières années du gouvernement de Basile II le sommet de sa puissance militaire et politique: à l'Est et à l'Ouest les frontières avaient été élargies et fortifiées, l'armée assurait une paix presque continuelle, les forces féodales avaient été affaiblies et elles se tenaient calmes. Les révoltes des masses, des mécontents et des peuples conquis, les émeutes aux frontières et dans les provinces, les incursions et les attaques des anciens et nouveaux ennemis de l'Est et de l'Ouest ainsi que des peuples barbares, les luttes pour le pouvoir et les tentatives d'usurpation des généraux se rangent, sans doute, à part les intrigues de la cour, parmi les manifestations les plus marquantes de cette époque et évoluent avec le temps parallèlement avec l'approfondissement de la crise générale dans l'état. C'est dans ce cadre, décrit ici d'une façon très générale, qu'il faut analyser la politique de colonisation du gouvernement byzantin.

Il n'existe pas de région ou bien de zone dans l'Empire byzantin où il n'y a pas eu au XI^e siècle des mouvements démographiques de grande envergure et durables par ses conséquences. En Italie la venue des Normands eut pour conséquence le détachement du corps de l'état et la perte définitive de ces vieilles provinces byzantines, ce qui eut non seulement des conséquences politiques mais aussi culturelles et économiques tant pour Byzance que pour l'Italie.² En Asie Mineure les mouvements de migration furent peut-être plus amples et profonds qu'ailleurs. Il suffit de se souvenir du sort des Arméniens dont le commencement du procès de la diaspora se pose en 1021, diaspora qui dura 900 ans³ ou de penser à l'avancement et aux conquêtes turcs pour ne pas mentionner la colonisation de petits groupes ou parties de peuples barbares.

Au commencement du XI^e siècle d'immenses changements territoriaux eurent lieu dans la péninsule balkanique. La "reconquista" byzantine de la péninsule, occupée pour une très grande partie par

² C. Neumann, *Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen*, Leipzig 1894 (réimpres. Amsterdam 1959), 102-103; G. Ostrogorsky, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München 1963³, 285; A. Guillou, *La soie du Katépanat d'Italie*, Travaux et Mémoires 6 (1976), 84.

les Slaves, fut commencée par Constant II (641-668) dans la deuxième moitié du VII^e siècle et achevée quatre siècles plus tard par Basile II en 1018/19. Les frontières septentrionales de Byzance s'étendaient de nouveau le long du Danube et de la Save. Dans les territoires nouvellement reconquis, le gouvernement byzantin appliqua des mesures économiques, administratives, sociales et culturelles qui devaient consolider et stabiliser le pouvoir impérial au cœur des Balkans. Ce n'est pas le cas de décrire ici tout l'ensemble des mesures prises par Constantinople après la victoire définitive de 1018 d'autant plus qu'elles sont en général connues. On a assez écrit sur l'introduction des thèmes, en particulier sur la création du katépanat de Bulgarie, sur la politique tolérante de Basile II, qui avait ordonné que toute imposition fiscale restât établie comme auparavant au temps de Samuel, sur la réorganisation de l'Eglise et la création d'un archevêché autocéphale, sur la politique prudente de l'empereur envers les archontes des régions conquises.⁴

Quelles furent les mesures démographiques adoptées par le gouvernement central dans les régions récemment incorporées à l'état byzantin? Pour donner une réponse correcte à la question posée il faut voir de près non seulement la politique de Basile II en 1018/19 et dans les années suivantes mais aussi celle qu'il appliqua dès ses premiers succès dans la guerre contre l'état de Samuel. La fin du X^e et le commencement du XI^e siècle sont marqués par les premières grandes victoires byzantines suivies de conquêtes ou reconquêtes définitives des territoires faisant partie de l'empire de Samuel. Pour assurer celles-ci Basile II recourut à des procédés connus de longue date, c'est-à-dire au transfert des populations. Ayant repris au cours des toutes premières années du XI^e siècle la fameuse forteresse de Servia, place forte qui contrôlait la voie de

³ Bartikian, *op. cit.*, 17. G. Dagron, *Minorités ethniques et religieuses dans l'Orient byzantin à la fin du X^e et au XI^e siècle: L'immigration syrienne*, Travaux et Mémoires 6 (1976), 177 sqq.

⁴ Cfr. en dernier lieu Ostrogorsky, *Geschichte*, 257-260; V.N. Zlatarski, *Istorija na Bŭlgarska Dŭrŭŭava prez srednite vekove*, II, Sofija 1934, 1-41; *Fontes byzantini historiam populorum Jugoslaviae spectantes*, Tomus III, serbocroaticae interpretati et commentariis ornati ab J. Ferluga, B. Fernjančić, R. Katičić, B. Krekić, B. Radojčić, Beograd 1966, 120-140

communication entre la Macédoine et la Thessalie, il en fit transférer la population ailleurs mais malheureusement Skylitzès ne nous dit pas où;⁵ l'année suivante ayant réoccupé certaines forteresses thessaliennes et la ville forte de Vodéna il y appliqua les mêmes mesures, envoyant les "Bulgares" soit des villes thessaliennes soit de Vodéna dans le Boléron,⁶ région s'étendant entre les Rhodopes dans le Nord et l'Est, la Mer Egée dans le Sud et le fleuve Mesta à l'Ouest. Evidemment il n'avait pas transplanté toute la population slave de Vodéna car dans les premières années de 1015 il dut revenir sur place pour maîtriser, non sans beaucoup d'efforts, une nouvelle révolte des habitants qui y étaient encore restés et que Basile II fit envoyer aussi dans la région de Boléron.⁷ Un peu plus tard, mais encore dans la même année, à Mogléna il fit prisonniers beaucoup de δυνάσται, de seigneurs donc, et avec eux un important nombre de soldats — λάος πολεμιστῆς οὐκ ὀλιγός — ordonnant de transférer dans le Baasparikan, dans ce cas en Arménie, les combattants tandis que le reste de la population devait être dispersé — τὸν δὲ λοιπὸν συρφετῶδη λαὸν διαπραγῆναι προσέταξεν.⁸ D'autres "Bulgares" semblent avoir été colonisés dans la région d'Ephesos au cours du XI^e siècle.⁹

Cette politique ne prévoyait pas seulement d'éloigner une partie

⁵ Ioannis Scylitzae *Synopsis historiarum*, rec. Io. Thurn, Berolini et Novi Eboraci 1973, 344, 93-98. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 97-98 n. 70, 71.

⁶ Skylitzes, 344, 16-345, 25. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 98-99 n. 73, 74, 76.

⁷ Skylitzes, 352, 9-21. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 113 n. 113, 114.

⁸ Skylitzes, 352, 32-37. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 114-115. Pour la date du transfert cfr. E. Honigmann, *Die Ostgrenze des byz. Reiches von 363 bis 1071 nach griechischen, arabischen, syrischen und armenischen Quellen* (Corpus Bruxellense Hist. Byz.), Bruxelles 1935, 173, et dernièrement R.M. Bartikian, *O bolgarskom Vaspurakane i poslednih godah carstva Arcrunidov*, Vestnik obšč. nauk AN Arm. SSR 1973, fasc. 10, p. 88-96.

⁹ P. Charanis, *The Transfer of Population as a Policy in the Byzantine Empire*, Comparative Studies in Society and History, Vol. VIII, No. 2, The Hague, 1961, maintenant aussi dans: du même, *Studies on the Demography of the Byzantine Empire*, London 1972, III, 149, se basant sur "De Sancto Lazaro, monacho in monte Galesio", AA SS, Novembris 3 (Bruxelles 1910), pag. 537. Mais cfr. Gy. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, II, Berlin 1958, 98 selon qui Βούλαρα est "Dorf unbekannter Lage".

de la population soumise et des soldats ennemis dans d'autres régions mais aussi la colonisation des nouveaux groupes dans les centres et les régions occupés. Déjà pendant la jeunesse de Basile II Jean Tzimiskès avait transplanté un nombre considérable de Manichéens, qui étaient en grande partie des Arméniens, d'Asie Mineure en Thrace aux alentours de Philippopolis.¹⁰ Entre 979 et 987 Basile II colonisa des Arméniens des régions qui faisaient partie de l'Empire byzantin en Macédoine "zum Schutze gegen die Bulgaren, damit sie das Land bebauten. Und er führte sie hinüber und siedelte sie zahlreich in jenem Lande an".¹¹ Il y avait aussi un village d'Arméniens dans les montagnes de Rila, un autre dans les alentours de Bitola, des Arméniens vivaient dans les villes de Stroumitza et de Mogléna et le long de la rivière Pčinja et Charanis croit que toutes ces agglomérations arméniennes pourraient dater du règne de Basile II.¹² Pour éviter une nouvelle révolte à Vodéna on "installa dans la ville des habitants byzantins appelés *κονταγάτοι* des êtres sauvages, féroces et cruels et qui même attaquaient les gens sur les routes — *όδοστάτοι*."¹³ Vers la fin de l'année 1018 ou au printemps 1019 parmi les autres mesures administratives, Basile II "permit aux prisonniers byzantins qui le désiraient de rester dans la région". Il est intéressant de noter que ces prisonniers libérés étaient des Byzantins et des Arméniens qui, tombés aux mains de Samuel, avaient été installés, comme on vient de le voir, par celui-ci dans l'intérieur du pays, dans la plaine de Pélagonie et dans les

¹⁰ Skylitzes, 286, 63-66; Anne Comnène, *Alexiade*. Texte établie et traduit par B. Leib, Paris 1945, III, 179, 1-8; 180, 27-181, 6. Cfr. Charanis, *Transfer of Population*, 146.

¹¹ *Des Stephanos von Taron armenische Geschichte*, aus dem Altarmenischen übersetzt von H. Gelzer und A. Burckhardt, Leipzig 1907, 148, 33-149, 1. Pour la date ib. 148, 29-30. Intéressant est encore que selon Stephanos Samuel, qui avait seulement un frère, était arménien ou mieux d'origine arménienne ainsi que la participation de troupes arméniennes à la bataille de 986 où elles sauvèrent Basile II (ib. 186, 6-9 et 186, 31-187, 1).

¹² C. Jireček, *Geschichte der Bulgaren*, Prag 1876, 222; P. Charanis, *The Armenians in the Byzantine Empire*, *Byzantinoslavica* 22 (1961), maintenant aussi dans: du même, *Studies on the Demography of the Byzantine Empire*, London 1972, V, 238.

¹³ Skylitzes, 352, 16-19. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 113 n. 113, 114.

environs de Prespa et Ochrida.¹⁴ Il y avait en outre au temps de Basile II une colonie de Turcs en Thrace installée avant 1025.¹⁵

Le peu d'informations qu'on possède sur la politique de colonisation de Basile II au coeur des Balkans indiquent qu'il se tint aux principes des ses prédécesseurs, qu'il tâcha comme eux d'affaiblir toute résistance dans les régions occupées soit en transférant les soldats dans des provinces très éloignées, soit en envoyant des couches de la population locale d'une certaine importance dans d'autres régions des Balkans, soit en faisant disperser simplement le peuple commun et en colonisant de nouveaux groupes d'origine sociale et ethnique différente, changeant par cette mesure tant les vieilles structures sociales que celles ethniques. Digne d'être remarquée est l'influence exercée par la pratique byzantine de colonisation sur la politique intérieure des voisins, concrètement sur l'état de Samuel, ce qui d'ailleurs, n'était pas un phénomène nouveau car déjà les khans bulgares du VIII^e et IX^e siècle avaient transféré des Slaves d'une région à une autre.¹⁶

Dans les pays conquis Basile II ne se borna pas seulement dans sa politique démographique à transférer des différents groupes sociaux ou ethniques mais il appliqua le même système envers les membres de la couche sociale dominante. Le Continuateur de Skylitzès note à vrai dire que l'empereur avait ordonné que le peuple se soumit à ses propres archontes et qu'il vécût suivant les usages comme au temps de Samuel.¹⁷ Les choses ne se développèrent pas entièrement comme le décrit notre source. Basile II fut assez prudent et suivit une politique réaliste et élastique et comme sur les autres plans il fit aussi dans le domaine personnel des concessions aux vaincus. Certains chefs furent simplement éliminés,

¹⁴ Skylitzes, 363, 49-56. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 133 n. 186.

¹⁵ *Vie de S. Athanase l'Athonite*, *Analecta Bollandiana* 25 (1906), Cfr. Charanis, *Transfer of Population*, 148, n. 37. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I, 86.

¹⁶ Pour le règne de Samuel: Skylitzes, 330,96-5; 363,54-55. *Sovety i rasskazy Kekavmena*. Podgotovka teksta, vvedenie, perevod i kommentarij G.G. Litavrina, Moskva 1972, 250, 11-252, 16 et commentaire n. 890-905. Cfr. Ferluga *Fontes*, III, 194-198.

¹⁷ Ε.Θ. Τσολάκη, *Ἡ Συνέχεια τῆς Χρονογραφίας τοῦ Ἰωάννου Σκυλίτζη* (Ioannes Skylitzes continuatus), Thessalonique 1968, 162, 20-24.

comme Nikoulitzas,¹⁸ Ibatzès¹⁹ ou le frère de Nestongos,²⁰ d'autres tels que Dobromeros,²¹ Krakras,²² Dragomuzos,²³ Nikoulitzas le jeune,²⁴ Dèmètrios Polémarchios,²⁵ Elémagos²⁶ et d'autres obtinrent des titres, même de très hauts, et certains parmi eux restèrent dans le pays comme administrateurs dans leurs anciennes provinces. D'autres au contraire furent éloignés de leurs régions — ce sont eux qui nous intéressent en premier lieu ici — et en général envoyés en Asie Mineure plus particulièrement sur les frontières orientales de l'Empire. C'est aussi vers la fin du X^e siècle que Basile II avait élevé au rang de patrice et praiposite Romanos, fils de l'empereur bulgare Pierre (927-969), qui lui avait consigné Skopia, dont il avait été nommé commandant par Samuel.²⁷ Dans les années 30 du XI^e siècle un des fils du dernier empereur macédonien Jean Vladislav, Prousianos, magistre depuis sa soumission en 1018, avait obtenu le haut poste de commandant des Boukellaires mais à cause de grosses querelles avec des seigneurs byzantins il fut d'abord

¹⁸ Skylitzes, 344, 93-12 et 363, 43-49. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 97-98, 133, 192-193.

¹⁹ Skylitzes, 354, 77-79 et 360, 49-363, 42. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 119 n. 137, 130-133 n. 179-184.

²⁰ Skylitzes, 365, 15-366, 24. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 137 n. 196 avec la bibliographie concernant le problème de son nom (Sermon?).

²¹ Skylitzes, 344, 90-93; *Ioannis Zonorae epitomae historiarum*, III, ed. Th. Büttner-Wobst, Bonnæ 1897, 559, 14-16. Cfr. aussi Skylitzes, 359, 29-32, pour Dobomeros le jeune, Nestoritzès et Lazaritzès que tous se rendirent avec leur "tagmata" et obtinrent de hauts honneurs (cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 97, 248, 129).

²² Skylitzes, 347, 70-75; 355, 27-30 et 34-36; 357, 68-71; avec Krakras se rendirent aussi son frère et son fils, ib., 357, 63-68. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 103 n. 87; 121-122 n. 145, 149; 124 n. 160, 161.

²³ Skylitzes, 357, 72-73.

²⁴ Skylitzes, 358, 83-84; probablement le fils du vieux Nikolitzas (cfr. n.18).

²⁵ Kékauménos, 174, 18-175, 12 et le commentaire n. 437-451. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 201 n. 19 et 20.

²⁶ Skylitzes, 364, 69-72. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 134-135 n. 189.

exilé, puis aveuglé, et dut finalement se retirer dans un couvent.²⁸ Bogdanos, toparche des “forteresses intérieures” de l’état de Samuel, fut aussi transporté en Asie Mineure, mais ayant pris part en 1026 à une conspiration contre Contantin VIII il fut aveuglé;²⁹ semblable fut le sort de Glavas, probablement un seigneur slave.³⁰ Aux frontières orientales de l’Empire se trouvaient aussi dans les années trente du même siècle Nicolas Chrysilios et le vestis Aaron, celui-ci un des fils de Jean Vladislav et frère de Prousianos. Les Chrysilii étaient certainement la famille la plus influente de la province de Dyrrachion et ils pouvaient se vanter de larges relations familiales entre autres avec l’empereur Samuel. En 1005 Jean Chrysilios avait consigné en échange de hauts titres pour ses fils, mais probablement non seulement pour ces honneurs, la ville et la province de Dyrrachion aux Byzantins. Nicolas Chrysilios fit sa carrière dans l’armée byzantine mais elle est assez mal connue; on sait qu’il combattit, sans beaucoup de gloire, autour de la forteresse de Berkri, non loin de Mantzikert. Théodore Chrysilios, probablement général lui même, pris part avec d’autres partisans du parti militaire à la conspiration contre l’empereur Michel VI Stratiotique

²⁷ Skylitzes, 364, 64-69. Romanos fut même nommé stratège d’Abydos Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 70 n. 15; 71 n. 19; 102 n. 86.

²⁸ Skylitzes, 359, 32-360, 46; 372, 80-91; 376, 82-86; 384, 10-13; 448, 51-52. La description de Zonaras, 574, 5-7, diffère un peu de celle de Skylitzes. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 129-130 n. 169; 165-166 n. 280-290.

²⁹ Skylitzes, 357, 79 - 358, 81; 372, 86-87. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 126 n. 163; 166 n. 284.

³⁰ Que les Glavas étaient d’origine slave, même provenant de Macédoine, c’est l’opinion aussi de A.P.Každan, *Socialnyj sostav gosподstvujuscego klassa Vizantii XI — XII vv.*, Moskva 1974, 201; cfr. aussi: *Les sceaux byzantins du Médallier vatican*, présentés, décrits et commentés par V. Laurent a.a., Città del Vaticano 1962, 53 n.l. Ils devaient être depuis un certain temps à Byzance car vers la fin du X^e siècle Basile Glavas s’enfuyait d’Adrianople passant du côté de Samuel (Skylitzes, 343, 72-76). Si c’était lui ou son fils qui furent aveuglés en 1026 pour avoir pris part à une conspiration contre l’empereur (Skylitzes, 372, 83-89) c’est incertain. Vers la moitié du XI^e siècle on rencontre à Byzance parmi les généraux un Nicéas Glavas protospathaire, topotèrète des tagmata des scholes (Skylitzes, 471, 2-4). Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 95 n. 65; 166 n. 284.

(1056-1057) qui porta Isaac Comnène au pouvoir.³¹ Sur Aaron on est assez bien informé. En 1018/19, ayant obtenu le titre de partice, il fut d'abord envoyé à Constantinople, il devint ensuite gouverneur du Baasparkan et en 1055/56 de la ville de Ani et de sa région. Après la victoire de Kapétra sur les Turcs (1049), pendant laquelle il commandait l'aile droite, il revint à son premier poste dans le Baasparkan. Devenu entretemps "magister" et "dux" il joua un rôle assez important dans le conflit pour le pouvoir impérial entre les partisans de Michel VI et Isaac Comnène en 1057.³² Manuel Ibatzès — peut-être fils de cet Ibanzès qui en 1018 se défendit jusqu' au bout dans les montagnes du Tomor en Albanie — avait fait une belle carrière à la cour de Constantinople, car en 1040 il était selon Skylitzès un des familiers de l'empereur — *φκειωμένος ὦν τῷ βασιλεῖ*. Dans cette même année 1040 il se rallia à la révolte de Pierre Déléanos mais il eut la même fin malheureuse que le chef de l'insurrection.³³ Nestongos, frère du gouverneur de la région de Sirmion, semble s'être rendu avec d'autres membres de la même famille aux Byzantins victorieux tandis que son frère fut tué par le général byzantin Constantin Diogène. Ce Nestongos fut le fondateur d'une fameuse famille byzantine.³⁴ Tous ces seigneurs appartenant à la famille régnante ou autrement éminents et influents, occupèrent de hautes positions soit dans l'armée soit dans l'administration byzantines. Il faut se demander s'ils obtinrent aussi

³¹ Skylitzes, 388, 37-44; 342, 61-343, 67; 498, 28-35. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 93-94 n. 63-64; 108 n. 99; 161 n. 265; 167 n. 291-293; 94 n. 64 et 117 n. 133; Každan, *Gospod.klass*, 143

³² Skylitzes, 359, 32-360, 46; 360, 49-52; 448, 48-453, 96; 493, 81-84; 494, 29-495, 56; 496, 71-74. Cfr. M. Lascaris, *Sceau de Radomir Aaron*, *Byzantinoslavica* 3 (1931), 404-412; Ferluga, *Fontes*, III, 167-168 n. 294, 296; *Glossar zur frühmittelalterlichen Geschichte im östlichen Europa*, herausgegeben von J. Ferluga, M. Hellmann, H. Ludat, Wiesbaden 1973, 'Ααρόν (3), 6 sqq. et la bibliographie citée.

³³ Skylitzes, 411, 40-44. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 148 n. 223; 155 n. 241. Voir n. 16.

³⁴ Skylitzes, 365, 15-366, 30. Cfr. I. Dujcev, *Poslednijat zascitnik na Srem v 1018 g.*, *Izvestija na inst. za ist.* 8 (1960), 309-321; Ferluga, *Fontes*, III, 136-140 n. 196; Každan, *Gospod.klass*, 120. Voir n. 20.

des domaines car je crois qu'il faut voir en eux en premier lieu, des seigneurs féodaux passant d'un camp à l'autre. Le cas d'Alousianos semble le prouver au moins d'une manière indirecte. Lui-même également fils de Jean Vladislav, s'était rendu aux Byzantins à Déabolis vers la fin de 1018 avec ses frères Prousianos et Aaron. Reçu par l'empereur Basile II avec "des mots pleins de justice et d'humanité", il fut honoré du titre de patrice. Sa carrière à Byzance ne semble pas avoir été très brillante car en 1040 il était gouverneur du thème de Théodosioupolis en Asie Mineure mais toujours avec le même titre de patrice comme vingt ans auparavant et par surcroît il tomba en disgrâce à Constantinople. Il fut accusé injustement par le tout puissant Jean l'Orphanotrophe et on lui confisqua une très belle propriété qui, il faut le dire, appartenait en effet à sa femme.³⁵ Il avait acquis donc des terres en dot, ce qui est fort possible, car nombreuses furent les liaisons entre les familles slaves de Macédoine et celles byzantines après 1018. Comme lui, d'autres aussi avaient obtenu des propriétés, probablement non seulement par cette voie, mais bien en forme de domaines féodaux. Alousianos se fit enfin un nom pendant la révolte de 1040 de Pierre Déléanos en éliminant celui-ci et contribuant ainsi d'une manière décisive à étouffer le soulèvement. Il resta ensuite à Byzance où il avait obtenu pour son oeuvre le haut titre de magistre.³⁶ Ce peu de cas connus par les sources narratives, Skylitzès et son Continuateur, Psellos, Jean Zonaras etc., semble me montrer que Basile II poursuivait aussi par sa politique envers la couche dominante le but d'affaiblir les populations soumises en les privant de leur chef et de leurs généraux, de briser l'unité de la couche dominante et de l'affaiblir économiquement par le transfert des familles puissantes loin de leurs régions, possessions et sujets et par un traitement différent des divers seigneurs. On a vu en effet que certains archontes restèrent à leurs anciennes places, que Basile II distribua les titres honorifiques et probablement les fonctions avec beaucoup de largesse mais aussi en les répartissant différemment de personne

³⁵ Skylitzes, 359, 32-360, 46; 412, 88-414, 38. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 129-139; 153-155 n. 234, 235, 237-239; 207-208 n. 43-47.

³⁶ Voir note précédente. Michel Psellos, *Chronographie*, texte établi et traduit par E. Renauld, Paris 1926-28, I, 82.

à personne. L'historien arabe Jahja d'Antioche le confirme en disant que Basile II reçut les chefs (voždi) avec grâce (milost) et donna à chacun d'eux des devoirs correspondant à leurs mérites.³⁷ Le cas de Draksan, commandant de Vodéna, est aussi très instructif de ce point de vue: tandis que les habitants de la ville furent transférés dans la région de Boléron, lui-même obtint le permis d'habiter à Thessalonique où même il se maria avec la fille d'un haut dignitaire ecclésiastique.³⁸ L'emprunt de modèles et idées byzantins et leur influence sur la politique intérieure de Samuel ou d'autres états sur les Balkans furent, comme on l'a vu plus haut, considérables. Les cas suivants semblent le confirmer de nouveau: le traitement d'une famille très influente de Larissa après la prise de la ville par Samuel en 986 lorsque celui-ci "réduisit en esclavage tous les Larisséens, à l'exception de la famille de Nikoulitzas: eux en effet, il se borna à les transplanter ailleurs, sans les priver de la liberté ni de leurs biens";³⁹ le sort de Ashot, fils du stratège de Thessalonique Gregorios Taronitès, fait prisonnier dans les dernières années du X^e siècle par Samuel et que celui-ci libéra de la prison et maria avec sa fille Miroslava en l'envoyant comme son gouverneur à Dyrrachion;⁴⁰ le mariage entre le prince de Dioclée Jean Vladimir († 1016) également libéré de prison par son futur beau-père Samuel, et Kosara (?) une de ses filles;⁴¹ enfin le mariage qui eut lieu pendant l'insurrection en Macédoine sous Georgios Voitchos en 1072 entre le général byzantin Longibardopoulos, prisonnier des insurgés, et une fille du prince de Dioclée Michel (ca.

³⁷ V.R.Rozen, *Imperator Vasilij Bolgarobojca. Izvlečenija iz letopisi Jachji Antiochijskogo*, London 1972, 59.

³⁸ Skylitzes, 345, 27-31. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 99 n. 77.

³⁹ Kékauménos, 250, 14-252,16 et le commentaire n. 892-905. Cfr. P. Lemerle, *Prolegomènes à une édition critique et commentée des "Conseils et Récits" de Kékauménos*, Bruxelles 1960, 25 sqq., 58; Ferluga, *Fontes*, III, 198 n. 9.

⁴⁰ Skylitzes, 341, 16-21; 342, 52-56. Cfr. Ferluga, *Die Chronik des Priesters von Diokleia als Quelle für die byzantinische Geschichte*, Bučavtina 10, im Druck.

⁴¹ Skylitzes, 353, 64-354, 67; 359, 25-26. *Letopis popa dukljanina*, ed. F. Šišić, Beograd-Zagreb 1928, 333-339; Cfr. Ferluga, *Priester von Diokleia* (voir note précédente).

1052-1081).⁴²

Un coup d'oeil même sommaire suffit pour faire voir comment une partie de la couche dominante du pays occupé fut absorbée par celle de Byzance. Ekaterine, une des filles de Jean Vladislav, devint la femme de l'empereur Isaac Comnène; sa soeur, dont le nom n'est pas connu, épousa Romanos Kourkouas, rejeton d'une vieille famille byzantine d'origine géorgienne; Trajan, frère d'Ekaterine, non seulement était par sa femme parent des Kontostefanoi, des Avalantanés et des Focades mais sa fille Marie eut du mariage avec Andronic, fils du César Jean Doukas et neveu de Constantin X Doukas (1059-1067), deux filles dont une, Irène, épousa Alexis Comnène, le futur empereur, et l'autre, Anne, George Paléologue; la veuve du dernier défenseur de Sirmion, frère de Nestongos, fut envoyée après la prise de la ville à Constantinople où elle épousa un dignitaire de la capitale; les cas de Draksanos et d'Alousianos viennent d'être cités.⁴³ Les enfants de cette première génération mariée à Byzance contractèrent de leur côté de nouvelles liaisons et Jahja d'Antioche put donc dire avec raison que les filles "bulgares" avaient épousé les fils des Grecs et les filles des Grecs, les fils des "bulgares". Et lui — c'est-à-dire Basile II — avait mêlé les uns aux autres en mettant fin de cette manière aux vieilles inimitiés qui existaient entre eux.⁴⁴

Jahja décrivant les mesures prises par l'empereur byzantin ajoute que celui-ci prit pour lui un très grand nombre (sil'nyja) de forteresses, nomma pour celles-ci des gouverneurs grecs et fit détruire les autres.⁴⁵ Il faut souligner ici seulement un côté de la politique dont parle Jahja. Basile II poursuivit envers les seigneurs arméniens, géorgiens et autres provenant des extrêmes frontières orientales d'Asie Mineure la même politique qu'envers ceux de la Macédoine. On ne peut pas discuter maintenant la politique

⁴² Skylitzes cont., 163, 24-27; 165, 19-23. Cfr. Radojčić, *Fontes*, III, 181 n. 26; 185 n. 39.

⁴³ Skylitzes, 345, 27-31; 365, 27-30; 372, 87-88; 413, 91-94; 492, 49-53. Cfr. Angelov, *Zusammensetzung*, 6-7.

⁴⁴ Jachia, 59.

⁴⁵ Ibidem.

byzantine en Arménie et Géorgie au XI^e siècle mais il faut constater qu'une partie des seigneurs de provenance orientale furent envoyés en service loin de leur patrie dans l'ouest de l'Asie Mineure, sur les îles, en Italie, dans les Balkans. Ce sont ces derniers qui nous intéressent et les quelques noms qui suivent sont choisis fortuitement. Grigorios Taronite et Jean le Chaldéen furent gouverneurs de Thessalonique vers la fin du X^e siècle; les Taronites à Byzance donnèrent des membres signalés pendant tout le XI^e siècle; parmi les premiers Achot, fameux par son mariage avec une des filles de l'empereur Samuel et pour avoir arrangé en 1005 la restitution de Dyrrachion à Basile II qui l'honora de la dignité de "magistre".⁴⁶ Les Tornikes étaient une branche des Taronites et ils vivaient à Byzance depuis le X^e siècle; il semble qu'ils avaient pris de profondes racines sur la péninsule balkanique car en 1047 Léon qui se souleva contre Constantin IX Monomaque habitait à Adrianople et était considéré comme "l'orgueil macédonien" mais en tous cas jouissait des sympathies des "Macédoniens".⁴⁷ Théophilakte (ou Nicéphore) Botaneiate — les Botaneiates étaient une famille originaire du thème des Anatoliques — était duc de Thessalonique au commencement du XI^e siècle; il tomba dans un combat peu après la fameuse bataille du Kleidion (29 juillet 1014), tué par Gabriel Radomir, fils de Samuel.⁴⁸ Théodorakan fut, malgré son grand âge, stratège de Philippoupolis vers la fin du X^e siècle; en 1007 Jean Théodorakan, protospathaire et proximos de l'empereur Basile II fit écrire un superbe Evangile à Adrianople où devait se

⁴⁶ Skylitzes, 341, 15-22; 347, 81-82; 342, 52-343, 65. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 87 n. 42, 88 n. 45, 91-94 n. 60-64, 103 n. 88.

⁴⁷ Skylitzes, 438, 78-441-82; Psellos, *Chronographie*, II, 14. Cfr. Ostrogorsky, *Geschichte*, 275; N. Adontz, *Notes armeno-byzantines*, Lisbonne 1965, 253-255. Selon Každan, *Gospod. klass*, 201, les Bériboës étaient d'origine slave ou valaque; Laurent, *Médallier vatican*, 48, publie le sceau de Théodore, protoproèdre (sans date).

⁴⁸ Skylitzes, 350, 59-351, 81; *Michaelis Attaliotae Historia*, ed. I. Bekker, Bonn 1853, 229-230, 231, 1-7; Nicéphore Bryennios, *Histoire*, *Introduction*, texte, traduction et notes par P. Gautier, Bruxelles 1975, 219, 13 sqq. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 110-111 n. 102-106; Radojic, *ibidem*, 231-233 n. 12-19; pour son neveu l'empereur Nicéphore III Botaneiate (1078-1081) cfr. G. Zacos and A. Vegler, *Byzantine Lead Seals*, I-III, Basel 1972, No. 2686 mai surtout No. 2687.

trouver probablement le siège de son commandement; George était gouverneur de Samos et avec son collègue de Chios, Bériboès, triompha en 1028 des Arabes.⁴⁹ On connaît encore un autre membre de cette famille: Constantin, probablement fils du magistre Basile, fameux général, actif vers la moitié du XI^e siècle. Il fut parmi les premiers à s'opposer en 1077 à Nicéphore Bryennios mais il fut fait prisonnier et finit ses jours en exil, dans une des villes macédoniennes. Tzitzikios, fils de Théodate l'Ibérien, commandait à Dorostolon vers 1016.⁵⁰ Eusthatios Daphnomelès fut gouverneur de Dyrrachion après 1005 et, vers la fin de la guerre contre Samuel, d'Ochrida; c'est lui qui captura, en s'exposant à de grands dangers, Ibatzès dans les montagnes du Tomor et dans un bref discours qu'il tint à cette occasion il souligna qu'il était bien Rhomée mais d'Asie Mineure et non de Thrace ou de Macédoine.⁵¹ Constantin Diogène succéda à Théophilakte (ou Nicéphore) Botaneiate comme stratège de Thessalonique; il captura par la ruse, vers la fin de 1018 ou au commencement de 1019, la ville de Sirmion et fut le premier gouverneur byzantin du thème du même nom; en 1026 il fut nommé duc de Bulgarie et sous Romain III Argire (1028-1034) duc de Thessalonique, conservant dans les deux cas le commandement de Sirmion; accusé de conspiration et transféré en Asie Mineure comme stratège du Thrakesion il fut bientôt jeté en prison et obligé à prendre l'habit monacal; il termina sa vie par le suicide.⁵² Un Roupenès, qu' Adontz identifie avec Rouben, stratège de Larissa et de Macédoine en 1006-1007, et qui certainement

⁴⁹ Skylitzes, 343, 79-90; 345, 38-40; 373, 11-14; Attaliates, 247. Cfr. Adontz, *Notes*, 153-159.

⁵⁰ Skylitzes, 355, 26-356, 30. Cfr. *Fontes*, III, 121 n. 245; P. Diaconu, *Les Petchénègues au Bas-Danube*, Bucarest 1970, 39 n. 98.

⁵¹ Skylitzes, 343,65-67; 359,18-20; 360,46-363,42. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 94 n. 64; 130-133 n. 179-184.

⁵² Skylitzes, 352, 23-26; 365, 16-366, 30; 373, 94-96; 376, 86-93; 384, 14-15; 385, 41-51. Pour les sceaux voir: V. Laurent, *Le thème byzantin de Serbie au XI^e siècle*, *Revue des études byzantines* 15 (1957), 190; G. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantine*, Paris 1884, 240; I. Swiencickij, *Byzantinische Bleisiegel in den Sammlungen von Lwow*, recueil dédié à P. Nikov, Sofia 1940, 439-440. Cfr. Ferluga, *Fontes*, III, 138 n. 198.

était arménien construisit “la muraille, appelée maintenant (c’est-à-dire en 1018) Skélos, élevée aux Thermopyles... pour repousser les Bulgares”.⁵³ On pourrait continuer à citer des noms (par ex. les Kékauménoi, les Bourtzés, les Delassènes, etc.) mais on ne peut pas répondre à toutes les questions qui se posent. Est-ce que Basile II transféra définitivement dans les Balkans des seigneurs arméniens ou géorgiens? est-ce qu’il leur donna des terres, tout en tenant compte que l’octroi des terres n’était pas la seule forme de bénéfice, quoique la plus répandue, à côté des donations en argent, robes et biens meubles en général et des postes dans l’administration, l’armée, l’église etc.? Certes il y eut des familles d’origine orientale possédant des biens féodaux dans les provinces byzantines des Balkans. Les Kékauménoi étaient venus en Europe au temps de Basile II et Grigor était stratège de Larissa et Macédoine au moins de 976 à 983; ils possédaient de grandes propriétés en Thessalie et certains d’entre eux avaient occupé des positions importantes dans l’administration et l’armée.⁵⁴ Pendant la minorité de Basile II et les dernières années du règne de Nicéphore Phocas (963-969) les frères Grigorios et Pankratios Taronites ayant cédé le pays de Taron à l’Empire reçurent en échange le patriciat et des terres productives mais la source ne dit malheureusement pas où.⁵⁵ En 1019, Basile II donnait à Eusthatios Daphnomelès, gouverneur d’Ochrida, pour son courageux exploit référé plus haut, tous les biens meubles d’Ibatzès.⁵⁶ Parmi les prisonniers byzantins libérés vers la fin de 1018 ou au printemps 1019 par Basile II, auxquels il permit de s’installer en Macédoine, se trouvaient des membres de la famille des Apokapoi, d’origine arménienne, tels Gregoras et son frère, resté d’ailleurs anonyme, fils de Basile, fameux général byzantin;⁵⁷ il faut se souvenir de nouveau des Tornikes d’Adrianople. Vers la fin de l’époque ici considérée, Grigorios

⁵³ Skylitzes 364, 78-80. Cfr. Adontz, *Notes*, 185-187.

⁵⁴ Kékauménos, *passim*. Cfr. Lemerle, *Prolégomènes*, 23-36; Ferluga, *Fontes*, III, 194-198, 213-216; Každan, *Gospod. klass*, 160.

⁵⁵ Skylitzes, 279, 82-85. Cfr. Adontz, *Notes*, 231-232.

⁵⁶ Skylitzes, 363, 39-41.

⁵⁷ Skylitzes, 363, 54-56; 462, 43-464, 10.

Pakourianos, d'origine géorgienne, ayant occupé d'importants postes en Europe, put fonder le fameux couvent de Batchkovo (1083) grâce aux terres acquises pendant sa longue et brillante carrière.⁵⁸ L'histoire de ces familles — les Kékauménoï, les Tornikes, les Pocourianoï — est-elle une exception ou est-ce la règle générale? On ne peut pas répondre à cette question car les sources font défaut. Avec beaucoup de réserves on pourrait tout de même affirmer, en tenant compte des mouvements des Arméniens en Asie Mineure, que le transfert des populations et des magnats en Europe joua un rôle important mais ne fut la règle politique ni de Basile II ni surtout de ses successeurs. Pour les Arméniens il faut tenir tout de même présent que la masse colonisa le coeur de l'Asie Mineure, la Cilicie et les régions le long de la frontière syrienne.⁵⁹

En analysant la politique du gouvernement au temps de Basile II on a déjà touché à des événements postérieurs à 1025. On vient en effet de mentionner pour cette période les mariages d'une nouvelle génération, généralement des petits enfants de ceux qui passèrent à Byzance après la fin victorieuse de 1018/19. Ce fut le cas aussi des fils de militaires servant Byzance: en 1050 le protospathaire Nicétas Glavas commandait une tagma des scholes contre les Petchenègues;⁶⁰ Samuel Alousianos, fils d'Alousianos et petit-fils de Jean Vladislav, frère de la femme de l'empereur Michel IV Diogène, avait le titre de proèdre et duc et se trouvait à la tête des tagmata occidentales.⁶¹ Alousianos avait encore deux fils, Constantin vestarque et David, les deux connus exclusivement par deux sceaux publiés depuis longtemps par Laurent.⁶² Matthieu d'Edesse en connaît encore un, Basile Alousianos, duc d'Edesse de 1065 à

⁵⁸ D. Obolensky, *The Byzantine Commonwealth. Eastern Europe 500-1453*, London 1971, 284; Každan, *Gospod.klass.*, 91 et la bibliographie y citée.

⁵⁹ H. Ahrweiler, *Recherches sur la société byzantine au XI^e siècle: nouvelles hiérarchies et nouvelles solidarités*, Travaux et Mémoires 6 (1976), 103-106.

⁶⁰ Skylitzes, 471, 1-3.

⁶¹ Skylitzes cont., 134, 7-11. Cfr. Radojčić, *Fontes*, III, 176 n.8.

⁶² V. Laurent, *Bulgarie et les princes bulgares dans la sigillographie byzantine*, Echos d'Orient 33 (1934), 419-424. Cfr. N. Adontz, *Byzantion* 11 (1936), 790.

1071.⁶³ Pour en finir avec les rejetons des familles slaves passées des Balkans dans les régions orientales de l'Empire après le commencement du XI^e siècle on cite seulement encore Radomir Aaron, général bien connu qui, déjà avant l'ascension au trône d'Alexis I^{er} (1081), mais surtout après, combattit tant contre les Turcs que les Petchénègues. Sur un sceau datant du commencement de sa carrière (peu après 1070) il figure comme magistre, vestarque et stratège.⁶⁴

Le milieu du XI^e siècle à Byzance fut marqué entre autres par le danger barbare à la frontière du Danube. Pour cette période deux peuples sont de première importance: les Petchénègues et les Ouzes.

Les incursions petchenègues commencèrent en 1027 lorsqu'ils attaquèrent le thème de Bulgarie. Le gouvernement byzantin avait des difficultés à défendre les frontières car ses forces militaires étaient déjà en décadence. On avait abrogé pratiquement les anciennes lois qui interdisaient aux puissants d'acquérir les biens des paysans et des stratiotes; la désagrégation de la petite propriété se poursuivait sans rencontrer d'obstacles et ainsi le système sur lequel avait reposé la puissance de l'état byzantin depuis la rénovation du VII^e siècle se trouva désarticulé tandis que les ressources défensives et financières de l'état déclinèrent. L'armée des themata était donc en pleine décadence et n'était pas en état de faire face à des besoins militaires de plus en plus lourds. Pour renforcer l'armée les empereurs après Basile II eurent recours au vieux système du mercenariat. Des étrangers, soldats de métier venant de tous les pays, s'engagèrent dans l'armée byzantine. Les tagmata stationnés à Constantinople, mais pas seulement là car on les trouve de plus en plus dans les provinces, étaient désignées par le nom ethnique des soldats qui les composaient: Varègues, Russes, Sarrasins, Francs, Koulpingoi, Anglais, Allemands, Abasgoi, Alanoï, Turcs. À côté des tagmata étrangers se trouvaient ceux composés par des Byzantins qui portaient le nom ethnique ou géographique des soldats qui les composaient et qui désignait

⁶³ N. Adontz, *Byzantion* 11 (1936), 785.

⁶⁴ Laurent, *Médallier vatican*, 152-154. Voir la note 32.

désormais la région du recrutement: Pisides, Lycaoniens, Macédoniens, Arméniens, Chaldéens, etc. Ces soldats opéraient en n'importe quel point de l'Empire, ils étaient cantonnés aux endroits exigés par des raisons militaires et ne se trouvaient pas nécessairement dans les régions de recrutement. Pour cette armée on avait besoin d'argent — les exemptions dans les chrysobulles le prouvent — et non plus des terres pour y installer les soldats.⁶⁵

Mais revenons aux Petchénègues. Entre 1027 et 1048 les barbares habitaient au Nord du Danube, passaient le fleuve-frontière pour des incursions et le gouvernement byzantin dans sa faiblesse cherchait d'assurer la paix en concluant des accords, des traités de bon voisinage. A cause des luttes internes entre le khan Tirach et son rival Keghen, en 1048 une partie des Petchénègues (2 tribus — δύο γεννέων — ca. 20.000 hommes) sous Keghen passa le Danube, prit contact avec Michel, fils d'Anasthase, gouverneur de la province de villes danubiennes, et eut la permission de s'installer au Sud du Danube où ils obtinrent 3 forteresses, de vastes lots de terre dans le Nord-Est de la Bulgarie actuelle et Keghen devint φίλος καὶ σύμμαχος des Byzance⁶⁶ après avoir adopté avec les siens le christianisme. Leur tâche était de défendre la frontière byzantine contre leurs frères barbares et autres ennemis. Pendant le dur hiver 1048/49 plus de 100.000 Petchénègues sous Tirach passèrent le grand fleuve, ravagèrent le pays tandis que les Byzantins avec leurs alliés, les Petchénègues du Keghen, n'avaient pas assez de forces pour les arrêter. A la fin, décimés à la suite d'une épidémie de dysenterie, les envahisseurs furent battus et presque complètement massacrés. On épargna tout de même les prisonniers et ils furent installés dans les plaines de Serdica, de Niš et de Ovče Polje, mais sans armes afin de ne pas causer de troubles. Tirach et 140 des siens se rendirent à Constantinople où ils furent baptisés. Il faut souligner deux moments: ils "colonisèrent" les "plaines désertes" de Bulgarie et ils avaient conservé leurs chefs.⁶⁷ L'histoire des

⁶⁵ Ostrogorsky, *Geschichte*, 266, 272-275; H. Glykatzis-Ahrweiler, *Recherches sur l'administration de l'Empire byzantin aux IX^e-XI^e siècles*, extrait à part du Bulletin de Correspondance hellénique 84 (1960), 33-36.

⁶⁶ Skylitzes, 456, 9-457, 10.

⁶⁷ Diaconu, *Petchénègues*, 64-65.

Petchénègues après cette phase de colonisations est intéressante en tant que preuve de la faiblesse du gouvernement byzantin qui ne réussit pas à tenir les barbares sous son contrôle. Après de longues péripéties les relations entre les Petchénègues et Byzance se terminèrent à la bataille de Lebounion, le 29 avril 1091.⁶⁸ Ce fut la débâcle complète pour les Petchénègues et leur disparition en tant que peuple. Une partie d'entre eux passa le Danube et ceux qui restèrent dans l'Empire furent colonisés dans la région Vardar-Mogléna.

Après les Petchénègues Byzance dut, dans les Balkans, faire face à un autre peuple barbare - les Ouzes. Ayant passé en masse le Danube en 1064 ils ravagèrent la Macédoine arrivant jusqu' au coeur de la Grèce. Décimés aussi comme les Petchénègues par la peste, les survivants s'installèrent dans la chaîne des Balkans. Les généraux byzantins les écrasèrent et un petit nombre seulement se sauva à Tzouroulon. Ils embrassèrent le christianisme et furent établis en Macédoine — *χώραν λαβόντες δημοσίαν ἀπὸ τῆς Μακεδονικῆς*. Eux aussi devinrent *σύμμαχοι καὶ ὑπήκοι* de Byzance.⁶⁹

La colonisation des Petchénègues et des Ouzes diffère par certains aspects des mesures similaires prises pendant les siècles VII^e et VIII^e. Au XI^e le gouvernement byzantin ne prit pas l'initiative; l'installation et la concession des terres furent faites sous pression des événements extérieurs après que ni les intrigues ni la corruption n'avaient donné de résultats; on n'installa pas les barbares comme stratiotes mais comme "alliés et amis" — on doit penser aux "fédérés" du Bas Empire; on évita même de les armer

⁶⁸ Pour les Petschenègues en général voir: V.G. Vasiljevskij, *Vizantija i Pečenegi*, Trudy I (1908), 1-175; D. Rasovskij, *Pečenegi, Torki i Berendei na Rusi i v Ugrii*, Seminarium Kondakovianum 6 (1933), 1-66; G. Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I, Berlin 1958, 87-90; Ostrogorsky, *Geschichte*, 276, 286, 296-297 et passim; Ferluga, *Fontes*, III, 121 n. 145; 162-165 n. 267-279; Radojčić, *Fontes*, III, 229-230 n. 7-8; 243-244 n. 25; Diaconu, *Petchénègues*; Zlatarski, *Istorija*, II, 88 sqq., 187 sqq.

⁶⁹ Attaliates, 87. Pour les Ouzes en général voir: Rasovskij, *Pečenegi, Torki* (le nom russe pour les Ouzes c'est Torki!); Moravcsik, *Byzantinoturcica*, I, 90-94; Ostrogorsky, *Geschichte*, 283-284 et passim; Radojčić, *Fontes*, III, 175 n. 5, 6; 224-225 n. 13; 230-231 n. 10; 255 n. 34.

et on les força à prendre le baptême espérant ainsi renforcer sur eux le contrôle du gouvernement. A la différence du transfert des populations de leur pays d'origine dans une autre région de l'Empire (par ex. les Slaves des Balkans en Asie Mineure aux VII^e et VIII^e siècles; les Arméniens en Cappadoce, Cilicie, les Balkans) on installa les barbares là où ils se trouvaient, là où ils étaient arrivés eux-mêmes; c'était donc une mesure pour les tranquilliser, une mesure imposée par les circonstances.⁷⁰ Les mesures prises ne faisaient pas partie d'un vaste système militaire, administratif et économique — moins en Europe qu'en Asie Mineure. Ce furent des mesures palliatives empruntées par le gouvernement byzantin à la tradition et à l'expérience du passé mais sans tenir compte que la situation économique, sociale et politique s'était entre temps complètement transformée.

⁷⁰ Anne Comnène, *Alexiade*. Texte établi et traduit par B.Leib, Paris 1945, III, 209, 15-27. Cfr. Ostrogorsky, *Geschichte*, 294.

LES FRANCS - REPRÉSENTANTS DE LA LITTÉRATURE EN GREC VULGAIRE

JOHANNES IRMSCHER / BERLIN

Le détournement de la 4^e Croisade sur Constantinople, la conquête de la métropole sur le Bosphore et de vastes régions de l'empire byzantin par les Occidentaux ainsi que la fondation de l'empire latin d'Orient ayant pour empereur Baudouin de Flandre et instaurant de nombreuses seigneuries franques et grecques, ont été lourds de conséquences historiques, à plus d'un point de vue. Au niveau de la politique mondiale, ces événements amorçaient le déclin définitif du pouvoir byzantin — car l'Etat, restitué, des Paléologues cherchait de nouveau à le rétablir mais ne savait plus le réaliser —; ils amorçaient en même temps la chute du bastion contre les Turcs, en pleine offensive (les siècles suivants, l'Europe allait en ressentir les suites cuisantes). Dans le domaine de la structuration sociale, ils marquaient la féodalisation totale de Byzance et l'union définitive des féodalismes occidental et byzantin. Sur le plan économique, ils implantaient la durabilité de la priorité incontestée de Venise, puissance financière. Son podestat à Constantinople s'attribuait le fier titre d'un "*Quartae partis et dimidia totius imperii Romaniae dominator*" (la dénomination de "Romanie" s'était introduite pour désigner le territoire byzantin occupé). Dans le domaine culturel enfin, ces événements entraînaient l'ouverture absolue de Byzance à la culture et la civilisation de l'Occident. La soumission ecclésiastique fut amenée par contrainte. Quelque détestée qu'elle fût parmi les masses populaires, elle aboutissait tout de même à de nombreux contacts personnels et ouvrait la porte byzantine à la pensée théologique occidentale. Les croisades précédentes y avaient répandu déjà la chevalerie d'empreinte occidentale et Manuel 1^{er} Comnène (1143-1180) en avait été le promoteur. Maintenant, on allait accepter et admettre largement la littérature relevant de cette civilisation. On la convertissait en formes grecques. Il s'agissait, pour une bonne part, de

thèmes remontant à l'Antiquité grecque et que la tradition romannique préparait de nouveau à l'usage des lecteurs grecs. Prenons p. ex. le roman du roi Apollonios de Tyr qui, attesté à l'Occident dès le VI^e siècle, remonte éventuellement à un original grec; ou bien le roman de Troie dont le modèle immédiat a été l'oeuvre de Benoît de Sainte-Maure au XII^e siècle; celle-ci, pour sa part, dérivait du Darès hypothétique, par le canal d'une version latine. D'autres sujets sont authentiquement occidentaux; tels le fragment du vieux chevalier qui, par la voie d'une version italienne, reflète la légende d'Artus; la διήγησις de Phlorios et Platzia Phlore — nous reviendrons sur ce sujet — ; et le roman d'Imperios et Margarona dans lequel, autrefois, on croyait reconnaître la version byzantine du livre populaire de Pierre de Provence et de la belle Maguelone. Nous y reviendrons également.

C'est un fait que les croisades et, finalement, la conquête latine faisaient surmonter, progressivement, les barrières linguistiques qui avaient séparé l'Est de l'Ouest, des siècles durant. Les Byzantins apprenaient le latin — l'exemple le plus persuasif en est le moine Maxime Planude, diplomate et savant du XIII^e siècle —, et ils apprenaient également, à n'en pas douter, les langues parlées par les chevaliers féodaux qui s'étaient établis en Romanie: comment donc interpréter autrement les reprises de sujets littéraires de l'Occident dont nous venons de parler! Mais les occupants, à leur tour, ne négligeaient pas le grec; ils s'en servaient et ceci différemment dans les territoires respectifs. Nous le verrons. Toutes les évolutions cependant ont ceci de commun que l'on n'avait recours nulle part au byzantin savant, homologue du latin occidental; au contraire, on se servait du grec populaire, langue vulgaire pour faire un emprunt à Karl Krumbacher. Elle était tout juste au début de l'utilisation littéraire. Il apparaît que les chevaliers qui n'avaient pas reçu d'éducation scientifique, s'étaient émancipés du latin et avaient opéré l'adoption des langues nationales modernes à tel point qu'il n'existait plus, pour eux, de nécessité de se décider pour ou contre la langue savante.

Cette littérature en grec vulgaire que, pour de bonnes raisons mais assez incomplètement dans ses deux cas, l'on pourrait qualifier de littérature populaire byzantine mais aussi de littérature néo-grecque ancienne, gravite autour de certains centres géographiques

évidents. Le premier en était — après la capitale qui, sur ce terrain, n'avait point perdu de son importance — le Péloponnèse et la Grèce centrale caractérisés par des domaines féodaux tels que la principauté de Morée et le duché d'Athènes; le deuxième en était Chypre, le troisième la Crète, le quatrième les îles Ioniennes qui, sous ce rapport, ne se mettent en évidence que plus tard mais également plus longtemps. En fonction de cette répartition en centres géographiques, nous nous penchons ci-après sur les oeuvres littéraires dont la paternité franque est incontestée ou dans le domaine du possible (le terme de littérature s'applique ici au sens large du mot tel qu'il est d'usage pour les littératures anciennes, sans nulle restriction aux belles-lettres).

I.

Commençons par le territoire grec sensu stricto et attirons l'attention tout de suite sur un témoin des plus importants quoique des plus problématiques: la *Chronique de Morée* (Χρονικὸν τοῦ Μορέως). Elle n'est, en première ligne, pas un ouvrage appartenant aux belles-lettres mais plutôt, en dépit de la versification, une pièce historiographique calquée sur certains modèles de la chronographie byzantine. Elle a pour matière la domination française en Grèce, notamment au Péloponnèse; elle en fait la relation en plus de 9.000 vers politiques. La chronique, pour justifier les titres, remonte sommairement à la première croisade; elle entre plus dans les détails de la période allant de 1204 à 1292 environ tout en plaçant au centre de l'intérêt le règne du prince Guillaume de Villehardouin (1245-1278). Si la valeur de la chronique est faible en tant que pièce littéraire, elle est d'autant plus grande comme source historique pour le Péloponnèse sous la domination franque. Sa tendance est absolument antibyzantine et anti-orthodoxe; on insiste expressément sur le point de vue français et l'on s'oppose résolument à toutes les ambitions byzantines de restauration. Outre la version grecque qui existe en plusieurs variantes, sont parvenues à nous des versions en français, en italien et en espagnol (aragonais). L'ensemble des circonstances entrant en jeu, les questions de paternité et de priorité ont trouvé des réponses fort divergentes. Dans l'éclairage actuel des choses, il paraît être très vraisemblable

que la rédaction du texte français cherchait à retenir, aux années vingt du XIII^e siècle, les hauts faits de la conquête. A cette époque, le français semble avoir été, toujours, la langue parlée des seigneurs francs. La version grecque date du milieu de ce siècle; au fil des événements, elle fut l'objet de remaniements et d'extensions. Dans l'état où il se présente dans les manuscrits conservés, le texte est un produit littéraire autonome. La version aragonaise n'a pas d'importance pour la version grecque; le texte italien, selon toute apparence, dépend de celle-ci. Mais qui en était l'auteur, qui en étaient les utilisateurs?

Pour la raison justement que la version grecque est plus jeune, dans sa rédaction définitive de date bien plus récente même que la version française, il me semble que l'opinion formulée déjà par Karl Krumbacher et soutenue par Nikos A. Bees, demeure la plus vraisemblable. Elle dit qu'il faudrait voir dans la personne de l'auteur un Gasmule, descendant d'un mariage mixte gréco-franc, ou bien un Franc grécisé. Que les seigneurs français, sinon dans la première génération mais dans la deuxième, aient parlé le grec, peut être admis, *per analogiam*, à un haut degré de probabilité. C'est alors parmi eux et, logiquement, dans les milieux des féodaux grecs (ἄρχοντες) qui s'étaient intégrés au nouveau système de domination qu'il faudra chercher essentiellement les lecteurs du livre.

Si l'on reconnaît cependant que le grec, plus concrètement: le grec vulgaire, aurait été compris et parlé non seulement par les assujettis mais aussi par la classe au pouvoir en Romanie, on pourra à priori admettre que non seulement les Byzantins mais également les Francs comptaient parmi les secteurs au moins des romans contemporains en grec vulgaire; il faudra aussi suivre avec soin les indications signalant la paternité franque de tels ouvrages.

Nul ne conteste aujourd'hui que le roman de *Phlorios et Platzia Phlore*, s'étendant sur près de 2.000 vers, est une adaptation du livre populaire de Floire et Blancheflor, et que cette rédaction grecque remonte à la version italienne du livre. Toujours en suspens, par contre, est laissée la question du canal de transmission. Très intéressante dans ce contexte est la réflexion récemment formulée, selon laquelle les Acciaiuoli, famille florentine de banquiers, aurait joué un rôle dans cette réception. Dès 1325,

Nicolas Acciaiuoli avait pu acquérir des domaines en Morée. Conseiller et chambellan de Catherine II, impératrice titulaire de Constantinople, il fut inféodé d'autres terres moréotes et admis au nombre des feudataires de la principauté d'Achaïe. En 1338, il accompagnait Catherine à un voyage en Péloponnèse et demeurait là, pour trois ans, à titre de baile, ce qui profitait à l'extension de ses terres. L'amitié d' Acciaiuoli avec Boccace est notoire; aussi les intérêts littéraires sont-ils vraisemblables de sorte qu'il a pu introduire dans son domaine non seulement la Théséide de son ami mais aussi le roman de Phlorios. A une époque d'affrontements les plus durs des deux Eglises, l'auteur de la version grecque du roman mettait en évidence les aspects catholiques romains; à la fin, il opère la conversion du roi Phlorios et de son peuple au catholicisme: εἰς πίστην τὴν καθολικὴν Ρωμαίων ὀρθοδόξων. On est donc tenté de croire que le poète n'appartenait pas à l'église grecque; par voie de conséquence est-il facile d'imaginer qu'il fallait le chercher dans les milieux des Italiens, seigneurs étrangers, ou des métis "gasmuliques".

La situation se présente de façon semblable pour la deuxième oeuvre qui se place dans le même contexte: le roman d'*Imperios et Margarona*. L'affinité entre celui-ci et le livre populaire du comte Pierre et la belle Maguelone saute aux yeux; l'on ne saurait parler toutefois de reprise directe; car une multitude de parallèles thématiques du roman grec est du domaine exclusif de la Roumanie: la légende de fondation du monastère de Daphni près Athènes, la Chronique de Morée, le roman de Phlorios (les détails de tels parallèles étant toutefois discutables). Si l'on récapitule les données historiques qui en résultent, il semble que les Cisterciens catalans et provençaux qui fondèrent le monastère de Daphni, aient amené aussi le tronc du roman qui, par la suite, fut agrandi des éléments grecs indiqués. L'hypothèse subsiste à savoir si le roman d'Impérios a été rédigé d'abord en version romane pour être passé ensuite en adaptation grecque, ou que l'auteur, d'emblée, écrivait en grec vulgaire. La proximité admise du texte par rapport au roman de Phlorios fait penser à chercher l'auteur également parmi les représentants de la Φραγκοκρατία.

II.

L'île de Chypre avait son histoire à soi et cette histoire, justement, s'exprimait dans une littérature de caractère spécifique. Ici, la Φραγκοκρατία avait commencé plus tôt qu'en Grèce continentale; car dès la troisième croisade, Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, avait conquis s'île, en 1191. Ne sachant qu'en faire, il ne tardait pas à la vendre aux Templiers qui, aussitôt, s'en débarrassaient et la revendaient à Guy de Lusignan, féodal français, à qui cette propriété semblait être plus sûre que le royaume de Jérusalem qu'il venait de perdre et dont il était toujours régent, quoique seulement de nom. En fait, ces descendants sûrent rester les maîtres de Chypre pendant près de trois siècles; à partir de son fils Amaury avec le titre de roi du pays. Pour la population grecque, la domination étrangère était synonyme de perte de la liberté, oppression, exploitation. Le pouvoir suprême, c'est le roi qui l'exerçait, assisté de deux cours: la Haute Cour (pour la noblesse féodale) et la Basse Cour, appelée également Cour des Bourgeois. A côté des féodaux, il existait l'aristocratie citadine, marchands et fabricants en majorité étrangers (Génois, Vénitiens) qui, grâce à leurs privilèges, constituaient un Etat dans l'Etat. La population rurale autochtone était catégorisée en *περπυριάριοι* et *πάροικοι*: les *περπυριάριοι* fortunés payaient un fermage annuel de quatre hyperpyras, les *πάροικοι* celui de 48 byzantins. En 1260, l'église chypriote fut subordonnée à l'église occidentale. La langue grecque ne perdit jamais sa fonction dans la communication diplomatique avec les Turcs; peu à peu, elle devint l'idiome non seulement de la Basse Cour mais aussi de la Haute Cour; elle devint le critère de ce que seigneurs étrangers commençaient à se tenir pour Chypriotes. En 1489, la Seigneurie de Venise réussissait à évincer les Lusignans; en 1570/1571, l'île passa sous la domination turque.

Comme il était — nous venons de le signaler — indispensable dans la communication avec les Turcs, le grec, à priori, avait une position plus solide en Chypre que dans la Romanie, où les féodaux n'étaient guère contraints d'entretenir pareils contacts. Par ailleurs, la durée de la domination des Lusignans jouait aussi: le roi de Chypre parlait français autant que grec. Quoi d'étonnant, dans de

telles circonstances, que la législation, au moins en partie, ait été rédigée dans la langue grecque.

Cette législation est appelée 'assises'. L'assise est d'abord une réunion de juristes puis, au sens figuré, le résultat de cette réunion: le statut. Les assises de la Haute Cour rédigées vers 1275 par deux juristes français attachés à la cour de Chypre, n'ont pas été traduites. Les occupants n'avaient guère d'intérêt que n'importe qui puisse avoir accès à la connaissance du règlement régissant les relations parmi les féodaux étrangers. Les *Assises de la Cour des bourgeois* par contre, pour avoir de l'impact, devaient être accessibles aux milieux les plus larges et il est assez significatif que la version originale en français qui a dû exister, est perdue alors que la version grecque s'est conservée en plusieurs manuscrits. Et celle-ci n'a pas été rédigée en grec savant — contre toute attente, vu la nature du texte — mais en grec vulgaire du dialecte néocypriot (néo-cypriot par opposition au dialecte cypriot de l'Antiquité) pour lequel elle constitue un témoignage de premier ordre. Les 268 articles des Assises couvrent la quasi-totalité des sphères juridiques de la vie privée et publique et de la procédure; les éléments byzantins étant peut-être mis en évidence davantage que les éléments occidentaux. L'endroit au sein de la société chypriote, où l'on devait chercher l'auteur inconnu de la version grecque, demeure incertain. Etant donné les progrès de grécisation qui avait gagné la classe au pouvoir dans le royaume de Chypre, je crois que cet auteur pourrait très bien appartenir aux milieux francs.

On peut produire une autre preuve encore qui vient à l'appui de cette hypothèse: nous disposons d'un ample document linguistique cypriot dont l'auteur était, sans aucun doute, d'origine franque: la chronique de *Georgios Bustronios*. Chevalier d'une vieille famille française, celui-ci continuait pour la période de 1456 à 1501, en dialecte cypriot, la chronique du pays que Leontios Machaeras avait écrite et qui commençait avec Constantin le Grand et entrait plus dans les détails pour la période de 1359 à 1432. Attaché au service franc, le Grec Machaeras en dépit de cet engagement, n'avait jamais abandonné sa pensée ni son sentiment byzantins. Les deux ouvrages mettent en évidence les interpénétrations des civilisations byzantine et occidentale dans l'Etat des Lusignans.

III.

L'île de Crète nous place, elle aussi, devant une situation historique différente. Séparée de l'Etat byzantin à l'issue de la quatrième croisade en 1204 et après quelques petites péripéties, elle tombait, en 1210, sous la domination vénitienne qui ne cessait qu'en 1669; Φραγκοκρατία et Βενετοκρατία coïncidaient donc en Crète. La soif de liberté des Crétois se traduisait dans une multitude d'insurrections contre les seigneurs étrangers qui, adoptant le principe de "Divide et impera!" et voyant s'aggraver le danger turc, faisaient participer un nombre croissant des premières familles grecques aux privilèges féodaux qu'ils détenaient. Sur le plan ecclésiastique, les Vénitiens faisaient preuve d'une certaine tolérance et se contentaient de conférer les archiépiscopats et les évêchés à des Latins; par ailleurs, ils ne touchaient ni au dogme ni au clergé. Grâce aux commerce et pouvoir maritimes de Venise, l'île de Crète a vécu une époque de prospérité qui trouvait son expression matérielle dans l'édification fastueuse de bâtiments publics et privés. Les rapports intellectuels entre la Crète et l'Italie, à cette époque, étaient plus intenses que dans n'importe quelle autre région de l'ancien Empire byzantin; ils faisaient de Venise, très tôt, le centre de rayonnement du Έλληνισμός dans l'Europe occidentale. En même temps, et sur la base du dialecte autochtone, il se développait une littérature multiforme qui reléguait les produits littéraires en langue savante au second plan, à quelques exemples près. Il est avéré que des membres de familles vénitiennes qui, établies depuis longtemps dans l'île, s'étaient grécisées profondément, avaient également fait un apport à cette production littéraire. N'en citons que les exemples les plus révélateurs:

Leonardo Delle Porta (Ντελλαπόρτας), né vers le milieu du XIV^e siècle à Chandax, marchand, puis au service militaire de Venise, avocat dans sa ville natale et en 1389 ambassadeur de la Seigneurie à différentes cours mahométanes et chrétiennes, de souche incontestablement italienne mais de confession orthodoxe, d'éducation franque et byzantine — ξμαθα τάχα γράμματα φράγκικα καὶ ρωμαίικα —, mais penchant du côté de la grécité tant qu'il rédigeait ses essais poétiques en grec (mais non en dialecte crétois). Le poème le plus ample, comptant 3.166 vers, a été écrit en prison,

après 1403; il s'agit d'un dialogue de l'auteur et de la Ἀλήθεια personnifiée. Une sorte d'auto-défense, paraît-il.

Un siècle plus tard, nous rencontrons *Marino Falieri* (Marinos Phaiieros), poète chimérique à peine saisissable dans les épisodes de sa vie. Il naquit d'une noble famille vénitienne — très probablement —, dont l'existence est attestée largement. Il écrivait dans un grec vulgaire pur qui, pourtant, ne faisait point oublier le paysage crétois. La première poésie s'appelle Ἑρωτικὸν ἐνύπνιον, "rêve d'amour"; la deuxième Ἱστορία καὶ ὄνειρο, "histoire et rêve"; d'autres sont de nature religieuse.

C'est dans ce contexte que nous devons situer finalement *Vitzentzos Kornaros*, auteur du poème Ἑρωτόκριτος, apogée de la littérature crétoise. La recherche moderne incline à lui attribuer également "Le sacrifice d'Abraham", pièce du théâtre crétois. Son nom de famille — parfaitement grécisée — évoque l'origine italienne, probablement vénitienne. Elle semble avoir immigré dans l'île de Crète après 1300 — le poème cependant est né au XVII^e siècle!

Plus forte qu'en Crète où la domination étrangère fut contestée sans cesse — les insurrections consécutives nous en fournissent la preuve —, la symbiose gréco-vénitienne se développait dans les îles Ioniennes qui ne jamais tombèrent aux mains turques mais qui le pouvoir vénitien subirent jusqu'au XIX^e siècle. L'apogée de la littérature heptanèse ne coïncide guère avec l'époque byzantine et demeure donc à l'écart de nos réflexions. Que nous devons compter ici encore avec la présence de Francs, précisément: Italiens qui se servaient de la langue grecque, l'exemple de *Leonardos Phortios* en apporte la preuve. Son traité de théorie militaire, écrit en vers, Περὶ στρατιωτικῆς πραγματείας, parut en 1531 à Venise. L'auteur inconnu des 912 octosyllabes trochaiques où la grécité savante et les italianismes apparaissent bien pêle-mêle, s'appelle Ρωμαῖος et κόμης παλατῖνος. On est bien autorisé à admettre qu'à cette époque et à cet endroit Ρωμαῖος s'entend dans son sens premier et indique la nationalité de Phortios.

Que résulte-t-il des matériaux dont je viens de faire mention?

La culture byzantine savait imposer sa vigueur et sa stabilité également aux endroits où l'Etat byzantin n'était plus en mesure, ni temporairement ni à la longue, d'exercer le pouvoir: en Roumanie, à

Chypre, en Crète, dans les îles Ioniennes. Alors que le “patriotisme grec” de l’Empire exilé de Nicée et la culture de l’époque des Paléologues ainsi que le “Byzance après Byzance” des phanariotes se fondaient essentiellement sur le courant classique du byzantinisme qui trouvait son expression dans le grec savant, les régions occupées par les Francs étaient le théâtre où triomphait la langue vulgaire ou, si l’on préfère, l’ancien néo-grec dans ses différentes variantes. La production littéraire dans la langue vulgaire s’ouvrait largement à la pensée de l’Occident moyenâgeux; les produits toutefois demeuraient, par la forme et la tendance, authentiquement byzantins — éléments de la littérature byzantine. Nos exemples, même si la question de la paternité n’a pas toujours trouvé de réponse incontestable, ont montré dans l’ensemble que les conquérants avaient fait leur apport à cette production, soit en qualité de lecteur qui reçoit, soit comme écrivain qui fournit. La Grèce continentale et particulièrement le Péloponnèse où la domination étrangère était de durée limitée, faisaient apparaître de nombreuses contradictions. A Chypre où la maison des Lusignans, au cours de presque trois siècles, s’était grécisée profondément, ces contradictions disparaissaient progressivement. Et l’interprétation analogue est valable, en dépit des insurrections répétées, pour le domaine grec de la Seigneurie de Venise, pour l’île de Crète et surtout les îles Ioniennes.

ZUM BEDEUTUNGSWANDEL VON ΣΚΛΑΒΟΣ/SCLAVUS

HELGA KÖPSTEIN / BERLIN

Die Geschichte des Wortes σκλάβος/sclavus ist nicht minder interessant als die Geschichte der Sklaverei. Sie hat daher bereits viele Untersuchungen gefunden, und — sie ist noch immer in einigen wichtigen Punkten umstritten, insbesondere hinsichtlich der Frage, wann der Bedeutungswandel des Wortes σκλάβος vom Ethnikon (Slawe) zum Appellativum (Sklave) erfolgte und wo, d.h. in welchem Gebiet und in welcher Sprache.

Zunächst noch unbestritten ist die Tatsache, daß in den byzantinischen Schriftquellen seit der Mitte des 6. Jh. Σκλαβηνοὶ und wenig später auch Σκλάβοι belegt ist, und zwar als Bezeichnung für die Slawen, die in dieser Zeit in die Balkanhalbinsel eindrangten und sich in weiten Gebieten des Byzantinischen Reiches fest ansiedelten. Der früheste Beleg für Σκλαβηνὸς findet sich bei Pseudo-Kaisarios,¹ der früheste Beleg für Σκλάβος bei Johannes Malalas.² Das griechische Wort geht auf slawisch * slověnin zurück, das ganz allgemein die Slawen bezeichnet, aber auch einige bestimmte Stämme, u. a. einen Stamm bei Thessalonike.³

¹ Ps. -Kaisarios, *Dialogus II, Interrogatio CX*, in: Migne, PG 38, 985: οἱ Σκλαβηνοὶ καὶ Φυσιωνῖται, οἱ καὶ Δανούβιοι προσαγορευόμενοι. R. Riedinger, der eine textkritische Ausgabe für die Reihe "Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte", Berlin, vorbereitet, datiert die Dialogoi in die Zeit "um 550" (R. Riedinger, Pseudo-Kaisarios. *Überlieferungsgeschichte und Verfasserfrage*, München 1969, 447. 450. 442-444).

² Joh. Malalas 490, (6-)7 Bonn: ἐπανάστησαν οἱ Οὐννοὶ καὶ οἱ Σκλάβοι τῇ Θράκῃ (dieser Teil des Werkes nach 565 verfaßt: G. Moravcsik, *Byzantionoturcica*, Bd. 1, Berlin 1958, 329).

³ M. Vasmer, *Russisches etymologisches Wörterbuch*, Bd. 2, Heidelberg 1955, s.v. "spavyanin, pl. spavyane 'Slave' ... aruss. slovene 'ostslav. Stamm bei Novgorod' ... abulg. slověne, slověnsk, 'slav. Stamm bei Thessalonike' ... slk. slovák 'Slowake', slovenka 'Slowakin' ... kaschub. slovinski 'slowinzisch' (in Hinterpommern), polab.

Die nebeneinander bestehenden unterschiedlichen Formen Σκλαβηνός und Σκλάβος für 'Slawe' wurden erstmals von Kretschmer in der Weise erklärt, daß "Σκλαβηνοὶ nach Analogie von Περγαμηνός, Λαμψακηνός, Κυζικηνός, Ἀρτακηνός usw. als adjektivische Ableitung aufgefaßt und dazu gleichsam als substantivisches Stammwort Σκλάβοι gebildet wurde".⁴ Diese Auffassung wird allgemein akzeptiert. Sie läßt sich m. E. sogar noch etwas präzisieren. Prüft man einige Werke des 6.-10. Jh., so findet sich in ihnen entweder nur die eine oder nur die andere Form.⁵ Da es sich, nachdem auch Σκλάβος eingeführt war, nicht mehr um eine zeitliche Folge, sondern um gleichzeitige Verwendung der beiden

slüövenske 'wendisch'. Urslav. *slověnin, pl. *slověne 'Slave' ..." (russische Übersetzung von O. N. Trubačev, Bd. 3, Moskau 1971); ders., *Etymologien. Zeitschrift für deutsche Wortforschung* 9 (1907) 22: "... heute noch heißen die Bewohner des südwestlichen Österreich - Slovincy..."

⁴ P. Kretschmer, *Archiv für slavische Philologie* 27 (1905) 232.

⁵ Nur die Form Σκλαβηνοὶ haben außer Ps.-Kaisarios (s. oben Anm. 1): Prokop, sehr häufig, s. Register der BT-Ausgabe von J. Haury - G. Wirth, Bd. 4, Leipzig 1964, 311; Menander Protector, in: *Fragmenta historicorum Graecorum*, vol. 4, Paris 1885, 252 f. (fr. 48, J. 578). 264 (fr. 63, J. 580) jeweils mehrmals; Theophylaktos Simokattes I 7, 1. 3. 5; III 4, 7; VI 2, 10. 12; 3, 9; 4, 1; 6, 2; 7, 1. 5; 8, 4. 6. 7; 11, 5; VII 2, 1; 4, 11; 15, 14; VIII 3, 15; 6, 2; in der BT-Ausgabe von C. de Boor - P. Wirth, Leipzig 1972, stets in der Form Σκλαυηνοὶ; Vita Gregorii Decapolitae, in: F. Dvornik, *La vie de Saint Grégoire le Décapolite et les Slaves macédoniens au IX^e siècle*, Paris 1926, 54, 24; 61, 20 f.; *Theophanes continuatus* (auch σκλαβογενής: 50, 20-21 Bonn: ἐξ ... γονέων ... Σκλαβογενῶν) für Slawen Σθλαβησιάνοι: 474, 14; 481, 6; Joh. Kameniates, ed. G. Böhlig, Berlin (West) 1973, 20, 74. 80. 6; 25, 63. - Nur die Kurzform Σκλάβοι haben außer Joh. Mal. (s. oben Anm. 2): Agathias, ed. R. Keydell, Berlin (West) 1967, 147, (24-) 25: Σουαρούνας τις ὄνομα, Σκλάβος ἀνήρ; PS.-Maurikios, stets zusammen mit den Anten genannt, ed. H. Mihăescu, Bukarest 1970: 40, 8; 230, 2; 262, 9; 276, 26; 286, 17; 342, 27; Chronicon paschale, Bd. 1, 719, 12. 13; 724, 10. 13 f. 16; 725, 6 Bonn; Theodoros Synkellos, *De obsidione Constantinopolis homilia* (J. 627; in: L. Sternbach, *Analecta Avarica*, Krakau 1900) 306-308. 311; Georgios Pisides, *Bellum Avaricum* V. 197: Σθλάβοι; 409: Σθλάβων τε πλήθη; Heraclias V. 75: Σκλάβοι; *Die protobulgarischen Inschriften*, hrsg. von V. Beševliev, Berlin 1963, Nr. 41 (S. 205 f.: "um das Jahr 817") Z. 9 11 mit Kommentar auf S. 198 f. und Nr. 56, Z. 10 (S. 271: "Jahr 822"); Leonis Tactica, in Migne, PG 107, 964 D 9; 969 B 7 (cap. 18, 99. 102); Genesisios 33, 14 Bonn.

Formen handelt, ist deren unterschiedlicher Gebrauch möglicherweise auch auf unterschiedliche Sprachebenen zurückzuführen. Beide Formen nebeneinander finden sich nur dann in ein und denselben Werken, wenn diese entweder nachweislich mehrere Autoren haben, wie die *Miracula S. Demetrii*, oder deren Autoren sich eng an ihre Quellen anschließen, wie Theophanes und auch Nikephoros Patriarcha, bzw. wenn es sich ausdrücklich um Kompilationen zu bestimmten Themenkomplexen handelt wie bei den Werken des Konstantin Porphyrogennetos.⁶ Auffallend ist, daß in dem Bericht des Nikephoros, der sich auf die Zeit vor 668 bezieht, Σκλαβηνὸς nur in adjektivischer Verwendung begegnet, während das Substantiv Σκλάβος lautet; im weiteren Verlauf der Chronik aber (von 668 an) heißt das Substantiv Σκλαβηνός, und diese Form erscheint nirgends mehr als Adjektiv.⁷ So scheinen sich in den Quellen des Nikephoros die beiden von Kretschmer angenommenen Entwicklungsstufen⁸ recht einprägsam niedergeschlagen zu haben.

Der Stammvokal des griechischen Wortes läßt darauf schließen, daß die Entlehnung aus * slovenin in einer Zeit stattgefunden hat, als slawisch o noch so klang, daß es von den Nachbarn als a verstanden

⁶ In den *Miracula S. Demetrii*, in: Migne, PG 116, 1203-1426, findet sich im ersten Buch, das um die Wende vom 6. zum 7. Jh. vom Erzbischof Johannes von Thessalonike, und im zweiten, das in der zweiten Hälfte des 7. Jh. von einem unbekannten Autor verfaßt wurde, an den an den zahlreichen in Frage kommenden Stellen durchweg und ausschließlich die Form Σκλαβῖνοι, im dritten Buch hingegen, das auf einen Autor des 10. Jh. zurückgeht, der aber offenbar auf einer sehr frühen Quelle fußt, nur die Form Σκλάβοι. - Theophanes, ed. C. de Boor, Leipzig 1883, 233, 4: Σκλάβοι (Quelle Joh. Mal. 490, 6 f. Bonn s. oben Anm. 2); 254, 4. 11; 268-286 mehrmals (Quelle jeweils Theophyl. Sim., C. de Boor - G. Wirth 53, 4; 223-293); 348, 18; 359, 13: Σκλαβῖνοί; 364-453 mehrmals: Σκλάβοι; 456, 27: κατὰ τῶν Σκλαβῖνων ἔθνων; 457, 5; 473, 33; 491, 21: Σκλαβῖνοί. - Konstantin Porphyrogennetos hat Σκλαβῆνοι und — häufiger — Σκλάβοι, s. Register zu *De adm. imp.* in der Ausgabe von G. Moravcsik - R. J. H. Jenkins, Budapest 1949, 308; *de cer.* 634, 11 f.; 635, 3: Σκλάβοι Θεσσαλονίκης.

⁷ Nikephoros Patr., ed. C. de Boor, Leipzig 1880, 18, 6: Σκλαβηνὰ πλήθη; 18, 22: γυναῖκες Σκλαβηναί; 35, 20: Σκλαβηνῶν ἔθνων; 18, 17 f.: Σκλάβοι; 37, 6: τῶν Σκλάβων λαός. - Σκλαβηνοὶ als Substantiv: 36, 18. 19 f.; 68, 27; 15; 76, 23.

⁸ S. oben Anm. 4.

wurde,⁹ oder/und durch die Vermittlung von Stämmen, deren Sprache noch ein besonders frühes Entwicklungsstadium repräsentierte, was für die in Griechenland eingedrungenen slawischen Stämme offenbar zutrifft.¹⁰ Da auch ein bei Thessalonike siedelnder slawischer Stamm Slovene genannt wurde,¹¹ waren sehr wahrscheinlich die um Thessalonike siedelnden Slawen die Vermittler des Wortes Σκλαβηνός/Σκλάβος in der Bedeutung Slawe.

Wenn auch die Anfänge des Wortes Σκλαβηνός/Σκλάβος im wesentlichen übereinstimmend erklärt werden, gilt das für dessen weitere Entwicklung, insbesondere seinen Bedeutungswandel und dessen zeitlichen Ansatz, keineswegs. So vertrat K. Amantos 1932 die Meinung — und ihm folgten u. a. 1941 D. Georgakas und 1951 N. P. Andriotis in seinem Etymologischen Wörterbuch —, daß dieser Bedeutungswandel bereits im 7. Jh. erfolgt sei.¹² Die beiden

⁹ M. Vasmer, *Die Slaven in Griechenland*, Berlin 1941 (Nachdruck Leipzig 1970) 238: “... kann griech. α in älteren Entlehnungen auch ein slav. o wiedergeben: Σκλαβηνοί (Prokop), Σκλαβινοί, Σκλάβοι (Theophanes) aus slav. *Slovene ...”; 267: “Slavisches o war ursprünglich ein sehr weiter Vokal, der von allen Nachbarn der Slaven als a aufgefaßt wurde. Daher findet sich in älteren Entlehnungen auch im Griech. an seiner Stelle ein α: ... Σκλαβηνοί (Prokop): slověne ...” — Der Anlaut σθλ- belegt u. a. bei Gg. pis. (s. oben Anm. 5), Konst. Porph., de them. 53, 18 f. Bonn: ἐσθλαβώθη δὲ πᾶσα ἡ χώρα καὶ γέγονε βάρβαρος; 54, 2 f.: “γαρρασδοειδῆς ὄψις ἐσθλαβωμένη”; Theoph. cont. (s. oben anm. 5); Gg. Kedrenos, Bd. 1, 677, 20; 697, 24; 773, 2. 4. 13 Bonn; Theod. Prodromos (s. unten Anm. 36); in der Klosterurkunde von 1136 (s. unten anm. 24) wird seit M. Vasmer, *Etymologien*, *Zeitschrift für deutsche Wortforschung* 9 (1907) 22, von den meisten Forschern als Übergangsform von sl- zu σκλ- betrachtet. In Anbetracht der zeitlichen Verteilung dieser Form sind die von St. B. Psaltes, *Grammatik der byzantinischen Chroniken*, Göttingen 1913, 103, geäußerten Zweifel wohl berechtigt und σθλ- als “ältere Form” nicht zu halten, sondern eher als eine Nebenform zu erklären; F. Dölger (s. unten Anm. 18), 19 Anm. 1, nennt sie, m. E. nicht sehr überzeugend, die “offenbar ‘vornehmere’ Form”.

¹⁰ M. Vasmer, a. O. 318: “Die Sprache der in Griechenland eingedrungenen Slaven muß Merkmale hoher Alttertümlichkeit besessen haben”.

¹¹ S. oben Anm. 3.

¹² K. Ἀμαντος, Σκλάβοι, σκλαβησιάνοι καὶ βάρβαροι, *Πρακτικά Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν* 7 (1932) 331-339, besonders 331-337; D. Georgakas, Beiträge zur Deutung als slavisch erklärter Ortsnamen, *Byzantinische Zeitschrift* 41 (1941) 350-381, bes. 354. f. 374-376; N. Π. Ἀνδριώτης, Ἐτυμολογικὸ λεξικὸ τῆς κοινῆς νεοελληνικῆς, Athen 1951, 2. Aufl. Athen 1967, s.v. σκλάβος.

von ihm als Kronzeugen herangezogenen Beispiele sind jedoch nicht überzeugend. In der vielzitierten Bleibulle Justinians II. mit der Aufschrift τῶν ἀνδραπόδων τῶν Σκλαβόων τῆς Βιθυνῶν ἐπαρχίας,¹³ die ins Jahr 694/95 datiert wird,¹⁴ ist Σκλαβόων sowohl vom Sprachlichen als auch vom Inhaltlichen her nicht mit 'Sklaven', sondern mit 'Slawen' zu übersetzen. Wurden die 688/89 von Justinian II. besiegten Stämme um Thessalonike nicht nur durch Krieg, sondern auch ὁμολογίᾳ unterworfen und zusammen mit ihren Familien im Opsikion angesiedelt, als Soldaten ausgerüstet und 691/92 gegen die Araber zu Felde geschickt, so war ihr Status, nachdem sie zu den Arabern übergelaufen¹⁵ und erneut, nun eindeutig, gefangengenommen worden waren, nur noch der von Kriegsgefangenen, ἀνδράποδα. Das zweite Beispiel entstammt dem Geschichtswerk des Johannes Zonaras.¹⁶ Wenn dieser im 12. Jh. den von Theophanes¹⁷ überlieferten Beinamen Σκλάβος des Patriarchen Niketas (776-780) als 'Sklave' (δοῦλος) erklärt, ist das lediglich ein Beweis für die Bedeutung von σκλάβος 'Sklave' im 12. Jh., nicht aber für das 8. Jh. F. Dölger hat bereits 1951 Amantos' Argumente überzeugend entkräftet.¹⁸ Trotzdem wurde und blieb Amantos' Meinung durch die Aufnahme in etymologische Lexika kanonisiert und wurde auch in deren neueren Auflagen nicht korrigiert.¹⁹

¹³ G. Schlumberger, *Sceau des esclaves (mercenaires) slaves de l'éparchie de Bithynie*, BZ 12 (1903) 277.

¹⁴ So von G. Ostrogorsky, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München 1940, 85 Anm. 3; 3. Aufl. 1963, 109 Anm. 3; A. Maricq, *Notes sur les Slaves dans le Péloponnèse et en Bithynie*, Byzantion 22 (1952) 348 ff.

¹⁵ Theoph. de Boor 364, 11-15; 365, 30-366, 20; Nik Patr. de Boor 36, 17-37, 8.

¹⁶ Joh. Zonaras, Bd. 3, 277, 3 f. Bonn: Νικήταν οὐδ' ἐξ ἐλευθέρων, ἀλλ' ἐκ δοῦλων ἔλκοντα τὴν τοῦ γένους σειρᾶν ...

¹⁷ Theoph. de Boor 440, 12 f.; 453, 5 f.: Νικήτας ὁ ἀπὸ Σκλάβων εὐνοῦχος.

¹⁸ F. Dölger, *Ein Fall slavischer Einsiedlung im Hinterland von Thessalonike im 10. Jahrhundert*, München 1952 (= SBAW, Phil.- hist. Klasse 1952, H. 1) 20-22.

¹⁹ N. P. Andriotis s. oben Anm. 12; so auch im *Etymologischen Wörterbuch der deutschen Sprache*, hrsg. von F. Kluge - A. Götzte, s. v. Sklave, seit der 11. Aufl. Berlin-Leipzig 1934 (letzte Aufl.: von F. Kluge - W. Mitzka, 20., völlig neu bearb. Aufl. Berlin 1967).

F. Dölger hatte gleichzeitig zu verdeutlichen gesucht, daß *Σκλαβηνός/Σκλάβος* nicht nur im 8. Jh., sondern sogar bis in den Anfang des 12. Jh. hinein stets ethnische Bedeutung hatte,²⁰ während zur Bezeichnung des Sklaven andere Wörter verwandt wurden.²¹ Der erste sichere Beleg für *σκλάβος* 'Sklave' stamme aus dem Jahre 1136.²² In einem Typikon aus Konstantinopel, auf das schon K. Amantos²³ aufmerksam gemacht hatte, wird u. a. ein *προάστειον τοῦ Σθλαβοπώλου τῆς βασιλείας μου* erwähnt,²⁴ das "offenbar jenem Beamten der kaiserlichen Vermögensverwaltung (gehörte), welcher die dem Kaiser aus der Sklavenbeute der Kriege zufallenden Sklaven zu veräußern hatte".²⁵ Weitere dem 12. Jh. zugehörige Belege entstammen den Werken des Theodoros Prodromos²⁶ und Niketas Choniates,²⁷ indirekt auch dem des Johannes Zonaras.²⁸

Wenn man auch die chronologische Grenze nicht ganz so streng ziehen kann, wie es F. Dölger tut²⁹ — ich komme darauf noch zurück

²⁰ Statistische Übersicht über diesen Gebrauch in den durch Indices erschlossenen Quellen des 6. bis 12. Jh. bei F. Dölger a. O. 23 (-25) Anm. 2.

²¹ F. Dölger a. O. 24 f. und 25 Anm. 1. Dazu finden sich Belege auch in dem Aufsatz "Zum Fortleben des Wortes *δοῦλος* und anderer Bezeichnungen für den Sklaven im Mittel- und Neugriechischen", den ich für das jetzt in Druck befindliche fünfbändige Werk von L. Welskopf "Soziale Typenbegriffe im alten Griechenland und ihr Fortleben bis zur Gegenwart" vorbereitet habe.

²² F. Dölger a. O. 25 f.

²³ K. Amantos (s. oben Anm. 12) 335.

²⁴ A. Dimitrieski, *Opisanie liturgičeskja roukopisei, craniačivja v biblioteka pravoslavnigao vostoka*, t 1, ch. 1, Kiev 1895, 697, 35.

²⁵ F. Dölger a. O. 26.

²⁶ S. unten Anm. 36.

²⁷ Niketas Choniates, ed. I. A. van Dieten, Berlin (West) 1975, Bd. 1, 86, 80 f.: *κελαινόχρωτά τινα Αἰθίοπα* (statt *Αἰθίοπα* hat Codex B, die vulgärgriechische Paraphrase des Geschichtswerkes, *Σαρακηνὸν σκλάβον*).

²⁸ S. oben S. 71 mit Anm. 16.

²⁹ F. Dölger a. O. 26 f.: "... daß die appellative Bedeutung des Wortes *σκλάβος* im Sinne von 'Sklave' von dem ersten Drittel des 12. Jh. nicht nachzuweisen ist, daß

—, ist sein Ergebnis doch im wesentlichen richtig. Gegenbelege aus sehr viel früherer Zeit sind bisher auch nicht erbracht worden. Als weitere, die Dölgersche Datierung im weiteren Sinne unterstützende Argumente möchte ich noch hinzufügen: 1. das Anschwellen der Belege für σκλάβος ‘Sklave’ seit dem 12/13. Jh., 2. die Bezeichnung des ‘Slawen’ nun wohl ausschließlich durch die Form Σκλαβηνός/Σκλαβίνος,³⁰ 3. das Zurücktreten anderer Bezeichnungen für den Sklaven in der byzantinischen Spätzeit, wie besonders ψυχάριον,³¹ aber in bestimmten Sprachbereichen vielleicht sogar δοῦλος, 4. die Tatsache, daß die um die Wende vom 11. zum 12. Jh. aufkommende Sekundärform δουλευτής zwar ‘Sklave’ bedeutet, aber nur in übertragenem Sinne, und ‘Untertan’, ‘Diener’, nie ‘Sklave’ als sozialer terminus³² (eine Bedeutung, die sich ja gerade in dieser Zeit mit σκλάβος verband). Das heißt, indem sich σκλάβος für ‘Sklave’ durchzusetzen begann, ergaben sich Veränderungen im *gesamten* Wortschatz für den ‘Sklaven’ und in den Wortformen für den ‘Slawen’.

Das sind die wortgeschichtlichen Fakten. Eine sachliche Schwierigkeit besteht allerdings darin, wie der Bedeutungs-wandel von ‘Slawe’ (über ‘Slawensklave’) zu ‘Sklave’ im Griechischen, d. h. auf dem Gebiet des Byzantinischen Reiches, zu erklären ist. Denn

Σκλάβοι vielmehr bis dahin in unseren Quellen ausschließlich im ethnischen Sinne gebraucht wird”.

³⁰ S. hierzu auch K. Amantos (oben Anm. 12) 332. Die von Slawen besiedelten Gebiete sind, schon seit Theophanes als Σκλαβηνίαι (nicht Σκλαβίαι) belegt (Theoph. de Boor 347, 6; 364, 9. 11; 430, 21 f.; 486, 12; Konst. Porph., de adm. imp., ed. G. Moravcsik - R. J. H. Jenkins, 9, 10; 28, 19; 29, 68; 30, 94 f.). Theoph. cont. 379, 3 Bonn hat Σκλαβησία (entsprechend Σθλαβησιάνοι: 474, 14; 481, 6). — In der zusammengesetzten Form σθλαβογενής findet sich im Werk der in archaisierendem Stil schreibenden Anna Komnena (abgeschlossen im Jahre 1148) allerdings auch noch die Kurzform für den ‘Slawen’ ed. B. Leib, 2. Aufl. Paris 1967, Bd. 1, 64, 4; Bd. 2, 96, 13.

³¹ In der Bedeutung ‘Sklave’ scheint ψυχάριον überhaupt nur eine relativ kurze Blütezeit, etwa 10. bis 12. jh., erlebt zu haben; s. auch den oben Anm. 21 zitierten Aufsatz S. 23 mit Anm. 94.

³² In der byzantinischen Spätzeit steht δουλευτής auch für feudalabhängige Bauern; ausführlich zum Begriff δουλευτής in der oben Anm. 21 zitierten Arbeit S. 17-19.

die Slawen, die im 6./7. Jh. weite Gebiete des Byzantinischen Reiches überfallen und schließlich besiedelt haben, wurden in den folgenden Jahrhunderten von Byzanz teils friedlich integriert, teils unterworfen und zu abhängigen und abgabepflichtigen Bauern gemacht, nicht aber zu Sklaven. Außerdem war dieser Prozeß früher als erst am Ende des 11. Jh. abgeschlossen. — Dies sei zunächst nur festgestellt.

Als Appellativum ('Sklave') war σκλάβος ein Wort der Volkssprache. Es begegnet in den spätbyzantinischen Jahrhunderten in der Volksdichtung und in Urkunden, nur selten bei gelehrten Autoren. Es bezeichnet den Sklaven als soziale Kategorie wie in übertragener Bedeutung und den Untertan. So ist z. B. der soziale Terminus gemeint in dem zusammengesetzten Substantiv σθλαβοπωλής in der obenerwähnten Urkunde von 1136 ebenso wie in den Assisen von Kypros, in deren die Sklaven betreffenden Bestimmungen überwiegend die Formulierung ὁ σκλάβος ἢ ἡ σκλάβη³³ erscheint, weniger häufig ὁ δοῦλος. In der Volksdichtung findet sich neben der spezifischen³⁴ recht häufig auch die übertragene Bedeutung, im positiven Sinne der bedingungslosen Hingabe an eine geliebte Person,³⁵ aber auch im Aufbegehren gegen eheliche Unterwerfung: οὐκ εἶμαι σθλαβοπουλά σου οὐδὲ μισθάρνισσά σου³⁶ ebenso wie als Schmähung serviler politischer Haltung: δοῦλη καὶ σκλάβη τῶν Φραγκῶν.³⁷ Die volkstümliche Verbindung von σκλάβος im Hendiadyoin mit ihm nahen Begriffen

³³ Ἀσίσαι τοῦ βασιλείου τῶν Ἱεροσολύμων καὶ τῆς Κύπρου, Κυπριακοὶ νόμοι, βυζαντινὰ συμβόλαια, κρητικαὶ διαθήκαι, in: Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη ἢ συλλογὴ ἀνεκδότων μνημείων τῆς ἑλληνικῆς ἱστορίας ἐπιστασίᾳ Σ. Ν. Σάθα, Bd. 6, Paris 1877, passim.

³⁴ Z. B. in Ὁ σοφὸς πρεσβύτες (in: E. Legrand, *Recueil de chanson populaires*, Paris 1874) S. 260, Nr. 126, Z. 31-33: καὶ δέμενον ἐκ τραχήλου τὸν ἐπῆγαν στὸ παζάρι ὡσὰν σκλάβον, ὡσὰν δοῦλον.

³⁵ Z. B. in E. Legrand a. O. 48, Nr. 20, Z. 6 u. ö.

³⁶ *Poèmes prodromiques en grec vulgaire*, éd. par D.-C. Hesseling et H. Pernot, Amsterdam 1910, 144.

³⁷ Ὁ Πουλολόγος. Krit. Textausgabe mit sprachl. sowie sachl. Erläuterungen von St. Krawczynski, Berlin 1960, V. 327.

begegnet dabei nicht selten.

Diese pleonastische Verwendung findet sich gelegentlich auch in Urkunden der Spätzeit, so in einer dem 13. Jh. entstammenden Urkunde von der Insel Kos, in der sich die Testierenden als δοῦλοι καὶ σκλάβοι τῆς κραταίας καὶ ἀγίας βασιλείας σου nennen.³⁸ Bemerkenswert ist, daß in den griechisch abgefaßten Verträgen der Osmanen mit ihren italienischen Kontrahenten das Wort σκλάβος ganz üblich ist, in der Bedeutung 'Sklave' wie 'Untertan'. So beinhaltete der osmanisch-venezianische Vertrag von 1446 u. a. die gegenseitige Auslieferung entlaufener Sklaven (σκλάβος ἦτε σκλάβα),³⁹ auch der Johanniterorden verpflichtete sich gegenüber Mehmed II. im Friedensschluß von 1450 vertraglich, die aus türkischem Gebiet nach Rhodos geflohenen Sklaven, falls sie Mohammedaner sind, zurückzuschicken, falls Christen, für sie den erforderlichen Preis zu zahlen (ἐὰν γοῦν φύγῃ σκλάβος...).⁴⁰ Dafür sicherte der Sultan ihnen zu, daß keiner seiner Beamten, überhaupt keiner seiner Untertanen (μήτε σκλάβος μου) sie in ihren Geschäften stören werde. Dieselbe Zusage gab er im Mai 1453 den Genuesen in Pera bei ihrer Kapitulation, versprach auch, keine Janitscharen und (andere türkische) Untertanen (γιανιτζάροι καὶ σκλάβοι) bei ihnen einzuquartieren, nur den sie beaufsichtigenden Beamten (σκλάβον νὰ τοὺς βλέπῃ).⁴¹

³⁸ *Acta et diplomata Graeca medii aevi sacra et profana collecta* edd. F. Miklosich - I. Müller, Bd. 6, Wien 1890, 184, 2; 185, 22; 187, 6; vielleicht vom Urkundenaussteller hinzugefügt, um dem offiziellen δοῦλος τῆς βασιλείας σου einen den Bewohnern von Kos (die ja den Besitzstand des Klosters bezeugen sollten!) vertrauteren Klang zu verleihen.

³⁹ F. Babinger - F. Dölger, *Mehmed's II frühester Staatsvertrag* (1446), *Orientalia christiana periodica* 15 (1949) 225-258, besonders 240 f.

⁴⁰ *Acta et diplomata* (s. Anm. 38), Bd. 3, Wien 1865, 286. — σκλάβος erscheint so auch in spätbyzantinischen Geschichtswerken, die das Wort sonst nicht verwenden, in eingestreuten authentischen oder fiktiven Reden der muslimischen Gegner (Joh. Kananos 468, 9 Bonn, zum Jahre 1422: ἐσᾶς αἰχμαλώτους καὶ σκλάβους ἔχομεν; Joh. Kantakuzenos, Bd. 3, 97, 2398, 2 Bonn, zum Jahre 1348: 'Gegenseitiger Gefangenenaustausch üblich, und es schicke uns der Kaiser ἐξ ὧν ἔχει ἅψ' ἡμῶν σκλάβων')

⁴¹ *Prima serie di documenti riguardanti la colonia di Pera*, adunati del L. T. Belgrano, *Atti della Società ligure di storia patria* 13 (1877-1884) 228.

Das kurze Streiflicht auf Bedeutung und Anwendungsbereich von *σλάβος* in spätbyzantinischer Zeit zeigt, daß es im zwischenstaatlichen Verkehr der Mittelmeermächte in dem ihnen als Verkehrssprache dienenden Griechisch durchaus eingebürgert war. Das erforderte, auch die lateinische Form *sclavus* zurückzuverfolgen, die von einigen Forschern sogar für die gegenüber der griechischen primäre, auch für den Bedeutungswandel als entscheidende betrachtet wird.⁴²

Das mittellateinische *Sclovenus* 'Slawe' ist zuerst in Jordanes' Werken (verfaßt 551/52) belegt.⁴³ Die Kurzform *Sclavus* findet sich Anfang des 7. Jh. bei Isidor von Sevilla und Pseudo-Fredegar.⁴⁴ Die Bedeutung 'Sklave' aber ist erst in späterer Zeit bezeugt. Ch. Verlinden, der die lateinischen Schriftquellen aus Italien, der iberischen Halbinsel und Deutschland untersuchte, stellte fest, daß in Italien erst im 13. Jh. *sclavus* die Bedeutung 'Sklave' annahm, auf der Pyrenäenhalbinsel gar erst im 14./15. Jh., während dort zuvor die antiken Termini *servus*, *mancipium*, *puer*, *puella*, *ancilla* vorherrscht haben.⁴⁵

Hinsichtlich der lateinischen Belege aus dem deutschen Bereich kommt Ch. Verlinden zu anderen Ergebnissen. Schon in den einschlägigen Urkunden des 10./11. Jh. erklärt er *sclavus* in juristischem Sinne, als 'Sklave'. Auf dem historischen Hintergrund der Ostexpansion der deutschen Könige und Kaiser und der

⁴² Ch. Verlinden, *L'origine de slavus* = esclave, *Archivum latinitatis medii aevi* 17 (1942) 97-128, besonders 102. 112 f. — Schon M. Vasmer bezeichnete diese These 1907 als "allbekannte Herleitung von mlat. *sclavus*": *Zeitschrift für deutsche Wortforschung* 9 (1907) 315 Anm. 2.

⁴³ *Monumenta Germaniae historica*, Auctores antiquissimi, Bd. V 1, Berlin 1882, 52, 11; 62, 14-63, 1 (hier werden die an den Weichselquellen sitzenden Slawen *Venetharum natio* genannt; quorum nomina licet nunc per varias familias et loca mutantur, principaliter tamen *Scloveni* et *Antes* nominantur); 88, 18-89, 1. In dieser Verbindung auch in den griechischen Quellen; bei Prokop häufig *Σκλάβηγοι καὶ Ἄνθρωποι*, z. B. *Bellum Gothicum* I 27, 2; III 14, 2. 7. 22. 29; *Historia arcana* XI 11; XVIII 20; XXIII 6, bei Ps.-Maurikios stets *Σκλάβοι καὶ Ἄνθρωποι*, s. oben Anm. 5.

⁴⁴ Migne, PL 83, 1056 A 11 f.; MGH, *Scriptores rerum Merovingicarum*, Bd. 2, Hannover 1888, 144: in *Sclavos* coinomento *Winedos*.

⁴⁵ Ch. Verlinden, *L'origine*, besonders 104-121.

Versklavung der Slawen sei der Bedeutungswandel des Wortes *sclavus* vom Ethnikon zum Appellativum im Deutschland des 10./11. Jh., ja vielleicht schon vor dem 10. Jh., vor sich gegangen.⁴⁶

Diese schon im vorigen Jahrhundert "verbreitetste Annahme"⁴⁷ ist jedoch nicht überzeugend. Schon die vorgeführten Beispiele selbst ebenso wie viele weitere, im Archiv des Mittellateinischen Wörterbuchs der Akademie der Wissenschaften der DDR erfaßten Belege weisen m. E. in eine andere Richtung. Wenn die auf einem Hof, einem Gut, einem Dorf (*comitatus, villa, pagus*) ansässigen Familien aufgezählt und dabei die Bezeichnungen *familiae litorum, familiae servorum, familiae colonorum, familiae sclavorum* nebeneinander verwandt werden, spricht das nicht für eine eindeutig den Liten bzw. den hörigen oder halbhörigen Gruppen entgegengesetzte Stellung der *sclavi*, also für 'Sklaven',⁴⁸ sondern vielmehr für zwar voneinander unterschiedene, aber innerhalb der hörigen und halbhörigen Bauern unterschiedene Gruppen. Diesem mehr philologischen Argument ist das historische hinzuzufügen, daß im Zuge der deutschen Ostexpansion die Slawen ja nicht als Sklaven, sondern — ebenso wie in Byzanz! — als Bauern integriert wurden,

⁴⁶ Ch. Verlinden, *L'origine*, 121-125.

⁴⁷ So O. Langer, *Sklaverei in Europa während der letzten Jahrhunderte des Mittelalters*, Progr. Bautzen 1891, 7, der sich gegen diese These ausspricht.

⁴⁸ Ch. Verlinden, *L'origine* 122: Le terme vise déjà une condition juridique bien déterminée, opposée à celle du lite: ce ne peut être que celle de l'esclave. S. auch S. 123. — Die Belege aus dem Archiv des Mittellateinischen Wörterbuchs, das den Sprachschatz von 800 bis 1280 erfaßt, weisen in dieselbe Richtung: Sofern *Sclavus* nicht den 'Slawen' bedeutet, bezeichnet es einen abhängigen landwirtschaftlichen Produzenten, der seine Hufe (*hoba, mansus*) bearbeitet und zu Abgaben verpflichtet ist; er wird häufig dem *accola* gegenübergestellt. Einige Beispiele: *Codex Laureshamensis*, ed. K. Glöckner, Bd. 1-3, 1929-1934, Nr. 40, 4 (J. 877): *sclavi habitant hubas serviles*; MGH, *Diplomata regum Germanorum ex stirpe Karolinorum*, Bd. 3, 1940, Dipl. Arnulfi Nr. 66 (J. 889): *ut nullus ... ad accolas vel sclavos in ulla re stringendos ... ingredi audeat* (ähnlich MGH, Dipl., Bd. 1, 1934, Dipl. Ludow. Germ. Nr. 117, [J. 857] 26); auch aus späterer Zeit: *Chartae Naumburgenses*, ed. F. Rosenfeld, Naumburg 1925, Nr. 209 (J. 1152): *... reliquam vero partem ... sclavi mei censuales presentabunt*. Auch die von A. Maricq, *Byzantion* 22 (1952) 354 f., genannten Belege aus dem 9. Jh. können m. E. nur in diesem Sinne, nicht als 'slawische Sklaven' verstanden werden, z. B. MGH, Dipl., Bd. 3, 1940, Nr. 99, 10 (J. 889): *aut homines ipsius ecclesiae sive accolas vel slavos*.

und zwar als feudalabhängige Bauern.⁴⁹ Die frühen Belege, in denen *sclavus* nicht mehr eindeutig den 'Slawen' bedeutet, weisen also durchweg in die Richtung eines Hörigen. Erst später, mit dem 12. Jh., begegnet es auch in der Bedeutung 'Sklave', besonders im Zollltarif von Koblenz für die von jüdischen Kaufleuten als Sklaven nach Spanien verhandelten Slawen.⁵⁰

In der Bedeutung 'Slawe' ist *sclavus* erst von Italien übernommen worden, da in Deutschland der Name für die Slawen, von der benachbarten Stammesgruppe auf alle Slawen ausgedehnt, Wenden, Vinedae lautete.⁵¹ Aber auch die neue Bedeutung 'Sklave' muß diesen Weg genommen haben und kann nicht vom deutschen Sprachgebiet ausgegangen sein; denn auch in die deutsche Sprache ist das Wort 'Sklave' erst von Süden und Westen eingedrungen, und "immer erst in Zeiten, da es mit der Einfuhr slawischer Unfreier längst vorbei war".⁵²

⁴⁹ Wie übrigens auch Ch. Verlinden, *L'origine* 123, selbst feststellt: Certes tous les Slaves soumis par les Souverains allemands n'eurent pas à subir l'esclavage. Nombreux furent ceux qui devinrent des tributaires et gardèrent les terres qu'ils possédaient antérieurement.

⁵⁰ Die Urkunde Heinrichs IV. von 1104, gemäß der die Kaufleute in Koblenz u. a. de *scavo empticio* IIIor denarii Zoll zu entrichten haben und die Zolleinkünfte der Trierer Kirche zugesprochen werden (MGH, *Diplomata*, Bd. 6, p. 2, bearb. von D. von Gladiss, Weimar 1959, 662-664), hat der Herausgeber allerdings als Fälschung, wenn auch als nur wenig jünger, erwiesen. So befinden wir uns erst mit der Bestätigung dieses Privilegs aus dem Jahre 1209 (*De unoquoque sclauo empticio ... IIII den. librales*: *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die Preußischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelhheinischen Territorien, aus den Quellen hrsg.* von H. Beyer, Bd. 2, Coblenz 1865, 281) sprachlich auf sicherem Boden. In früheren einschlägigen Urkunden, so der aus Raffelstätten an der Donau vom Jahre 906, ist noch von *mancipia* die Rede (MGH, *Leges*, Bd. 3, Hannover 1863, 481).

⁵¹ F. Kluge - W. Mitzka (s. oben Anm. 19), s. v. Sklave: "Die Deutschen ... nannten die Slaven ahd. Winidā, mhd. Winden, d. i. Vaeneti 'Befreundete'". S. auch die oben in Anm. 43. 44 angeführten Beispiele aus Jordanes und Ps.-Fredegar.

⁵² F. Kluge - W. Mitzka, s. v. Sklave; s. hierzu auch Trübners Deutsches Wörterbuch, hrsg. von W. Mitzka, Bd. 6, Berlin (West) 1955, s. v. Sklave: "Unsere ältesten Zeugnisse weisen in Grenzlandschaften mit romanischer Nachbarschaft. Das erste steht um 1275 bei dem Alemannen Boppe ..." Eines der zahlreichen dort aufgeführten Beispiele: "Knecht aber, welche die Walchen sklavos nennen ..." (J. 1531).

So wird man die These von der deutschen Herkunft der neuen, juristischen Bedeutung des Wortes *sclavus* fallen lassen müssen, noch dazu, da die Annahme Ch. Verlindens — mit der er die zeitliche Lücke vom 10./11. Jh. (*sclavus* = 'Sklave' in Deutschland) bis zum 13. Jh. (*sclavus* = 'Sklave' in Italien) zu überbrücken sucht —, daß mit dem Aufhören des Bedarfs an Sklavenimporten im arabisch-muselmanischen Spanien Ende des 10./Anfang des 11. Jh. das Wort *sclavus* aus dem deutschen Mittellatein verschwand oder zumindest nur noch rein ethnische Bedeutung hatte,⁵³ wenig wahrscheinlich ist und zudem auch in den Quellen keine Bestätigung findet.⁵⁴

Mit Recht aber hat der belgische Gelehrte den früher gelegentlich vertretenen Einfluß des Arabischen auf die Bedeutungs-entwicklung des mittellateinischen *sclavus* zurückgewiesen:⁵⁵ Das ursprünglich den Slawen bezeichnende arabische *saklab* habe mit Beginn des 10. Jh. im arabischen Spanien die Bedeutung 'Sklave' und noch im selben Jahrhundert die spezielle, für die Sklaverei in mohammedanischen Staaten charakteristische Bedeutung 'Eunuch' angenommen. Im christlichen Spanien hingegen herrschten in diesem wie in den folgenden Jahrhunderten weiterhin die antiken Termini vor,⁵⁶ die erst im 13./14. Jh. allmählich von *sclavus* verdrängt wurden. Ein von Spanien ausgehender arabischer Einfluß auf den Bedeutungswandel von *sclavus* ist demnach auszuschließen. Dieser terminologische Befund gilt allerdings nicht nur für Spanien, sondern für den gesamten arabischen Bereich. Das arabische Wort für den Slawen ("Saklab ... wohl aus dem Griechischen ...

⁵³ Ch. Verlinden, *L'origine* 126.

⁵⁴ *sclavus* in der Bedeutung des abhängigen Bauern, anfangs noch mit ethnischer Färbung, begegnet in den deutschen mittellateinischen Quellen vom 9. bis zum 13. Jh. und — unter dem Einfluß der "internationalen" Handelssprache — in der Bedeutung 'Sklave' spätestens seit um 1200. Die Bedeutung des 'Abhängigen' blieb nicht lebendig und strahlte auch geographisch nicht aus — ebenso wie die Bedeutung 'Eunuch' im arabischen Raum (s. gleich unten).

⁵⁵ Ch. Verlinden, *L'origine* 113-121.

⁵⁶ Mit Beginn der sog. Reconquista im 11. Jh. treten für den 'Sklaven' die für sich sprechenden Bezeichnungen *maurus* und *sarracenus* (Ch. Verlinden, *L'origine* 115-118 mit Beispielen).

entlehnt“⁵⁷) ist in den arabischen Quellen belegt, seit die Araber im 7. Jh. in ihren ersten Kämpfen an der byzantinischen Ostgrenze mit slawischen Heereskontingenten oder auch mit slawischen Siedlern zusammentrafen. Als besonderes Kennzeichen wird an den Slawen ihre helle Haut und ihr rötliches Haar hervorgehoben, so daß die Araber schließlich unter dem Begriff ‘Slawen’ alle hellhäutigen Völker subsumierten, mit denen sie in Berührung kamen.⁵⁸ Im Verlauf ihrer kriegerischen Auseinandersetzungen führten sie diese ihre ‘slawischen’ Kriegsgefangenen in die Sklaverei und verwandten sie nicht selten als “weiße” Eunuchen in ihren Harems.

So hat das Wort für den Slawen über den Bedeutungswandel zu ‘Sklave’ hinaus in verschiedenen historisch-geographischen Bereichen noch Sonderbedeutungen angenommen. Das Ehepaar Kahane, das der Wortgeschichte von *sclavus* eine umfangreiche Studie gewidmet hat, betonte mit Recht diesen Umstand. Ihre Untersuchung mündet in das Ergebnis, daß σκλάβος/*sclavus* sowohl in der Bedeutung ‘Slawe’ als auch in der Bedeutung ‘Sklave’ eine einheitliche griechisch-lateinische Entwicklung genommen hat und der Bedeutungswandel bereits im 9. Jh. im Balkangebiet erfolgt sei, dort, wo the Great Powers of the 9th century, the Byzantine, the Frankish, and the Arabic had come in contact with the Slavs.⁵⁹

Folgt man dieser These, so entfällt der gegen F. Dölgers und Ch. Verlindens Thesen zu erhebende Einwand einer zu großen zeitlichen Lücke und auch der Prioritätsstreit um σκλάβος oder *sclavus*. Aber es ergeben sich doch auch wieder andere Probleme. Hinsichtlich der seit dem 6. Jh. überlieferten Formen Σκλαβηνός, Σκλάβος/*Sclavenus* in der Bedeutung ‘Slawe’ ist bei der zeitlichen Nähe der schriftlich überlieferten frühesten Belege die Priorität des Griechischen nicht sicher, wenn auch sehr wahrscheinlich. Die

⁵⁷ W. Barthold, in: *Enzyklopaedie des Islam*, Bd. 4, Leiden - Leipzig 1934, s.v. Slawen.

⁵⁸ W. Barthold a. O. und H. and R. Kahane, *Notes on the linguistic history of slavus*, in: *Studi in onore di Ettore Lo Gatto e Giovanni Mayer*, Florenz 1962, 345-360, besonders 350 f.: Das betrifft neben den Kirgisen besonders häufig die Bulgaren; aber auch die Armenier, Griechen und Franken werden als “Brüder” der Slawen bezeichnet.

⁵⁹ H. and R. Kahane, Notes 353.

These vom Bedeutungswandel des griechischen und lateinischen Wortes zu 'Sklave' im 9. Jh. auf der Balkanhalbinsel ist aber m. E. deshalb nicht voll beweiskräftig, weil einmal die Bedeutung von *sclavus* 'Höriger' im deutschen Sprachbereich aus den einheimischen Bedingungen entstanden ist und der Bedeutung 'Sklave' auch schwer erklärbar wäre und zum anderen, weil, wie bereits oben bemerkt, im byzantinischen Bereich die Slawen in der Regel ins Heer oder als landwirtschaftliche Produzenten integriert, nicht aber als Sklaven gehalten wurden. Bei der Vielschichtigkeit des Problems und besonders beim Fehlen zweifelsfreier früherer Belege für die neue Bedeutung ist die Frage der Frühgeschichte beider Formen in ihren Einzelheiten allerdings nur schwer mit Sicherheit zu entscheiden. Was aber die spätere Entwicklung betrifft, lassen sich hinsichtlich der Datierung und der Lokalisierung vielleicht noch Präzisierungen vornehmen.

Aus dem Ende des 11. Jh. ist aus Bari ein Testament erhalten, durch das eine dort ansässige Frau namens Sirica ihren Sklaven freiläßt: Τὸν δὲ σκλαβόπουλόν μου, τὸν ἐπονομαζόμενον Πίτζουλον, ἔστω ὁ τοιοῦτος ἐλεύθερος παντελεύθερος καὶ πολίτης Ῥωμαίων. ὅπου δ' ἂν θέλει καὶ βούλεται μὴ κωλυόμενος παρὰ τινος τῶν ἐμοὶ διαφερόντων κληρονόμων διαδόχων ἢ παντοίων διὰ καθ' ὅλον κατασύρειν αὐτὸν εἰς δουλίαν, ἀλλ' ἔστω ἐλεύθερος πάντα πράττειν τὰ τῶν ἐλευθέρων.⁶⁰ In der Kontroverse um die inhaltliche Deutung des z. T. lückenhaft überlieferten Textes halte ich die Interpretation A. Každan⁶¹ für richtig, daß der Freigelassene — nicht, wie G. Ostrogorsky⁶² annahm, verpflichtet ist, im Dienst der Erben zu bleiben, sondern — das Recht hat und

⁶⁰ *Codice diplomatico Barese*, Bd. 4: *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo greco (939-1071)*, per F. Nitti di Vito, Bari 1900, 93 f. (Nr. 46, 41-47), ohne die gelegentlichen orthographischen Abweichungen ε statt η, ο statt ω und mit der Konjektur des Herausgebers: διὰ καθ' ὅλον; s. auch A. Každan (folgende Anm.), der auch die inhaltlich sicher richtige Ergänzung von I. Dujčev: εἰς [τὴν ἄλλην] δουλίαν übernimmt.

⁶¹ A.Π. P. Každan, *Ob odion yuzhnoitalyanskoj gramote XI v., Srednie vieka* 17 (1960) 319 f.

von niemandem gehindert werden solle, in den Dienst eines anderen zu treten (gemeint als abhängiger Bauer). A. P. Každan führt einen Beleg aus Amalfi an, wonach ein Freigelassener des *einen* abhängiger Bauer eines *anderen* werden kann.⁶³ Diese Interpretation wird erhärtet und bestätigt durch das Testament des Eustathios Boilas aus Paphlagonien vom Jahr 1059.⁶⁴ In dieser Urkunde lautet die Freilassungsformel ganz identisch (τὰ δὲ ... οἰκετικά μου πρόσωπα ... ἐλευθέρωσα πάντα καὶ ἐληγάτευσα ..., ἵνα εἰσὶν ἐλεύθερα παντελεύθερα καὶ πολῖται Ῥωμαίων κατὰ τοὺς κωδικίλους αὐτῶν); zur Sicherung ihrer wirtschaftlichen Selbständigkeit erhalten sie Land. Wenn diese Freigelassenen es aber wünschen, mögen sie bei den Erben dienen (ὅσοι ... βούλονται ἄνδρες τε καὶ γυναῖκες τοὺς ἐμοὺς ἐκδουλεύειν κληρονόμους); es müsse ihnen aber auf jeden Fall der Unterhalt gesichert bleiben (ἵνα λαμβάνωσι τὰς ῥόγας καὶ ἀνόνας αὐτῶν ἐξ ἀρεσκείας ἀμφοτέρων, μὴ ἔχειν δὲ τινα ἐκ τούτων κατὰ τινα τρόπον ἐκ τούτων ἐκποιεῖσθαι ἢ δωρεῖσθαι) und, was erneut betont wird, sie sollen auf jeden Fall frei sein (ἀλλ' εὐγενεῖς μὲν εἶναι καὶ ἐλευθέρους κατὰ παντὸς τρόπου βούλομαι).⁶⁵ Die inhaltliche Nähe dieser beiden Testamente trotz ihrer geographischen Entfernung ist offensichtlich.

⁶² G. Ostrogorsky, *Quelques problèmes d'histoire de la paysannerie byzantine*, Brüssel 1956, 73 f.

⁶³ In diesem Zusammenhang sei auch verwiesen auf die Untersuchung von M. L. Abramson, *Krestyanstvo v vizantineski oblasti Yuzhnoi Italii* (IX-XI vv.), *Vizantineski Vremennik* 7 (1953) 161-193. Der Autor weist (S. 170) unter Anführung weiterer Beispiele darauf hin, daß es im byzantinischen Süditalien ganz normal war, wenn der Freigelassene im Dienste seines Patrons oder dessen Erben verblieb, was nicht nur Pflichten, sondern auch die Einschränkung von Rechten (der Freizügigkeit, der Heirat mit einer Sklavin) bedeutete; es bedurfte erst eines weiteren Freilassungsaktes, um einem solchen Halbabhängigen die volle Freiheit zu geben: Er erhielt zur Sicherung seiner Selbständigkeit ein Stück Land und ausdrücklich das Recht auf Freizügigkeit.

⁶⁴ V. Benešević, *Zavecanie vizantinskago doyarina XI veka*, *Zhurnal Ministerstva narodnago prosveceniya*, N. S. 9 (1907) Mai 219-231.

⁶⁵ V. Benešević a. O. 228, 15-18. 18-20; 229, 13-17. Gewisse Anklänge zeigen selbst noch die Assisen von Kypros; so wird beim Freilassungsakt betont, daß der Sklave nun "ganz" frei ist: τὸν ἐλευθέρωσεν παντελεύθερον ... γέγονεν τούτῃ ἡ ἐλευθερία τελεία μὲ γράψιμον (Assisen [s. oben Anm. 33] 149, 16, 18).

Die Übereinstimmung in der Form der Freilassung nach römisch-byzantinischem Recht geht bis in die Formulierungen.⁶⁶

Merkwürdigerweise hat diese Freilassungsurkunde aus Bari in der terminologischen Diskussion m. W. bisher überhaupt keine Rolle gespielt. Wenn auch die Datierung der Urkunde ins Ende des 11. Jh. nur auf Grund der Schrift erfolgte,⁶⁷ so ist sie doch dadurch gesichert, daß die Urkunde als eine von nur drei griechisch abgefaßten Urkunden dieser Zeit mit Sicherheit in die byzantinische Periode Baris (vor 1071) fällt.⁶⁸ Eine weitere Präzisierung ermöglicht die Indiktionsangabe (12. Oktober, XV. Indict.), so daß wir zumindest ins Jahr 1061 zurückkommen. Damit besitzen wir einen sicheren Beleg für σκλάβος = 'Sklave', der fast ein Dreivierteljahrhundert älter ist als der von F. Dölger erwähnte.

Die Tatsache, daß die Urkunden in Bari auch in der byzantinischen Periode fast ausschließlich lateinisch abgefaßt wurden — wenn auch mit zahlreichen Gräzismen durchsetzt und oft auch mit griechischen Unterschriften versehen —, erfordert einen erneuten Blick auf die lateinischen Bezeichnungen. In den Urkunden Süditaliens bleibt auch im 11. und 12. Jh. die Bezeichnung für die Sklaven *mancipium* und *ancilla*;⁶⁹ *Sclavus* bezieht sich teils auf die ethnische Herkunft, teils ist es in Weiterentwicklung dieser Bedeutung schon zum Namen geworden.

⁶⁶ Die Bezeichnung des vollfreien Bürgers im Freilassungsakt durch πολίτης Ῥωμαίων auch im τύπος einer byzantinischen Freilassungsurkunde dieser Zeit (δουλευτής für 'Sklave'): S. N. Sathas, Bd. 6 (s. oben Anm. 33) 618, 13 f. πολίτης Ῥωμαίων ist die griechische Entsprechung zu *civis Romanus*, ein Begriff, der sich auch im mittelalterlichen Italien in der Rechtssprache erhielt, s. den weiterführenden Kommentar von J.-O. Tjäder, *Die nichtliterarischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*, Uppsala 1955, 420 zur Freilassungsurkunde von 575 (Pap. 6 auf S. 220), Z. 3: *Ingenuos esse volo, civesque romanos*. — Zum Erwerb der vollen Freiheit durch den Freilassungsakt, speziell auch im Hinblick auf das Testament des Eustathios Boilas, s. auch M. Ia. Siousioumov, *O pravovom položenje rabov v Vizantii*, *Vizantiiskii Vremennik* 165-192, besonders 186.

⁶⁷ Anmerkung des Editors auf S. 92: *Soltanto la scrittura ci dà argomento a determinare l'epoca della pergamena*.

⁶⁸ Vgl. auch die Titel: *τούρμαρχος ... ἐκ προσώπου* (Hs. *ἐκπρόσωπο*) *Βάρεος* (S. 94, Z. 63 f.). Einordnung in die byzantinische Zeit auch durch den Herausgeber.

⁶⁹ Ch. Verlinden, *L'origine* 107-110.

In den lateinischen Urkunden dieses geographischen Bereichs finden wir aber auch 'slawische Sklaven' erwähnt, die zur sachlich-historischen Erklärung des Bedeutungswandels als Hinweis dienen können. So nennen Urkunden aus Bari, eine von 1057⁷⁰ und eine von 1121,⁷¹ jeweils *unam ancillam ... ex genere Sclaborum* bzw. *Sclavorum*. Noch deutlicher ist eine Urkunde aus Bari vom Jahre 1127, in der sich ein gewisser Lupon dagegen verwahrt, als Sklave gehalten zu werden, und geltend macht, daß seine Mutter eine Bulgarin war, *non enim nata fuit ex illis gentibus que pro peccatis veniunt pro servis et ancillis*; und einer der Gerichtsbeisitzer bestätigt, daß kein Christ als Sklave gehalten werden dürfe, *exceptis his que ex Sclavorum gente geniti sunt*.⁷²

Diese Formulierung erinnert an die Novelle des Alexios Komnenos vom Jahre 1095, in der u. a. von Sklaven die Rede ist, die ihre Freiheit reklamieren unter Hinweis auf ihre freie, bulgarische Herkunft.⁷³ Während aber in der byzantinischen Urkunde die Bulgaren ihren Status als byzantinische Staatsangehörige und damit vollfreie Bürger betonen — trotz ihres orthodoxen Glaubensbekenntnisses mochte es dieser Betonung bedürfen, da sie nach jahrhundertelanger eigenstaatlicher Entwicklung gerade erst wieder gewaltsam dem Byzantinischen Reich einverleibt worden waren —, so lag in der süd-italienischen Urkunde aus der normannischen Zeit der Ton auf der Gegenüberstellung der Bulgaren als orthodoxe, nicht versklavbare Christen und den Slawen, die Nichtchristen waren und somit als rechtens versklavbar galten. Die Tatsache, daß in Süditalien — im Gegensatz zum byzantinischen Kerngebiet — die Slawen offenbar als Sklaven κατ' ἑξοχήν galten, mochte hier den Bedeutungswandel von σκλάβος begünstigt haben, der auf die byzantinischen Kerngebiete erst später übergriff. Allerdings ist schwer zu bestimmen, ob sich der Bedeutungs-wandel über einen

⁷⁰ *Codice diplomatico Barese*, Bd., 4, Bari 1900, 75 f. (Nr. 36, 15 f.).

⁷¹ *Codice diplomatico Barese*, Bd. 5: Periodo normanno (1075-1194), Bari 1902, 114.

⁷³ *Jus Graeco-Romanum*, ed. C. E. Zachariae a Lingenthal, p. 3, Leipzig 1857, 401-407 (Coll. 4, Nov. 35), besonders 402, 1-5; 405, 7-9 (≅ J. et P. Zepos, Bd. 1, Athen 1931, 341-346, besonders 342, 1-3; 344, 28-30).

ethnisch exakt definierbaren Slawen-Begriff vollzog. Denn neben dem Fehlen des christlichen Glaubens spielte hier die geographische Herkunft und nicht zuletzt wohl auch die allgemeine Bedeutung des *βάρβαρος* mit hinein.⁷⁴ (Andererseits gab es neben den Sklaven und den als Abhängige angesiedelten Slawen in Süditalien auch Soldaten und zivile Personen in sozial gehobener Position.⁷⁵)

Als Wort der Volkssprache war das appellative *σκλάβος* sicher schon länger eingebürgert, ehe wir seit der zweiten Hälfte des 11. Jh. die ersten schriftlichen Belege haben. Wie lange diese neue Bedeutung schon lebendig war, ehe sie ihren schriftlichen Niederschlag fand, muß allerdings offenbleiben. Man wird nicht allzu weit zurückgehen dürfen. Denn einmal sind die bisher bekannten Belege des 11./12Jh. sehr spärlich, was für ein nur zögerndes Fußfassen des Wortes im schriftlichen Gebrauch spricht, zum anderen entstammen gerade die beiden bisher bekannten frühesten Belege selbst, der aus Bari von 1061 (?) und der aus Konstantinopel von 1136, lokalen Urkunden, d. h. Schriftquellen, die in der Regel dem Alltagsidiom noch näher stehen als die gelehrten Werke der Zeit.

So zeigt sich auch an diesem sprachlichen Beispiel der enge kulturelle Kontakt zwischen dem byzantinischen Mutterland und dem zu Schiff so leicht zu erreichenden Gebiet um Bari. Auf die Übereinstimmung der juristischen Normen, insbesondere hinsichtlich der Freilassungsformel (Testament der Sirica und des Eustathios Boilas) wie auch der ihr zugrunde liegenden Prinzipien (Novelle von 1095 und Urkunde von 1127), wurde bereits hingewiesen. Selbst in den (lateinisch abgefaßten) Urkunden aus dem normannischen Süditalien wurde byzantinisches Recht offenbar nicht nur zitiert, sondern auch praktiziert. Schon Jules Gay

⁷⁴ Im byzantinischen Sprachgebrauch wurden die Slawen häufig als *βάρβαροι* bezeichnet, z. B. Anna Komnena (s. oben Anm. 30); *βαρβάρων σθλαβογενῶν*; s. auch die häufig zitierte Stelle in De thematibus (oben Anm. 9); weitere Beispiele bei 'A. 'Αβραμῆα, *Σημείωμα γιὰ τὸ ἐθνικὸ ὄνομα (Σλάβος) καὶ τὴ σημασιολογικὴ του ἐξέλιξη στὶς βυζαντινὲς πηγές*, *Ἑλληνικά* 25 (1972) 409-414, besonders 412 f.

⁷⁵ Als Zeugen genannt in den verschiedensten juristischen Urkunden, s. z. B. in *Syllabus Graecarum membranarum* ed. F. Trinchera, Neapel 1865, 254. 299 (12 Jh. 152. 153; vgl. auch J. Gay, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, Bd. 2, Paris 1904, 590 f.

hatte darauf aufmerksam gemacht, daß unter normannischer Herrschaft eine ganze Reihe von Rechtsfällen, u. a. auch Fragen der Freilassung, von den lokalen Beamten nach byzantinischem Recht entschieden wurden.⁷⁶

Bei der engen gegenseitigen Beeinflussung des Griechischen und Lateinischen auch in Süditalien ist zu fragen, ob wirklich im Lateinischen keine Spuren für die neue Bedeutung nachzuweisen sind. Tatsächlich ist in einer Urkunde aus dem Jahre 1088, in der als Teil der Mitgift *due slave mater et filia nomina illorum Maria et Rosula* genannt werden,⁷⁷ die Bedeutung 'Sklavin' sehr wahrscheinlich. Sie wird auch von P. Aebischer, der als erster auf diese Urkunde aufmerksam machte, nicht bestritten, ihr aber die Bedeutung genommen, da man die Entwicklung des terminus im süditalienischen Bereich als peripher zu betrachten habe.⁷⁸

Wenn die Bedeutung 'Sklave' in dieser Urkunde zutrifft, muß man allerdings in ein und demselben geographischen Bereich über längere Zeit hinweg die ethnische *und* appellative Bedeutung von *sclavus* annehmen, denn auch in normannischer Zeit begegnet *Sclavus* noch im Sinne von 'Slawe'. Demgegenüber läßt sich aber geltend machen, daß das lateinische *sclavus* in der Bedeutung 'Sklave' wie das griechische σκλάβος, auf das es zurückgeht, auch ein Wort der Umgangssprache ist. Das würde auch erklären, warum sich die lateinische Kanzlei im normannischen Unteritalien dem neuen Sprachgebrauch offenbar nicht angeschlossen hat. Eine in etwa analoge Erscheinung ist in bezug auf σκλάβος zu beobachten. Während in der Volkssprache σκλάβος schon in der Bedeutung 'Sklave' verwandt wird, erscheint es im gelehrten Werk z. B. der Anna Komnena noch im Sinne von 'Slawe'. Man muß allerdings präzisieren: Die bisher bekannten frühen Belege für die neue Bedeutung aus dem 11./12. Jh. sind Composita (σκλαβόπουλος bzw. σκλαβοποῦλα im Testament aus Bari und bei Theodoros Prodromos, σθλαβοπώλης in der Urkunde von 1136), auch die

⁷⁶ J. Gay a. O., Bd. 2, 574-579.

⁷⁷ *Codice diplomatico Barese*, Bd. 5, Bari 1902, 18.

⁷⁸ P. Aebischer, *Les premiers pas du mot sclavus 'esclave'*, *Archaeologia Romana* 20 (1936) 484-490, besonders 488.

Belege bei Anna Komnena (oben Anm. 30), so daß die gleichzeitige Verwendung von *σκλάβος* in zwei verschiedenen Bedeutungen zumindest nicht sicher ist. Das Simplex ist dann seit der Mitte des 12. Jh., bei Bartholomaeus von Edessa,⁷⁹ indirekt auch schon bei Johannes Zonaras⁸⁰ belegt.

So ist sowohl für die griechische als auch für die lateinische Form die neue Bedeutung erstmalig im byzantinischen Unteritalien im 11. Jh. belegt. Sie ist also im Griechischen spätestens im 11. Jh. aufgekommen. Die frühere Datierung des Bedeutungswandels und seine Lokalisierung ins griechisch — (oder besser zwei —) sprachige Unteritalien bietet auch historisch gesehen weniger Anstöße als eine spätere Datierung im byzantinischen Zentrum. Die für den Bedeutungswandel wichtige sachliche Übergangsstufe des 'slawischen Sklaven' darf man entsprechend dem Sprachgebrauch der Zeit sowieso nicht allzu exakt ethnisch definiert, sondern mehr ins Allgemeine gewendet verstehen. Im 12. Jh. faßte die neue Bedeutung auch in den byzantinischen Kerngebieten Fuß. Was aber die Ausstrahlung von lat. *sclavus* betrifft, wird man P. Aebischer⁸¹ zustimmen können, daß die Kommunikation zwischen dem normannischen Süden und dem Norden Italiens relativ gering gewesen sein muß. Denn es vergingen noch etwa 1 1/2 Jahrhunderte, ehe das Wort *sclavus* in der neuen Bedeutung 'Sklave' in Italien — nun aber über Venedig und Genua, die aktiven Sklavenhändler jener Zeit, vermittelt — wirklich durchdrang. Offenbar erst als sich nach dem Vierten Kreuzzug die Italienischen Handelsrepubliken in größerem Umfang dauerhaft auf byzantinischem Gebiet festsetzten und der einträgliche Sklavenhandel einen erneuten Aufschwung erfuhr, verbreitete sich die schon länger angebaute neue Bedeutung von *sclavus*/*σκλάβος* in Kürze über die Mittelmeerländer. Zur Stabilisierung der neuen Bedeutung und zu ihrem raschen Siegeszug trug nicht zuletzt der Umstand bei, daß

⁷⁹ Einbeziehung und Datierung dieser Quelle nach H. and R. Kahane, Notes 354-357; *Belege für σκλάβος* 'Sklavin' bei Bartholomäus von Edessa z. B. PG 104, 1388 B6; 1420 1 14; 1424 D6; 1425 A 12; D 1.

⁸⁰ S. oben S. 71 mit Anm. 16.

⁸¹ P. Aebischer a. O.

δοῦλος im Mittelalter in seiner sozialen Terminierung zu schwanken und auch für typisch feudalzeitliche soziale Kategorien zu stehen begann — ähnlich wie *servus*, das ja in seiner mittelalterlichen Bedeutung sogar in moderne Sprachen einging (französ und engl. *serf* für Leibeigener). σκλάβος ‘Sklave’ ermöglichte eine präzisere Differenzierung und ist in dieser Bedeutung auch nicht nur im Neugriechischen, sondern auch in den modernen romanischen und germanischen Sprachen durchgedrungen.

LES VALAQUES BALCANIQUES AUX X^e-XIII^e SIÈCLES (Mouvements de population et colonisation dans la Romanie grecque et latine)*

P.Ș. NĂSTUREL / PARIS

Dans toute étude consacrée aux Valaques de la Romanie byzantine il est de règle de rappeler que cet élément ethnique de langue romane est étroitement apparenté aux Valaques, recte aux Roumains, du nord du Danube et des Carpathes ou, pour reprendre le terme cher aux philologues, aux Daco-Roumains.¹ Apparentés, ils l'étaient aussi à ce rameau disparu de la Romanité dalmate, souvent désigné du nom de Morlaques (pour les uns les Valaques de la mer, pour d'autres les Valaques Noirs).² Ce tribut acquitté envers nos devanciers nous autorisera à faire état, le cas échéant, au cours de notre présente contribution, de certains faits empruntés à la Romanité carpatho-danubienne et à la Romanité dalmate. Ainsi, on pénétrera mieux certains phénomènes concernant la Romanité balkanique, c'est-à-dire la Romanité de la

*Le texte même de la communication que nous avons présentée au III^e Symposion Byzantinon de Strasbourg paraîtra, précédé de notre communication au Congrès byzantin d'Athènes de 1976, dans les *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher* XXII, sous le titre global de *Vlacho-balkanica*. On y trouvera des développements que nous avons écourtés ici en raison des limites qui nous été imparties, alors que le présent rapport offre certaines informations que nous n'avions pas mises en oeuvre à Strasbourg. Aussi prions-nous nos lecteurs de bien vouloir prendre les deux rédactions en considération. Elles se complètent l'une l'autre.

¹ Voir en dernière analyse l'ouvrage magistral du grand romaniste italien Carlo Tagliavini, *Le origini delle lingue neolatine*, Bologne, 1972 ou sa traduction roumaine (que nous citerons ici) *Originile limbilor neolatine. Introducere în filologia romanică* (trad. Anca Giurescu et Mihaela Cârstea-Romașcanu), Bucarest, 1977, p. 285-300. Voir aussi Matilda Caragiu-Marioteanu, *Compendiu de dialectologie română* (nord - și sud-dunăreană), Bucarest, 1975, 301 pages.

² Voir plus bas le témoignage du Prêtre de Dioclée, qui plaide pour la signification de Valaques noirs.

Romanie byzantine, celle des Aroumains (ou Koutsovalaques) et celle des Méglénoroumains.³

Le thème que nous traitons ici a déjà fait l'objet, en ce qui concerne les Valaques balkaniques, d'un rapport de Monsieur Eugen Stănescu au Congrès byzantin d'Athènes de 1976.⁴ Nous y ferons référence plus d'une fois, surtout pour en élaguer bien des erreurs ou des inexactitudes, encore que le manque de place nous empêche de les examiner toutes dans ces pages. D'autres études que nous avons sur le métier nous permettront d'y revenir ultérieurement. Qu'on nous permette de rappeler aussi qu'au même Congrès nous avons développé une communication (encore inédite) où nous avons examiné, pour la première fois et sans l'épuiser, le problème de l'onomastique des Valaques et que nous nous sommes livré également à des considérations, parfois nouvelles, sur les Valaques et la révolte anti-byzantine de 1185 des Valaques et des Bulgares de l'Hémos.⁵

Quelle est la plus ancienne mention de l'ethnonyme des Valaques dans les sources byzantines? Avant de répondre à cette question, il est bon de rappeler que le nom de Valaques est une

³ Pour la romanité dalmate, C. Tagliavini, op. cit., p. 303-303. On trouvera une abondante bibliographie concernant les Koutsovalaques (Aroumains, Macédonoroumains) dans la thèse d'A. Lazarou. *Ἡ Ἀρωμουνική καὶ αἱ μετὰ τῆς Ἑλληνικῆς σχέσεις αὐτῆς*, Athènes, 1976; voir aussi le livre de A.M. Koltsidas. *Οἱ Κουτσόβλαχοι. Ἐθνολογικὴ καὶ λαογραφικὴ μελέτη*, I, Thessalonique, 1976. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion relative à la parenté ethnique et linguistique (thèse roumaine) ou seulement linguistique (thèse grecque) des Roumains du nord du Danube avec les Aroumains balkaniques. Un auteur neutre comme l'Italien Tagliavini (et il n'est pas le seul) se rallie à la thèse roumaine. Selon certains savants grecs, les Aroumains seraient les descendants de Grecs latinisés par la conquête romaine. Nous croyons savoir que l'on pourra bientôt lire là-dessus une contribution du Prof. P. Charanis dans les "Mélanges Ivan Dujčev", Paris, 1978 (sous presse).

⁴ E. Stănescu, La population vlaque de l'Empire byzantin aux XI^e - XIII^e siècles. Structure et mouvement, Athènes, 1976, 21 p. (XV^e Congrès International d'Etudes Byzantines. Rapports et corapports, I. Histoire).

⁵ P.Ș. Năsturel, dans XV^e Congrès Intern. d'Etudes Byz., Résumés des communications, I. Histoire..., Athènes, 1976, sans pagination (résumé intitulé: Recherches sur les Valaques dans l'Empire byzantin sous les Comnènes et les Anges). Cette communication paraîtra dans l'article cité supra sous le titre Vlacho-balcanica.

appellation totalement étrangère et d'origine germano-slave, identique aux noms de Welches ou de Wallons usités pour désigner les Latins. Au moyen âge le terme fut repris par les Byzantins. Il a connu une fortune diverse et, tout en gardant de nos jours encore sa signification ethnique, il a pris aussi les acceptions de 'bergers, paysans, rustres'.⁶

Après cette parenthèse, nous répondrons à la question posée précédemment pour préciser que les Valaques apparaissent pour la première fois à l'occasion du meurtre du comitopoulos bulgare David en l'an 976, meurtre perpétré *παρὰ τινῶν Βλαχῶν ὀδιτῶν*. Selon certains commentateurs, ces "routiers", des sortes de caravaniers selon certains, seraient les premiers attestés d'entre les *Kalator*-s valaques des diplômes émanant de la chancellerie serbe du XIV^e siècle. Ils tuèrent donc David du côté du lac de Castoria et de Prespa, au lieu-dit les "Beaux-Chênes". L'information se lit dans la chronique de Skylitzès. Dernièrement, on a cru que le chroniqueur l'avait puisée "à quelque rapport déposé aux archives impériales à l'époque".⁷ Affirmation gratuite car la récente édition critique de cette chronique dénonce ce fait comme une interpolation, vu qu'il ne figure que dans les moins bons des manuscrits de Skylitzès. Certes, il n'en garde pas moins tout son intérêt historique en raison de la date même du plus ancien codex où on la lit, le XII^e siècle. Nous l'attribuons à quelque lecteur de l'époque, bien au courant des événements de Macédoine, comme le prouvent nombre d'autres interpolations.⁸

L'incident de 976 a le mérite d'attester la présence de Valaques entre Prespa et Castoria à cette époque, donc sur les frontières byzantino-bulgares. Mais les discussions se poursuivront longtemps encore pour savoir si ces Valaques appartenaient à la contrée considérée ou s'ils y étaient de passage. L'existence de Valaques ultérieurement dans toute la région, et encore aujourd'hui, nous incite à les tenir pour indigènes.

⁶ C. Tagliavini, op. cit., p. 121-130; A. Lazarou, op. cit., p. 73-89.

⁷ Ioannis Scylitzae Synopsis historiarum (éd. I. Thurn), Berlin, 1973, p. 328, lignes 79-80. Cf. E. Stanesco, La population vlaque..., p. 3.

⁸ P.Ș.Năsturel, Vlacho-balcanica.

Après cette première mention, les Valaques, ou plus exactement des Valaques apparaissent sous la plume de Kékauménos, lequel nous a conservé le texte même d'un acte émanant de Basile II par lequel, en 978 ou 979, le protospathaire Nikoulitzas se vit confier l'ἄρχή, le commandement des Valaques de l'Hellade.⁹ Voici donc bien attesté à cette date que la Grèce continentale comprenait une région à forte densité ethnique valaque. On ne saurait comprendre autrement pareille dénomination.

L'interpolateur de Skylitzès et Kékauménos nous montrent ainsi des Valaques vivant, dans le dernier quart du X^e siècle, du côté de Castoria et de Prespa, ainsi que dans la Grèce continentale.

Le soulèvement, en 1066, des Valaques et des Bulgares de Larissa et autres lieux contre les exactions fiscales de l'empereur Constantin X Doukas a fourni au même Kékauménos l'occasionner de montrer les Valaques largement répandus en Thessalie, laquelle, plus tard, s'appellera non sans motif la Grande Valachie, ἡ Μεγάλη Βλαχία. Cette population est établie sur les deux rives du fleuve Plèrès (le Bliourès),¹⁰ lequel traverse une grande plaine, précise notre Byzantin. A notre connaissance, les historiens n'ont pas observé que l'un des chefs du mouvement, l'ancien protospathaire Jean Grèmiانيتés (Γρημιανίτης) devait son nom à une localité de Thessalie située dans la région du couvent de l'Olympiotissa.¹¹ Là devait être le domaine qu'il possédait. Et la logique veut qu'il ait entraîné avec lui dans l'insurrection anti-byzantine les paysans, ses paysans, de Grimiani, des Valaques manifestement. Ce détail a l'avantage de nous préciser un peu mieux l'aire de diffusion de la révolte de 1066 et ses foyers.

⁹ Kekauménos (éd. G.G.Litavrine), Moscou, 1972, p. 282, lignes 2-3. Cf. E. Stănescu, La population vlaque..., p. 4 et P.Ş.Năsturel, Vlacho-balcanica.

¹⁰ Kékauménos, éd. citée, p. 254-268; Nicéas Choniates (corpus de Bonn), p. 841, ligne 14. Pour l'identification du Plèrès: Al. Elian et N.-S. Tanasoca, Fontes historiae daco-romanae, III, Bucarest, 1975, p. 33, note 33 (d'après Litavrine, qui a manifestement raison contre G. Murnu: la phonétique le prouve).

¹¹ Kékauménos, éd. cit., p. 257, lignes 15-16 et commentaire p. 526-527 et p. 533. Sur la localité de Γρημιανή: E.A. Skouvaras, Ὀλυμπιώτισσα..., Athènes, 1967, p. 497 et localisation de l'actuelle Ρήμια sur la carte incluse entre les pp. ιθ' et κ' de volume.

Kékauménos note encore les habitats propres aux Valaques, ainsi que l'origine de leur dispersion à travers l'Empire. Selon lui, les Valaques se dispersèrent (διεσπάθησαν) dans tout l'Épire et la Macédoine, mais le gros (οἱ δὲ πλείονες αὐτῶν) habitait (ῥκησαν) la Grèce proprement dite.¹² Ces πλείονες étaient évidemment les Valaques organisés par Byzance dans l' ἄρχη de Thessalie qui, près d'un siècle avant, avait été confiée aux soins de Nikoulitzas. Selon Kékauménos, ces Valaques avaient habité primitivement le long du Danube et de la Save. Mais, raconte-t-il, à leur sujet, l'empereur Trajan avait vaincu le roi Décébal, les Daces et les Besses.¹³ Et il établit une relation d'identité (ou de continuité) entre ces deux peuples de l'Antiquité et la population valaque contemporaine.¹⁴ Certains historiens ont cru trouver dans ce passage la preuve de la venue en masse au X^e/XI^e siècle des Valaques dans les Balkans,¹⁵ surtout qu'ils ne sont pas mentionnés comme tels dans les sources avant l'assassinat du comitopoulos David en 976.

Mais, de même que du temps de Kékauménos les Valaques étaient dispersés en Macédoine, en Épire (Albanie comprise, je suppose) et surtout en Grèce continentale (ce qui n'exclue pas pour autant qu'il y en ait eu ailleurs aussi), de même ils devaient l'être antérieurement, ne fût-ce que dans d'autres contrées de l'Empire. Comme le dit l'auteur du *Stratégikon*, les Valaques de la région de la Save et du Danube — information qui délimite déjà un certain espace géographique — avaient été remplacés par les Serbes. Cette information porte sur un déplacement de population venue de ce territoire, ce qui ne saurait aucunement affecter la masse même du peuple valaque établie principalement au nord du Danube (Transylvanie, Valachie, etc.), comme aussi dans l'actuelle Bulgarie danubienne. Les détails fournis par Kékauménos, à savoir que les

¹² Kékauménos, éd. cit., p. 270.

¹³ Op. cit., p. 268

¹⁴ Voir là-dessus l'ample étude de M. Gyóni, L'oeuvre de Kékauménos source de l'histoire roumaine, *Revue d'histoire comparée*, XXIII, Nouvelle série, III, 1945, p. 96-180.

¹⁵ Toujours utile, le travail de G.I. Brătianu, *Le problème de la continuité daco-roumaine*, Bucarest, 1944. Voir aussi la note suivante.

Valaques étaient les descendants des Daces et des Besses vaincus par Trajan constituent un raccourci d'histoire et ils sont exacts car, si ce qui est valable pour le tout l'est aussi pour la partie, il est manifeste que ce qui concorde avec la totalité du peuple valaque concorde aussi avec son rameau savo-danubien. En effet, et je ne sais comment les commentateurs ne l'ont pas saisi, l'auteur du *Stratégikon* ne parle en fait que d'une fraction de l'ethnie valaque. Et le détail consigné par lui que le gros des Valaques habitait l'Hellade n'a de valeur que pour les éléments de cette ethnie établis dans les frontières de l'Empire et il ne saurait concerner la vaste contrée qui constitue l'actuelle Roumanie. C'est pour avoir perdu de vue, plus ou moins consciemment ou avec plus ou moins de bonne foi, cet état de faits évident que bien des historiens, et des plus réputés, ont émis, depuis la fin du XVIII^e siècle, des théories disons curieuses sur le lieu de formation du peuple roumain ("valaque") et de sa langue.¹⁶ Mais, du fait même qu'elles se contredisent, ces théories s'anulent pour ne plus laisser place finalement qu'au bon sens. Je n'essayerai pas de dater ici cette émigration des Valaques en Roumanie sous la pression des Serbes qui les remplacèrent entre Save et Danube : ce sera, je l'espère, l'objet d'un autre travail.

Néanmoins, puisque la question de l'origine des Valaques vient d'être effleurée à travers Kékauménos, qu'il me permis de signaler et commenter un texte de Jean Apokaukos, métropolitain de Naupacte, qui nous transmet ce que l'on savait des origines de cette population à son époque.

Il s'agit d'un acte émanant de la chancellerie du savant hiérarque. Écrit au mois d'octobre d'une 15^e indiction, le document doit correspondre à l'an 1221. Un vieillard, Syméon Sgouropoulos, était venu se plaindre au tribunal ecclésiastique du viol dont sa fille avait été la victime, et des coups et blessures qu'il avait reçus à ce propos. Le σημείωμα où sont consignés les détails de l'affaire précise que

¹⁶ Voir, par exemple, S. Pușcariu, *Limba română*. 1) *Privire generală*, Bucarest, 1976, p. 155-415 ou encore le chapitre sur La formation de la langue et du peuple roumain par C. Daicoviciu, E. Petrovici et Gh. Ștefan dans le traité académique *Istoria României*, Bucarest, 1960, p. 775-809, sinon, des mêmes, *La formation du peuple roumain et de sa langue*, Bucarest, 1963.

l'individu qui commit cette action, s'appelait Avrilionis Constantin (Αὐριλιόνης Κωνσταντῖνος) et qu'il était "colon des Romains" (Ῥωμαίων ἄποικος). Et de préciser que "ce peuple, l'homme d'aujourd'hui l'a appelé les Valaques" (Βλάχους τοῦτο τὸ γένος ὁ καινὸς — et non καιρός! — ὠνόμασεν ἄνθρωπος).¹⁷

Si le nom étrange d'Avrilionis ne nous dit pas grand'chose — encore qu'il fasse songer quelque peu à celui d'Aurélien porté par l'empereur romain qui, en abandonnant la Dacie et en transplantant au sud du Danube une partie de la population a endossé devant l'histoire une lourde responsabilité —, en échange sa qualité de Ῥωμαίων ἄποικος et l'explication que les colons des Romains se sont, avec le temps, appelés Valaques dans le parler des gens du commun sont du plus vif intérêt pour le dossier de l'origine des Roumains (Valaques).

L'expression de "colon des Romains" se retrouve dans plusieurs textes byzantins et latins du moyen âge. Un excellent ouvrage (en deux éditions, l'un en français, l'autre en roumain, et qui se complètent réciproquement) de Monsieur Adolf Armbruster a réuni dernièrement ces témoignages et les a commentés avec autant de science que d'objectivité.¹⁸ Rappelons cependant quelques exemples qui nous permettront de mieux saisir l'intérêt du procès verbal de 1221 retrouvé dans la correspondance d'Apokaukos.

Au X^e siècle déjà, Constantin Porphyrogénète notait dans son traité que l'on est accoutumé d'appeler le *De administrando imperio*, l'existence d'une population colonisée par les empereurs romains (entendre ceux de l'ancienne Rome!), population qui "s'appelle les Romains (Ῥωμᾶνοι), nom qu'ils ont conservé jusqu'à

¹⁷ N.A. Bées, Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropolitens von Naupaktos (in Aetolien). Eingeleitet von Helene Bees-Seferlis, Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher, XXI, 1976, p. 60-62, lettre 5, lignes 21-22 et correction de G. Papadimitriou à la p. 171 (l'étude de Bées figure à la fin du volume cité de la revue mais avec sa propre pagination).

¹⁸ A. Armbruster, Romanitatea Românilor. Istoria unei idei, Bucarest, 1972 (notamment p. 17-37) et, du même, La Romanité des Roumains. Histoire d'une idée, Bucarest, 1977, p. 17-41.

aujourd'hui", ajoute l'impérial auteur,¹⁹ dont la remarque constitue donc la preuve que du III^e siècle (Dioclétien, nous apprend-il, fut l'un de ces colonisateurs) au X^e siècle (quand fut compilé le *De administrando imperio*, où sont énumérées à ce propos diverses villes de la côte dalmate, comme Salona, Spolète, Dékatéra, Raguse, Diadora, Veglia, Opsara etc.) une ethnie s'était perpétuée sous ce nom dans le Sud-Est de l'Europe. On remarquera que l'impérial témoignage concerne la Romanité dalmate. mais il est particulièrement intéressant d'observer que le texte rend le nom de Romains sous sa forme latine, inusitée en grec, au lieu d'utiliser celui de Ῥωμαῖοι, qui désigne à Byzance aussi bien les gens de Rome (en Italie) que les sujets de la Nouvelle Rome, Constantinople, c'est-à-dire les Grecs, les Rhomées. La raison c'est que le texte conservé par Constantin Porphyrogénète reproduit le nom que se donnaient eux-mêmes de son temps encore les habitants des villes ci-dessus. Ce détail est extrêmement intéressant car au moyen âge la population dalmate de langue romane, les Morlaques, est fréquemment désignée du nom de Valaques, à Raguse par exemple, à l'instar de ses proches parents les Valaques des Balkans ou ceux du nord du Danube.²⁰

Si au XI^e siècle Kékauménos ne se sert pas du nom de Romains pour désigner les Valaques d'Hellade et de Thessalie, il ne les met pas moins en rapport avec la conquête de la Dacie par Trajan, formule tant soit peu équivalente.

Vers 1160-1170 le Prêtre de Dioclée, au Monténégro, rappelle comment "les Bulgares s'emparèrent de toute la province des

¹⁹ A. Armbruster, La Romanité..., p. 22-24; St. Brezeanu, De la populația romanizată la 'Vlahii' balcanici, Revista de istorie, 29/2, 1976, p. 217-218. Pour le texte voir l'édition critique de G. Moravcsik et Jenkins, § 29.

²⁰ C. Jireček, Die Wlachen und Maurovlachen in den Denkmälern von Ragusa, Prague, 1879-1880 (tirage à part des Sitzungsberichte der königlichen-böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften); N. Iorga, Histoire des Roumains et de la Romanité orientale, II, Bucarest, 1937, p. 421-424; D. Găzdaru, Il suffisso onomastico - ESCU nei documenti riguardanti le popolazioni romaniche d'Istria, di Croazia e di Dalmazia, Archivum romanicum, XXV/3-4, Firenze, 1942, 367-378 (article que nous a procuré aimablement le prof. E. Lozovan); S. Dragomir, Vlahii din nordul peninsulei balcanice în Evul Mediu, Bucarest, 1959, p. 86-92 (et à l'index, s. v.).

Latins qui, en ce temps-là, s'appelaient Romains, mais qui maintenant s'appellent Morlaques, c'est-à-dire Latins noirs".²¹ Ce témoignage intéresse la Romanité dalmate et l'on notera que Dioclée, la ville même de ce prêtre, figure parmi les localités où le Porphyrogénète signalait l'existence de son temps — soit un siècle plus tôt environ — d'une population de "Romains". Or le Prêtre de Dioclée connaissait parfaitement la situation démographique de sa contrée.

L'expression de "colons des Romains" aura rappelé d'emblée au lecteur certain passage de Kinnamos à propos de l'expédition byzantine au nord du Danube en 1167. A cette entreprise participèrent aussi, nous dit-il, des Valaques "lesquels sont, dit-on, des colons venus d'Italie depuis longtemps".²² A défaut de Rome et des Romains, l'Epitomé de cet auteur mentionne donc ici l'Italie. Nous y reviendrons plus bas.

Au début du XIII^e siècle, la correspondance du pape Innocent III avec le tsar de Bulgarie d'origine valaque Joannice déclare que les Bulgares (!) et les Valaques "... a Romanis traxerunt originem".²³ Et une autre fois le pontife romain rappelle que non seulement Joannice mais, chose autrement importante, son peuple lui-même "de sanguine Romanorum se asserit descendisse".²⁴ Comme je l'ai observé à Athènes en 1976, à côté des Bulgares slaves il y avait donc bien dans l'empire des Assénides des "Bulgares" latins! autrement dit des Valaques. En fait les disputes oiseuses et acharnées autour de ces textes se réduisent à une question de géographie ethnique.²⁵

²¹ A. Armbruster, op. cit., p. 28-29. En dépit de ce témoignage précis, maints auteurs (Iorga, Dragomir etc..) estiment que les Morlaques sont les Valaques de la mer (more, en slave): en fait, il y a eu glissement entre le grec mavros (noir) et le terme slave. La parétymologie nous semble évidente.

²² Kinnamos (corpus de Bonn), p. 260; cf. A. Armbruster, op. cit., p. 29-30.

²³ A. Armbruster, op. cit., p. 30-31.

²⁴ Op. cit., p. 31.

²⁵ P.Ş. Năsturel, Vlacho-balcanica. Voir aussi et toujours N. Bănescu. Un problème d'histoire médiévale: création et caractère du second empire bulgare (1185), Bucarest, [1943] et le riche mémoire de R. Lee Wolff, The second

Pour ne pas prolonger la discussion, nous laisserons ici de côté les sources latines désignant la Hongrie du nom de *pascua Romanorum*. Mais nous retiendrons que l'auteur anonyme (on l'appelle du reste Anonymus!) qui rédigea les *Gesta Hungarorum*, raconte qu'à l'arrivée en Pannonie des envahisseurs hongrois qui donnèrent leur nom ethnique au territoire conquis par eux, ce dernier était habité par les "Sclavi, Bulgari et Blachii ac pastores Romanorum". (Le ac indique ici une synonymie).²⁶ Selon un autre auteur hongrois, Syméon de Kéza (fin du XIII^e siècle), les Blacki sont"... ipsorum [*entendre Romanorum*] ..pastores et coloni", lesquels étaient demeurés de leur plein gré en Pannonie.²⁷

Enfin, nous rappellerons que la *Descriptio Europae Orientalis* (composée en 1308) parle de la présence "inter Machedoniam, Achayam et Thessalonicam" d'un très grand peuple appelé "Blazi, qui et olim fuerunt Romanorum pastores", lesquels furent chassés de Pannonie par les Hongrois".²⁸

Mais revenons-en au texte que nous a laissé Jean Apokaukos. Il atteste manifestement que dans le parler des hellénophones du commun, autrement dit dans la bouche des Byzantins, les "colons des Romains" étaient appelés Valaques. Ceci prouve du coup que ladite population valaque s'appelait, elle, d'un autre nom. Et ce nom ne pouvait être que "Romains" ou, pour employer son propre idiome, Români, Armâni, c'est-à-dire Roumains, Aroumains, comme s'appellent toujours les actuels "Valaques" de Roumanie et de la Péninsule balkanique.²⁹ Ces Valaques avaient conscience de leur

Bulgarian Empire'. Its origin and history to 1204, *Speculum*, XXIV/2, 1949, p. 167-206.

²⁶ Pour plus de détails: A. Armbruster, op. cit., p. 33-38, notamment p. 35.

²⁷ Op. cit., p. 36.

²⁸ Op. cit., p. 37-38.

²⁹ A. Lazarou, op. cit., p. 73-114; A. Koltzidas, op. cit., p. 13-44 (mais l'étymologie qu'il propose du nom de Valaque —une de plus!—, du latin vallis 'vallée' et aqua 'eau', les pâtres valaques vivant dans les vallées où leurs troupeaux avaient besoin d'eau, est irrecevable, ne serait-ce que pour des raisons de phonétique; voir p. 15); M. Caragiu-Marioțeanu, op. cit., p. 216-218. Seuls les Mégléno-Roumains du Vardar ont perdu leur appellation ethnique propre pour adopter celle, slavo-grecque de nos jours, de Valaques, 'Vlași'; cf. Th. Capidan,

lointaine origine romaine ou “italienne” et, si les Byzantins, les Rhomées leur donnaient le nom germano-slave de Valaques, c’était pour ne pas les confondre avec eux-mêmes, les Grecs en ce temps-là portant le nom de Romains, en tant que sujets de la Nouvelle Rome. Et c’est ce qui explique comment le Porphyrogénète reproduisit sous sa forme romane le nom que se donnaient les Latins de Dalmatie. Et si dans le procès verbal de 1221 le pauvre père dont un Valaque viola la fille déclare avoir été agressé par un individu de cette race, c’est parce que lui il était grec: ce que son nom confirme du reste.

Or si le plaignant tint à stipuler l’origine du délinquant, c’était en raison de l’animosité qu’il éprouvait pour celui qui avait déshonoré son enfant. A ses torts envers la jeune fille et son père, Avrilionis ajoutait celui d’appartenir à un autre peuple. Il faut croire qu’au début du XIII^e siècle les Valaques étaient déjà nombreux en Étolie puisque le vieillard a tenu à ajouter qu’il avait été assailli par Constantin Avrilionis avec la complicité de gens de sa race (μεθ’ ὁμογενοῦς λαοῦ).³⁰

Laissons de côté cette épineuse question de l’origine des Valaques que nous avons effleurée à cause du commentaire réclamé par le texte du Porphyrogénète et reprenons l’examen plus ou moins chronologique des témoignages byzantins permettant de préciser les contrées de l’Empire où vivaient des Valaques.

C’est ainsi que l’*Alexiade* d’Anne Comnène cite le nom d’un village valaque d’Épire ou plutôt de Thessalie, Ezeva.³¹ Ce détail est important car il prouve que des Valaques y étaient établis à demeure. La princesse a laissé aussi dans le récit du grave péril petchénergue auquel son père, le basileus Alexis I^{er} eut à faire face en 1091, l’information que ce dernier se vit obligé de faire recruter en toute hâte des habitants de la Bulgarie ainsi que “ceux qui pratiquent la vie nomade et que la langue vulgaire appelle

Meglenoromânii. I) Istoria si graiurile lor, Bucarest, 1925, p. 5 (le mot Mégléno-Roumain est une notion créée par les philologues et les historiens).

³⁰ N. Bées, op. cit., loc. cit.

³¹ *Alexiade* (éd. B. Leib), V, v, 3; VIII, vi, 3.

Valaques''.³² Ce texte a provoqué bien des discussions érudites: selon certains commentaires, Valaques y signifierait déjà, comme de nos jours en Grèce, bergers, pasteurs, vu que la définition donnée par Anne Comnène repose sur leur genre de vie. Admettons-le un instant. Mais dans ce cas comment et pourquoi la puriste princesse aurait-elle usé d'un vocable populaire pour désigner des pâtres grecs (ou bulgares), alors que le vocabulaire du grec classique lui offrait des termes de bon aloi? Or, à côté de ces pâtres enrégimentés d'urgence par ordre de son père, Anne signale aussi des Bulgares, nom ethnique, afin de les distinguer précisément de ces nomades. Par conséquent, dans le contexte de l'*Alexiade*, il ne saurait s'agir de simples bergers nomades, mais très exactement de "bergers nomades valaques".

En fait, le semi-nomadisme, et non le nomadisme, a toujours caractérisé l'une des activités majeures déployées par les populations valaques des Balkans, et même celles des Daco Roumains. L'existence de villages, tel celui d'Ezeva, démontre la réalité d'une population sédentaire. Et Kékauménos sait aussi qu'il y avait des Valaques vivant dans des villes, comme Larissa et Trikala. En ce qui concerne les Valaques transhumants, ils passaient la belle saison dans les paccages des montagnes où les attendaient une herbe abondante pour leurs troupeaux et une température plus clémente.³³ Ils y fabriquaient leurs fromages appréciés jusqu'à Constantinople,³⁴ et ils y tondaient la laine de leurs moutons,³⁵

³² Voir aussi G. M. Gyóni, Le nom de Βλάχοι dans l'*Alexiade* d'Anne Comnène, *Byzantinische Zeitschrift*, 44, 1951, p. 241-252, A. Lazarou, op. cit., p. 100.

³³ Il parle de la demeure du Valaque Berivoi à Trikala: Kékauménos, éd. cit., p. 254. Pour les pâturages: ibid., p. 258, ligne 7.

³⁴ Aux passages des poèmes prodromiques qui sont dans toutes les mémoires ajouter maintenant une lettre de Michel Italikos qui y taquine le philosophe Prodrome accusé de préférer le lard au fromage (les fromages valaques y sont mentionnés avec ceux de Crète): P. Gautier, Michel Italikos. Lettres et discours, Paris, 1972, p. 238, lignes 11-13. Les moines athonites aussi appréciaient fort le lait et les fromages de leurs pâtres valaques: infra.

³⁵ Les poèmes prodromiques et les textes relatifs aux Valaques (v. plus bas) parlent de la laine des troupeaux des Valaques. Aujourd'hui encore les tissus de laine et les tapis valaques sont très appréciés en Grèce, et même à l'étranger. En attendant de publier une étude que nous avons consacrée à L'ethnologie des

avant de redescendre vers les plaines et leurs villages où, tout comme de nos jours, les attendaient femmes, enfants et vieillards. Kékauménos a enregistré cette oscillation périodique et il précise que les troupeaux (κτήνη) et les familles (φамиλίαι) des Valaques les accompagnaient d'avril à septembre dans les hautes montagnes de Bulgarie (*recte* du thème de ce nom).³⁶ A son témoignage il est bon d'adjoindre celui d'une prostaxis d'Andronic I^{er} Commène, de 1184, qui parle de la montée et de la descente des pasteurs valaques et bulgares dans les monts du Mogléna:³⁷ ces allées et venues correspondent indubitablement aux pratiques de la vie pastorale selon les saisons.

La présence des Valaques dans les territoires bulgares, notamment dans le thème byzantin de Bulgarie, est encore attestée par un texte qui, pour contesté qu'il soit par certains chercheurs, n'en contient pas moins des éléments authentiques, le fameux diplôme de Basile II pour l'organisation de l'Église d'Ochrida (Achris). Ainsi, le sigillion de mai 1020 mentionne l'existence de Valaques à travers la Bulgarie tout entière, lesquels étaient soumis au versement du *kanonikon*, impôt acquitté au profit de l'archevêque d'Ochrida.³⁸ Leur nombre était si important que l'on institua un évêché³⁹ pour répondre à leurs nécessités spirituelles et, naturelle-

Valaques dans les sources byzantines, nous renvoyons, en vertu des similitudes et du conservatisme, au recueil si utile et si commode de P.H. Stahl, *Ethnologie de l'Europe du Sud-Est. Une anthologie*, Paris-La Haye, [1974], p. 13-88 (extraits des ouvrages de G. Weigand, F.C.H.L. Pouqueville et W. Leake).

³⁶ Kekauménos, éd. cit., p. 258, lignes 4-7.

³⁷ P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos et D. Papachryssanthou, *Actes de Lavra*, I, Paris, 1970, p. 341-345 (cf. p. 347, lignes 7-8). Sur la vie pastorale des Valaques byzantins, d'utiles informations dans l'article de E. Frances, *Păstorii vlahi din imperiul bizantin în secolele XIII-XIV*, *Studii. Revistă de istorie*, IX/1, 1956, p. 139-146.

³⁸ Le texte est reproduit dans les *Fontes graecae historiae Bulgaricae*, VI, Sofia, [1965], p. 47 (avec traduction et notes de I. Ivanov et Vasilka Tăpkova-Zaimova). Pour le commentaire voir aussi Gh. I. Moisescu, Șt. Lupșa et Al. Filipașcu, *Istoria Bisericii române*, I, Bucarest, 1957, p. 126-129.

³⁹ Cf. *Fontes gr. hist. Bulg.*, VII, Sofia, [1968], p. 105 (le 23^e siège suffragant de l'archevêque de Bulgarie) et p. 128 (même rang parmi les sièges soumis à Ochrida). Voir aussi Gh. I. Moisescu et ses collab., op. cit., p. 128.

ment, pour les mieux tenir en mains. A l'église Saint-Clément d'Ochrida on a retrouvé un manuscrit porteur de la signature grecque de son possesseur au XI^e siècle (à le dater d'après la paléographie): c'était "Jean, prêtre du très saint évêché des Valaques".⁴⁰

Qu'on nous permette maintenant de reprendre l'examen du passage de Kinnamos que nous avons invoqué plus haut. Nous avons retenu à cette occasion, mais fugitivement, la participation de Valaques à la campagne byzantine de 1167 contre la Hongrie. A cette occasion, il faut le retenir, on inaugura une nouvelle stratégie qui consistait à attirer le gros des forces hongroises en Pannonie ou au Banat pour faire diversion et pouvoir assener au royaume de Hongrie un coup à revers. A cet effet un corps expéditionnaire reçut l'ordre d'attaquer de l'est et de pénétrer en Transylvanie, territoire alors soumis à la couronne de Saint Étienne. Placée sous les ordres de Léon Vatatzès, l'armée avait pour mission de s'ébranler à partir des contrées de la mer Noire (peut-être les bouches du Danube ou bien la Dobroudja), d'où jamais personne n'avait déclenché d'offensive contre les Magyars. Les Byzantins escomptaient judicieusement qu'ils parviendraient ainsi à surprendre à l'improviste leurs adversaires. Ce plan fournit à Kinnamos l'occasion de préciser que l'armée de Vatatzès comptait aussi un Βλάχων πολὺν ὄμιλον et il ajoute, nous l'avons vu, que ces Valaques étaient les descendants des colons venus autrefois d'Italie (οἱ τῶν ἐξ Ἰταλίας ἄποικοι πάλαι εἶναι λέγονται).⁴¹

Deux des problèmes soulevés par ce passage vont nous retenir maintenant. C'est d'abord la signification exacte du mot ὄμιλος Βλάχων; et ensuite la localisation du territoire où ces Valaques furent enrôlés.

On a prétendu en effet, et cela depuis peu, que le mot ὄμιλος

⁴⁰ N.M. Popescu, Ioan, prevtul episcopiei Aromânilor, Biserica Ortodoxa Română, LII, 1934, p. 458-460; P.Ș. Năsturel, Vlacho-balcanica.

⁴¹ Supra. Nous avons déjà étudié cette question dans notre article Valaques, Coumans et Byzantins sous le règne de Manuel Comnène, Byzantina, I, 1969, p. 176-186. Cf. aussi A. Lazarou, op. cit., p. 102-104. Dans nos Vlacho-balcanica nous redressons des affirmations fantaisistes d'un chercheur de Bucarest (voir note

aurait une “forte signification militaire”.⁴² Rien de moins vrai. Le texte même montre nettement l’opposition qu’il y a entre l’armée régulière (στράτευμα) de Léon Vatatzès et les Valaques composant cet ὄμιλος. En réalité, il s’agit d’une troupe irrégulière de soldats auxiliaires, plus ou moins homogène, comme le montrent les diverses acceptions du terme à l’époque classique, médiévale et moderne. Le rôle de ces hommes était de remplir des missions au nord du Danube, en territoire habité par un peuple à cette époque bien plus proche, linguistiquement parlant, des Valaques balkaniques, qu’il ne l’est à présent. Ce corps de Valaques byzantins était précieux pour les contacts avec la population (les soldats du basileus n’avaient point intérêt à se créer un ennemi de plus) et leur familiarité avec les montagnes des Balkans en faisait une troupe idéale pour affronter et franchir les Carpates.⁴³

Ceci nous amène à examiner le problème de l’origine de ces auxiliaires valaques de l’armée de Vatatzès. Deux thèses s’affrontent, comme nous l’avons déjà montré à une autre occasion.⁴⁴ Selon certains historiens, le général byzantin avait reçu la mission de recruter cet ὄμιλος au nord du Danube, dans l’actuelle Roumanie. Mais d’autres argumentent que c’étaient des Valaques venus du sud du fleuve, c’est-à-dire des Balkans.⁴⁵ La lecture scrupuleuse du texte grec indique nettement pourtant que le commandant byzantin devait se mettre en route contre les Hongrois en partant des territoires pontiques et que, son armée et les auxiliaires valaques ayant réalisé leur jonction, le plan de campagne consistait à prendre l’offensive. Or comment peut-on croire que le plan dressé à Constantinople ait eu la légèreté de compter sur les Valaques du

⁴² E. Stănescu, Les 'Βλάχοι 'de Kinnamos et de Choniatès et la présence militaire byzantine au nord du Danube sous les Comnènes, *Revue des études sud-est-européennes*, IX/3, 1971, p. 585-593 (surtout p. 588-590) et, du même, Byzance et les Pays roumains aux IX^e-XV^e siècles, *Actes du XIV^e Congrès International des Etudes Byzantines*, I, Bucarest, 1974, p. 408.

⁴³ Voir là-dessus notre article Valaques., loc. cit., et ceux de Stănescu, plus nos Vlacho-balcanica.

⁴⁴ P.Ş. Năsturel, Valaques..., p. 178 et bibliographie de la note 37.

⁴⁵ Op. cit., bibliographie de la note 38. Voir aussi les articles de E. Stănescu cités ci-dessus.

nord du Danube, qui n'étaient pas sujets de l'empereur? De même que pour l'expédition de Sicile de 1027 on avait recruté des Valaques⁴⁶ qui vivaient entre les frontières de l'empire à la suite de l'annexion de la Bulgarie de Samuel, de même, cette fois, on ne pouvait entreprendre de porter un coup décisif aux Hongrois qu'à condition d'avoir bien en main tous les atouts. Cela n'était possible qu'à condition d'avoir rassemblé préalablement toutes les forces militaires, régulières et irrégulières (ou auxiliaires: les Valaques) et de les diriger vers la mer Noire pour entreprendre ensuite la campagne-surprise contre le royaume de Hongrie. C'est pourquoi ces Valaques de 1167 ne peuvent pas avoir été des habitants de l'actuelle Roumanie, mais bien des Valaques des Balkans, peut-être du Paristrion (Paradounavon: la Dobroudja), c'est-à-dire des Valaques "byzantins".

Ceci nous conduit maintenant à toucher mot également d'une retentissante mésaventure du prince Andronic Comnène (le futur Andronic 1^{er}). Rival impénitent de son cousin le basileus Manuel I^{er}, il tenta, en 1164-1165, de s'enfuir à la cour du prince de Galicie. Comme il se trouvait emprisonné, il réussit à s'évader et à gagner Anchialos, sur les bords de la mer Noire. Là, muni de vivres et de guides, il prit donc le chemin qui devait le mener en Galicie. "Mais — selon la narration même laissée par Nicétas Choniates —, alors qu'Andronic était loin d'éprouver de la crainte, comme si, ayant échappé (ὥς... λαθῶν) aux mains de ses poursuivants, il atteignait déjà les limites de la Galicie vers laquelle il se dirigeait comme vers un havre de salut, il tombe dans les filets des chasseurs: capturé, en effet, par des Valaques, auxquels était parvenu la nouvelle de sa fuite, il fut, rebroussant chemin, ramené au basileus".⁴⁷ A lire le texte dans l'original et dans le respect de la syntaxe grecque, il est évident que le prince n'éprouvait aucune appréhension durant sa fuite car, se voyant hors d'atteinte, il croyait, il s'imaginait toucher déjà à la Galicie: ὥς suivi du participe passé signifiant *comme si*, il

⁴⁶ A. Sacerdoțeanu, *Considérations sur l'Histoire des Roumains au Moyen Âge, Mélanges de l'École Roumaine en France*, Paris, 1928, p. 218-219 (d'après *Annales Baresnes*, apud *Monumenta Germaniae Historica*, SS, V, p. 53). Pour le commentaire M. Gyóni, *Vlahi Barijskoj letopisi*, *Acta Antiqua*, I/1-2, 1951.

⁴⁷ Nicétas Choniates (corpus de Bonn), p. 170.

est clair que la situation est imaginaire. Le parfait styliste qu'était Choniates a voulu par là nous faire partager les états d'âme du fugitif, personnage léger, emporté, futile. C'est donc au moment où ce dernier se voyait, dans un élan de son imagination, libre et hors de portée des limiers lancés sur ses traces, que survint le coup de théâtre de sa capture par des Valaques locaux. L'événement dut se produire dans la région côtière de la Bulgarie, sinon sur le littoral roumain de la Dobrouja. Sans doute les Valaques y constituaient-ils un élément ethnique puisqu'on les y rencontre ultérieurement. Mais certains historiens ont essayé de voir dans les Valaques qui s'emparèrent d'Andronic, des Roumains du nord Danube et, puisque la source mentionne la Galicie ils ont cru que le prince avait réussi à franchir le Danube et avait même atteint l'extrême nord de la Moldavie (Bucovine). Or le chroniqueur ne dit pas pareille chose. Un travail récent va jusqu'à voir dans ces Valaques un "corps analogue" à celui de l'expédition de Léon Vatatzès.⁴⁸ Ce qui l'a induit en erreur ce fut le terme de "chasseurs" désignant lesdits Valaques et l'auteur de cette grave bévue de parler de fait d'armes à l'actif de ce "corps" valaque, le terme *θηρευτής* ayant pour lui "une forte résonance militaire".⁴⁹ En réalité, Andronic n'avait qu'une poignée d'hommes avec lui et le mot "chasseur" ne fait que compléter l'image du gibier impérial tombé dans les rets, le piège tendu par les Valaques fidèles à l'empereur, qui réussirent à le capturer!⁵⁰

Nous ne mentionnerons guère ici la révolte des Valaques et des Bulgares de l'Hémos sous la conduite des frères Pierre et Assan (d'origine valaque) en 1185, que pour faire remarquer l'importance numérique de l'élément valaque dans ce mouvement qui donna naissance au second tsarat bulgare inspiré des souvenirs du

⁴⁸ E. Stănescu, *Les Βλάχοι...*, p. 586-587 et, du même, *La population valaque...*, p. 12. (qui a induit en erreur P. Diaconu, *Despre situația politică la Dunărea de jos în secolul al XIII-lea*, *Studii și cercetări de istorie veche și arheologie*, 27/3, 1976, p. 299-301).

⁴⁹ E. Stănescu, *Les Βλάχοι*, p. 587.

⁵⁰ Cf. mes *Vlacho-balcanica* (avec une hypothèse sur l'étymologie du mot aroumain *andornic*).

premier, détruit par Byzance.⁵¹ Choniatès désigne ces Valaques tantôt du nom de Mysit tantôt de celui de selui de Valaques. Pour lui, c' étaient des barbares du mont Hémus, c' est-à-dire de la chaîne des Balkans. Ceci témoigne en faveur de leur nombre et précise leur habitat. On notera toutefois que les chefs du mouvement vinrent demander au basileus Isaac Ange le droit pour eux et leurs congénères de servir dans l' armée aux côtés des soldats byzantins, ce qui revient à dire qu' ils réclamaient les mêmes droits que les Rhomées. Ceci prouve donc que jusqu' alors les Valaques ne figuraient que sporadiquement dans les rangs de l' armée impériale (expédition de Sicile de 1027, ou campagne de Hongrie de 1167) et en qualité de troupes auxiliaires, de soldats irréguliers. Ce qui contredit catégoriquement une théorie récente et forgée de toutes pièces selon laquelle "l'une des formes dans lesquelles se concrétisait le statut des Valaques était sans doute leur organisation militaire".⁵² Cette théorie va jusqu' à affirmer que "les corps militaires valaques sont notamment caractéristiques pour les XI^e et XII^e siècles".⁵³ La demande des frères Pierre et Asan et le refus d' Isaac II de les admettre à servir dans l' armée impériale aux côtés des Rhomées fait s' écrouler de telles affirmations. Ce ne sera qu' à la faveur de leur révolte antibyzantine, au coude à coude avec les Bulgares symbiotes, et grâce à la résurrection de l' Etat bulgare que les Valaques des Balkans s'assureront des droits et des privilèges militaires qu' ils sauront même se faire reconnaître par les sultans lors de la conquête ottomane du XV^e siècle.⁵⁴

⁵¹ Voir supra, note 25.

⁵² E. Stănescu, *La population vlaque..*, p. 11.

⁵³ Idem, p. 12-13; cf. aussi nos *Vlacho-balcanica*.

⁵⁴ Voir les articles de N. Beldiceanu sur les Valaques des Balkans, et plus particulièrement, N. Beldiceanu et Irène Beldiceanu-Steinherr, quatre actes de Mehmed II concernant les Valaques des Balkans slaves, *Süd-Ost-Forschungen*, XXIV, 1965 (1966), P. 103-118; N. Beldiceanu, La région de Timok-Morava dans les documents de Mehmed II et de Selim II, *Revue des études roumaines*, III-IV, 1957, p. 111-129; idem, Sur les Valaques des Balkans slaves à l'époque ottomane (1450-1550), *Revue des études islamiques*, 1966, p. 83-132; idem, Les Valaques de Bosnie à la fin du XV^e siècle et leurs institutions, *Turcica*, VII, 1975, p. 122-134. Même si ces études ne coïncident pas chronologiquement avec les

Nous avons déjà fait mention de la prostaxis d' Andronic Comnène de 1184 pour les Coumans pronoïaires de Moglèna, ce diplôme concernant les bergers valaques et bulgares qui vivaient dans ce thème situé à l' ouest du Vardar (Axios).⁵⁵ Nous avons relevé ailleurs l'intérêt que présente le nom de trois pâtres valaques qui y sont cités expressément: ceux de Stan et Radu attestent l'acculturation exercée sur eux par les Bulgares et l'Église slave, mais le nom du troisième, en fait un sobriquet, Păduchel (Πεδουχέ-λος) appartient sans discussion à la langue parlée par ces Valaques, langue, on le sait, d'origine romane.⁵⁶

Nous avons entamé ailleurs l'étude de l'onomastique des Valaques dans les sources byzantines et il serait hors de propos d'y revenir ici.⁵⁷ Mais celle de la toponymie valaque dans les mêmes sources n'en est encore qu'à ses débuts. Nous avons cité plus haut le nom du village d'Ezéva. Nous rappellerons encore celui de Κίμβα Λόγγου, en roumain Câmpulung, "Longchamp": sur ce point l'édition critique de Thurn pêche car ce savant, influencé par le stemma des manuscrits, a rejeté dans l'apparat critique la forme attestée dans des codices deteriores, au profit d'une forme dénuée de toute signification. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut conserver Κίμβα Λόγγου.⁵⁸

Un document, publié depuis peu, des archives de Lavra renferme en 1321 le nom d'une montagne, Spartovouno: Σπαρτόβουνο(v).

- ↪ questions traitées ici par nous, elles n'en sont pas moins suggestives pour un passé plus reculé et avare en informations.

⁵⁵ Cf. nos *Vlacho-balcanica*' voir en attendant notre contre rendu des Actes de Lavra, I, dans *Südost-Forschungen*, XXXIII, 1974, p. 504-505.

⁵⁶ A noter que le suffixe *-el* se retrouve, à la même époque (en 1181), dans l'anthroponyme d'un Valaque du Frioul, *Singurel* 'Seulet': cf. D. Gazdaru, Les plus anciennes allusions aux Roumains dans la littérature provençale, Actes et Mémoires du Ier Congrès International de langue et littérature du Midi de la France, Avignon, 1957, p. 107 (c'est encore à M. E. Lozovan que nous devons le prêt de ce tirage à part que nous ignorions, ce dont nous lui réitérons ici tous nos remerciements).

⁵⁷ Dans nos *Vlacho-balcanica*.

⁵⁸ La discussion dans nos *Vlacho-balcanica*. Voir aussi M. Gyóni, Skylitzès et les Valaques, *Revue d'histoire comparée*, 25, 1974, p. 155-173.

La dite montagne étant décrite comme bifide à son sommet (τοῦ ἐκεῖσε διχαλοῦ βουνοῦ τοῦ καὶ Σπαρτοβούνου ὀνομαζομένου), nous n'hésitons pas à voir dans cet oronyme le mot grec βουνὸ 'montagne' et le participe roumain (et aroumain) *spart(u)*, du verbe *a sparge* 'briser'. Donc le Mont-Brisé. Par suite d'un éboulement, le sommet de cette montagne se sera fendu, donnant naissance à deux pointes, comme l'indique l'adjectif διχῆλός.⁵⁹ Ce nom est donc une attestation, au début du XIV^e siècle, d'une présence valaque quelque part dans le thème de Thessalonique, et cette présence devait avoir une certaine ancienneté. Ce terme hybride, car mi-valaque, mi-grec, parle implicitement d'une symbiose locale gréco-valaque.

Les Valaques sont du reste bien attestés en Chalcidique. Ce fut le cas, sous le règne d'Alexis Comnène et le pontificat du patriarche Nicolas III Grammatikos (1184-1111), des bergers valaques dont les moines de l'Athos apprirent à apprécier les laitages mais aussi les charmes de leurs filles...⁶⁰ Le scandale que cela entraîna ne s'y

⁵⁹ Le texte dans Actes de Lavra, II, Paris, 1977, p. 198 et sa discussion dans nos Vlachobalkanica (mais Madame et M. L. Vranoussis nous ont exprimé leurs réserves pour eux sparto étant le grec σπαρτά, semailles). Sur l'existence de toponymes grecs constitués d'éléments hybrides on consultera D. Vayakakos, les toponymes grecs provenant des termes géographiques, Balkan Studies 15/1, 1974, p. 184-190.

⁶⁰ A la bibliographie citée par Denyse Papachryssanthou, Actes du Protaton, Paris, 1975, p. 4, note 15, p. 6 et p. 50, note 51, nous ajouterons L. Oeconomos, La vie religieuse dans l'Empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges, Paris, 1918, p. 126-134 et, comme commentaires roumains: N. Iorga, Muntele Athos în legatură cu țerile noastre, dans Académie Roumaine, Memoriile Secțiunii Istorice, 2^e série, t. XXXVI, 1914, p. 449-450 et G.I. Brătianu, Tradiția istorică despre întemeierea Statelor românești, Bucarest, 1945, p. 56-57. La Diègèsis merikè, qui nous conserve le récit de cette truculente histoire se lit aussi chez M. Beza, Biblioteci mănăstirești la Muntele Athos, dans Académie Roumaine, Memoriile Secțiunii Literare, III^e série, t. VII, p. 1933, p. 46-49 (d'après le codex 4502 du Mont Athos), de même qu'un récit plus court conservé dans un codex de Saint-Pantéléimon, ibid., p. 42-43 (ms. 5788 de l'Athos). Selon ce dernier texte, le scandale remonterait à l'an 1088. Brătianu le date de 1105. On retiendra que ces Valaques représentaient 300 familles (*Diègèsis merikè*), ou même 400 (codex de St. Pantéléimon): soit donc quelque 1500 à 2000 individus au bas mot (ils étaient fort prolifique, nul n'en doutera!). On ne peut plus ignorer désormais le livre récent de St. C. Caratzas, Les Tzacones, Berlin, 1976, passim,

est pas encore effacé, en dépit des siècles écoulés..

En fait, on rencontre un peu partout des Valaques, à preuve des appellations géographiques comme Valachie de Grèce, Grande Valachie, Petite Valachie, Basse Valachie, qui impliquent l'existence, au moyen âge et même après, d'un fort pourcentage de Valaques en Thessalie, dans le Pinde, en Épire, en Acarnanie, Achaïe, Étolie etc.⁶¹

Leur présence est attestée aussi en Attique au plus tard à la veille de la conquête franque: à côté d'un certain Nicéphore le Valaque, on rencontre des anthroponymes roumains comme Sorin (de *soare* soleil') et Moga.⁶²

Des Valaques, il y en avait déjà en 1264 dans les îles Ioniennes.⁶³ En Crète aussi où, en 1274, le Grand Conseil de Venise les interdit de séjour; comme ils retournèrent, ils devinrent, avec leurs descendants, parèques de l'État.⁶⁴

Pour ceux des Rhodopes et de la Thrace nous renvoyons à un ouvrage tout récent.⁶⁵ Nous parlerons à une autre occasion des Valaques dont la riche correspondance de l'archevêque d'Ochrida

qui traite aussi des Valaques du Mont Athos. Nous reviendrons ailleurs sur toute cette question. Sur les Valaques de Chalcidique: l'article de A. Sacerdoțeanu, Vlahii din Halcidica, dans *În memoria lui Vasile Pârvan*, Bucarest, p. 303-311.

⁶¹ Voir là-dessus par ex. Th. Capidan, *Românii nomazi. Studiu din viața Românilor din sudul Peninsulei balcanice*, Cluj, 1926, p. 42-78.

⁶² Eugénie Grandstrem, I. Medvedev et Denise Papachryssanthou, Fragment d'un *praktikon* de la région d'Athènes (avant 1204), *Revue des études byzantines* 34, 1976, p. 34, ligne 20, p. 37, l. 12 et p. 39, l. 8 et nos remarques dans *Vlacho-balcanica*.

⁶³ Th. St. Tzannetatos, *Tò Πρακτικὸν τῆς λατινικῆς ἐπισκοπῆς Κεφαλληνίας τοῦ 1264 καὶ ἡ ἐπιτομὴ αὐτοῦ. Κριτικὴ ἔκδοσις αὐτῶν*, Athènes, 1965, lignes 217, 615 et 596 du texte.

⁶⁴ Fr. Thiriet, *Études sur la Roumanie gréco-vénitienne (X^e-XV^e siècles)*, Variorum Reprints, Londres, 1977, p. XIII/61.

⁶⁵ Catherine Asdracha, *La région des Rhodopes aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de géographie historique*, Athènes, 1976, p. 69-72 et les observations du compte rendu publié par N.Ș. Tanașoca, *Revue des études sud-est européennes* XVI/4, 1978, p. 809.

Démétrius Chomatianos conserve de si intéressants témoignages.⁶⁶

On sait, grâce à Jean Apokaukos comment un gros propriétaire grec de Valachie tua, en le corrigeant trop brutalement, un parèque valaque qui lui avait manqué de respect. Cette Valachie serait, nous dit-on, la Thessalie. Mais peut-être devrait-on y voir de préférence l'Étolie ou l'Acharnanie, puisque le meurtrier vint confesser son acte au métropolite de Naupacte.⁶⁷

Une lettre de Maxime Planude commentée depuis peu cite également un acte de violence commis par des Valaques ivres en 1299: ceux-ci s'étant disputés avec un recenseur impérial, ce dernier perdit la vie au cours de l'algarade.⁶⁸

Les Valaques n'inspiraient pas toujours confiance aux Byzantins. Nous avons montré qu'on ne les enrôlait pas dans l'armée régulière. En effet, bien des fois, ils pactisaient avec les envahisseurs, auxquels ils indiquaient les cols des Balkans.⁶⁹ Aussi ne saurait-on trop s'étonner de l'accord donné en 1199 par l'empereur Alexis III Ange au contingent "perse" (seldjoucide) envoyé à son aide pour mater le chef valaque Dobromir Chrysos,⁷⁰ d'emmener en Asie mineure les prisonniers valaques qu'ils avaient faits en Macédoine, à Prosakos et ailleurs. Les Grecs supplièrent leur souverain de ne pas permettre une pareille mesure qui risquait d'exposer les vaincus à perdre leur religion. Mais, en dépit de la colère de Dieu que l'on faisait miroiter à son esprit, Alexis laissa les troupes de l'émir d'Ankara transplanter leurs prisonniers.⁷¹ Ce qu'ils devinrent, les sources ne nous le disent point mais ils durent s'assimiler à la

⁶⁶ D.M. Nicol, *Refugees, mixed population and local patriotism in Epiros and Western Macedonia after the Fourth Crusade*, XV^e Congrès Intern. d'Ét. Byz., Rapports et co-rapports, I Histoire, Athènes, 1976, p.6-10. Voir aussi N. Iorga, *op. cit.*, p. 415 (qui renvoie à Tomaschek).

⁶⁷ D.A. Zakythinos, *Le despotat grec de Morée*, II, Athènes, 1953, p. 204, note 6.

⁶⁸ N.Ş. Tanaşoca, *Une mention inconnue des Vlaques à la fin du XIII^e siècle: Maximos Planude, Epistulae*, XIV, (ed. Treu), *Revue des études sud-est-européennes*, XII/4, 1974, p. 578-582.

⁶⁹ Des exemples dans l'*Alexiade* et chez Nicétès Choniâtès.

⁷⁰ N. Choniâtès (*corpus de Bonn*), p. 644.

⁷¹ *Op. cit.*, p. 668-669.

population de leur terre d'exil.

De même, en 1285, Andronic II Paléologue craignant de voir les Valaques qui vivaient en Thrace jusqu'aux abords de Constantinople et jusqu'à Bizya (Viza), passer aux Tatars dont pesait la menace, les fit installer devant la capitale, mais sur la rive asiatique. Cette mesure fut ruineuse pour les Valaques obligés de liquider à vil prix leurs bêtes et leur avoir en plein hiver.⁷²

Mais il n'y avait pas que les guerres ou les exigences de la transhumance pour mettre sur les routes les Valaques balkaniques. Les grandes fêtes religieuses, toujours accompagnées de foires, leur en donnaient d'autres occasions. Le *Timarion* nous apprend que la Saint-Démétrius faisait accourir chaque 26 octobre les foules à Thessalonique. Et l'on y venait aussi de Mysie, du Danube et de Scythie. Ce témoignage géographique implique la participations de Valaques des Balkans et aussi du nord du Danube.⁷³

Certains textes byzantins où il est question de Vlachiotes dénotent des mouvements de populations valaques venus d'ailleurs et établies dans les localités concernées par ces documents.⁷⁴

Et comment ne pas rappeler les termes, à la fois comiques et méprisants, de Serbalbanitobulgarovalaque ou de Bulgaralbanitovalaque⁷⁵ dont les Byzantins paraient certains individus issus de brassages complexes? Ces mélanges ethniques sont aussi une réalité démographique des Balkans de toujours. Et le sang grec non plus n'en était pas absent.

Au terme de notre exposé,⁷⁶ il appert que les Valaques peuvent

⁷² Georges Pachymère (corpus de Bonn), II, p. 106-107.

⁷³ Pseudo-Luciano, *Timarione* (a cura di Roberto Romano), Naples, 1974, p. 53, lignes 114-123 (et mes remarques dans la *Revue des études roumaines*, XV, 1975, p. 219).

⁷⁴ Nos Vlacho-balcanica.

⁷⁵ Voir l'article, par endroits criticable, de Dj. Sp. Radojčić, 'Bulgaralbanitoblahos' et 'Serbalbanitobulgaroblahos', *Romanoslavica*, XIII, 1966, p. 77-79.

⁷⁶ La présente étude, comme aussi du reste notre travail intitulé *Vlacho-balcanica* (sous presse), est loin d'épuiser l'ensemble de la documentation. La place nous faisant défaut, il nous a fallu nous limiter. Peut-être nous reprochera-t-on de

figurer en bonne place dans une étude des mouvements de population et de colonisation dans les territoires de la Romanie byzantine et franque. Certes, les informations dont il a été fait état ci-dessus, ne peuvent donner — nous en sommes pleinement conscient — qu' une image pâle et tronquée de l'ensemble du problème valaque. C'est qu'il nous a fallu tantôt les regrouper organiquement et tantôt les mentionner comme de simples faits divers, pour ne pas trop sortir des cadres qui nous ont été impartis. En fait, la multiplicité de la question requiert des recherches plus poussées dans des directions aussi diverses que l'histoire politique, religieuse, institutionnelle, la linguistique, l'ethnographie, la géographie humaine. Et j'en passe. Nous y travaillons toutefois et espérons faire connaître dans un assez proche avenir les résultats des investigations omnidirectionnelles auxquelles nous essayons de nous appliquer.

n'avoir point utilisé la relation de Benjamin de Tudèle. Voir à ce propos, et en attendant, notre compte rendu (d'un livre de A. Sharf) dans les *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, XXI, 1976, p. 365-366 et nos *Vlacho-balcanica* (aux addenda).

SYMBIOSIS AND INTEGRATION. SOME GRECO-LATIN FAMILIES IN BYZANTIUM IN THE 11TH TO 13TH CENTURIES

D. M. NICOL / LONDON

In his Rapport to the 15th International Congress of Byzantine Studies at Athens in 1976 Professor Thiriet posed the question of the meaning of the word symbiosis in the context of the Latin conquest and colonisation of Romania. 'Symbiose signifie "vivre ensemble", "vivre en communauté, sinon en communion", dans une familiarité simple et fraternelle, exempte de toute arrière pensée.... il implique toujours une certaine compénétration des éléments en présence, ethniques ou autres, en vue d'une fusion à terme'.¹

The circumstances and consequences of the Fourth Crusade were hardly conducive to making such conditions possible. The crusaders and their descendants lived lives segregated from the Greeks, whom they consistently regarded as second-class citizens. As Professor Deno Geanakoplos has recently re-emphasised, no complete symbiosis or cultural fusion of Byzantine and Latin societies ever occurred during the Middle Ages.² In the centuries before 1204, however, there were some westerners, mostly Normans from south Italy, who found their way into Byzantine society as individuals, seeking their own fortunes and therefore prepared to try to settle down on equal terms with the Greeks. Some of the westerners achieved a measure of symbiosis. A few, a very few, achieved complete integration and became themselves Byzantines or Romaioi.

¹ F. E. Thiriet, 'La symbiose dans les états latins formés sur les territoires de la Romania byzantine (1202 à 1261). Phénomènes religieuses', *XV^e Congrès International d'études byzantines*. Rapports, I: Histoire, 3 (Athens, 1976), p. 1.

² D.J. Geanakoplos, *Interaction of the "Sibling" Byzantine and Western Cultures in the Middle Ages and Italian Renaissance (330-1600)* (New Haven-London, 1976), especially pp. 281-295.

The list of signatories of the Treaty of Devol (Diabolis) concluded in 1108 between Bohemund of Antioch and Alexios I Komnenos includes eight 'from the Emperor's court' (ἀπὸ τῆς βασιλείου αὐλῆς) with clearly identifiable 'Frankish' or Latin names. They formed the subject of an article by the Marquis de la Force as long ago as 1936.³ Of those eight, however, or rather of their descendants we know very little. Possibly only two of them married Byzantine wives and produced children who carried the family names through more than one generation.

Norman adventurers entered Byzantine service as soldiers in quite large numbers in the 11th century. The Greek sources refer to them as Phrangópouloi (or better Phrangopōloi).⁴ The first attested are probably Hervé (Ἑρβέτιος ὁ Φραγκοπῶλος) and Roussel de Bailleul (Οὐρσέλιος Φραγκοπῶλος). They were sufficiently hellenised or byzantinised to strike seals with Greek inscriptions advertising the dignities which had been conferred upon them: Hervé as *magistros*, *vestis*, and *stratelatis tis Anatolis*, Roussel as *vestis*.⁵ But neither of these Norman soldiers is known to have married a Greek or to have produced a family to perpetuate his name. The name Phrangopoulos was common enough from the 12th century onwards. There are seals of Leo and Theodore Phrangopoulos;⁶ of Nicholas Phrangopoulos, who is entitled

³ Marquis de la Force, 'Les conseillers latins d'Alexis Comnène', *Byzantion*, XI (1936), pp. 153-165. The text of the Treaty of Devol is in Anna Comnena, *Alexiad*, xiii, 12: II, pp. 209-222 (ed. A. Reifferscheid: Leipzig, 1884); III, pp. 125-139 (ed. B. Leib: Paris, 1945).

⁴ V. Laurent, 'Légendes sigillographiques', *Echos d'Orient*, XXX (1931), p. 469, showed that the earliest recorded form of the name was Φραγγόπωλος.

⁵ John Skylitzes, *Synopsis historiarum*, ed. J. Thurn (*Corpus Fontium Historiae Byzantinae* = CFHB: Berlin, 1973), pp. 467, 468, 484-486. G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin* (Paris, 1884), pp. 656-664; idem, 'Deux chefs normands des armées byzantines', *Revue Historique*, XVI (1881), pp. 296ff. K. Regling, 'Byzantinische Bleisiegel III.', *Byzantinische Zeitschrift*, XXIV (1924), pp. 102-103, no. V.

⁶ V. Laurent, *Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine* (Athens, 1932), no. 405, p. 144 (Leo); no. 561, p. 195 (Theodore). Regling, *op. cit.*, pp. 102-103.

hypertatos and *protonobellissimos*,⁷ and of Krispinos Phrangopoulos, whom it is tempting to identify with Robert Crispin, the contemporary of Hervé and Roussel de Bailleul.⁸ But there is no reason for supposing that any or all of these were descended from the original Norman immigrants. At first the name Phrangopoulos evidently signified a 'Frank' or 'son of a Frank', but it soon lost this specific meaning and became a fairly well-known Byzantine *cognomen* in the 13th century and after. To be a Phrangopoulos carried none of the stigma of being a Gasmoulos (*vasmoulos*) or half-caste. The hellenisation of at least some of the Phrangopouloi must have been complete by the end of the 12th century, for we find a John Phrangopoulos teaching as a *grammatikos* in the patriarchal school at Constantinople before 1200.⁹ The family was widespread by the 13th century. After 1204 there was an Andronikos Phrangopoulos teaching at Nicaea and in correspondence with the Emperor Theodore II Laskaris,¹⁰ and another Phrangopoulos was imperial *grammatikos* at the court of Nicaea.¹¹ A George Phrangopoulos was Doux of Thessalonica about 1220,¹² and there was a Theodore Phrangopoulos in the region of Vellas in Epiros at

⁷ Laurent, *Bulles métriques*, no. 562, pp. 195-196; idem, 'Légendes sigillographiques', *Echos d'Orient*, XXX (1931), pp. 467, 468; XXXI (1932), pp. 344-347.

⁸ Schlumberger, *Sigillographie*, p. 657.

⁹ See R. Browning, 'The Patriarchal School at Constantinople in the Twelfth Century', *Byzantion*, XXXIII (1963), p. 22. Cf. K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur* (Munich, 1897), p. 474.

¹⁰ Letters of Theodore II Laskaris, ed. N. Festa, *Theodori Ducae Lascaris Epistolae CCXVII* (Florence, 1898), no. 217, p. 271. Krumbacher, *op. cit.*, p. 478.

¹¹ F. Miklosich and J. Müller, *Acta et Diplomata Graeca Medii Aevi*, IV, pp. 9, 232-233; Laurent, 'Légendes sigillographiques', *Echos d'Orient*, XXX (1931), p. 471. Cf. Hélène Ahrweiler, 'L'histoire et la géographie de la région de Smyrne entre les deux occupations turques (1081-1317), particulièrement au XIII^e siècle', *Travaux et Mémoires*, I (1965), p. 161; M. Angold, *A Byzantine Government in Exile. Government and Society under the Laskarids of Nicaea (1204-1261)* (Oxford, 1975), p. 166.

¹² Demetrios Chomatianos, ed. J. B. Pitra, *Analecta Sacra et Classica Spicilegio Solesmensi Parata*, VI (Rome, 1891), col. 454.

about the same time.¹³ By the beginning of the 14th century a Phrangopoulos was Metropolitan of Nicaea;¹⁴ and in the Palaiologan period the name was common enough.¹⁵ A family name which must have had similar origins was that of Varangopoulos, son of the Varangian. One Alexios Varangopoulos was governor (*kephale*) of the island of Kos in 1258.¹⁶

The Phrangopouloi, though evidently completely hellenised, never seem to have succeeded in acquiring property and wealth and thus the status to marry into the highest social class in Byzantium. Another, lesser known, western family of which the same appears to be true is that of Oumpertopoulos. Anna Comnena and Zonaras have much to tell about the exploits of Constantine Oumpertopoulos towards the end of the 11th century.¹⁷ He was indisputably of Latin origin, ἐκ Φράγγων εἶλκε τὸ γένος, as Zonaras says, and presumably

¹³ N. A. Bees, 'Unedierte Schriftstücke aus der Kanzlei des Johannes Apokaukos des Metropoliten von Naupaktos (in Aetolien)', ed. Eleni Bees-Seferli, in *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, XXI (1971-76: Athens, 1976), no. 39, pp. 97-99.

¹⁴ His epitaph was written by Manuel Philes, ed. E. Miller, *Manuelis Philae Carmina*, II (Paris, 1857), pp. 280-281.

¹⁵ Members of the Phrangopoulos family are listed by V. Laurent, op. cit., *Echos d'Orient*, XXX (1931), pp. 471-473; XXXI (1932), pp. 346-347. See also idem, *Les Regestes des Actes du patriarcat de Constantinople*, I: *Les Actes des Patriarches*, fasc. IV: *Les Regestes de 1208 à 1309*, no. 1541, pp. 329-330. There was a Nicholas Phrangopoulos in the 13th century, for whose seal see V. Laurent, *La Collection C. Orghidan* (Paris 1952), no. 463, p. 233. One George Phrangopoulos was the author of an etymological work in 1310, see A. Turyn, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti* (Vatican City, 1964), p. 108. For one 'Francopoum, hominem domini imperatoris' in 1270, see G. L. F. Tafel and G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, III (Vienna, 1857), pp. 176-177. Several more members of the family are known from the 14th and 15th centuries.

¹⁶ Miklosich and Müller, *Acta et Diplomata [hereafter cited as MM]*, IV, p. 187. Cf. Ahrweiler, op. cit., p. 24 n. 116; Angold, op. cit., p. 249. Another Varangopoulos is mentioned in a Venetian document of 1359. F. Thiriet, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, I (The Hague, 1958), no. 342, p. 91.

¹⁷ Anna Comnena, I, pp. 68, 138, 224; II, pp. 14, 19, 61 (ed. Reifferscheid); I, pp. 74, 152; II, pp. 83, 141, 146-147, 193 (ed. Leib). John Zonaras, *Synopsis Historiarum*, ed. L. Dindorf, IV (Leipzig, 1871), p. 242 line 9; III, p. 741 (CSHB).

the son of one Humbert (or Hubert), though it is not suggested that his father was the Oumpertos who signed the treaty of Devol in 1108. Constantine Oumpertopoulos entered the service of Alexios I, was punished and exiled for conspiracy, but later was pardoned and reinstated. There is apparently no record of the family thereafter for another 200 years — until about 1285 when one Oumpertopoulos is found as governor of Mesembria with the title of *kouropalatis*. He successfully defended Thrace against an invasion by the Tartars, for which he was richly rewarded by the Emperor Andronikos II and promoted to the rank of *mezas papias*.¹⁸ About twenty years later another Oumpertopoulos held the rank of *mezas tzaousios* and fought against the rebellious Catalans in Thrace in 1305.¹⁹

These 13th-century Oumpertopouloi may not have had any connexion at all with the 11th-century family. They may have sprung from an ancestor called Humbert or Oumpertos who entered Byzantine service after the Fourth Crusade. There is ample evidence for Latin mercenaries in the pay of the Emperors in exile at Nicaea before 1261 and in the service of the Komnendoukai in Epiros and Thessaly. Their names, however, are seldom recorded. One 13th-century family which may well have originated in this manner is that of Kontophre. The name is a clear transliteration into Greek of Godefroy, Godfrey. A Manuel Kontophre was Doux of Thrakesion and commander of the Byzantine fleet about 1240 and held the title of *pansebastos sebastos*.²⁰ Another Kontophre was *protokynegos*

¹⁸ George Pachymeres, *De Andronico Palaeologo*, II, pp. 80-81 (*CSHB*). Cf. R. Guiland, 'Le Curopalate', *Byzantina*, II (Thessaloniki 1970), p. 212 (reprinted in Guiland, *Titres et Fonctions de l'Empire byzantin*. Collected Studies: London, 1976, no. III).

¹⁹ Pachymerew, II, pp. 543, 629. Cf. R. Guiland, 'Sur quelques grands dignitaires byzantins du XIV^e siècle', *Τόμος Κ. Ἀρμενοπούλου* (Thessaloniki, 1952), p. 188; idem, *Recherches sur les Institutions byzantines*, I (Berlin, 1967), p. 599.

²⁰ George Akropolites, *Historia*, ed. A. Heisenberg (Leipzig, 1903), pp. 59, 66. *MM*, IV, pp. 152, 249-250; VI, p. 187. Schlumberger, *Sigillographie*, p. 583, no. 26; Laurent, *Bulles métriques*, no. 240, p. 85. Cf. Ahrweiler, *op. cit.*, pp. 24 n. 116, 143-144, 159; Angold, *op. cit.*, pp. 198-200, 233, 250-251; Guiland, *op. cit.*, I, p. 547.

and archon of Mesothynia for Andronikos III in 1329;²¹ another was a supporter of John Cantacuzene at Selymbria in 1346 with the title of *protosebastos*.²²

How did such western, Latin families come to be integrated into Byzantine society? One may suppose that the process began with the voluntary entry into the military service of an Emperor of one eponymous ancestor, who was in due course rewarded for his services by the grant of a *pronoia* or fief. I use the word 'fief' deliberately, since in the few cases where this process is recorded the Greek sources describe it in western terms. In the Empire of Nicaea between 1230 and 1260 three westerners were thus rewarded with not inconsiderable properties in the region of Smyrna. One of them, Syrgares, is described as the 'imperial liege knight' (ὁ λίζιος βαβαλλάριος) of the Emperor.²³ Syr Nicolas Adam and Syraliatis are likewise designated as *kaballarioi* of the Emperor and hold their properties on similar terms of feudal tenure.²⁴ This kind of relationship might be termed as symbiosis. These people were content to live together with the Greeks, but at the same they remained outsiders. It is possible, however, that the 13th-century Byzantine family of Kaballarios originated with some hellenised feudatory of this kind. The Kaballarioi were accepted among the ruling aristocracy at Nicaea.²⁵ One Alexios Kaballarios was governor

²¹ John Cantacuzene, *Historiae*, ed. L. Schopen (CSHB), I, p. 341. Guiland, op. cit., I. p. 602.

²² Cantacuzene, II, pp. 589-590.

²³ MM, IV, pp. 7, 36-42, 61, 81-82, 135.

²⁴ MM, IV, pp. 79, 91-92, 94, 103-104. See Ahrweiler, op. cit., pp. 23-24; Angold, op. cit., pp. 106, 125 and n. 18, 187-188; J. Ferluga, 'La ligesse dans l'empire byzantin', *Zbornik Radova Vizantološkog Instituta*, VII (1961), pp. 97-123. On Nicolas Adam see *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, fasc. 1, ed. E. Trapp (Vienna, 1976), no. 287.

²⁵ Pachymeres, I, p. 65 l. 9. Cf. Angold, op. cit., p. 69. Basil Kaballarios married a niece of the emperor Michael VIII: Pachymeres, I, pp. 34, 109. For other members of the family see G. I. Theocharides, Οἱ Τζαμπλάκωνες. *Makedonika* V (1961-63), especially p. 175 and n. 3. Theocharides, followed by P. Lemerle, *Actes de Lavra*, II (Paris, 1977) no. 112, p. 285, claims a Genoese origin for the Kaballarios family, stemming from one Guilelmo Cavallario or Cavallerio, recipient of an imperial

of Thessaly about 1270;²⁶ and Michael Kaballarios was Grand Constable of Michael VIII in 1277-8.²⁷

The complete integration of a Latin family into Byzantine society required more than a temporary feudal relationship between an individual and the Emperor. There were three principal requirements, and it seems that they were only rarely fulfilled. One was the adoption of the Greek language; the second was conversion to the Orthodox faith; the third was intermarriage and the consequent perpetuation of a Byzantine family with a western name. The adoption of the Greek language was no great problem to those westerners who were intent on making their living out of Byzantium. But conversion to Orthodoxy was another matter. It was, to say the least, frowned upon by the papacy. A celebrated case in the 12th-century was that of Margaret or Maria of Hungary who married the Emperor Isaac II Angelos and adopted her husband's Orthodox faith. After his death, and after the Fourth Crusade, she married Boniface of Montferrat. Pope Innocent III thereafter took a personal interest in her reconversion to the Roman faith, which eventually occurred.²⁸ For a number of reasons it was easier and more socially acceptable for a woman to change her faith upon marriage. Eight of the eleven female members of the Greek ruling families in Epiros and Thessaly in the 13th-century, for example,

sigillion in 1165. See F. Dölger, 'Die Kaiserurkunden des Johannes-Theologos-Klosters auf Patmos', *Byzantinische Zeitschrift*, XXVIII (1928), especially p. 349 n. 2.

²⁶ *MM*, IV, p. 389. R.-J. Leonertz, 'Mémoire d'Ogier, protonotaire pour Marco et Marchetto nonces de Michel VIII Paléologue auprès du pape Nicolas III, 1278, printemps-été', *Orientalia Christiana periodica*, XXXI (1965), p. 395 (reprinted in Leonertz, *Byzantina et Franco-Graeca* [Rome, 1970], p. 558).

²⁷ Pachymeres, I, pp. 411-412. Leonertz, *op. cit.*, p. 403 (pp. 565-566).

²⁸ See R. L. Wolff, 'The Organisation of the Latin Patriarchate of Constantinople, 1204-1261. Social and Administrative Consequences of the Latin Conquest', *Traditio*, VI (1948), pp. 37-40 (reprinted in Wolff, *Studies in the Latin Empire of Constantinople*. Collected Studies: London, 1976, no. VI); D. M. Nicol, 'Mixed marriages in Byzantium in the Thirteenth Century', *Studies in Church History*, I, ed. C. W. Dugmore and C. Duggan (London and Edinburgh, 1964), p. 163 (reprinted in Nicol, *Byzantium: its ecclesiastical history and relations with the western world*. Collected Studies: London, 1972, no. IV).

married Latin husbands. But not a single male member married outside the Orthodox circle. The Greeks of Epiros were indeed deeply shocked by the marriages with Latin wives contracted by the Emperors at Nicaea, Theodore I Laskaris and John III Vatatzes.²⁹

Among imperial and ruling families dispensations or diplomatic excuses could usually be found for such mixed marriages, despite the canonical disapproval officially expressed by the hierarchy of both churches. Demetrios Chomatianos, Archbishop of Ochrida in the early 13th century, was in most respects a fair and open-minded canonist. But he ruled that an Orthodox priest who gave his blessing to the union of a Latin with a Greek should be suspended, and that the Orthodox partner in a mixed marriage celebrated by a Catholic priest should be excommunicated.³⁰ Restrictions on intermarriage from the Latin side were social as well as religious. As David Jacoby has shown, the western knights in the Morea after the Latin conquest were bound by their sense of exclusiveness to marry only noble ladies from their own countries or their own class, a fact which led to much inbreeding and to marriages which were strictly uncanonical because of the degrees of affinity involved.³¹ The Venetians in Crete forbade all matrimonial alliances between property-owning Latins and Greeks on pain of confiscation of the offender's property and exile.³² The Catalans in Greece forbade Greeks to marry Catholic wives.³³ In the Duchy of the Archipelago and in the Greek islands occupied by the Genoese there was perhaps more tolerance and more scope for intermarriage and integration between Greeks and Latins. On Chios, for instance, the family of Mendonis, which was of Genoese origin, was fully Orthodox and hellenised by the 14th century. Eirene Mendonis founded the monastery church of Agreloupousaina

²⁹ Nicol, *op. cit.*, pp. 167-168.

³⁰ Demetrios Chomatianos, ed. Pitra, VII, col. 713.

³¹ D. Jacoby, 'Les états latins en Roumanie: phénomènes sociaux et économiques (1204-1350 environ)', *XV^e Congrès International d'études byzantines. Rapports*, I: Histoire, 3 (Athens 1976), p. 21.

³² *Ibid.*, p. 30.

³³ *Ibid.*, p. 33.

on Chios in the early 1300's;³⁴ and one John Mendonis is attested as a Greek living on Kos as early as 1271.³⁵

It was by no means unknown for individual Latin Catholics to convert to Byzantine Orthodoxy. The patriarchal registers of the 14th century record several cases of such conversions and provide the text of the formula for the abjuration of the Latin heresy which each convert had to pronounce before the patriarch's synod.³⁶ There seems to be no evidence for such a formal procedure at an earlier period, though some such confession must surely have been required of converts. What is certain is that no Frank or Latin could have been accepted as a fully integrated member of Byzantine society without his own conversion to Orthodoxy, or at least the Orthodox baptism of the children who bore his name. Byzantine canon law was somewhat ambivalent on this matter of mixed marriages between Catholics and Orthodox. The 14th canon of the Council of Chalcedon, reinforced by the 72nd canon of the Council in Trullo forbade the marriage of an Orthodox Christian to a 'heretical woman' (ἑτεροδόξον γυναῖκα).³⁷ But there was some difference of opinion even among canon lawyers as to whether the Latins were heretics in the strict sense of the word. Theodore Balsamon clearly thought that they were and ruled that they should not be given communion in an Orthodox church unless they publicly renounced their Latin faith.³⁸ Demetrios Chomatianos, however, once again was more tolerant. It was his view that the Latins, though misguided, had never been officially condemned as heretics and cast forth from

³⁴ Ch. Bouras, Μία βυζαντινὴ βασιλικὴ ἐν Χίῳ, *Νέον Ἀθήναιον*, III (1958-60), pp. 129-144, especially p. 142 and references.

³⁵ *MM*, VI, p. 228. Cf. G. I. Zolotas, *Ἱστορία τῆς Χίου I*, 2 (Athens, 1923) pp. 486-487.

³⁶ See, e.g., *MM*, II, p. 449.

³⁷ G. A. Rhalles and M. Potles, *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων* (Athens, 1852-59), II, pp. 251-254; III, pp. 173, 186, 198-199, 364. Cf. H. Hunger, 'Christliches und Nichtchristliches im byzantinischen Eherecht', *Österreichisches Archiv für Kirchenrecht*, XVIII (Vienna, 1967), pp. 318-320 (reprinted in Hunger, *Byzantinische Grundlagenforschung*. Collected Studies: London, 1973, no. XI); Nicol, op. cit., pp. 160ff.

³⁸ Rhalles and Potles, op. cit., IV, p. 460.

the body of the Church. They should therefore be given the benefit of the doubt.³⁹ The Patriarch John Bekkos, before his change of heart, had likewise cautiously declared that the Latins were in the category of being but not being called heretics.⁴⁰ But public opinion in Byzantium, certainly by the 13th century if not earlier, held that the Latins were estranged in faith as well as in custom; and so far as the offspring of mixed marriages were concerned the Church clearly laid down that they should be brought up in the Orthodox faith.⁴¹ The Latin view of such matters was, of course, better defined and more rigid. Even so understanding an observer of the Byzantine scene as the Dominican Humbertus de Romanis in the 13th century declared that the Greeks were to be regarded not only as schismatics but also as manifest heretics ('non tantum schismatici sunt censendi, sed etiam haeretici manifesti').⁴² Only in very exceptional circumstances therefore, for reasons of state or diplomacy, could intermarriages between Greeks and Latins be allowed.

The mixed Greco-Latin families that survived more than one generation in Byzantium must evidently have been Orthodox in religion as well as Greek-speaking. The three families which most successfully achieved this process of total integration without, however, abandoning their Latin names, were the descendants of three Norman adventurers of the 11th century, Rogerios, Raoul and Petraliphas.

The Rogerios family (the name is variously hellenised as Rogerios, Rogeres, Rōkerios, Rōgerios) were descended from a Norman knight called Roger in the army of Robert Guiscard, who went over to Alexios I in 1081. He was rewarded with the title of *sebastos*.

³⁹ Demetrios Chomatianos, in Rhalles and Potles, op. cit., V, p. 435: ... οὐ διεγνώσθησαν ταῦτα συνοδικῶς· καὶ οὐδ' αὐτοὶ [Λατίνοι] ὡς αἵρεσιῶται, ἀπόβλητοι δημοσίᾳ γεγόνασιν· ἀλλὰ καὶ συνεσθίουσιν ἡμῖν· καὶ συνεύχονται.

⁴⁰ Pachymeres, I, p. 376 ll. 9-10.

⁴¹ Rhalles and Potles, op. cit., I, pp. 270-272. Cf. Nicol, op. cit., p. 166 n. 1.

⁴² Humbertus de Romanis, *Opus Tripartitum*, in J. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio*, XXIV (Venice, 1780), col. 126. Cf. Anna-Dorothee v. den Brincken, *Die "Nationes Christianorum Orientalium" im Verständnis der lateinischen Historiographie von der Mitte des 12. bis in die zweite Hälfte des 14. Jahrhunderts* (Cologne-Vienna, 1973), pp. 15-76.

When he died early in the 12th century the poet Nicholas Kallikles composed an epitaph for him.⁴³ This poem graphically describes the change of scene and change of heart undergone by such a Norman warrior from Frankish lands (γῆ Φραγκικῇ) when he moved from the Latin west to the Greek east. It tells how, after many warlike exploits in Italy and then in Illyria (with Robert Guiscard), Roger went over to 'the great and pious Emperor Alexios Komnenos'. The Emperor pardoned him for his past hostility (ἤνοιξέ μοι τὰ σπλάγχνα). Roger then acquired the glorious dignity of a *sebastos*, married into a noble Byzantine family, fathered children (all of pure gold) and took to fighting against the Celts, the Scythians, the Persians and all the enemies of the Empire of the Romans. Here is a poetic account of the process of integration. Roger went about that process more deliberately and more successfully than his predecessors Hervé and Roussel de Bailleul. He married, settled down, hellenised his name to Rogerios (not Phrangopoulos) and produced a family to carry on that name.

It is tempting to identify him with the Roger whose name appears among the signatories for the Emperor on the Treaty of Devol in 1108. Anna Comnena there transcribes it as 'Ρογέρης ὁ τοῦ Τακουπέργου, Roger son of Tacoupertos or Dagobert.⁴⁴ No other source, however, gives this Roger the title of *sebastos*. But he must surely be the same as the 'Rotgerum, filium Dagoberti' mentioned by Albert of Aix, whom Alexios I sent as an envoy to Godfrey of Bouillon in 1096,⁴⁵ and the 'eminent Frank Rogeres' sent on a mission to Bohemund in 1107.⁴⁶ One or other of these Rogers, if

⁴³ R. Cantarella, *Poeti Bizantini*, I (Milan, 1948), no. LXXVII, pp. 176-177 (earlier ed. by L. Sternbach, *Nicolai Calliclis carmina* (Cracow, 1903), no. VI, pp. 321-322). See M. Mathieu, 'Cinq poésies byzantines des XI^e et XII^e siècles', *Byzantion*, XXIII (1953), pp. 137-140.

⁴⁴ Anna Comnena, II, p. 221 l. 26 (ed. Reifferscheid); III, p. 138 l. 28 (ed. Leib).

⁴⁵ Albert of Aix, *Historia Hierosolimitanae expeditionis ...*, in *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux*, IV (Paris, 1879), p. 305; Migne, *Patrologia Latina*, CLXVI, col. 415C.

⁴⁶ Anna Comnena, II, pp. 187 l. 4, 202 ll. 5-6, 205 l. 3 (ed. Reifferscheid); III, pp. 101 l. 14, 117 ll. 20-21, 120 l. 25 (ed. Leib). Cf. Marquis de la Force, op. cit., p. 160.

indeed they are not the same person, must be considered as the eponymous ancestor of the various Rogerioi who became thoroughly byzantinised in the 12th century. In their case, and of course with the help of the Latinophile Emperors John II and Manuel I, the process of integration was complete within one generation. Constantine Rogerios, who died before 1136, was a *sebastos* and such a zealous convert to Orthodoxy that his name was commemorated three times a year as a benefactor in the monastery church of the Pantokrator in Constantinople.⁴⁷ He could well have been a son of the first Roger, the Norman. The most successful and celebrated member of the family, who may have been Constantine's brother, was John Dalassenos Rogerios. Lucien Stiernon convincingly proved that the John Rogerios and the John Dalassenos of the sources are one and the same person.⁴⁸ John married Maria Komnene the porphyrogenita, eldest daughter of the Emperor John II and sister of Manuel I. The title of Caesar was conferred upon him at the time of the wedding, and though the date cannot be fixed he is known to have held the title as early as 1136/7.⁴⁹ John rapidly became the most powerful man in court circles in Constantinople; and when John II died in 1143 he organised a conspiracy of some 400 Normans to seize the throne — a coup which was only thwarted by the prompt action of his wife Maria. She died in 1144/5.⁵⁰ John's Orthodoxy is attested by his presence at the synod which deposed the Patriarch Kosmas II in 1147. His name heads the list of witnesses

⁴⁷ Sp. Lambros, Τὸ πρωτότυπον τοῦ τυπικοῦ τῆς ἐν Κωνσταντινουπόλει μονῆς τοῦ Παντοκράτορος, *Neos Hellenomnenon*, V (1908), p. 396 l. 10; P. Gautier, 'L'obituaire du Typikon du Pantokrator', *Revue des études byzantines*, XXVII (1969), pp. 235-262, especially pp. 240 l. 55 and 255; Laurent, *Bulles métriques*, no. 529, p. 186.

⁴⁸ L. Stiernon, 'Notes de titulature et de prosopographie byzantines. A propos de trois membres de la famille Rogerios (XII^e siècle)', *Revue des études byzantines*, XXII (1964), pp. 184-198, especially pp. 185-187.

⁴⁹ Laurent, *Bulles métriques*, no. 724; Sp. Lambros, 'Ο Μαρκιανὸς κῶδιξ 524, *Neos Hellenomnenon*, VIII (1911), pp. 21, 28, 29; Stiernon, op. cit., pp. 185-186.

⁵⁰ Kinnamos: *Ioannis Cinnami Epitome Rerum ab Ioanne et Alexio Comnenis gestarum*, ed. A. Meineke (*CSHB*), pp. 36-38. Cf. J. Chalandon, *Les Comnènes*, II: *Jean II Comnène et Manuel I Comnène* (Paris, 1912), pp. 197ff.

after that of the Emperor Manuel.⁵¹ His wealth and influence were solidly based on landed property. He had been granted a form of appanage of territory in the district of Stroumitza in the Strymon valley in Macedonia; and there, as Božidar Ferjančič has shown, he exercised the feudal authority of a western landlord.⁵² In 1152 the Emperor sent him to Antioch in the hope that Constance, widow of Raymond II, would take him as her second husband. She rather rudely refused him because of his advanced years; and so the Caesar John Dalassenos Rogerios returned to Constantinople to nurse his wounded pride. He became a monk before he died.⁵³

One can only guess how he acquired the name of Dalassenos. Presumably he was connected with that illustrious family on his mother's side. In other words, a Rogerios must have married a Dalassena.⁵⁴ John certainly preferred the surname Dalassenos to the more 'barbarous' patronymic of Roger or Rogerios. His own seals and other personal documents bear only the name John Dalassenos the Caesar.⁵⁵ It was left for the historian Kinnamos to remind posterity that so great a power in the land was really only a parvenu Norman by the name of John Roger. The name Rogerios was therefore not perpetuated in John's family. They understandably opted for the still more illustrious name of Komnenos, to which they were entitled through their mother, Maria the porphyrogenita. There were two of them: a daughter Anna Komnene,⁵⁶ and a son

⁵¹ Leo Allatius, *De Ecclesiae Occidentalis atque Orientalis perpetua consensione* (Cologne, 1648), p. 683.

⁵² B. Ferjančič, 'Apanažni posed Kesara Jovana Rogerija - L'Apanage du César Jean Roger', *Zbornik Radova Vizantološkog Instituta*, XII (1970), pp. 193-201. Stiennon, op. cit., p. 190 n. 38, is at fault in calling John Rogerios 'gouverneur de la région de Stroumitza'. See Ferjančič, op. cit., p. 196.

⁵³ Kinnamos, pp. 122-123, 178. See S. Runciman, *A History of the Crusades*, II (Cambridge, 1954), p. 332.

⁵⁴ Mathieu, 'Cinq poésies byzantines ...', p. 139, suggested that John was the son of Constantine Rogerios *sebastos*, who had married a Dalassena. It seems more probable that they were brothers or at least close relatives of the same generation, as proposed by Gautier, op. cit., p. 255.

⁵⁵ Stiennon, op. cit., pp. 186-187.

⁵⁶ For the identification of Anna see Stiennon, op. cit., pp. 187-191.

Andronikos Komnenos, *pansebastos sebastos*, who married a Doukaina Eirene.⁵⁷ (The son of the Caesar John has been proposed as the anonymous and elusive addressee of the didactic poem *Spaneas* — but that is another matter.)⁵⁸

There are fleeting references to other Rogerioi in the 12th century who were not so sensitive about the origins of their family name. Alexios Rogerios, *sebastos* and *vestiarites* of the Emperor, was present at one of the sessions of the council held in Constantinople in 1166.⁵⁹ Leon Rogerios is celebrated in a poem. He married Eirene of the family of Iasites and traced his ancestry to a grandfather who was a famous *sebastos* and a father who was *protonobelissimos*.⁶⁰ Leon might in fact have been a grandson of the original Norman Roger the *sebastos* whose Epitaph was written by Kallikles. Finally there was Andronikos Rogerios, whose seal is inscribed with the name σεβαστὸν Ἀνδρόνικον ἐκ Πωγερίων. Stiernon proved that he is a different person from Andronikos, son of the Caesar John Dalassenos who, as we have seen, adopted the surname Komnenos.⁶¹ Andronikos Rogerios was captain (*prokathemenos*) of the palatine guard at the Blachernai Palace about 1191.⁶² He demonstrated his Orthodox piety by founding the Monastery of the Theotokos Chrysokamariotissa in Constantinople, an event

⁵⁷ For the identification of Andronikos Komnenos, *ibid.*, pp. 191-198.

⁵⁸ J. Schmitt, 'Über den Verfasser des Spaneas', *Byzantinische Zeitschrift*, I (1892), pp. 316-332. Cf. H.-G. Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur* (Munich, 1971), pp. 106-108.

⁵⁹ Migne, *Patrologia Graeca* [MPG], CXL, cols. 236D - 237A. L. Stiernon, 'Notes de titulature et de prosopographie byzantines. Sébaste et gambros', *Revue des études byzantines*, XXIII (1965), p. 234.

⁶⁰ Lambros, *op. cit.*, *Neos Hellenomenon*, VIII (1911), p. 129.

⁶¹ V. Laurent, 'Andronic Rogerios, fondateur du couvent de la Théotokos Chrysokamariotissa et son sceau inédit au type de l'offrande', *Académie Roumaine. Bulletin de la section historique*, XXVII (1946), p. 74. Stiernon, *op. cit.*, *Revue des études byzantines*, XXII (1964), pp. 191ff.

⁶² A. Papadopoulos-Kerameus, 'Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας', II (St. Petersburg, 1894), p. 367 ll. 25-28.

immortalised in a poem by Theodore Balsamon.⁶³

I have yet to find reference to any Rogerioi after the end of the 12th century. Perhaps later members of the family, like John Dalassenos Rogerios and his son Andronikos Komnenos, preferred to drop their 'barbarous' ancestral name in favour of some more reputable Byzantine *cognomen* acquired by marriage. This was not the case with the descendants of another Norman renegade, the Raoul family. The Norman Roger who went over to Alexios I in 1081 is said by Anna Comnena to have been the brother of Raoul, who had been sent by Robert Guiscard on a mission to the Emperor Nikephoros III Botaneiates.⁶⁴ This Raoul is last heard of taking refuge from the wrath of Guiscard with his son Bohemund who was then in Illyria.⁶⁵ It has been plausibly assumed that Raoul, like Roger, also arrived in Constantinople in due course, and that he is to be identified with that 'Rudolfus Peel de Lan' whom Alexios I sent as an envoy to Godfrey of Bouillon in 1096. His colleague on that embassy was Roger, son of Dagobert.⁶⁶ If this identification is correct it seems to follow that Raoul (alias 'Rudolfus') and Roger were brothers, both being sons of Dagobert, and that therefore the later byzantinised families of Rogerios and Raoul were descended from a common, Norman ancestor called Dagobert.

If it is accepted then that Raoul-Rodolphe-Rudolfus are variants of the same name, then Rudolfus Peel de Lan (or Peeldelau, Pel-de-Leu — his name is variously transcribed) is the eponymous ancestor of the Byzantine and post-Byzantine family of Raoul whose descendants, the Rallis or Ralli family, are still with us. The Byzantine members of the family (up to about 1460) were the

⁶³ Laurent, op. cit. (n. 61 above). The poem by Balsamon is printed by Lambros, op. cit., *Neos Hellenomenon*, VIII (1911), pp. 133, 134. For the Chrysokamariotissa monastery, see R. Janin, *La Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin*, I: *Le Siège de Constantinople et le patriarchat oecuménique*, III: *Les églises et les monastères* (Paris, 1953), p. 251.

⁶⁴ Anna Comnena, I, p. 52 l. 15 (ed. Reifferscheid); I, p. 55 ll. 15-16 (ed. Leib): ... τοῦ Ῥαούλ τοῦ ἀδελφοῦ Ῥογέριου...

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Albert of Aix, loc. cit. (n. 45 above).

subject of a special study by Sterios Fassoulakis.⁶⁷ They are of particular interest, not only because of their long survival, but also because (unlike the Rogerioi) they retained their original name, transformed into a surname, right through into the 15th century.

One of the signatories of the Treaty of Devol in 1108 is described as 'Oumpertos the son of Graoul' by Anna Comnena. It is tempting to emend Graoul to Raoul, and the emendation has been suggested by DuCange and others. We would then have a putative son of the first Raoul-Rudolfus called Humbert.⁶⁸ About thirty years later there suddenly appears the name of a scribe of two theological manuscripts in Vienna who signs himself as Leon 'of the family of', or 'son of Raoul' in 1139.⁶⁹ Since the manuscripts are Greek and Leon appears to have been an Orthodox monk (ἀμαρτωλοῦ καὶ ἀναξίου) one must conclude that at least one member of the Raoul family (whether or not he was a son of Rudolfus Peel de Lan) was entirely hellenised and integrated as early as 1139. A Raoul was, like Constantine Rogerios, to whom he must have been related, commemorated as a benefactor of the Pantokrator Monastery in Constantinople; and since the *typikon* of the monastery is dated 1136 it might well have been the same Leon Raoul.⁷⁰

Thereafter the family becomes well attested among the Byzantine ruling class. Constantine Raoul attained the dignity of *pansebastos Sebastos* under Isaac II and he joined the conspirators against Isaac who proclaimed Alexios III as Emperor in 1195.⁷¹ He could hardly have risen to the top by his own unaided efforts. He, or his father, must have married his way there. A seal bearing the name Constantine Raoul Doukas *sebastos* may reveal part of his secret.

⁶⁷ S. Fassoulakis, *The Byzantine Family of Raoul-Ral(l)es* (Athens, 1973).

⁶⁸ Anna Comnena, II, p. 221 l. 8 (ed. Reifferscheid); III, p. 139 l. 1 (ed. Leib). Fassoulakis, op. cit., no. 2, pp. 11-12.

⁶⁹ Fassoulakis, op. cit., no. 3, pp. 12-13.

⁷⁰ Gautier, op. cit., *Revue des études byzantines*, XXXII (1974), p. 123 l. 1568. An unpublished seal is reputed to attest the existence of one Raoul, Archbishop of Corfu, in the 12th century. See R. Walther (review of Fassoulakis), in *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik*, XXV (1976), p. 317.

⁷¹ Fassoulakis, op. cit., no. 4, pp. 13-14.

Possibly his father had married a lady of the Doukas family who was already, as so many of the Doukai were, related to the Angeloi. Choniates describes Constantine Raoul as being a 'relative' of the Emperor Alexios III Angelos.⁷²

The evidence is fragmentary. But here within the space of a century the descendants of a Norman adventurer from south Italy are once again seen to have settled in Byzantium as Greek-speaking, Orthodox citizens with impeccably Byzantine names like Leon and Constantine. This was more than symbiosis. This was integration at its highest level. The Raouls, unlike the Rogerioi, seem to have been proud of their Norman name. They were not ashamed to add it to the string of other surnames which they acquired as the years went on. They flourished in the Empire in exile at Nicaea after 1204. Alexios Raoul, a soldier married a niece of the Emperor John III Vatatzes and was created *protovestiarios*. Like many others he was deprived of his rank and title by Theodore II Laskaris in 1254; and his four sons were put in prison.⁷³ In later years, however, after the triumph of Michael VIII Palaiologos, they remained loyal to the Laskarid dynasty and the three youngest sons joined the cause of the Arsenites. John Raoul, the eldest son seems to have been won over to the Palaiologan cause by being appointed to his father's old rank of *protovestiarios* on his marriage to Michael VIII's highly cultured niece Theodora.⁷⁴ She too was a fervent Arsenite, however, and survived her husband by some twenty-five years, dying as a nun in 1300. She was generally known as Theodora Raoulaina; but in one autograph manuscript she lays full claim to all of her surnames — Kantakouzene, Angelina, Doukaina, Palaiologina, the wife of John Raoul Doukas.⁷⁵

The unrepentant Arsenite brothers of John Raoul, Manuel and

⁷² Niketas Choniates, *Historia*, P. 593 (CSHB); p. 451 (CFHB). Cf. D. I. Polemis, *The Doukai. A Contribution to Byzantine Prosopography* (London, 1968), p. 173.

⁷³ Fassoulakis, *op. cit.*, no. 5, pp. 15-16.

⁷⁴ *Ibid.*, no. 6, pp. 18-19.

⁷⁵ *Ibid.*, no. 11, pp. 25-26. D. M. Nicol, *The Byzantine Family of Kantakouzenos (Cantacuzenus) ca. 1100-1460. A Genealogical and Prosopographical Study* (Dumbarton Oaks Studies, XI: Washington, D.C. 1968), no. 14, pp. 16-19.

Isaac are two of the most striking advertisements for the effects on westerners of total integration into Byzantine society. Their devotion to the Orthodox faith at the time of the Union of Lyon in 1274 was such that they were determined to make martyrs of themselves. Both were imprisoned by Michael VIII and in the end blinded for refusing to recant and subscribe to union with what must have been the church of their ancestors.⁷⁶ Their scholarly sister-in-law, Theodora Raoulaina, must surely have had them and their martyrdom in mind when she composed a hagiography of the brothers Theodore and Theophanes, the Graptoi, who had been victims of the persecution of another heretical Emperor, the iconoclast Theophilos, in the 9th century.⁷⁷ With the restoration of Orthodoxy after 1282 (and the end of the Arsenite schism thirty years later) the Raoul family became still more firmly established among the Byzantine ruling aristocracy. We find Raouls reaching the ranks of Grand Domestic,⁷⁸ *megas stratopedarches*,⁷⁹ Grand Logothete,⁸⁰ *sebastokrator* and Despot.⁸¹ The recipe for their success in overcoming their 'barbarous' ancestry is perhaps summed up in the collection of names sported by one of their 15th-century members: John Doukas Angelos Palaiologos Raoul Laskaris Tornikes Philanthropenos Asan.⁸² It is a far cry from Rudolphus Peel de Lan to such an *Almanach de Gotha* entry. By 1261, if not long before, the Raouls had earned their place in the list of those families of rank and breeding (the *eugeneis*) who could claim a golden ancestry — ἡ μεγαλογενὴς σειρὰ καὶ χρυσή, as it is defined by

⁷⁶ Fassoulakis, op. cit., nos. 7 and 8, pp. 19-23. For the third, unnamed brother, *ibid.*, no. 9, p. 23.

⁷⁷ Theodora's Life of the Graptoi is published by A. Papadopoulos Kerameus, *Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς Σταχυολογίας*, IV, pp. 185-223; V, 397-399 (corrections to text).

⁷⁸ Fassoulakis, op. cit., nos. 13 and 32.

⁷⁹ *Ibid.*, no. 16.

⁸⁰ *Ibid.*, no. 31.

⁸¹ *Ibid.*, no. 61.

⁸² *Ibid.*, no. 72.

George Pachymeres.⁸³

Very similar were the fortunes of the Norman family of Petraliphas. Here again the starting point of their history is the treaty imposed upon Bohemund by Alexios I at Devol in 1108. As a witness to that treaty on the Emperor's side, after the signature of Roger son of Dagobert, comes the name Petros Aliphas.⁸⁴ Elsewhere Anna Comnena refers to the same man as Petros tou Alipha.⁸⁵ This was Peter of Alifa, who fought with Robert Guiscard during the Norman invasion of Epiros and against Alexios I in 1082. He was a son or brother of Robert, Lord of Caiazzo and Alifa near Caserta.⁸⁶ After Guiscard's death in 1085 he went over to the Byzantine camp, and in 1097 he was among the detachment of Byzantine troops under the command of Tatikios which accompanied the crusaders across Anatolia. He was appointed imperial governor of Comana near Caesarea.⁸⁷ In 1107 he went with Rogeres on the embassy that Alexios I sent to Bohemund. He had by now proved his devotion to the Byzantine cause. Anna Comnena describes him as 'a man renowned in war and of constant and

⁸³ Pachymeres, I, pp. 64-65, especially p. 65 ll. 11-12. Cf. Angold, *op. cit.*, pp. 68-69.

⁸⁴ Anna Comnena, II, p. 221 l. 24 (ed. Reifferscheid); III, p. 138 ll. 28-29 (ed. Leib).

⁸⁵ Anna Comnena, I, pp. 147 l. 9, 167 ll. 27-28, 176 l. 32; II, p. 119 l. 22 (ed. Reifferscheid); I, pp. 161 ll. 25-26; II, pp. 22 l. 12, 32 l. 21; III, p. 27 l. 21 (ed. Leib).

⁸⁶ Marquis de la Force, *op. cit.*, pp. 158-160. It was earlier believed that the family was descended from one Petrus de Alpibus or Pierre d'Au(l)ps. See DuCange, *Commentary on the Alexiad (CSHB)*, pp. 507-510; W. Miller, *The Latins in the Levant* (London, 1908), p. 10. Cf. D. M. Nicol, *The Despotate of Epiros* (Oxford, 1957), Appendix I, pp. 215-216. See also E. M. [iller], in *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Grecs*, II (Paris, 1881), pp. 47-49, where an attempt is made to determine the genealogy of the early Norman and Byzantine members of the family (Table on p. 49).

⁸⁷ *Gesta Francorum*, ed. L. Bréhier, *Histoire Anonyme de la première Croisade* (Paris, 1924), IV, 11: pp. 60-62; *The Ecclesiastical History of Ordericus Vitalis*, ed. Marjorie Chibnall, V (Oxford, 1975), IX, 8: p. 66; Anna Comnena, II, pp. 110-111 (ed. Reifferscheid); III, p. 19 (ed. Leib). Cf. S. Runciman, *History of the Crusades*, I, pp. 191, 239-240.

unswerving loyalty to the Emperor.⁸⁸ He had his reward, for after 1108 he and his family were granted an estate in the area of Didymoteichon in Thrace. It would be interesting to know the terms of his tenure and whether he enjoyed quasi-feudal rights over an appanage like John Rogerios. Forty years later Niketas Choniates records the bravery of four brothers of the Petraliphas family from Didymoteichon during Manuel I's campaign for the recovery of Corfu from the Normans.⁸⁹ The family name had by then already become contracted and hellenised into the one word Petraliphas.

Two other members of the family, Alexios and Nikephoros Petraliphas, are mentioned in the second half of the 12th century. Nikephoros fought under the command of John Doukas in Manuel I's Hungarian offensive in 1166.⁹⁰ Alexios Petraliphas was present at the Council of 1166 in Constantinople, designated as *sebastos* and *vestiarites* of the Emperor; and in 1173 he commanded an army in the campaign against Kilidj Arslan in Anatolia.⁹¹ One John Petraliphas was among the conspirators against Isaac II, along with Constantine Raoul, in 1195.⁹² At much the same time there was a Nikephoros Komnenos Petraliphas who held the exalted rank of *sebastokrator*. He issued a *sigillion* confirming the possession by the Monastery of Xeropotamou of certain properties in the district of Hierissos which he had inherited from his grandmother, Maria Komnene Tzousmene.⁹³ A later source records that a John Petraliphas was governor of Thessaly and Macedonia at the end of

⁸⁸ Anna Comnena, II, p. 187 ll. 5-6 (ed. Reifferscheid); III, p. 101 l. 15 (ed. Leib).

⁸⁹ Niketas Choniates, *Historia*, p. 110 (*CSHB*); p. 83 ll. 81-82 (*CFHB*): Πετραλίφαι τινὲς ἀντάδελφοι τέσσαρες, ἕκ τοῦ τῶν Φράγγων γένους ὁμώμενοι καὶ κατὰ τὸ Διδυμότειχον τὴν οἰκῆσιν ἔχοντες.

⁹⁰ Kinnamos, p. 260 ll. 22-23.

⁹¹ *MPG*, CXL, col. 236D; Kinnamos, p. 292 l. 15.

⁹² Niketas Choniates, p. 593 (*CSHB*); p. 451 l. 71 (*CFHB*).

⁹³ *Actes de Xéropotamou*, ed. J. Bompaire (Archives de l'Athos, III [Paris, 1964]), no. 8, pp. 67-71; F. Dölger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges* (Munich, 1948), no. 33, pp. 90-93. See also *Actes de Zographou*, ed. W. Regel, E. Kurtz, B. Korablev, *Vizantijskij Vremennik*, XIII, Supplement (1907), nos. VI, VII, pp. 16-18, 19-24.

the 12th century and that he also held the rank of *sebastokrator*.⁹⁴ This is questionable. There are, however, grounds for believing that one branch of the family had by then settled in the district of Servia in northern Thessaly.

By the time of the Fourth Crusade therefore the Petraliphas family, the descendants of Peter of Alifa, were thoroughly hellenised and integrated into Byzantine society, landowners in Thrace and Thessaly, and living on equal terms with other ruling families of less 'barbarous' origin. After the Latin conquest their loyalties were divided between Nicaea and Epiros. One Andronikos Komnenos Doukas Petraliphas is mentioned in 1227 as an official in a Serbian document in the Monastery of Chilandari.⁹⁵ Another John Petraliphas became Grand Chartoularios at Nicaea, and about 1242 he was made commander of Tzouroulon, a key fortress in Thrace, doubtless because of his family's connexions with that area.⁹⁶ Other members of the family remained in Greece, in Servia, which was captured by Theodore Komnenos Doukas of Epiros in 1223 or earlier.⁹⁷ It may have been there that Theodore met his wife, Maria Petraliphina, who was eventually to become his Empress in Thessalonica. Maria in fact preferred to be styled Maria Doukaina or Komnene, which was her right by marriage, though she may also have been entitled to one or both names from her parents. She was a sister of the John Petraliphas in Nicaea.⁹⁸

John had three daughters and several sons, of whom one, Theodore, married the daughter of Demetrios Tornikes, Grand

⁹⁴ The source is the monk Job (Iasites). See below, note 103. Neither Nikephoros nor John Petraliphas is mentioned by B. Ferjančič, 'Sebastokratori u vizantiji - Les sébastokratores à Byzance', *Zbornik Radova Vizantološkog Instituta*, XI (1968), pp. 141-192.

⁹⁵ A. Solovjev, 'Un inventaire de documents byzantins de Chilandar, *Annales de l'Institut Kondakov (Seminarium Kondakovianum)*, X (Mélanges A. A. Vasiliev: 1938), Suppléments, 2, pp. 46-47. Cf. Polemis, *The Doukai*, no. 161, p. 166.

⁹⁶ Akropolites, ed. Heisenberg, I, pp. 58-59, 66 l. 22. Cf. Angold, *op. cit.*, pp. 183, 190.

⁹⁷ For the date of the capture of Servia, see Nicol, *Despotate of Epiros*, p. 59.

⁹⁸ Akropolites, I, p. 39. Cf. Polemis, *op. cit.*, no. 160, p. 165.

Logothete of Theodore I Laskaris at Nicaea.⁹⁹ In the struggle for power between Nicaea and Epiros in the 1250s he seems to have changed sides more than once. He was killed in 1259.¹⁰⁰ Of his three sisters, Maria married one Sphrantzes, perhaps Francesco, a son of Maio Orsini, Count of Cephalonia, and became known as Maria Sphrantzaina.¹⁰¹ Another became the second wife of Alexios Slav, the Bulgarian Despot of Melnik.¹⁰² The third sister, and the most distinguished member of the whole family, was Theodora Petraliphina, still known and revered as Saint Theodora of Arta. She became the wife of Michael II Doukas of Epiros, who first met her at Servia in Thessaly where she was living under the guardianship of her brothers. Her biographer, the monk Job Iasites, gives no hint of his heroine's Latin ancestry.¹⁰³ But her memory lives on. The Monastery of Kato Panagia in Arta bears an inscription commemorating the repentance of her husband for his ill-treatment of her; and the chapel of St. Theodora in the city contains her tomb, adorned with a sculptured portrait of herself and her eldest son Nikephoros.¹⁰⁴

Theodora Petraliphina carried integration to the point of canonisation. She lived the last years of her life as an Orthodox nun.

⁹⁹ Akropolites, I, pp. 39, 90.

¹⁰⁰ Nicol, op. cit., pp. 67, 151-152, 165, 176, 215; Angold, op. cit., pp. 25, 286.

¹⁰¹ Akropolites, I, p. 140. Cf. Nicol, op. cit., p. 216 n. 8. For Marias's later career (she was a widow by 1257) see P. J. Alexander, 'A chrysobull of the Emperor Andronicus II Palaeologus in favor of the See of Kanina in Albania', *Byzantion*, XV (1940/1), pp. 198-201.

¹⁰² Akropolites, I, p. 39 11. 12-13.

¹⁰³ There are three editions of the *Life of St. Theodora of Arta* by the monk Job: A. Mustoxidis, *Hellenomnemon* (1843), pp. 42-47; MPG, CXXVII, cols. 903-908; J. A. Buchon, *Nouvelles Recherches sur la Principauté française de Morée*, II (Paris, 1843), pp. 401-406. On the *Life* and its probable author, the 13th-century monk Job Meles (Melias) Iasites, see especially L. Vranousis, *Χρονικά της μεσαιωνικής και τουροκρατουμένης Ἠπείρου* (Ioannina, 1962), pp. 47-54.

¹⁰⁴ A. K. Orlandos, *Βυζαντινὰ Μνημεῖα τῆς Ἀρτης*, II (Athens 1937), pp. 70-87 (Kato Panagia: inscription on pp. 86-87); pp. 88-104 (church of St. Theodora); pp. 105-115 (tomb of St. Theodora) See also idem, *Τὸ τέμπλον τῆς Ἁγίας Θεοδώρας Ἀρτης, Ἐπετηρὶς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν*, XXXIX-XL (1972-73), pp. 476-492.

The only inscription recording her name, on the tomb of her sons in the Blachernai church near Arta, describes her as the *basilissa* Doukaina Theodora.¹⁰⁵ Her sons seem never to have used the name Petraliphas, preferring to emphasise their ancestral links with the family of Doukas. Among the fragments of relief sculpture in the Blachernai church is one depicting a young beardless warrior, sword in hand and wearing a coat of mail. Orlandos has suggested that this could well be a portrait of the Petraliphas mentioned in one of the inscriptions in the church; and it may not be fanciful to detect in the portrait a face and hairstyle more characteristic of a Latin than of a Byzantine.¹⁰⁶

The Petraliphas family do not appear to have proliferated after the middle of the 13th century like the Raouls. Nor did they produce any more persons of great distinction and influence. A few are recorded in the sources, mainly women, such as Euphrosyne Petraliphina, a nun in 1329,¹⁰⁷ or the Petraliphina who was accused of adultery with the Bishop of Philadelphia about 1300.¹⁰⁸ It seems likely that the name of Petraliphas was dropped or left out of account by the later descendants of Peter of Alifa who had equipped themselves with such glorious names as Komnenos and Doukas. It did not, however, completely disappear like the name of Rogerios. Two of the heroes of the 15th-century Song of Belisarios were the brothers 'Alexis and Petroliphas'.¹⁰⁹ But they were not among the élite of *archontes* who stood close to the Emperor — the *eugeneis*, the families of 'golden ancestry'. The poet's lists of these great families reveals which were the names that counted in the last years of the Empire. They include those of Asan, Kantakouzenos, Doukas, Palaiologos and others. But of all the families that originated from a Greco-Latin symbiosis and integration only that of Raoul or Rallis kept its name and influence to the end.

¹⁰⁵ Orlandos, *op. cit.*, II (1937), p. 44 l. 11.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 41, and plate 40 (p. 42).

¹⁰⁷ *MM*, I, pp. 150-151, 155-156.

¹⁰⁸ *MM*, I, pp. 168-171.

¹⁰⁹ W. Wagner, *Medieval Greek Texts*, I (London, 1870), p. 125 ll. 326, 337, 356.

¹¹⁰ *Ibid.*, pp. 128 l. 446-129 l. 450.

L'EMIGRATION ITALIENNE VERS LA MEDITERRANEE ORIENTALE (2ème moitié du XIIIème siècle)

P. RACINE / METZ

Alors que notre documentation sur la vie interne des colonies marchandes italiennes de Méditerranée orientale reste fort sommaire jusqu'au milieu du XIIIème siècle, faute d'actes notariaux rédigés sur place, après 1250 la présence à Péra, Caffa, Lajazzo, voire Famagouste, sans compter la Crète, d'un certain nombre de notaires, tel Lamberto de Sambuceto à Caffa, nous font pénétrer au coeur même des préoccupations quotidiennes des Italiens émigrés et établis dans ces colonies.¹ L'image qu'ils nous en donnent permet

¹ Les principales éditions d'actes notariaux sont les suivantes:

— pour Gênes:

DE SIMONI (C.): *Actes passés en 1271, 1274, 1279 à L'Aïas et à Beyrouth par devant des notaires génois*, dans *Archives de l'Orient latin*, Paris 1881, t. I, p. 434-534.

Idem: *Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire Lamberto di Sambuceto*, dans *Archives de l'Orient latin*, Paris, 1884, t. 11, p. 3-120 et *Revue de l'Orient latin*, Paris 1893 et 1894, t. I, p. 57-139, 275-312, 321-352, et T. 11, p. 1-59.

BRATIANU (G.I.): *Actes des notaires génois de Péra et Caffa de la fin du XIIIème siècle (1281-1290)*, t. II des *Etudes et Recherches de l'Académie roumaine*, Bucarest, 1928.

BALARD (M.): *Gênes et l'Ostre Mer. 1 - Les Actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto, 1282-1290*, Paris - La Haye, 1973.

Nous citerons les actes de Caffa à partir de cette dernière édition; le lecteur pourra retrouver les actes édités par BRATIANU en se servant des références de cette édition.

— pour Venise:

Imbreviature di Pietro Scarda, notaio in Candia (1271) publié par les soins de A. LOMBARDO, Turin, 1941.

Benvenuto de Brixano, notaio in Candia (1301-1302), actes publiés par les soins de R. MOROZZO DELLA ROCCA, dans *Fonti per la storia di Venezia*, Venise, 1950.

de reconstituer *grosso modo* l'ambiance qui régnait en des agglomérations où la mère patrie restait vivante en l'esprit de ceux qui espéraient sans doute y retourner un jour. De cette émigration, nous voudrions tenter de retrouver la composition qualitative, à défaut de pouvoir évidemment en dresser un état statistique, et rechercher surtout les motifs qui ont pu pousser tant de colons à s'expatrier pour gagner des cieux où ils n'ont pu manquer d'être souvent fort dépayés.

Nous ne nous arrêterons pas sur la grande expansion commerciale italienne en Méditerranée orientale au cours de la deuxième moitié du XIII^e siècle. Le phénomène est maintenant trop bien connu.² Rappelons simplement qu'il a soutenu la constitution des comptoirs vénitien et génois, et qu'il est lié à la pénétration du continent asiatique par les hommes d'affaires italiens. Les bases génoises de Péra et Caffa, le port arménien de Lajazzo sont les points de départ d'où s'ébranlent les marchands italiens qui veulent gagner Tabriz ou les étapes qui mènent à Pékin. Dès le XII^e siècle, les marchands italiens avaient profité de l'installation des Etats francs en Orient pour se faire concéder dans les principaux ports Syriens des quartiers où ils obtiennent des privilèges considérables. Dirigés par des bailes ou des consuls, ils jouissent d'un statut par lequel ils étaient passibles des lois et coutumes de leur cité d'origine. Des ces colonies, nous ne connaissons guère que les aspects juridiques ou événementiels,³ et nous ne pouvons pas en décrire avec précision la composition ethnique et sociale. Cependant, il semble que les ports syriens n'ont appelé qu'un nombre

Leonardo Marcello, notaio in Candia (1278-1281), actes publiés par les soins de M. CHIAUDANO et LOMBARDO, dans *Fonti per la storia di Venezia*, Venise, 1960.

D'autres manuscrits de notaires vénitiens ayant exercé en Crète attendent d'être publiés.

² Voir l'exposé de R.S. LOPEZ dans le T.11, chapitre 5 de la *Cambridge Economic History*, Cambridge, 1952.

³ L'étude des colonies italiennes reste à faire malgré les études de:
— LOPEZ (R.S.): *Storia delle colonie genovesi nel Mediterraneo*, Bologne, 1938.
— CESSI (R.): *Le colonie medioevali italiane in Oriente. parte I. La conquista*, Bologne, 1942.

limité d'Italiens; les commerçants et leurs dépendants en étaient vraisemblablement l'élément principal.⁴ Beaucoup d'ailleurs n'étaient fixés là que de manière temporaire. Il n'est pas possible de parler à leur sujet d'une colonisation de peuplement.

Au cours du XIII^e siècle, les conceptions de la colonisation italienne évoluent. Déjà, les Vénitiens organisent une colonie de peuplement à travers leur effort pour développer l'économie agricole crétoise. Des colons vénitiens ont été fixés sur des lots de culture, et des tentatives de colonisation par grands domaines, possédés par des aristocrates vénitiens, ont été entreprises. Là aussi, comme pour tout ce qui regarde l'expansion commerciale vénitienne, nous sommes largement aidés par les travaux de F. THIRIET⁵ et S. BORSARI.⁶ Ce n'est pas ce domaine qui retiendra notre attention.⁷ Le visage de Péra et Caffa nous a paru beaucoup plus digne d'attention, par les mentions très diverses de personnages, dont les origines géographiques, les professions sont mentionnées par les notaires. Certes, ils se contentent souvent de donner un nom, suivi d'une profession, sans que puisse être repéré le lieu d'origine du personnage cité. Le nom, chrétien, peut laisser penser qu'il s'agit d'un Occidental émigré. Assurément les Italiens forment l'écrasante majorité des personnes présentes dans les actes notari-

⁴ RICHARD (J.): *Colonies marchandes privilégiées et marché seigneurial. La fonde d'Acre et ses droiture*, dans *Le Moyen Age*, LIX, 1953, p. 325-340.

⁵ THIRIET (F.): *La Romanie vénitienne. Le développement et l'exploitation du domaine colonail vénitien (XII-XV^e siècle)*, Paris, 1959; 2^e édition 1975.

⁶ BORSARI (S.): *Il dominio veneziano a Creta nel XIII secolo*, Bologne, 1963. Idem: *Studi sulle colonie veneziane in Romania nel XIII secolo*, Bologne, 1966.

⁷ Sur les problèmes de la colonisation vénitienne en Crète, outre les ouvrages mentionnés ci-dessus, nous renvoyons à:

THIRIET (F.): *La condition paysanne et les problèmes de l'exploitation rurale en Romanie gréco-vénitienne*, dans *Studi veneziani*, IX, 1967, p. 35-70, avec de nombreux exemples empruntés à la Crète.

Idem: *Villes et campagnes en Crète vénitienne aux XIV-XV^e siècles*, dans *Actes du II^e Congrès international des Etudes du Sud Est européen*, Athènes, 1972, où l'on trouvera la présentation de travaux effectués sous la direction de l'auteur.

aux de Péra et Caffa,⁸ Il est certain que les nombreux Petrus, Jacobus ou Ansaldus, dont les noms reviennent si souvent sous la plume des notaires, sont venus d'Italie et probablement de Gênes.

La lecture des actes notariaux de Péra et Caffa donne à penser que les Italiens émigrés vers ces colonies sont en grande majorité des commerçants. Les noms des plus grandes familles génoises apparaissent ainsi, de Nigro, Zaccaria, Larcario par exemple. C'est la continuation d'un mouvement déjà largement amorcé au XII^{ème} siècle. Avec ces familles génoises, des gens originaires d'autres villes suivent en quelque sorte le pavillon génois, tel le banquier Giovanni Spagnolo de Grémone. Etabli à Péra, il achète le 10 septembre 1281 pour 28 hyperpères un esclave à Rainerio de Rezio et son épouse.⁹ Il participe à des commendes et divers actes commerciaux entre juillet et octobre 1281,¹⁰ et donne procuration générale à deux autres marchands le 6 Octobre.¹¹ Il est fréquemment cité comme témoin.¹² Il est l'image même des hommes d'affaires venus chercher fortune dans le commerce de Romanie; cependant, nous ne le considérerons pas comme un véritable colon, émigré et établi à jamais dans les terres de Méditerranée orientale. Désigné nommément par le notaire comme "bancherius", il symbolise la vague de ceux qui sont attirés par le profits alléchants du commerce oriental.

A côté de Giovanni Spagnolo et de ses semblables figure tout un ensemble de gens dont le notaire fournit la profession. Les métiers de l'alimentation sont par exemple représentés par des boulan-

⁸ Des catalans fréquentent le port de Caffa, tel Bartholomeus de Lovel, patron d'une nave qui le 7 aout 1289 verse 15 hyperpères 15 carts à un certain Jacobus de Trapani, engagé comme marin jusqu'à Messine: BALARD (M.: *Actes de Caffa ...* n° 333, p. 130.

⁹ BRATIANU (G.I.): *Actes de Péra et Caffa ...* n° CCXX, p. 150.

¹⁰ Ibidem: le 24 juillet 1281, il engage 150 hyperpères de Cherardo de Ferro: n° LXV, p. 114; le 7 octobre 1281, il règle le profit d'un commende à Guglielmo de Lando: n° CXXV, p. 165.

¹¹ Ibidem: n° 162, p. 324.

¹² Ibidem: n° 55, p. 309 et n° 154, p. 322.

gers,¹³ des bouchers,¹⁴ voire des marchands de vin.¹⁵ Puis, viennent les métiers du textile, des tondeurs de drap,¹⁶ des tisserands de coton,¹⁷ des tailleurs,¹⁸ de loin le groupe le plus nombreux, enfin les métiers du cuir et des peaux et les fabricants de chaussures. Ces gens sont-ils établis pour la plupart sans grand espoir de retour? Rien n'est moins sûr, car ils participent largement aux opérations commerciales qui se déroulent notamment à Caffa. Certes, leur engagement financier s'élève à des sommes relativement modestes, comme le montre l'exemple du boulanger Oberto de Borgo San Donnino. Si l'on peut considérer sa quittance de 9000 aspres comménats en date du 25 mai 1289 pour le millet qui lui a été vendu par un certain Johannes comme relevant de l'exercice de son métier,¹⁹ en revanche, il remet le 4 juin 1289 à Antonio de Vedereto une somme de 1000 aspres comménats pour un change à Trébizonde²⁰ et le 5 juin il charge un patron de taride, Nicola de Porta, de s'occuper de ses affaires en cette même ville;²¹ ce sont là deux opérations qui le montrent profondément engagé dans le trafic commercial. Il est vraisemblablement fixé à Caffa pour l'exercice de son métier, mais il voyage pour affaires, car il charge le 8 août 1289 Raynerio de Rezio et son fils Symon de l'ensemble de ses affaires, qui débordent vraisemblablement le cadre du port de

¹³ Voir la liste donnée dans l'Index par M. BALARD: *Actes de Caffa*, p. 396.

¹⁴ Ibidem: p. 396.

¹⁵ Exemple du "tabernarius" Thomas d'Ancône, qui trafique du vin grec: BALARD (M.): *Actes de Caffa* ... n° 293, p. 122 et n° 686, p. 263.

¹⁶ Ibidem: Raimundus, *acimator*: n° 414, p. 165 et Rollandus *acimator*, *haditato de Symesso* (Sinisso), n° 709, p. 307.

¹⁷ Ibidem: n° 758, p. 302.

¹⁸ Voir la liste des actes dans l'Index de M. BALARD: *Actes de Caffa*.... p. 414.

¹⁹ Ibidem: n° 87, p. 85.

²⁰ Ibidem: n° 117, p. 89.

²¹ Ibidem: n° 121, p. 90.

Caffa.²² Or ce Raynerio de Rezio est déjà mentionné le 19 août 1281 à Péra, lui aussi comme boulanger, alors qu'il vend une maison.²³ Le 3 septembre 1281, à Péra, il a donné procuration générale à son gendre Rosso et sa femme Giovanna.²⁴ Quitte-t-il alors Péra pour Caffa où on le retrouve en 1289? L'image de ces deux boulangers nous fournit l'exemple de deux artisans attirés par les affaires et s'efforçant de concilier sans doute l'exercice de leur profession et celui du trafic commercial.

Ces artisans sont bien implantés et disposent la plupart du temps de leurs maisons, qu'on les voit à l'occasion acquérir.²⁵ Ils ont leur famille,²⁶ leurs serviteurs.²⁷ Ils se marient, parfois avec des indigènes²⁸ ou des esclaves affranchies.²⁹ Ils font donc souche dans le pays, à la différence des grands marchands qui délèguent leurs fils ou s'expatrient seulement quelques années, laissant sur place en Italie leur famille.³⁰ L'on peut penser qu'Oberto de Borgo San Donnino ou Raynerio de Rezio sont à la recherche de la fortune qui leur permettrait de revenir en Italie, dans leur propre pays, pour

²² *Ibidem*: n° 311, p. 126.

²³ BRATIANU (G.I.): *Actes de Péra et Caffa* ... n° LXXXV, p. 127.

²⁴ *Ibidem*: n° 132, p. 139.

²⁵ *Ibidem*: n° CXLIX, p. 168: le 9 octobre 1281, Rolando d'Acherio vend aux tondeurs de drap Raynaldo et Ugone une maison à Péra, qu'il avait achetée au tailleur Giovanni de Domo le 7 du même mois.

²⁶ Beaucoup d'artisans paraissent dans les actes de Péra et Caffa en compagnie de leur épouse. Des testaments mentionnent les enfants du testateur, cas de Georgio de Gavio le 7 août 1290: BALARD (M.): *Acte de Caffa* ... n° 882, p. 365.

²⁷ Tous les testaments mentionnent l'affranchissement d'esclaves; nombreux achats d'esclaves soit à Péra, soit à Caffa.

²⁸ Le 14 novembre 1289, dans un acte instrumenté à Solgat, Ugolino de Plaisance reconnaît avoir reçu la dot de sa femme Franceschina, d'origine russe: BALARD (M.): *Actes de Caffa* ... n° 265, p. 149.

²⁹ Le 19 juillet 1289, Petrus de Rezo, fils de Bonaventura de Rezo reconnaît avoir reçu du notaire Augustinus de S. Matheo la dot de Margarita, servante du notaire, future épouse de Petrus: BALARD (M.): *Actes de Caffa* ... n° 284, p. 121.

³⁰ Ce qui était vrai de Venise l'était aussi de Gênes: voir à ce sujet les belles pages de Y. RENOARD dans *La civiltà veneziana del Duecento*, Florence, 1956.

profiter de la considération acquise dans les affaires. Le cas de gens qui sont appelés “habitor de Caffa” est significatif d’une installation vraisemblablement définitive. Un fileur, nommé Symon, nous en offre une image particulièrement nette. Le 18 mai 1290, il verse 845 aspres baricats à un certain Andrea de S. Thoma, au nom d’un certain Andreas Margonus, en paiement de marchandises.³¹ Le 17 juin 1290, il engage pour une durée de trois mois un fileur nommé Nicolaus, à qui il fournira le vivre et le couvert et une rétribution de 8 hyperpères d’or.³² Le texte du contrat d’embauche rappelle fidèlement par son protocole diplomatique les nombreux contrats que l’on relève à la même époque dans les villes italiennes. Témoin à un acte du 11 juillet 1290, il est alors qualifié de génois,³³ alors que le 17 juin le notaire employait l’expression “habitor de Caffa”.³⁴ Ce Symon, voué aux travaux artisanaux, est-il le même que celui possédant une maison à Péra, près de laquelle le 17 juillet 1290 Symona de Magadalena, veuve de Johannes de Strupa, vend à Botrico de Nigro une autre maison pour 40 hyperpères d’or?³⁵ A ce même acte du 17 juillet 1290 figure comme témoin un certain Pietro, boucher de son état, qualifié lui aussi d’“habitor de Caffa”.³⁶ Il semble donc, à Péra comme à Caffa, que des artisans se soient fixés, y exercent leur métier sans espoir de retour vers la mère patrie. La vente du 17 juillet 1290 suggère que s’est organisé à Péra un quartier propre à ces artisans avec son église,³⁶ l’église Saint Michel où ils demandent à être enterrés lorsqu’ils rédigent leur testament.³⁷

³¹ BALARD (M.): *Actes de Caffa*: n° 532, p. 196

³² *Ibidem*: n° 656, p. 248.

³³ *Ibidem*: n° 730, p. 286.

³⁴ Cf. note 32.

³⁵ *Ibidem*: n° 763, p. 304.

³⁶ A Péra, l’acte précédent donne comme voisins de la maison cédée à Botrico de Nigro un fabricant de chausses et le fileur Symon, à côté d’un Grec. Le quartier génois de Péra évoque d’ailleurs toujours des maisons sises en terre grecque.

³⁷ Les gens qui rédigent leur testament à Péra demandent à être enterrés à l’église St Michel, ceux de Caffa à l’église franciscaine; à Lajazzo, c’est l’église S. Lorenzo qui est le point de ralliement des Génois émigrés.

Bien des Italiens émigrés remplissent d'humbles fonctions, que l'on voit apparaître dans les souscriptions de témoins. Un Rubaldus de Val de Tario et un Jacobus de Lucca sont cités à Péra comme "serviens potestatis Janue",³⁸ d'autres jouent le rôle de "placeries comunis"³⁹ c'est à dire greffier, sans que d'ailleurs soit donné leur lieu d'origine, à la différence des deux personnages précédents. S'agit-il de personnages qui se contentaient d'accompagner le podestat venu de Gênes? Il ne le semble pas. En effet certains détiennent des biens à Péra ou Caffa, ce qui laisse supposer qu'il s'agit bien d'hommes venus s'établir en Orient, qui ont trouvé là un emploi au service de la Commune. Jacobus Lucensis, "serviens Domini Jacobi Squarziafici potestatis Januensium in Imperium Romanie" loue à Maffeo de Caffa et son épouse Cristine une maison à Péra, pour un loyer annuel de 12 perpères:⁴⁰ il était donc bien implanté à Péra. En fait, ces serviteurs de la Commune et du podestat représentent une strate sociale de menus employés, au sein de laquelle il faut faire entrer les interprètes.⁴¹ Il s'agit là de gens qui sont fixés et n'ont guère espoir de retour. Bien implantés, connaissant souvent bien le monde indigène dont ils ont appris la langue, ils sont devenus les auxiliaires indispensables de la vie administrative et commerciale de la colonie.

L'origine géographique des émigrés est fort diverse. Les Génois et les Ligures dominent de très loin. Laissons de côté, de nouveau, les grands marchands, pour nous intéresser aux couches sociales plus humbles. Beaucoup de ces Ligures sont cités par les notaires sans qu'il soit fait allusion à leur profession. Qu'ils viennent de Pegli, de Sestri Levante ou Sestri Ponente, de Varazze, de Noli, voire de San Remo, la plupart sont engagés dans des affaires

³⁸ Pour Jacobus de Lucca, voir les actes de BRATIANU (G.I.): *Actes de Péra et Caffa* .. n° XLIV, p. 100, n° L p. 105, n° CXVIII, p. 149; n° CXXXVIII, p. 162.

Pour Rubaldus de Val de Tario, Ibidem: n° LXVI, p. 115, n° LXXII, p. 119, n° CX, p. 140, et n° 133, p. 319, n° 135, p. 320.

³⁹ Nombreux exemples de "placeries" dans les *Actes de Péra* édités par G.I. BRATIANU.

⁴⁰ BRATIANU (G.I.): *Actes de Péra et Caffa* ... n° L, p. 105.

⁴¹ Nombreux exemples d'interprètes tant à Péra qu'à Caffa; voir notamment l'index de M. BLARD: *Actes de Caffa* .. p. 403.

commerciales, qui dans le cas de Caffa se déroulent en grande partie sur les rives de la Mer Noire. Le 29 avril 1289, Ughetus de Sigestro (Sestri Levante), par exemple, vend à Zarlonus Mallonus des marchandises pour une valeur de 300 aspres baricats payables dans les deux mois;⁴² le 30 avril, il vend à Romaninus de Camulio des draps pour une valeur de 102 aspres baricats;⁴³ le 2 juillet 1289, Johaninus de Ponterachia, habitant Caffa, lui prend des marchandises pour une valeur de 125 aspres baricats,⁴⁴ le terme du paiement étant fixé à deux mois. Le 19 août 1289, un certain Jacobus Mussus de Castello, au nom de Bonifacius Grillus, lui cède les 2/3 d'une taride pour 2803 aspres baricats;⁴⁵ le 26 octobre c'est Nicolaus de Ceba qui lui abandonne l'autre tiers de la taride pour 1400 aspres baricats.⁴⁶ Le 28 juillet 1290, il rachète à Janinus de Curia un tiers d'un autre bateau pour 4000 aspres baricats.⁴⁷ Ainsi le voit-on posséder ses propres bateaux, de faible tonnage, pour redistribuer le long de la Mer Noire les marchandises importées de Gênes et aller chercher blé, vin, sel ou bois. Importateur de produits occidentaux, il les vend à ceux qui lui en font la demande pour les réexporter. Ughetus de Sigestro est dit de Gênes,⁴⁸ mais aussi habitant de Caffa⁴⁹ et même "burgensis de Caffa".⁵⁰ Il s'agit là d'un homme dont la famille, originaire d'une localité ligure, s'était fixée à Caffa, où il jouit du droit de bourgeoisie, en tant que génois d'origine.

A côté des Ligures, lancés dans les affaires, type Ughetus de Sigestro, sont arrivés à Caffa des artisans génois, ou originaires de

⁴² BALARD (M.): Actes de Caffa ... n° 11, p. 69.

⁴³ *Obidem*: n° 20, p. 71.

⁴⁴ *Obidem*: n° 249, p. 114.

⁴⁵ *Ibidem*: n° 346, p. 132.

⁴⁶ *Ibidem*: n° 365, p. 138.

⁴⁷ *Ibidem*: n° 806, p. 326.

⁴⁸ *Ibidem*: n° 245, p. 113.

⁴⁹ *Ibidem*: n° 137, p. 93.

⁵⁰ *Ibidem*: n° 598, p. 218.

localités ligures: tailleurs, corroyeurs, travailleurs des métiers textiles. Certains sont engagés dans les affaires commerciales, comme Jacobus de Runcho, qui reçoit de 3 janvier 1289 à Caffa du notaire Obertus de Bartholomeo une commende de 1500 aspres baricats qu'il doit aller négocier en Romanie, et dont il rendra compte à Caffa, opération accomplie le 19 août de la même année.⁵² Sans doute se rend-il à Péra, si l'on peut assimiler un corroyeur Jacobus, cité dans un acte du 30 avril, à ce Jacobus de Runcho.⁵³ Jacobus continue-t-il d'exercer son métier du cuir? Aucun document ne permet de l'établir, à la différence d'un autre travailleur du textile, le fileur Symon, que nous avons vu engager un compagnon.⁵⁴ L'argent vient d'ailleurs s'investir dans les métiers du textile. Le 29 mai 1290, Castellus de Amicis, qui agit au nom d'Angelletus d'Ancône, alors prisonnier à Alep, place 5000 aspres baricats en commende près du tailleur Paganus de Monelia, qui s'engage à les faire fructifier dans l'exercice de son métier; Paganus est installé à Caffa, et l'acte est rédigé dans la maison où il réside.⁵⁵ De même paraissent de nombreux pelletiers dans les documents de Caffa, tous originaires de localités ligures eux aussi engagés dans les affaires.⁵⁶ Les métiers des peaux et du cuir étaient pratiqués à Caffa dans des conditions favorables, étant donné l'abondance des animaux concernés dans l'arrière pays. L'activité de Pietro de Bobbio en témoigne. Ce personnage achète à plusieurs reprises des cuirs de boeuf, notamment à des Arméniens.⁵⁷ Là encore,

⁵¹ *Ibidem*: n° 15, p. 69.

⁵² *Ibidem*: n° 15, p. 69, note marginale portée par le notaire.

⁵³ *Ibidem*: n° 24, p. 71.

⁵⁴ Cf. note 32.

⁵⁵ BALARD (M.) *Actes de Caffa* ... n° 578, p. 207.

⁵⁶ *Ibidem*: Index, p. 408 (pelletiers).

⁵⁷ *Ibidem*: n° 372, p. 142: le 2 novembre 1289, Gandolfo de Aylano reconnaît avoir reçu de Pietro de Bobbio une certaine somme en aspres baricats et s'engage à lui livrer avant la fin mai 1290 4 cantares de cuir de boeuf.

n° 756, p. 301: Quatre Arméniens: Xaser, Carici, Maria épouse de Corici et Jacopo Fregulus s'engagent à livrer à Pietro 15 cantares de cuir dans un délai d'un an.

n° 773, p. 309: même contrat avec l'Arménien Tarxcoca.

l'itinéraire du "colon" se dessine à travers les qualificatifs du notaire. Il est dit de Bobbio, mais aussi de Gênes,⁵⁸ ce qui signifie que sa famille était originaire de Bobbio, mais qu'elle était venue s'établir à Gênes. Pietro était résident génois depuis un temps suffisamment long pour qu'on puisse le considérer comme un habitant à part entière du port ligure. Les métiers du textile rencontraient de plus grandes difficultés pour leur épanouissement, si l'on met à part la production de tissus communs pour la consommation locale. Les artisans des métiers textiles n'en tiennent pas moins une place importante dans la vie des colonies de Péra et Caffa.⁵⁹

Avec Gênes et les localités ligures sont représentées les zones voisines de Gênes: Val Trebbia,⁶⁰ Val Taro,⁶¹ ou Lunigiana avec Pontremoli.⁶² Les villes lombardes sont surtout illustrées par des boulangers,⁶³ et il en va de même des gens du contado, tel Oberto de Borgo San Donnino déjà cité,⁶⁴ ou Pietro de Carpeneto.⁶⁵ En

⁵⁸ *Ibidem*: n° 773, p. 309.

⁵⁹ Les Génois ne semblent pas avoir tenté de développer une production textile outre-mer en état de concurrencer la production occidentale.

⁶⁰ Il s'agit ici de gens originaires de Bobbio. Rappelons que depuis le milieu du XII^e siècle la Commune de Plaisance s'est efforcée de nouer des relations étroites avec le port de Gênes grâce à la route qui unit les deux villes par le Val Trebbia: cf VACCARI (P.): *Da Venezia a Genova. Un capitolo di storia delle relazioni commerciali dell'alto Medioevo*, dans *Studi in onore di Gino LUZZATTO*, 4 vol. Milan, 1950, t. I p. 86-95.

RACINE (P.): *Le relazioni tra Piacenza e Bobbio nei secoli XII e XIII*, dans *Archivio storico per le province parmensi, 4a serie, vol. XXVIII, 1976, p. 185. 196.*

⁶¹ Voir les personnages originaires du Val Taro, cités par M. BALARD: *Actes de Caffa...* Index, p. 415.

⁶² Voir les personnages originaires de Pontremoli dans l'Index de M. BALARD.: *Actes de Caffa...* p. 409.

⁶³ Le principal de ces personnages est un certain Armannus, témoin à Caffa s'actes de commende en date du 5 août 1290: BALARD (M.): *Actes de Caffa ...* n° 867, 868, 869, 870, p. 357-359.

⁶⁴ Cf. notes 19, 20 et 21.

⁶⁵ BALARD (M.) *Actes de Caffa ...* n° 711, p. 276.

revanche, aucun n'apparaît comme trafiquant, mais il faut tenir compte que nous avons là seulement un nombre réduit d'actes. Au XIV^{ème} siècle, des hommes d'affaires de Plaisance viendront de Péra et Caffa raouner dans la Mer Noire et vers l'Asie.⁶⁶ Les Milanais,⁶⁷ les gens de Parme,⁶⁸ Crémone⁶⁹ sont présents sur ces lieux de trafic, et nous ne saurions sous estimer l'activité des gens d'Ancône,⁷⁰ qui gagnent à l'occasion les pays musulmans où ils rencontrent des difficultés pour leur pénétration, tel cet Angelletus d'Ancône, que Castellus de Amicis, le 29 mai 1290, en accord avec Babillanus de Mari, doit racheter des prisons sarrasines à Alep.⁷¹ Castellus continue, comme nous l'avons vu antérieurement, à faire fructifier les capitaux d'Angelletus.⁷²

L'évocation des lieux d'origine géographique nous mène à reconstituer un ensemble fort cosmopolite, qui ne va pas sans rappeler la composition même du milieu génois d'origine. Depuis le début du XIII^{ème} siècle, le port ligure a vu affluer des gens accourus des localités voisines, attirés par l'appât du gain à travers le placement de sommes modestes dans des commendes maritimes.⁷³ La lecture des notaires génois est à cet égard révélatrice, dès la fin du XII^{ème} siècle. A cette première vague d'immigration

⁶⁶ PISTARINO (G.): compte rendu de P. RACINE: *Marchands placontins à L'Aïas à la fin du XIII^{ème} siècle*, dans *Studi Medievali*, XV, 1974, p. 565-568.

⁶⁷ Les Milanais sont peu nombreux; les deux noms les plus souvent cités dans les Actes de Caffa sont ceux de Martinus et Petrus, qui sont deux hommes d'affaires.

⁶⁸ Voir les noms des principaux représentants dans l'Index de M. BALARD: *Actes de Caffa* ... p. 408.

⁶⁹ *Ibiem*: p. 400.

⁷⁰ A côté du "tabernarius" Thomas de Ancône (cf note 15) apparaissent divers trafiquants (cf M. BALARD: *Actes de Caffa* p. 393.

⁷¹ BALARD (M.): *Actes de Caffa* ... n° 583, p. 209.

⁷² Cf. note 55.

⁷³ Sur les opérations de commende à Gênes, voir BACH (E.): *La cité de Gênes au XII^{ème} siècle*, Copenhague, 1955.

Consulter surtout les registres de notaires de la fin du XII^{ème} siècle déjà publiés (G. SCRIBA, OBERTO MERCATO, GIOVANNI DI GUIBERTO, LANFRANCO).

urbaine s'est jointe à partir de 1230 une autre vague, dont la composition est cette fois très différente. De Bobbio, des villes lombardes et émiliennes, de la Lunigiana (Pontremoli, Sarzana) sont accourus des artisans qui participent à ce que l'on peut appeler l'industrialisation du port génois.⁷⁴ C'est vers 1230 que se développe l'industrie textile génoise, pour la fabrication des draps lombards, qui appelle alors une main d'oeuvre venue de Milan, Bergame, Monza, Côme. Une production de futaines est rendue possible avec l'arrivée de travailleurs venus de Plaisance, Crémone, Pavie et Pontremoli. Les métiers des peaux, la fabrique de chausses recrutent une main d'oeuvre originaire de l'arrière pays lombard. Quant aux métiers de l'alimentation, nombreux sont ceux qui viennent de Plaisance et de son contado pour exercer la profession de boulangers ou celle de "tabernarius", aubergiste et marchand de vins, ou celle de "formagiarius", marchand de fromage mais aussi de viande et poisson séchés.⁷⁵

Des milieux de Péra et Caffa à ceux de Gênes, la différence n'apparaît donc pas telle que les colonies puissent imposer un visage bien différent de celui de la métropole. Il est vrai que Caffa pourra être considéré comme "Januensis civitas in Extremo Europe"⁷⁶ au XV^{ème} siècle. Les colonies de Péra et Caffa, prolongement de la métropole génoise en Méditerranée orientale, sont dotées d'une administration calquée sur celle de Gênes. Certes, nous ne savons que peu de chose sur les premiers temps de Péra et Caffa;⁷⁷ il faut attendre le début du XIV^{ème} siècle pour

⁷⁴ LOPEZ (R.S.): *Studi sull' economia genovese*, Turin, 1936.

⁷⁵ Nous en avons donné de nombreux exemples dans notre thèse de 3^{ème} cycle: *Les Placentins à Gênes à la fin du XIII^{ème} siècle (v. 1270 - v. 1300)*, restée inédite jusqu'à jour.

⁷⁶ A.S.G., San Giorgio, cancelliere Gerolamo Spinola, Instrumento, 10 mars 1453, cité par G.G. MUSSO: *Il tramonto di Caffa genovese*, dans *Miscellanea di storia ligure in memoria di G. Palco*, Gênes, 1966, p. 311-339.

⁷⁷ La fondation de Caffa, sans doute dans les années qui suivent le traité de Nymphée, a donné lieu de la part des chroniqueurs byzantins et génois à des récits plus ou moins légendaires: cf N. GREGORAS, éd. de Bonn, t. II, p. 683-684; Annales Genuenses, dans *R.I.S.*, Milan, 1730, t. XVII, col. 1095.

A. GIUSTINIANI *Annali della repubblica di Genova*, Turin, 1537, IV, p. 136.

disposer d'un texte administratif valable pour la colonie de Péra.⁷⁸ Mais ce texte administratif reproduit alors fidèlement les dispositions législatives génoises, telles qu'elles ont été élaborées depuis le XII^e siècle. Les quelques dates qui parsèment les Statuts de Péra montrent que la codification, réalisée au début du XIV^e siècle s'est en fait mise en place progressivement dans la seconde moitié du XIII^e siècle.⁷⁹ Ainsi Péra et Caffa sont-ils en tant que colonies la prolongation en Méditerranée orientale de la métropole et en sont-ils la fidèle reproduction jusque dans leur composition sociale.

Dès lors s'interroger sur les motifs qui poussent les Italiens de Caffa et Péra à venir s'installer dans ces colonies revient à se demander pourquoi s'est accéléré le peuplement de la métropole au XII^e siècle. C'est alors revenir au phénomène dit de l'inurbamento.⁸⁰ Il serait certes possible d'évoquer un surpeuplement de la métropole à la fin du XIII^e siècle, poussant à l'émigration le surplus des éléments venus en ville de Ligurie ou de Lombardie. Il est vrai que s'accroît sans doute au XIII^e siècle dans les villes italiennes l'arrivée de gens du contado, appelés par le développement de la production industrielle en tout genre; c'est ce que nous a suggéré l'étude de la ville de Plaissance,⁸¹ et le cas de Plaissance semble se répéter pour des villes toscanes comme Pise⁸²

Il faut attendre l'année 1289 pour voir les Annales de Caffaro donner le premier fait historique attesté avec l'envoi de trois galères par le consul de Caffa, Paolino, Doria, au secours de Tripoli: *M. G. H.*, SS, XVIII, p. 324.

⁷⁸ PROMIS (V.): *Statuti della colonia genovese di Pera*, dans *Miscellanea di storia italiana*, XI, 1870, p. 513-780.

⁷⁹ Les dates données pour certains articles des Statuts de Pera se rapportent toutes à la deuxième moitié du XIII^e siècle: 1257, 1258, 1270, 1288 et 1292. La rédaction définitive des Statuts de Péra daterait de 1306 selon G. Caro: *Die Verfassung Genuas zur Zeit des Podestats*, Strasbourg, 1891, p. 21-24 et 81.

⁸⁰ LUZZATTO (G.): *L'inurbamento delle popolazioni rurali in Italia nei secoli XII e XIII*, dans *Studi di storia e diritto in onore di E. BESTA per il XL anno del suo insegnamento*, 4 vol. Milan, 1939, t. II, p. 185-203.

⁸¹ Voir notre thèse de Doctorat à paraître prochainement.

⁸² HERLIHY (D.): *Pisa in the early Renaissance*, Newhaven Londres, 1959.

ou Florence.⁸³ L'inurbamento, en partie incontrôlé, a pu assurément provoquer une surcharge de population dans les villes italiennes à la fin du XIII^e siècle, les institutions d'assistance sont en partie débordées et ont du mal à récupérer les laissés pour compte du développement urbain.⁸⁴

Il est cependant certain que si l'inurbamento est à son comble dans toute l'Italie septentrionale à la fin du XIII^e siècle, le phénomène est lié à la grande expansion commerciale italienne, pour Venise et surtout Gênes. Les établissements coloniaux génois en sont un aspect éclatant. Si des artisans s'expatrient, s'ils s'établissent outre-mer à Péra ou Caffa, ils s'affairent dans les divers trafics qui se nouent depuis Caffa et Péra dans la Mer Noire.⁸⁵ Ce n'est d'ailleurs pas seulement Caffa et Péra qui sont le point de ralliement de cette émigration. Un coup d'oeil sur Lajazzo montre que le port arménien n'y attire pas seulement des commerçants.⁸⁶ Certes, Lajazzo n'est pas, à la différence de Caffa et Péra, une pure colonie italienne. A côté de commerçants génois vénitiens et pisans, mais aussi placentins et florentins, des tailleurs, tondeurs de draps, pelletiers fréquentent le port arménien où sont venus

⁸³ PLESNER (J.): *L'émigration de la campagne à la ville libre de Florence*, Copenhague, 1934.

Cet ouvrage a donné lieu aux importantes réflexions méthodologiques de G. LUZZATTO, signalées à la note 80.

⁸⁴ Les problèmes d'assistance se posent avec acuité à la fin du XIII^e siècle dans toutes les villes d'Italie, malgré (et peut être aussi à cause) les très nombreuses fondations d'hôpitaux et institutions charitables.

⁸⁵ BRATIANU (G.I.): *Recherches sur le commerce génois en mer Noire*, Paris, 1929.

Idem: *La Mer Noire des origines au XV^e siècle*, Munich, 1969.

BALARD (M.): *Note sur l'activité maritime des Génois de Caffa à la fin du XIII^e siècle*, dans *Sociétés et Compagnies de commerce en Orient et dans l'Océan Indien*, (Actes du 8^e Colloque d'Histoire maritime, Beyrouth, 1966) Paris, 1970.

La publication de la thèse de ce dernier auteur sur Gênes et ses relations avec la Méditerranée orientale est imminente.

⁸⁶ Voir les actes publiés par C. DE SIMONI à la note 1.

s'établir également des aubergistes et des corroyeurs.⁸⁷ Il semble que l'on retrouve au sein des colonies marchandes italiennes établies à Lajazzo des conditions sociales qui répètent pour maintes "nations" italiennes les groupes sociaux de gens accourus à Péra et Caffa.

Si le phénomène de l'implantation italienne en Méditerranée orientale prolonge ainsi le mouvement italien de l'inurbamento, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu de colonisation organisée par le gouvernement génois. Si l'on met à part le cas vénitien en Crète, il n'y a nulle part colonie de peuplement. S'il y a départ et installation de Génois ou de gens venus de Gênes, il n'y a là qu'entreprises individuelles, où l'appât du gain semble avoir été le ressort fondamental de l'expatriation. Certes, les départs ont été facilités par le tonnage de plus en plus élevé des navires du XIII^e siècle. Une coque génoise peut désormais voyager à la fin du XIII^e siècle en emportant 800 hommes à bord.⁸⁸ L'on comprend dès lors mieux la "diaspora" génoise, de gens entreprenants, prêts à affronter tous les risques pour faire fortune loin de leur patrie.

Faut-il alors s'étonner des transformations constatées dans les colonies italiennes de Méditerranée orientale dans la deuxième moitié du XIII^e siècle? Jusqu'à la fondation de l'empire colonial vénitien au lendemain de la IV^eme Croisade, les Italiens qui s'expatriaient étaient en majorité des hommes d'affaires qui formaient des communautés, regroupées autour d'églises nationales.⁸⁹ Leurs membres étaient des hôtes transitoires qui jouissaient dans les Etats latins, comme à Constantinople, de privilèges qui leur étaient accordés par les autorités. Déjà, la fondation de l'empire colonial vénitien modifie le caractère de la colonisation italienne, en faisant passer sous autorité vénitienne des points

⁸⁷ Exemples de "tabernarius" établi à Lajazzo: Symonetus de Ancona, Nicolaus de Clavaro.

Exemple de corroyeur: magister Grimaldus.

Parmi les artisans textiles, citons le "taliator" Guilielmus Manchela, le tondeur de draps (acimator) Thedisius de Clavaro, le "sartor" Johaninus Squarzaficus.

⁸⁸ LOPEZ (R.S.): *Storia delle colonie genovesi...* p. 66.

⁸⁹ CESSI (R.): *Le colonie medioevali ...* p. 58.

capitaux du trafic commercial, où les Vénitiens entendent que leur soient soumis ceux qui viennent s'y installer. Ils ont compris l'intérêt de mieux tenir en main l'une des terres d'où ils tiraient leur ravitaillement en céréales et en vin, en organisant l'île de Crète comme une colonie de peuplement. Les structures politiques de Venise permettaient de mettre sur pied une telle entreprise, rendue impossible à Gênes par l'instabilité gouvernementale et l'esprit individualiste des hommes d'affaires.

Car Gênes dispose en cette fin du XIII^{ème} siècle d'un excédent de population certain. R. LOPEZ a pu évaluer la population de la Ligurie à 800000 habitants à la fin du XIII^{ème} siècle, chiffre qui ne sera plus jamais atteint jusqu'au XIX^{ème} siècle.⁹⁰ Cette population, cosmopolite, qui a du mal à se ravitailler sur place, offre ainsi les contingents nécessaires à une expatriation volontaire. Si nous apercevons bien les moyens maritimes qui rendent possible le départ d'un nombre important de colons, nous ne trouvons pas à proprement parler de voyages organisés pour le transport des colons. Esprit individualiste? Peut être. A coup sur, l'esprit individuel d'entreprise a joué un rôle important. Dans la mesure où les établissements coloniaux génois sont des bases commerciales, il était impensable d'y organiser et contrôler le peuplement. Il n'entre pas dans l'esprit génois de pénétrer les terres pour les conquérir et les mettre à leur service. L'entreprise vénitienne est restée d'ailleurs de faible ampleur: d'une part, les Vénitiens ne disposent pas d'un nombre de bras très important à exporter; d'autre part, le gouvernement vénitien est vite contraint de composer avec l'élément indigène.⁹¹ Il ne s'agit donc pas d'une véritable pénétration, suivie d'une prise de possession. Il est bien certain que si le contado de nombreuses villes italiennes, type Plaisance, est un réservoir de main d'œuvre pour une production industrielle en pleine expansion, la ville de Gênes, elle même, accueille une part non négligeable de l'excédent des villes et campagnes lombardes, dont elle a impérieusement besoin pour son développement industriel et commercial. Pouvait-elle retenir et absorber tout ce

⁹⁰ LOPEZ (R.S.): *Storia delle colonie genovesi* ... p. 231.

⁹¹ THIRIET (F.): *La Romanie vénitienne*... p. 123-139.

qui venait à elle? Sans doute n'est-il pas exagéré d'estimer que l'expansion commerciale était capable de permettre à la ville d'offrir du travail à la majorité de ceux qui viennent s'y établir. En contrepartie, il semble que la population, d'origine génoise ou lombarde, venue trafiquer dans les colonies de Péra et Caffa, comme à Lajazzo, nourrissait elle-même largement le courant commercial qui unissait le métropole à ses colonies.

Le flux de population, d'origine italienne, qui émigre en Méditerranée orientale dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, ne saurait donc amener une solide implantation ailleurs que dans les grands entrepôts commerciaux de la Mer Noire et de la Méditerranée orientale. S'il est vrai, comme le dit un anonyme génois du XIII^e siècle, que:

E tanti son le Zenoexi
e per lo mondo si distexi
che unde li van e stan
un'altra Zenoa ge fan.⁹²

il ne faut pas y voir plus que l'exagération poétique d'un auteur fier de sa patrie. Les commerçants italiens sont restés fidèles au système antique de la colonie phénicienne, de l'installation en des points de trafic essentiels en liaison avec un arrière pays aux possibilités commerciales certaines. Il ne pouvait être question d'un vaste transfert de population en un moment de plein essor de l'économie italienne. Même si les actes des notaires génois donnent l'impression d'un nombre relativement important de gens installés à Péra et Caffa, ou Lajazzo, il ne s'agit en fait que de gens attirés par le désir de faire fortune outre-mer à un moment de relatif surpeuplement du grand port ligure.

Ainsi se dessine le mouvement de colonisation italien de la deuxième moitié du XIII^e siècle, avec un flux de départ qui semble plus important qu'auparavant vers les ports de Méditerranée orientale. Si certains sont dits "habitor de Caffa", "burgensis de Caffa", s'ils s'établissent et meurent parfois autour de leur église, ils ne viennent pas se fondre avec la population locale. Ils gardent leurs coutumes, leur droit, leurs croyances. Ils n'ont

⁹² cité par R.S. LOPEZ: *Storia delle colonie genovesi* ... p. 253.

d'ailleurs d'autres contacts avec les indigènes que pour leurs affaires. Des missions peuvent bien s'organiser pour tenter d'évangéliser les populations de l'arrière pays,⁹³ en fait les missionnaires reçoivent l'appui des autorités italiennes locales dans la mesure où leurs efforts facilitent la pénétration commerciale de l'arrière pays. Il n'y a pas de plan concerté des autorités génoises et même des autorités vénitiennes pour dépasser les horizons des entrepôts commerciaux. Tout au plus s'agit-il de consolider la main mise sur des terres aussi utiles que la Crète pour le ravitaillement vénitien. En un temps où l'expansion commerciale porte les hommes d'affaires génois à développer le trafic, d'abord comme un moyen pour les audacieux, rebutés par une ville surpeuplée, d'aller tenter fortune derrière les grands hommes d'affaires, type Benedetto Zaccaria. Il n'y avait donc pas de véritable mouvement de population capable de consolider l'implantation italienne en Orient, qui restera de la sorte toujours insuffisante pour faire face aux menaces qui ne manqueront pas de se préciser au XIV^e siècle.

⁹³ Des missionnaires tentent d'apporter le christianisme dans les terres parcourues par les marchands génois, comme l'a bien vu le P. BIHL, O.F.M., dans son compte rendu du *Codex Cumanicus* (rédigé au début du XIV^e siècle), dans *Archivum francescanum* VII, 1914, p. 138-seq.

Sur cet aspect des missions, voir GOLUBOVITCH (P.G.): *Bi blioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Franceseano*, Quaracchi, 1913, t. II.

LEMMENS (P.): *Die Heidenmission im Spätmittelalter*, Münster, 1916.

LE PEUPLEMENT LATIN ET SYRIEN EN CHYPRE AU XIII^e SIECLE

JEAN RICHARD / DIJON

Le XIII^e siècle tient une place essentielle dans l'histoire du peuplement de Chypre, puisque c'est en 1190 qu'intervient la conquête de l'île par Richard d'Angleterre, prélude à l'établissement de la dynastie franque qui va y régner pendant trois siècles. Mais il faut noter immédiatement que nous sommes bien mal informés de ce qui s'est passé à Chypre aux siècles précédents.

Le vêtement byzantin — langue grecque et orthodoxie — semble s'être imposé à tous les éléments, quelle que fût leur origine, qui peuplaient l'île dans l'Antiquité, et l'on saurait difficilement déceler quelque trace d'un établissement arabe lorsque l'hypothèse d'une occupation de Chypre par les Agarènes reste l'objet de discussion. Mais, au XII^e siècle, on constate que certains groupes ethniques se distinguent du reste de la population. La présence d'un monastère maronite à Koutzovendi, en rapports étroits avec le patriarcat libanais, se comprendrait mal si on l'isolait de l'existence d'une communauté chrétienne venue de l'autre côté du bras de mer avec ses rites religieux, sa langue et son clergé, s'établir dans une région où elle devait se maintenir longtemps. Des noms de lieux comme Syrianokhori ou Armenokhori ont aussi leur signification — encore que les études de microtoponymie de M. Pillavakis ne paraissent pas déceler de différences majeures entre ces villages et leurs voisins.¹ Nous savons d'ailleurs que les administrations byzantines ne reculaient pas devant les transferts de population (il n'est pas exclu que des Mardaïtes du Liban aient été transférés à Chypre).^{1 bis}

¹ George HILL, *A history of Cyprus*, I, Cambridge 1949, p. 305 et 330; II, Cambridge 1948, p. 1-5; K.A. PILLAVAKIS, *Συναγωγή Κυπριακού τοπωνυμικού υλικού* dans *Κυπριακά Σπουδαία*, années 1972 et suiv.; N.G. KYRIAZIS, *τά χωρία της Κυπρου*, Larnaca, 1950.

^{1 bis} La question des colonies, notamment arméniennes et maronites, implantées dans l'île par les empereurs byzantins à plusieurs époques (et tout particulièrement

Quant aux Latins, ils ont fréquenté l'île dès la première croisade: certains s'y sont réfugiés au temps du siège d'Antioche.² Les navires des pèlerins et des marchands touchent à Paphos ou à Limassol dès la première moitié du XII^e siècle, lorsqu'ils se rendent à Constantinople ou à Alexandrie. Et l'on sait que le roi Richard fut informé de l'évacuation de cette dernière ville par Isaac Comnène grâce aux Latins qui y résidaient.³ Mais il ne saurait s'agir là que d'une très petite colonie marchande, dont on ne peut dire si elle comportait des résidents permanents. Les groupes de langue arabe ou araméenne sont eux aussi très minoritaires, même si Léonce Makhairas nous affirme qu'il fallait user de l'arabe pour correspondre avec le patriarche d'Antioche et que, de ce fait, le monde de l'administration chypriote était tenu d'être bilingue.⁴

La période à laquelle nous voudrions nous arrêter est celle qui va de l'établissement des Lusignans (1192) à l'année 1310 — ceci nous permettant de recourir tant aux actes reçus par Lamberto di Sambuceto qu'aux bans publiés par le vicomte de Nicosie et à la narration de la crise dynastique ouverte par l'usurpation d'Amaury de Lusignan, certes; mais aussi de tenir compte des répercussions de la perte de la Terre Sainte par les Chrétiens.

C'est en effet avec l'installation de Guy de Lusignan dans l'île que paraît véritablement commencer l'immigration des Latins. Aussi bien le continuateur de Guillaume de Tyr, écrivant dans la seconde moitié du XIII^e siècle, que Makhairas, recourant, au XV^e siècle, à des sources et à des traditions plus anciennes, nous parlent d'une politique suivie par le premier seigneur latin de Chypre en

au XII^e siècle, où les Arméniens paraissent avoir joué un rôle important), a été traitée de façon complète par Kostas P. KYRRIS, *Military colonies in Cyprus in the Byzantine period: their character, purpose and extent*, dans *Byzantinoslavica*, XXXI, 1970, p. 157-186. Nous remercions M. G. Dédéyan de nous avoir fait connaître cette étude.

² Petrus TUDEBODUS, *Historia de Hierosolymitano itinere*, ed. J. H. et L.L. HILL, Paris 1977, p. 70 (Documents relatifs à l'histoire des croisades, XII).

³ G. HILL *History*, I, p. 378.

⁴ Leontios MAKHAIRAS. *Recital concerning the sweet land of Cyprus, entitled "Chronicle"*, ed. and transl. R.M. DAWKINS, Oxford, 1932, I, p. 142-143 et II, p. 112

matière de peuplement.⁵ L'historien grec affirme que Guy s'était livré à une véritable campagne de propagande en Occident, notamment en France et en Angleterre, en promettant des privilèges aux colons qu'il cherchait à recruter parmi les membres de l'aristocratie chevaleresque avant tout. Et Makhairas explique le succès de cette propagande par l'attrait qu'exerçaient les sanctuaires de Chypre et les reliques qu'ils abritaient (il n'est pas inutile de rappeler qu'il commençait sa *Chronique* par l'exaltation des saints de l'île). L'historien latin met l'accent sur la libéralité avec laquelle le premier des Lusignans distribua, tant à titre de fiefs que de tenures en bourgeoisie, les terres du fisc et celles qui avaient été enlevées à l'aristocratie et à l'Eglise; il approuve cette politique, tout en reconnaissant qu'elle avait appauvri le roi au point que son successeur, Aimery, fut obligé de revenir sur les concessions déjà réalisées. Car le résultat en avait été d'établir dans l'île assez d'éléments sûrs pour qu'il fut possible de défendre les places fortes et d'écarter le risque d'une révolte analogue à celle qui avait mis en danger la domination des Templiers. Le Continuateur ne parle que des Francs; Makhairas mentionne à côté d'eux les Syriens.

En fait, il vint des Latins en Chypre d'Occident aussi bien que des Etats latins d'Orient alors réduits à leur plus simple expression par la conquête de Saladin. Les diplômes des premiers Lusignans ne nous livrent malheureusement que quelques noms,⁶ qui nous permettent de constater que Guy de Lusignan était entouré de chevaliers poitevins, clients ou alliés de sa famille, attirés par sa fortune ou ayant participé à la Troisième Croisade (tels les Barlais, qui ont donné leur nom à Montreuil-Bellay), ainsi que de membres de certains lignages de Terre-Sainte qui s'étaient déclarés en sa faveur lors de son conflit avec Conrad de Montferrat. Parmi ces derniers figurait Renier de Gibelet, qui appartenait à une famille tripolitaine, et qui fut l'ambassadeur de son frère Aimery auprès

⁵ MAKHAIRAS, I, p. 24-25; L. de MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, II, p. 8-9.

⁶ MAS-LATRIE, *Hist.*, II, p. 24 et III, p. 598, 604; J. RICHARD, *L'abbaye cistercienne de Jubin et le prieuré Saint-Blaise de Nicosie*, dans *Ἐπετηρίς τοῦ Κέντρου ἐπιστημονικῶν ἔρευνῶν*, III, 1969-1970, p. 63-74 (réimprimé dans *Orient et Occident au Moyen-Age: contacts et relations*, Londres, 1976).

des cours d'Europe: c'est lui qui obtint la couronne royale pour le second Lusignan.⁷ Mais, quand Aimery eût réuni les deux royaumes de Chypre et de Jérusalem en se réconciliant avec le puissant lignage d'Ibelin, celui-ci et ses alliés s'implantèrent à leur tour en Chypre; la crise qui accompagna la minorité du roi Henri 1er leur permit d'écarter les représentants du premier groupe, qu'appuyait la noblesse du comté de Tripoli. Et, en 1232, on voit s'exiler nombre de chevaliers chypriotes qui gagnent, les uns Tripoli, les autres le royaume de Sicile où plusieurs d'entre eux connurent une nouvelle fortune (Philippe Chinard, qui avait défendu Cérines contre les Ibelins, fit de Corfou la base d'une pénétration en Albanie). Cet exode nobiliaire ne fut peut-être pas numériquement très important; mais il favorisa l'établissement de nouveaux éléments venus du royaume de Jérusalem, et il rendit nécessaire une politique de mariages, sans doute arrangés par la royauté, pour enterrer les rancunes et ramener certains des bannis.⁸

Au fur et à mesure que se rétrécit l'assise territoriale des seigneuries franques en terre d'Asie, la noblesse franque de Chypre se renforce. Il n'est que de lire les *Lignages d'Outre-mer*, cette série de généalogies des familles chypriotes de haut rang qui fut rédigée au début du XIV^e siècle, pour constater que c'est avant tout de Terre Sainte que sont venues ces familles. Quelques noms grecs ou arméniens apparaissent dans les alliances des lignages chypriotes; mais ceux-ci sont essentiellement "francs" dans leur composition ethnique. Francs, mais non toujours français: une certaine proportion de noms italiens y figure, et Philippe de Novare, lui-même lombard d'origine, nous cite un Toringuel, qui était un Toringhello,

⁷ G. HILL, *op. cit.*, II, p. 48-49. Sur les familles d'origine poitevine, cf. Hélène MICHAUD, *Le Poitou et les Croisades*, dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1944 de l'Ecole des Chartes*, p. 119-120.

⁸ E. BERTEAUX, *Les familles d'Outre-mer en Apulie et en Epire au temps des Hohenstaufen*, dans *Revue historique*, LXXXV, 1904, p. 225-251; J. RICHARD, *Le comté de Tripoli dans les chartes du fonds des Porcellet*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, CXXX, 1972, p. 352-353 (réimprimé dans *Les relations entre Orient et Occident au Moyen-Age: études et documents*, Londres 1977); comte RUDT de COLLENBERG, *Les dispenses matrimoniales accordées à l'Orient latin selon les registres du Vatican*, dans *Mélanges de l'Ecole franc. de Rome. Moyen-Age, temps modernes*, t. 89, 1977, p. 48-49.

et tel autre Toscan qui servait dans l'armée des Ibelins.⁹ Ce qui nous apprend que des gentilshommes sont venus directement d'Occident s'habituer en Chypre.

Des bourgeois francs aussi avaient été attirés dans l'île au temps de Guy de Lusignan, qui leur avait distribué des "bourgesies es citez", c'est-à-dire qu'il avait attribuée à ces roturiers des maisons et des terres à charge pour eux de défendre les murailles des villes fortes et de fournir, concurremment avec les Turcoples, les quelque deux cents "sergents à cheval" qui complétaient la partie montée de l'armée du royaume (les chevaliers fieffés étaient trois cents). C'est ainsi qu'il avait "regarni les citez et les chasteaux".¹⁰ Mais cette implantation bourgeoise se limite en fait aux cinq villes fortifiées — Nicosie (dont les fortifications sont représentées sur le contresceau des Lusignans), Limassol, Famagouste, Paphos et Cérines —, peut-être aussi au Chef, qui servait de chef-lieu au Carpas et qui eut son bailli. Nicosie et Famagouste furent les seules villes dotées d'une cour de bourgeoisie présidée par un vicomte royal, comme dans le royaume de Jérusalem; ailleurs, par exemple à Cérines, le châtelain était assisté pour rendre la justice d'une petite cour où siégeaient des bourgeois latins en qualité de jurés.¹¹

Quant aux campagnes, elles ne paraissent avoir connu qu'un peuplement franc très sporadique. Les seuls noms à consonance latine que nous y rencontrons sont ceux d'intendants de seigneurie. Si un *pincerna* de Psimolofo s'appelle maître Henri, nous nous interrogeons pour savoir s'il s'agit vraiment d'un Occidental.¹²

Les seigneurs eux-mêmes résident fort peu dans leurs terres, si ce

⁹ Philippe de Novare, dans *Gestes des Chiprois*, § 113, 155, 190 (édité dans *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens, II*).

¹⁰ MAS-LATRIE, *Hist.*, II, p. 8-9.

¹¹ J. RICHARD, *Le droit et les institutions franques dans le royaume de Chypre*, dans *Actes du XV^e Congrès international des études byzantines (Athènes 1976)* Le Chef, qui paraît avoir perdu son importance au cours du XIV^e siècle, correspondait à l'actuel Aphendrika, dont les églises, romanes au jugement de C. Enlart, auraient été bâties dès avant la conquête franque.

¹² I. RICHARD, *Le casal de Psimolofo et la vie rurale en Chypre au XIV^e siècle*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, LIX, 1947, p. 136 (réimprimé dans *Les relations entre Orient et Occident au Moyen-Age*).

n'est durant l'été; leurs manoirs sont rarement fortifiés (les quelques tours fortes, celles d'Alamino, de Kiti, etc., sont souvent de date tardive) et cela leur vaut parfois des mésaventures, lorsque quelque pirate enlève tel d'entre eux ou sa famille.¹³

Le meilleur indice de la faiblesse du peuplement rural latin, c'est le très faible nombre des paroisses de rite latin. Hors des villes, il y en a peut-être une dizaine au total, et celles qui ont été fondées l'ont parfois été pour d'autres raisons que pour assurer la desserte d'une population latine notable (en Grèce, on estimait à douze familles le chiffre qui justifiait une création de paroisse).¹⁴ Sont-elles très nombreuses en ville? Une ordonnance synodale de 1257 blâme les religieux qui reçoivent à leurs offices des Latins de Nicosie, parce que ceux-ci devraient se rendre à la cathédrale Sainte-Sophie, *quae unica est in civitate parochialis ecclesia Latinorum*. Cette situation s'est certainement modifiée, puisque nous connaissons au XIV^e siècle une église Saint-Georges des Latins (*alias* Saint-Georges des Poulains) qui était vraisemblablement une paroissiale, désignée sous ce nom pour la distinguer d'une église grecque placée sous le même vocable.¹⁵ D'autre part, certaines communautés nationales ont obtenu le privilège d'avoir leurs propres églises paroissiales: les Pisans en possédaient une à Nicosie, peut-être une autre à Limassol.¹⁶

Ceci nous permet d'évoquer l'existence des colonies qui rassemblaient les ressortissants des grandes villes marchandes d'Italie, de Provence ou de Catalogue. Les Pisans avaient peut-être reçu leurs premiers privilèges de Guy et d'Aimery de Lusignan, qu'ils avaient

¹³ Un pirate, Kannakis, s'empare de la reine Echive d'Ibelin vers 1196, quand elle résidait à Paradisi (G. HILL, *op. cit.*, II, p. 57); des Gênois enlèvent à Piskopi le comte de Jaffa, un siècle après (*ibid.*, p. 211).

¹⁴ Nos *Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV^e-XV^e s.)*, Paris 1962, p. 73. Fondation de la paroisse de Nisso: MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 616 (1221); de celle de Fandia, en 1248: J. RICHARD, *Un évêque d'Orient latin au XIV^e siècle: Guy d'Ibelin, O.P. évêque de Limassol, et l'inventaire de ses biens (1367)*, dans *Bulletin de corresp. hellénique*, LXXIV, 1950, p. 130, n. 4.

¹⁵ MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et ampl. collectio*. XXVI, 319 (1257); Makhairas, p. 50; MAS-LATRIE, *Hist.*, II, p. 339.

¹⁶ Nos *Documents chypriotes*, p. 14 et 73 n. 7.

soutenus. Gênes n'a eu les siens qu'en 1231, et ils ne comportaient pas la création de véritables quartiers autonomes dans l'une ou l'autre ville du royaume. C'est seulement lorsqu'Henri II donna un nouvel essor à Famagouste, qu'apparaissent, au début du XIV^e siècle, les rues, les "loges" et les consulats de Gênes, de Venise, que suivent les sujets du roi d'Aragon, Catalans ou Siciliens.¹⁷

Au XIII^e siècle, Limassol paraît être resté le principal port du royaume, et son activité était modeste. Après la chute d'Acre, Henri II a voulu transférer en quelque sorte la grande place perdue sur le sol chypriote, et ceci en établissant à Famagouste — le port qui regarde l'Aïas et Beyrouth — un statut exceptionnel. La ville lui doit ses franchises, ses murailles, sa nouvelle cathédrale et un considérable accroissement de population.¹⁸ Une bourgeoisie marchande d'origine franque, qui paraît nombreuse, y est constituée par des réfugiés de Terre-Sainte, souvent issus des colonies italiennes établies à Acre, Tyr ou Tripoli, dont ils gardent le nom.¹⁹ A côté d'eux apparaissent les marchands, italiens ou autres, dont les navires font escale à Famagouste où ils mettent leurs marchandises à terre dans les conditions que décrira bientôt le Florentin Pegolotti, facteur des Bardi: un certain nombre d'entre eux va aussi s'établir à demeure dans l'île.²⁰

¹⁷ Ils apparaissent dans les actes reçus par le notaire génois de Famagouste (dans *Archives de l'Orient latin*, t. II, 2, *Documents*, et dans *Revue de l'Orient latin*, t. I), et que nous avons consultés aux archives de Gênes (Archivio notarile, Lamberto di Sambuceto, Antonio Fellone, Giovanni Bardi).

¹⁸ J. RICHARD, *La situation juridique de Famagouste dans le royaume des Lusignans*, dans Προακτιζών τοῦ πρώτου διεθνoῦς, Κυπρολογικοῦ συνεδρίου, II, Nicosie 1972, p. 221-229 (réimpr. dans *Orient et Occident au Moyen-Age*). Les premiers privilèges conservés accordés par des rois de Chypre aux Pisans (Giuseppe MULLER, *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente cristiano e coi Turchi*, Firenze 1879, p. 109, 470-472) et aux Catalans datent précisément de 1291.

¹⁹ Cf. un *dominus Gerardus de Guarnerio, Pizanus, civis Nicossie, filius ... domini Bartholomei de Garnerio, condam de Accon*, cité en 1320 dans Gius MÜLLER, *op. cit.*, p.111.

²⁰ Dans sa *Practica della mercatura* PAGNINI DAL VENTURA, *Della decima e delle altre gravezze*, Lisbonne et Lucques, 1766, III, p. 70, ou; éd. A. Evans, Cambridge 1936, p. 84. Pegolotti énumère Gênois, Vénitiens, Pisans, Narbonnais,

Le monde latin est aussi représenté par un clergé qui a trouvé à s'établir en Chypre et qui, s'il ne fait pas souche, se renouvelle régulièrement. Le clergé séculier est relativement peu nombreux. Le chapitre cathédral de la métropole de Nicosie lui-même ne comprend qu'un nombre réduit de chanoines et de dignitaires; ceux des trois autres cathédrales sont encore plus squelettiques. Même si l'on ajoute à ces clercs de rang élevé leurs suppôts, les "assis" ou prébendés, les membres de la curie diocésaine, ceux des bureaux d'écriture épiscopaux, les effectifs des chapitres — et l'on sait déjà que le clergé paroissial est très peu nombreux — restent faibles.²¹ La chute des possessions franques de Syrie a, bien entendu, amené dans l'île des prélats et des clercs qui s'y sont réfugiés; mais quelques-uns seulement y sont demeurés, tandis que la plupart gagnait l'Occident.²²

Les réguliers se sont mis, au début du XIII^e siècle, en possession de quelques abbayes, d'ailleurs peu nombreuses (celle de Stavrovouni, devenue La Croix-en-Chypre, bénédictine; celle de Bella-païs, qui passe des Augustins aux Prémontrés; celle de Beaulieu, aux Cisterciens...); les Frères Prêcheurs et Mineurs ont des couvents dans plusieurs villes.²³ Les ordres militaires, eux, sont richement dotés, et surtout les Templiers qui ont leur principale maison à Limassol et un château à la Gastrie; les Hospitaliers viennent ensuite et, plus loin, les Teutoniques et les chevaliers anglais de Saint-Thomas de Cantorbéry; les communautés qu'ils ont implantées dans leurs domaines peuvent être assez nombreuses,

Provençaux, Catalans, Anconitains, comme constituant les communautés privilégiées fréquentant Famagouste. Lui-même y fait ajouter les Florentins.

²¹ Nos *Documents chypriotes*, p. 72-73.

²² Mansel, évêque de Tortose, fait unir son siège à celui de Famagouste; Mathieu de Beyrouth, est encore à Chypre en 1329; des patriarches de Jérusalem ont administré l'archevêché de Nicosie. Mais la plupart des évêques ont préféré s'employer comme *Weihbischöfe* dans les diocèses occidentaux. Concessions de bénéfices à des clercs réfugiés en Chypre: *Jean XXII. Lettres communes*, publ. par. G. MOLLAT, n° 3962, 3963, 16029, 16032, 16974, 17170 à 17180, 17189.

²³ Sur ceux-ci, cf. G. GOLUBOVICH, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, 5 vol., Quaracchi, 1906-1927. C'est en 1300 que la province dominicaine de Terre Sainte, alors réduite au couvent de Nicosie, s'enrichit de ceux de Limassol et Famagouste.

dans le cas des Templiers du moins.²⁴ Mais c'est le repli des maisons religieuses de Terre Sainte dans l'île, très sensible à partir de 1263, qui a peuplé Chypre de religieux latins, lesquels se sont établis à titre temporaire dans des abbayes de leur ordre ou bien dans les prieurés que leurs couvents possédaient sur le sol chypriote pour en tirer des revenus. Tels les Carmes, chassés du Mont-Carmel, les Cisterciens de Belmont ou de Jubin, les Bénédictins de Saint-Paul d'Antioche qui s'établissent à Stavrovouni. Mais, quand il s'avère que la reconquête va tarder, les Cisterciens de Jubin partent pour Gênes; les Carmes vont essaimer en Occident: l'implantation n'a été que temporaire dans la plupart des cas.²⁵

Les registres des papes d'Avignon²⁶ nous permettent de constater, pour le XIV^e siècle, que les clercs latins pourvus de dignités et de bénéfices dans l'île sont très souvent venus d'Occident — ce qui représente une certaine forme d'immigration, chacun entraînant neveux ou clients —; ce phénomène paraît moins sensible au XIII^e.²⁷ Et, parallèlement, on ne sent pas encore se manifester une autre immigration: celle des légistes, des notaires et praticiens d'Italie qui viendront assez nombreux, au XIV^e siècle, se mettre au service du roi.

C'est donc toute l'armature d'une société que nous avons vu s'établir en Chypre. Elle est essentiellement constituée de Latins, mais elle reste peu nombreuse. Un des ordres de la société médiévale paraît y manquer totalement: les cultivateurs paraissent être à peu près tous des indigènes, renforcés, nous allons le voir, de quelques Syriens. Dans la bourgeoisie latine figurent des artisans, des marchands, des officiers royaux ou seigneuriaux; le clergé

²⁴ G. HILL, *Hist.*, II, p. 22-24; nos *Documents chypriotes*, p. 111-120. La liste des Templiers incarcérés en 1310 comprend 75 chevaliers et sergents; mais c'est après le repli en Chypre des survivants des maisons de Terre Sainte.

²⁵ J. RICHARD, *L'abbaye cistercienne de Jubin*, p. 72-74.

²⁶ Dépouillés par le regretté Charles Perrat en vue de la préparation d'un *Bullaire de Chypre* à laquelle il nous avait associé, mais dont son décès a retardé l'achèvement.

²⁷ En ce qui concerne les évêchés et leurs titulaires, cf. G. FEDALTO, *La chiesa latina in Oriente*, II, Vérone 1976: une proportion appréciable vient d'Occident. Par contre, peu de Chypriotes ont été dotés de sièges en Occident.

apparaît comme déséquilibré par la faiblesse des effectifs qui desservent les paroisses.

Ces Latins se répartissent en deux groupes: ceux qui viennent directement d'Occident, ceux qui ont quitté pour Chypre les Etats de la côte syro-palestinienne. Le Continuateur de Guillaume de Tyr donnait Jérusalem, Antioche, Tripoli et la Petite-Arménie comme les lieux d'origine des sujets de Guy de Lusignan; la pression des Musulmans a refoulé dans l'île, tout au long du XIII^e siècle, de nouvelles vagues de "Poulains". Mais il ne faut pas en conclure que tous ces réfugiés se seraient fixés définitivement dans le royaume de Chypre: pour beaucoup, celui-ci n'a été qu'un asile provisoire.

On appelait *Suriens*, dans l'Orient latin, les chrétiens de rite grec et de langue arabe auxquels nous donnons le nom de Melkites.²⁸ Mais le terme prenait chez les juristes, et sans doute dans l'usage courant, une acception plus large, recouvrant les membres de toutes les communautés chrétiennes de rite oriental: Melkites, Nestoriens, Jacobites (ceux-ci commencent à être désignés sous le nom de Syriens dans le langage ecclésiastique au XIV^e siècle) Maronites.

Le cas des Arméniens est un peu différent: les "Ermins" se sont souvent intégrés à la société franque, où ils pénétraient fréquemment du fait de mariages. On en trouve, en Chypre, qui sont chevaliers; mais nous manquons de témoignages pour le XIII^e siècle.

En Terre Sainte, les Syriens vivaient en étroite symbiose avec les Latins: ils fournissaient à ces derniers des combattants et aussi des agents d'administration. Largement répandus dans les campagnes, ils formaient une part importante de la population urbaine. Beaucoup d'entre eux avaient atteint à une situation sociale enviable et réuni des richesses considérables. C'est ainsi que les liens unissant les Nestoriens de Tyr, d'Acre et de Tripoli avec leurs coreligionnaires de rite chaldéen, les grands marchands de Mos-

²⁸ Voir à ce propos le livre de Mlle A.D. von den BRINCKEN, *Die "Nationes christianorum orientaliū" im Verständnis der lateinischen Historiographie*, Cologne et Vienne 1973.

soul, avaient déterminé l'individualisation d'un groupe ethnique que les Latins appelaient les "Mosserins".²⁹

Makhairas rapporte que c'est dès l'origine de l'établissement des Francs en Chypre que les Syriens avaient été appelés à s'établir dans l'île et dotés de privilèges tels que le droit de ne payer que la moitié des taxes du marché et l'exemption de la capitation qui pesait sur les Grecs.³⁰ En fait, ces privilèges étaient ceux dont jouissaient les Syriens de Terre Sainte: exempts de cet impôt personnel qui, aux yeux des Francs, définissait le servage, ils bénéficiaient des franchises dont, normalement, étaient dotés les habitants des villes. Et c'est ce statut qu'ils avaient transporté avec eux sur le sol chypriote. Peut-être, d'ailleurs, la réduction des taxes sur les transactions était-elle réservée à ceux d'entre eux qui habitaient certaines villes — et notamment Famagouste —.

Il est d'ailleurs possible que la première implantation des Syriens dans l'île, après la conquête franque, n'ait porté que sur des effectifs relativement réduits, et que ce soit les progrès de la conquête musulmane en Terre Sainte qui aient amené un nombre croissant d'entre eux à chercher asile en Chypre.

Parmi eux, figurent des turcoples, ces cavaliers qui portaient une armure réduite (le *haubergeon*) et qui formaient la cavalerie légère de l'armée franque. A côté des "fiefs de chevaliers" avaient été créés des "fiefs de turcoples". Or ces Turcoples, qui ont pu être au départ des Musulmans baptisés,³¹ paraissent s'être recrutés essentiellement en milieu syrien. A propos des événements de 1310, nous connaissons par Amadi le nom de l'un d'eux, Théodore Khalif (*Thodoro Chalephe*), qui nous est donné comme l'âme damnée du connétable Aimery de Lusignan, et qui aurait été le "filio bastardo de un zanchar surian qual fece con una schiava", autrement dit le fils illégitime d'un courtier (*censar*) syrien.³²

²⁹ J. RICHARD, *La confrérie des Mosserins d'Acre et les marchands de Mossoul au XIII^e siècle*, dans *L'Orient syrien*, XI, 1966, p. 451-460 (réimprimé dans *Orient et Occident au Moyen-Age*).

³⁰ Makhairas, I, p. 24-25.

³¹ J. RICHARD, *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris 1953, p. 129-130.

³² *Chroniques d'Amadi et de Stranbaldî*, ed. R. de MAS-LATRIE, I, p. 381. Un Turcople, Minas, tient un casal avant 1197: MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 607. Le

Les textes postérieurs nous font aussi connaître les Syriens en qualité de paysans libres: nous en trouvons qui paraissent spécialement employés dans les plantations de canne à sucre (une culture introduite à partir de la "Syrie"). Et on rencontre aussi dans les "casaux" des artisans syriens.³³

Mais c'est surtout en ville que nous les rencontrons. Famagouste apparaît comme une cité essentiellement syrienne. Les actes reçus par les notaires gènois confirment en cela le témoignage des autres textes: y figurent, entre autres, un David de Beyrouth, un Saliba de Nephin, un *Eusefe, frater Sergis de Tripoli*. Et leur prépondérance paraît certaine dans cette cité où les Grecs sont minoritaires.³⁴ A Nicosie, ils sont présents, mais sans y prédominer; quand les vicomtes du lieu faisaient crier un "ban" intéressant les artisans, la formule que l'on employait était la suivante: "Que personne ne fusse sy herdi, Franc ni Grifon ni Surien ni home de quelque langage il soit..."³⁵

Parmi ces Syriens, artisans ou marchands, se laisse déceler la présence de riches marchands qui appartiennent peut-être au groupe mossoulitain d'antan: les frères Lakhan, célèbres par leurs richesses au milieu du XIV^e siècle, étaient de rite nestorien.³⁶ Lamberto di Sambuceto nous fait connaître un Farag de Bethléem

fief de turcople est évalué par le Continuateur de Guillaume de Tyr à 300 besants "assenés en terre", obligeant le bénéficiaire à entretenir deux chevaux et son armure; Florio Bustron parle d'un seul cheval (*Mélanges historiques*, t. IV, p. 464).

³³ Cf. un texte de 1468: MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 297; les panetiers Benna et Hanna, en 1317: notre *Casal de Psimolofo*, p. 135 et 141.

³⁴ Lamberto di Sambuceto, Fitza II, f^o 245 v^o, 292 v^o. Ce sont des Syriens qui, avec les Siciliens, mettent à sac en 1349 la loge des Gènois à Famagouste (MAS-LATRIE, *Nouvelles preuves pour servir à l'histoire de Chypre*, dans *Bibl. Ec. Chartes*, XXXV, p. 102). On dit au XV^e siècle: "Non e di poca consideratione che in detta fortezza di Famagosta si ritrovano e si lasciano habitare sudditi de principi alieni e massimo Suriani" (MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 548).

³⁵ *Les Assises du reyaume de Jerusalem*, ed. E.H. Kausler, I, p. 416 (1301, n. st.) Parmi les "autres langages" figurent les Juifs qu'on trouve à Nicosie et à Famagouste (*Chroniques d'Amadi*, p. 327) et qui viennent sans doute de Syrie: on trouve à Famagouste un *Mosse tinctor* et son frère Farag (Lamberto, f. II, f^o 262).

³⁶ Makhairas, § 90-96 (I, p. 86 et suiv.).

(*Falagius de Belein*), bourgeois de Famagouste, qui investit des sommes importantes (respectivement 1701 et 2868 besants blancs) dans des commandes de coton;³⁷ il nous paraît préfigurer le Joseph Safet, grand marchand d'épices, qui finira par se fixer à Montpellier,³⁸ les Lakhan eux-mêmes, et ce Thibaut Belpharage (un Abu'l Farag) qui sera en mesure de lever des mercenaires sur son propre argent et qui s'élèvera aux plus hautes dignités, en passant d'ailleurs du rite grec (il s'agissait donc d'un Melkite) au rite latin.³⁹

En Terre Sainte, les croisés géraient leurs terres et faisaient tenir leurs écritures par des "escrivains" dont certains sont dits "escrivains sarrasinois" parce qu'ils écrivaient en arabe. Aussi ne sommes-nous pas surpris de retrouver, au XVe siècle encore, la chancellerie du royaume aux mains des Salah, la secrète du royaume aux mains d'autres Syriens, les Bibi et les Goul.⁴⁰ Ce personnel sûr et bien entraîné d'écrivains maniant la langue française et les langues orientales a probablement profité de la fortune des seigneurs francs pour passer la mer avec eux et peupler leurs administrations chypriotes, à côté des scribes du pays dont la présence est, elle aussi, assurée.

Curieusement, c'est l'encadrement religieux de ces Syriens qui nous est le moins bien connu, surtout au XIIIe siècle. A partir du XIVe, nous voyons les églises de rite oriental se multiplier à Famagouste, où leurs ruines ont longtemps survécu. François Lakhan y fait entièrement reconstruire l'église nestorienne. Sous les murs, s'établit un prieuré de "Pauvres frères arméniens de l'ordre de Saint-Basile." Les papes se préoccupent de l'apostolat auprès des Melkites, des Nestoriens et des Jacobites, et les conversations pour l'Union des Eglises, au temps du concile de Florence, mettront en cause jusqu'aux Coptes et au prieuré éthiopien du

³⁷ Lamberto, f. II, f° 282.

³⁸ J. COMBES, *Un marchand de Chypre bourgeois de Montpellier*, dans *Etudes médiévales offertes à...* Augustin Fliche, Montpellier 1952, p. 32-39.

³⁹ Makhairas, I, p. 550-551, 554-555, 576-577.

⁴⁰ Nos *Documents chypriotes*, p. 134-135; les "Remembrances de la secrète" éditées par MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 184-306; Makhairas, II, p. 355.

Saint-Sauveur de Nicosie, filiale du monastère de Jérusalem.⁴¹ L'archevêque de Nicosie, invité en 1338 à amener à la foi catholique les Orientaux de Chypre, réunit en 1340 un synode auxquels assistent avec les évêques latins et grecs l'évêque des Maronites, celui des Arméniens et les *rectores* des Jacobites et des Nestoriens.⁴² Faut-il faire remonter cette situation au XIII^e siècle? Ou admettre que c'est après la constitution de Famagouste sur le modèle d'une ville du royaume de Jérusalem que les rites orientaux s'y sont donné l'organisation hiérarchique correspondante?

L'existence d'une population syrienne réagit même sur les institutions monarchiques. Makhairas est très sensible à ce que les Grecs se voyaient empêchés de porter témoignage en justice contre les Syriens aussi bien que contre les Latins. C'est là une des caractéristiques du régime de la personnalité des lois. Il se peut que les bourgeois syriens, fiers d'être dotés de la liberté personnelle, aient fait sentir à leurs émules de statut grec que ceux-ci, quelle que fût leur situation sociale, n'étaient que des serfs, puisqu'ils payaient une capitation, au même titre que les paysans des "casaux".⁴³ Mais nous savons par le *Livre de Jean d'Ibelin* que les Syriens, en Terre Sainte, relevaient d'une cour qui leur était propre, celle du raïs;⁴⁴ et que la conviction du juge était liée à la production de témoins appartenant à la même "langue" que l'inculpé. La distinction existant au XIII^e et dans la première moitié du XIV^e siècle entre le statut des Grecs et celui des Syriens devait entraîner l'extension au royaume de Chypre de l'institution de la cour du raïs.

Nous savons qu'il existait un raïs à Famagouste en 1355; nous

⁴¹ J. RICHARD, *La papauté et les missions d'Orient au moyen-âge*, Rome et Paris, 1977, p. 196, 199, 270; J. HACKETT, *A History of the Orthodox Church of Cyprus*, trad. grecque de Ch. Papaioannou, III, Le Pirée 1932, p. 65-77.

⁴² *Benoît XII. Lettres communes*, publ. par Vidal, n° 1834; MANSI, *Sacrorum conciliorum*, XXVI, c. 372, 376. "Quoniam in regno Cipri...permixti sunt populi diversarum linguarum", la *confessio fidei* adoptée en commun est traduite aux Grecs par Jacques de *Sancto Prospero*, chanoine de Limassol; aux Arméniens, par le prêtre Pierre d'Ascalon; aux Maronites, Jacobites et Nestoriens, par Jean Mahé, chanoine de Tarse (ce dernier doit avoir rendu le texte latin en arabe).

⁴³ Makhairas, I, p. 24-25, 140-141, et II, p. 153.

⁴⁴ *Recueil des Historiens des croisades, Lois*, I, p. 26.

possédons les pierres tombales de deux chevaliers francs du XIV^e siècle, qui se disaient raïs des Syriens de Nicosie;⁴⁵ nous n'ignorons pas que les bourgeois de Famagouste entendaient n'être jugés pour les affaires qui les intéressaient que par la cour des Syriens, dont on demanda aux Vénitiens de confirmer l'existence.⁴⁶ Nous disposons même d'une sentence rendue par cette cour, en un temps où la distinction entre Latins, Grecs et Syriens était bien effacée.⁴⁷ Mais nous n'avons aucune information sur l'existence du raïs au XIII^e siècle. En 1300, c'est une "cour du vicomte" qui fonctionne à Famagouste, et l'un des jurés, *Abaymus bancherius*, pourrait être un Syrien...⁴⁸

On peut noter que l'immigration syrienne présente une autre particularité. Dans les Etats latins de Syrie, les "communes", autrement dit les républiques italiennes, avaient des sujets indigènes dans leurs seigneuries. En Chypre, au XIV^e siècle, apparaissent des "Vénitiens blancs" et des "Génois blancs" (et parmi eux Makhairas cite les Gourri, les Bibi, les Goul, les Daniel, tous Syriens d'origine) lesquels restent des protégés de Venise ou de Gênes, ce qui suscite quelques difficultés de plus entre ces républiques et les Lusignans.⁴⁹

Deux points nous retiendront en conclusion. C'est tout d'abord que l'immigration latine et syrienne s'est faite en plusieurs vagues, et que ce processus n'a fait que renforcer le poids de ceux qui

⁴⁵ Lois, II, p. 377, et Tankerville G. CHAMBERLAYNE, *Lacrimae Nicossenses*, I, Paris 1894, p. 64 n° 213 et p. 31 n° 56.

⁴⁶ MAS-LATRIE, *Hist.*, III, p. 412; Florio Bustron, dans *Mélanges historiques*, V, p. 412 (Documents inédits de l'histoire de France); MAS-LATRIE, *Documents nouveaux servant de preuves...*, dans *Mélanges historiques*, IV, p. 541.

⁴⁷ Nous comptons étudier prochainement ce texte, signalé par N. Iorga dans la *Revue de l'Orient latin*, IV, p. 117.

⁴⁸ C. DESIMONI, *art. cité*, p. 63-64: il y est question de la *curia domini regis Famaguste*, avec le vicomte et les jurés. Le nom d'*Abaghinus* évoque celui d'un *Abraïn* esclave "brun" originaire du Maghreb (*de Galbo*): un Ibrahim (Lamberto, f. II, f° 262)

⁴⁹ Makhairas, I, p. 355 et II, p. 156; MAS-LATRIE, *Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre*, dans *Bibl. Ec. Chartes*, XXXv, p. 156, n. 1.

venaient des anciennes colonies franques de Syrie par rapport à celui des immigrants venus d'Occident. Les historiens rapportent que la masse des réfugiés de 1291 fut telle que les parents et amis de ceux-ci feignaient de ne pas les connaître pour ne pas avoir à en prendre la charge, que les subsistances manquèrent, que la royauté chypriote fut amenée à se charger de leur entretien.⁵⁰

On ne saurait sous-estimer l'importance du renfort que reçurent ainsi les Latins et peut-être plus encore les Syriens déjà établis en Chypre, même si beaucoup de réfugiés poursuivirent leur chemin jusqu'en Europe occidentale. La nouvelle fondation de Famagouste, le caractère "syrien" de sa population, attestent que cet afflux fut très sensible, et il est possible que des modifications institutionnelles se soient poursuivies sur des années. Mais la situation que décrivent les notaires, autour de 1300, ne reflète pas une crise économique. Cette immigration avait donc trouvé les colonies latine et syrienne déjà bien enracinées et capables d'amortir le choc d'une arrivée massive de nouveaux venus.

L'autre point, c'est qu'après un siècle de coexistence, les divers éléments de la population de l'île ne manifestent encore aucune tendance à se fondre les uns dans les autres. Protégés par un statut particulier qui les privilégie au regard des Grecs de l'île, et par des rites religieux qui les mettent à part des indigènes (les Melkites eux-mêmes, bien que de rite grec, mais de langue arabe, ne se confondent pas avec les "Grifons"), Latins, Syriens et Arméniens restent bien caractérisés.

Au XIV^e siècle, on constatera que la dévotion des rois, des seigneurs, voire des bourgeois francs se tourne volontiers vers les sanctuaires grecs, et cela d'autant plus que le régime de l'Union des Eglises, qui est officiellement celui qui règne alors à Chypre, facilite de tels rapprochements. Il faut même que les papes recommandent d'éviter le passage de Latins au rite grec, que les synodes prohibent l'adoption de certains usages comme la participation de pleureuses aux funérailles. A partir de la vague d'affranchissements qui commence sous Pierre 1^{er}, le statut des Grecs, des Latins et des Syriens perd ses différences. Des bourgeois grecs seront jurés de la cour du vicomte de Nicosie; la cour des Syriens de Famagouste

⁵⁰ *Gestes des Chipriotes*, 515.

recevra aussi bien les Grecs que les Syriens; et l'aristocratie franque du XVe siècle prendra à l'occasion ses notes personnelles en grec transcrit en caractères latins; l'un des Boustron rédigera sa chronique en italien; un des frères du Dominicain Etienne de Lusignan, au XVIe siècle, sera religieux basilien. Mais le caractère plurinational restera vivant; l'adoption de la langue grecque par les Latins ou les Maronites n'entraînera pas leur fusion complète dans une communauté grecque.

Cette amorce de fusion ne commence à se manifester qu'à partir de la seconde moitié du XIVE siècle, un siècle et demi après la première installation des Lusignans à Chypre. Au XIIIe siècle, elle est totalement exclue: la coexistence n'est qu'une juxtaposition, et la mosaïque ethnique qui caractérisait les Etats latins de Terre Sainte a très exactement son pendant dans l'île.

UNTERSUCHUNGEN ZU DEN NIEDERLASSUNGEN WESTLICHER KAUFLEUTE IM BYZANTINISCHEN REICH DES 11. UND 12. JAHRHUNDERTS*

PETER SCHREINER / BERLIN (WEST)

Kolonien sind Fremdgebilde innerhalb eines Staatsverbandes, ihre Bewohner unterscheiden sich im allgemeinen in Sprache, Kultur, Zivilisation und Religion von der Umgebung. Diese Voraussetzungen gelten auch für die Kolonien westlicher Nationen im byzantinischen Reich, die (wenigstens vor 1204) besser einfach als "Niederlassungen" bezeichnet werden. Sie haben mit den

*Das Referat des Colloquiums ist für die gedruckte Fassung nur ganz geringfügig verändert. Auch die Dokumentation in den Fußnoten geschieht nur an wesentlichen Stellen und in Auswahl, besonders was die Verhältnisse in Konstantinopel anbelangt. Es sind hier Vorüberlegungen angestellt, die in einer geplanten Arbeit mit dem Titel "Die Niederlassungen der Lateiner in Konstantinopel" ausführlich begründet werden.

Abkürzungen:

Codice Diplomatico	Codice Diplomatico della Repubblica di Genova, a cura di C. Imperiale di Sant'Angelo. Bd. 1-3. Rom 1936-1942.
Documenti	R. Morozzo della Rocca - A. Lombardo, Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII. Bd. 1-2. Rom 1940
Eustathios	Eustazio di Tessalonica, La espugnazione di Tessalonica. Testo critico, introduzione, annotazioni di St. Kyriakidis. Palermo 1961.
Nuovi Documenti	Nuovi documenti del commercio veneziano dei secoli XI-XIII, ed. A. Lombardo, R. Morozzo della Rocca. Venedig 1953.
Müller, Documenti	G. Müller, Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente. Florenz 1879.
Tafel-Thomas	G.L.Fr. Tafel - G.M. Thomas, Urkunden zur älteren Handels-und Staatengeschichte der Republik Venedig Bd. 1. Wien 1856.
Wilhelm v. Tyros	Recueil des historiens des croisades. Historiens occidentaux I,2. Paris 1844.

westeuropäischen Kolonien der frühen Neuzeit auch den handelspolitischen Ausgangspunkt gemeinsam, nicht jedoch ihre Entstehung. Die westlichen Ansiedlungen im byz. Reich gehen nicht zurück auf Eroberung oder Annexion, sondern auf Staatsverträge mit den byz. Kaisern.

Bei einer vollständigen Betrachtung der Handelsniederlassungen von Ausländern im byz. Reich müssen auch Slaven und Orientalen, im besonderen Araber, berücksichtigt werden.¹ Die Quellenlage gestattet hier allerdings noch weniger gesicherte Aussagen als dies für die westlichen Ausländer möglich ist. So wird sich, wie der Titel bereits andeutet, dieses Referat auf die westlichen Niederlassungen beschränken, zumal auch ihre wirtschaftliche und politische Bedeutung weit über der anderer Nationen liegt.

Bei der Behandlung der westlichen Niederlassungen möchte ich drei Entwicklungsstadien unterscheiden:

1. Bis zum Jahre 1204 unter weitgehender Oberaufsicht des byz. Kaisers und dementsprechenden Faktoren der politischen Unsicherheit.
2. Ab 1204 weitestgehende wenigstens faktische Alleinherrschaft der Venezianer in weiten Teilen des byz. Reiches unter Ausschaltung anderer Kolonialmächte.
3. Ab 1259 (1261) Versuch einer Wiederherstellung des alten Zustandes seitens des byz. Kaisers unter Ausnutzung des venez. genuesischen Interessenkonfliktes. Zunahme von Kolonien anderer westl. Nationen und Städte.

Im Rahmen dieses Kolloquiums soll nur das erste Entwicklungsstadium bis 1204 herausgegriffen und betrachtet werden, weil sich in diesem Zeitraum trotz vergleichsweiser Quellenarmut die Vorgänge deutlicher im Sinne eines Modellcharakters abzeichnen als in den folgenden Perioden. Das byz. Reich war in administrativer und politischer Hinsicht noch ein einigermaßen intakter Körper, der sich Übergriffe seitens der Kolonien bzw. der dahinter stehenden Staaten erwehren konnte und in der Tat auch mehrmals erwehrt hat. Das Jahr 1204 bedeutet zudem auch insofern einen Einschnitt, als Venedig seine "Herrenrolle" auch in der 3. Phase (nach 1259) noch

¹ Siehe dazu die vergleichsweise wenigen Beispiele bei W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge* Bd. 1-2 (index).

weiter wirken hatte, wie denn bekanntlich die meisten ägäischen Inseln etwa nie mehr byzantinisch geworden sind. Dort ist an die Stelle des kolonialen Status, um ein modernes Wort zu gebrauchen, der eigene Besitz getreten, staatsrechtlich von Byzanz zwar nicht anerkannt, aber de facto eben unabänderlich.

Quellenmäßig bekannt sind Niederlassungen seit dem 10. Jahrhundert und zwar für Amalfitaner und Venezianer, doch lassen die spärlichen Einzelerwähnungen keine Gesamtdarstellung zu.² Eine solche ist erst mit dem 12. Jh. möglich. Sie muß sich allerdings aus Gründen der Quellenbeschaffenheit auf Venezianer, Genuesen und Pisaner beschränken, und hierbei wiederum in vielen Fällen auf die Verhältnisse in Konstantinopel. Barcelona, Marseille und Dubrovnik hatten, trotz mancher Äußerungen in der Sekundärliteratur, keine historisch belegten eigenen Niederlassungen im Byz. Reich.³ Auch die Genuesen hatten nur in Konstantinopel ein Quartier; die Pisaner erhielten erst 1197 in Saloniki einen *fondaco*.⁴ Amalfitaner sind außer in Konstantinopel noch in Durazzo anzutreffen und vielleicht in Almyros.⁵ Doch reichen außer im Falle Venedigs die Belege in keiner Weise, um jene Fragen auch nur annähernd zu beantworten, die im Zusammenhang mit Kolonien von Interesse sind. Jene Fragen sind:

² Die frühen Beispiele für Venedig bei Tafel-Thomas I, 36-39, obwohl hier noch nicht ausdrücklich von Niederlassungen die Rede ist. Zu Amalfi siehe zusammenfassend M. Balard, *Amalfi et Byzance (X^e-XII^e siècles)*. Travaux et Mémoires 6(1976) 85-95 und jetzt besonders U. Schwarz, *Amalfi im frühen Mittelalter (9.-11. Jahrhundert)*. Tübingen 1978, index. Im allgemeinen auch immer noch nützlich W. Heyd, *Le colonie commerciali degli Italiani in Oriente nel medio evo*. Bd. 1-2. Venedig 1866-1868.

³ Diese Feststellung besagt natürlich nicht, daß sie etwa vom Handel ausgeschlossen waren; die Handelstätigkeit war vielmehr so geringfügig, daß eigene Quartiere nicht nötig waren. Zu den frühen spanischen Quellen siehe A. de Campany, *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de antica ciudad de Barcelona*. Madrid 1779, zu Marseille die *Histoire du commerce de Marseille*, Bd. 1. *Antiquité et moyen-âge*, par R. Bousquet et R. Pernoud. Paris 1949, und zu Ragusa B. Krekić, *Dubrovnik (Raguse) et le Levant au moyen-âge*. Paris 1961, 13-24.

⁴ Müller, *Documenti* Nr. 44, S. 72.

⁵ Balard (wie A.2) S. 88.

- a) Größenordnung und geographische Verteilung
- b) Bevölkerungsfluktuation
- c) Eingliederung oder Isolation in Bezug auf den byz. Staatsverband.

An Quellen stehen zur Verfügung die Nachrichten in byzantinischen und westlichen Chroniken, die Handelsverträge und die erhaltenen Notariatsurkunden. Gerade letztere stellen ein zu selten benutztes Korrektiv dar: Chroniken sind auf beiden Seiten zu subjektiv und die Staatsverträge zu allgemein. Die Lebenswirklichkeit der Kolonien spiegelt sich am ehesten in den Urkunden, die zu einer Kontrolle der allgemeinen Angaben dienen können.⁶

Wenden wir uns nun als erstes der geographischen Verteilung zu. Im Chrysobull von 1082 werden den Venezianern Handelsrechte in insgesamt 29 Orten des byzantinischen Reiches zugestanden.⁷ In den Urkunden sind allerdings nur 6 dieser Orte genannt; es sind dies: Korinth, Theben, Thessalonike, Abydos, Rhaidestos und natürlich Konstantinopel. Umgekehrt finden wir in den Urkunden Orte, die wiederum das Chrysobull nicht kennt, nämlich Almyros (bereits 1112),⁸ Sparta (bereits 1135),⁹ Lemnos, Skyros, Kitros, Platanea, Smyrna und Arta. Die Realität scheint sich eher in den Notariatsurkunden zu spiegeln, während die Handelsverträge mehr die grundsätzlichen Konzessionen angeben, unabhängig davon, ob und in welchem Grade sie ausgenutzt wurden.

Was kaum einzuschätzen ist, sind Größe und Bedeutung der außerkonstantinopolitanischen Niederlassungen, zumal der knappe Urkundenbestand auch hier keine weitreichenden Schlüsse erlaubt. Die Urkunden lassen zwei Kategorien von Orten erkennen, solche, in denen sich nur Kauf oder Verkauf vollzogen, und solche, in denen

⁶ Im Bezug auf das Byz. Reich hat nur S. Borsari die Urkunden stärker herangezogen, besonders in *Il commercio veneziano nell'impero Bizantino nel XII secolo*. *Rivista storica Italiana* 76 (1964) 982-1011 und *Per la storia del commercio veneziano col mondo bizantino nel XII secolo*, *ibid.* 88 (1976) 104-126.

⁷ Tafel-Thomas I, Nr. 23, S. 43-54.

⁸ Documenti Nr. 35, S. 37.

⁹ *ibid.* Nr. 65, S. 69.

größere Handelsgeschäfte durchgeführt und beurkundet werden, die also zumindest einen *fondaco* besaßen. Wir wissen letzteres von Almyros, Rhaidestos, Sparta, Korinth, Theben, Platanea, Kreta und Smyrna. Es soll nicht verschwiegen werden, wie hoch der Zufälligkeitsgrad unserer Nachrichten ist: so ist beispielsweise kein einziges Dokument in Thessalonike beurkundet. Ständig ansässige ausländische Bewohner (*habitatores* oder *burgenses*) — von denen in anderem Zusammenhang noch unten die Rede sein wird — sind uns nur aus Rhaidestos¹⁰ und Thessalonike¹¹ bezeugt. Korinth (1146)¹² und wohl auch Sparta (1168)¹³ besaßen ein lateinisches Kloster. Die Anwesenheit vieler Ausländer, namentlich der Venezianer, Pisaner und Genuesen, erwähnt Benjamin von Tudela, dem eine für die Zeit ungewöhnliche Ortskenntnis im Mittelmeerraum nicht abzusprechen ist, nur in Almyros.¹⁴ Ob daher außer in Konstantinopel überhaupt von Quartieren gesprochen werden kann, ist fraglich, vielleicht in Almyros, Saloniki und Korinth, aber mehr als höchstens einige Dutzend ständige Bewohner sind m.E. dort kaum anzunehmen.

Über die Größenordnung der Quartiere geben uns nur die Angaben aus Konstantinopel einigermaßen Klarheit. Die konstantinopolitanischen Ausländerquartiere sind bestimmt kein neues wissenschaftliches Problem. Ich will hier nicht auf die vieldiskutierten Fragen der Lage und Grenzen eingehen, sondern generell vielleicht nur soviel sagen, daß die Quartiere bisher als wesentlich zu groß eingeschätzt wurden, verständlich freilich, wenn man allein von topographischen Orientierungspunkten ausgeht, die man in ihrer wirklichen Lage aber gar nicht genau bestimmen kann. Ich möchte daher in diesem Vortrag von Zahlen ausgehen, die uns betreffs der Größenangaben die Staatsverträge liefern. Sicherlich ist auch dieses Vorgehen methodisch nicht problemlos. Die griech. Originale

¹⁰ Nuovi Documenti Nr. 12, S. 14-15 (z. Jahr 1151).

¹¹ Documenti Nr. 399, S. 391 (z. Jahr 1191).

¹² *ibid.* Nr. 88, S. 90 (z. Jahr 1146).

¹³ *ibid.* Nr. 205, S. 203.

¹⁴ Benjamin von Tudela, ed. Adler. London 1907, S. 11.

nennen als Größenmaß den “*pechys*”, die lat. Übersetzung spricht dabei vom “*cubitus*”. Den metrologischen Handbüchern zufolge hat ein “*pechys*” im Durchschnitt um die 60 cm.¹⁵ Diese Angabe ist weiter nicht verwendbar, da die Quartiere so auf die Größe normaler Privatwohnungen zusammenschrumpfen. Bei der allgemeinen Unsicherheit in der Verwendung von Maßbezeichnungen in Byzanz erscheint als einziger Ausweg die Gleichsetzung des “*pechys*” mit der “*orgya*” zu 216,7 cm.¹⁶ Auch auf dieser Basis können die Berechnungen nur approximativ sein. Die Verträge nennen Längen- und Breitenmaße einzelner Grundstücke, die wohl kaum immer als Rechtecke zu denken sind, obwohl nur ganz selten andere Formen angedeutet werden. Da ich für die Berechnung außer in ganz klar angegebenen Fällen immer von der rechteckigen Form ausgehe, können die errechneten Werte sogar noch zu hoch liegen. Nach diesen Berechnungen umfaßt das erste Genuesenquartier (1170) 6060 qm, das zweite aus dem Jahr 1192 bereits 15730 qm und das dritte aus dem Jahr 1202 schließlich etwas mehr als 23 000 qm.¹⁷ Die Größe des ursprünglichen Pisanerquartiers läßt sich nicht mehr sicher ermitteln, nach dem Vertrag aus dem Jahr 1192 hatte es jedenfalls eine Fläche von 26 800 qm und war demnach etwas größer als das Genuesenquartier.¹⁸ Für das Venezianerquartier besitzen wir leider nur so unzureichende Zahlenangaben, daß sich die Fläche nicht errechnen läßt.¹⁹ Da es anerkanntermaßen den größten Umfang besaß, könnte die Fläche zwischen 30 und 35 000 qm betragen haben. Wir sollten uns freilich nicht allzusehr an diese absoluten Zahlen klammern, die eine Reihe von Unsicherheitsfak-

¹⁵ E. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*. München 1970, index s.v. πῆχυς.

¹⁶ *ibid.* S. 24.

¹⁷ Der Einzelbeweis bedarf der Beigabe von Karten, die an dieser Stelle nicht möglich ist; er soll in meiner oben (*) genannten Untersuchung durchgeführt werden. Angaben zum Quartier von 1192 im *Codice Diplomatico* III, Nr. 21, S. 50-62 und zum Quartier von 1202 bei G. Bertolotto, *Nuova serie di documenti sulle relazioni di Genova coll'impero bizantino*. *Atti della società ligure di storia patria* 28 (1897) 475-499.

¹⁸ Müller, *Documenti* Nr. 24, S. 40-58.

¹⁹ Zum Jahr 1148 bei Tafel-Thomas I, S. 111-112.

toren enthalten, sondern sie nur als Maßstab für die ungefähre Größenordnung halten. Zu bedenken ist weiter, daß diese Viertel zwar sicherlich dicht, vielleicht sogar ziemlich geschlossen bebaut waren, sicherlich aber höchstens einstöckig, und daß sie in erster Linie Warenlager und Kontore enthielten.²⁰ An Wohnmöglichkeiten haben diese Quartiere kaum allzu viel Platz besessen. Es ist zwar richtig, daß die Lateiner privat oder vielleicht auch in Hospizen in anderen Teilen der Stadt wohnten, die ursprüngliche Intention der byz. Kaiser scheint dies aber nicht gewesen zu sein. So sagt nämlich Johannes Kinnamos ausdrücklich (zum Jahr 1171), daß sie "wie die anderen Romäer außerhalb des ihnen vom Kaiser zugewiesenen Aufenthaltsortes weilten".²¹ Diese ursprüngliche Festlegung auf ein einheitliches Quartier entspricht auch einem Prinzip, das Anfang des 13. Jh. Demetrios Chomatianos klar zum Ausdruck bringt, indem er den verschiedenen ethnischen Einheiten entsprechende Wohngebiete zuweist und dies als eine alte byz. Regel darstellt.²² Es ist daher m.E. nicht gerechtfertigt, die Lateinerquartiere von vorneherein als bloße Geschäftsquartiere abzutun und von den Wohnquartieren zu trennen. Hierin liegt vielmehr eher eine spätere Entwicklung, die vielleicht auch nur auf Konstantinopel beschränkt war. Immerhin ist auffällig, daß etwa alle laut Vertrag von 1202 den Genuesen außerhalb des Quartiers gehörenden Häuser an *Griechen* vermietet sind.²³ Auch Eustathios von Thessalonike betont ausdrücklich, daß die Lateiner, die 1182

²⁰ Der topographischen Lage dieser Quartiere entsprechend (zum Goldenen Horn hin) hat es sich wohl größtenteils um Hanghäuser gehandelt, wie sie (aus frühbyzantinischer Zeit) in Ephesos und (aus spätbyzantinischer Zeit) in Mistras erhalten sind. Es ist daher anzunehmen, daß sie im wesentlichen nur einstöckig waren. Generell zum byzantinischen Hausbautyp siehe Ph. Kukules, Βυζαντινῶν βίος καὶ πολιτισμός. Bd. 4. Athen 1951, 261-265.

²¹ Ioannis Cinnami epitome rerum ab Ioanne et Alexio Commenis gestarum, ed. A. Meineke. Bonn 1836, S. 282, 1.

²² J.B. Pitra, Analecta sacra et classica specilegio Solesmensi parata. Bd. 7. Paris — Rom 1891, S.662 (Kap. 176).

²³ Zum Dokument siehe oben Anm. 17.

Andronikos überfiel, "abgesondert" wohnten.²⁴ Das Prinzip, daß die ständig oder für länger hier lebenden Lateiner auch in den Quartieren wohnten und diese größtmäßig dafür ausreichten, ist also grundsätzlich kaum zu bezweifeln.

Die eben angedeuteten Probleme sind untrennbar verbunden mit der Frage nach der Zahlenstärke der Lateiner. Dafür wiederum liegt nur im Hinblick auf Konstantinopel einiges Material vor.

Caffaro erwähnt in seinen *Annali Genovesi* zum Jahr 1162, daß beim Überfall der Pisaner auf die Genuesen 300 genuesische *negotiatores* sich einer Übermacht von 1000 Pisanern zu erwehren hatten.²⁵ Hier sind wir in der Lage, wenigstens die eine der beiden Zahlen nachprüfen zu können. Im Jahr 1174 nämlich präsentiert der genuesische Gesandte Antonio Grimaldi beim byz. Kaiser eine Liste mit den Namen all jener Kaufleute, die bei dem Überfall 12 Jahre zuvor geschädigt worden waren. Ich habe dabei insgesamt 200 Personen gezählt.²⁶

Für die Ereignisse des Jahres 1171 liegen uns zwar eine Reihe von Angaben vor, bei Niketas Choniates, Johannes Kinnamos, der *Cronaca di Marco*, Martino da Canale und Andrea Dandolo, aber nur die *Historia Ducum Veneticorum* nennt einige Zahlen.²⁷ Es heißt dort, daß in diesem Jahr 20 000 Venezianer in die Romania abgesegelt seien und daß sich zu dieser Zeit (*eo tempore*) etwa 10 000 Venezianer in Konstantinopel aufhielten.²⁸

Die letzten Angaben aus dem 12. Jh. besitzen wir über das Lateinerpogrom des Jahres 1182. Eustathios von Thessalonike nennt in diesem Zusammenhang 60 000 Lateiner in Konstantinopel.²⁹ Wilhelm von Tyrus spricht davon, daß den

²⁴ ἀφωρισμένοι κατ' ἔθος ἀρχαῖον περὶ τὸν αἰγιαλὸν τοῦ Βυζαντίου κέρματος, Eustathios S. 34, 1.

²⁵ A. Caffaro, *Annali Genovesi*, ed. L.T. Belgrano, in: *Fonti Stor. Italia* 11 (1890) 67.

²⁶ *Codice Diplomatico* II, Nr. 96, S. 207-211.

²⁷ F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au moyen-âge*. Paris 1959, 51-52.

²⁸ *Historia Ducum Veneticorum*, *Monum. Germ. Hist.*, SS 14, S. 78, lin. 27-31.

²⁹ Eustathios S. 34, 2.

Lateinern auf 44 Galeeren und einer nicht bekannten Anzahl kleinerer Schiffe die Flucht gelang und 4000 in die Sklaverei verkauft wurden.³⁰ Das Chrysobull von 1187 für Venedig nennt als Besatzung einer Galeere 140 Mann.³¹ Eine Multiplikation — sie ergäbe 6160 — ist in unserem Fall jedoch nicht sinnvoll, da bei der Flucht eine geregelte Einschiffung ja nicht möglich ist. Außerdem bezieht sich die Angabe des Wilhelm von Tyrus auf Handelsgaleeren, die sicherlich nicht zur Beförderung von so vielen Menschen geeignet waren wie die speziell dafür ausgerüsteten Kriegsgaleeren. Die Zahl der damals insgesamt anwesenden Lateiner kann an die 10 000 herangereicht haben. Es ist dabei jedoch zu bedenken, daß der Zeitpunkt des Überfalls der Monat Mai war, in welchem die jeweils im Frühjahr ausgesandten Schiffe gerade angekommen waren.

Ehe wir an die Kontrolle und Überprüfung einiger weiterer dieser Zahlen herangehen, ist es vielleicht nützlich, ein Augenmerk auf die Einwohnerzahlen der drei ital. Städte Venedig, Genua und Pisa zu werfen. Hier bietet allein Venedig einigermaßen sichere Anhaltspunkte. Für 1338 ist die Zahl auf etwa 100 000 angesetzt worden.³² Dieselbe Zahl schätzt Heers für das Genua des 15. Jh.³³ Pisa hatte im 16. Jh. 8600 Einwohner, doch ist dessen Einwohnerzahl mit Sicherheit stark zurückgegangen.³⁴ Für die zweite Hälfte des 12. Jh. sind für Venedig kaum mehr als 60 000 Einwohner anzusetzen, für Genua etwa 25 bis 30 000 und Pisa 15 bis 20 000. Im Zusammenhang mit allen Zahlen sind auch die Haupthandelsgebiete dieser drei Städte zu berücksichtigen. Nur im Falle Venedigs war es eindeutig das byz. Reich, im Falle Pisas weit mehr Ägypten und Genuas Interesse war im 12. Jh. noch deutlich nach Nordafrika und Spanien orientiert. Dies zeigt auch in voller

³⁰ Wilhelm v. Tyros XXII, 12 (S. 1084).

³¹ Tafel-Thomas I, S. 197.

³² A. Contenuto, *Il censimento della popolazione sotto la repubblica Veneta*. *Nuovo Archivio Veneto* 19 (1900) 1-42. Siehe auch E. Beltrami, *Storia della popolazione di Venezia dalla fine del sec. XVI* Padua 1954.

³³ J. Heers, *Gênes au XV^e siècle*. Paris 1961, 45

³⁴ *Enciclopedia Italiana*, Bd. 27, s. v.

Klarheit des Bestand an Notariatsurkunden im 12. Jh.

Wenn wir an eine Kritik der Zahlenangaben in den auswärtigen Niederlassungen herangehen, so ist festzuhalten, daß die verschiedenen Autoren unabhängig von Übertreibungen und Ungenauigkeiten, nicht zwischen ständig Ansässigen und vorübergehend Anwesenden unterscheiden und es selbst für uns schwer oder unmöglich ist festzustellen, wo die Grenze liegt. Die Zahlen lassen also über den wirklichen Umfang der Kolonien keine Aussage zu. Sicherlich weit übertrieben ist die Angabe der *Historia ducum Veneticorum*, daß 20 000 Venezianer in die Romania ausgefahren seien. Da diese Tätigkeit ausschließlich an die männliche Bevölkerung gebunden war, wäre 1171 in Venedig kaum mehr jemand in verteidigungsfähigem Alter gewesen. Keiner weiteren Diskussion zu unterwerfen ist die Zahl von 60 000 Lateinern bei Eustathios, die in etwa der Gesamtbevölkerung Venedigs entsprach. Die Quartierfläche betrug im Jahr 1192 etwa 70 000 qm. Es ist gerechtfertigt, davon $\frac{2}{3}$ für Lager und Geschäftsräume zu veranschlagen, so daß noch etwa 23 000 qm verbleiben. Diese Fläche läßt sich höchstens auf 1800 bis 2000 Personen verteilen, unter der Voraussetzung, daß in keiner Weise luxuriöse Ansprüche gestellt wurden. Wesentlich größer dürfte auch die Zahl der ständig Ansässigen nicht gewesen sein. Es ist in der Literatur wohl vielfach vergessen worden, daß Schiffspersonal und Hilfskräfte während des Aufenthalts in Konstantinopel — und dies gilt ebenso für die anderen Orte — dort wohnten, wo sie sich auch während der ganzen Fahrt aufhielten: nämlich auf den Schiffen. Die jeweils verantwortlichen Kaufleute sind es allein gewesen, die im Quartier oder in verschiedenen Teilen der Stadt wohnten. Obwohl für diese Hypothese noch eine Untersuchung der Schiffstypen und ihrer technischen Möglichkeiten durchgeführt werden müßte — was außerhalb dieses Vortragsthemas liegt — spricht für die Behauptung doch auch die Tatsache, daß bei der Gewaltmaßnahme Andronikos I.' 44 Galeeren *sofort* fliehen konnten.³⁵

Selbst die oben sehr grob geschätzte Zahl von 1800 bis 2000 möglichen Bewohnern ist sehr differenziert zu betrachten. So haben

³⁵ Zur Belegstelle oben A. 30.

wir aus den Urkunden beispielsweise keine Hinweise, daß lateinische *Familien* ansäßig waren. Eine Bemerkung des Eustathios, die noch ausführlicher behandelt wird,³⁶ ist wohl so zu verstehen, daß Familien durch die Heirat mit Griechinnen zustande kamen, doch hat Eustathios, der ja nicht in Konstantinopel weilte, an dieser Stelle weit übertrieben, wie auch die damit in Zusammenhang stehende Zahl von 60 000 zeigt, von der bereits oben die Rede war. In den Testamenten jedenfalls werden immer nur die Verwandten in der Heimat bedacht. In den venez. Urkunden sind jene Personen, die in der Kolonie ihren festen Wohnsitz hatten, als *habitatores* bezeichnet. In den Zeugenunterschriften der in den Documenti del Commercio Veneziano und der in den Urkunden der Familia Zusti genannten Personen begegnen ganze vierzehn.³⁷ Es wird noch später davon zu sprechen sein, daß dieser Status auch gar nicht besonders vorteilhaft war. Die meisten Zeugenunterschriften können wir nur über ein Jahr hin verfolgen, wenige, wie etwa einen Wido Valaressus, über 5 Jahre, oder gar zehn Jahre, wie seinen Verwandten Gilbertus Valaressus.³⁸ Über einen etwas längeren Zeitraum hin wirkten die Notare, die ja Kleriker waren und ein Kirchenamt in den Quartieren innehatten. Johannes Tuscanus urkundet kontinuierlich zwischen 1150 und 1158,³⁹ Joannes da Noale sogar von 1147 bis 1169.⁴⁰

Mit ganz besonderer Deutlichkeit zeigen aber die Urkunden die Fluktuation innerhalb der Kolonien und zur Heimatstadt. Sie ist m.E. das Hauptcharakteristikum wenigstens bis 1204. So weilte etwa Jacopo Contareno im November 1150 in Konstantinopel, im August 1155 in Venedig, im Oktober und Dezember unterschreibt er

³⁶ Unten A.51.

³⁷ L. Lanfranchi, Famiglia Zusto. Venedig 1955.

³⁸ Wido Valaressus in den Documenti I, Nr. 95 (z. Jahr 1150) und Nr. 11 (z. Jahr 1155); Gilbertus Valaressus ibid. Nr. 111 (z. Jahr 1155) und Nr. 165 (z. Jahr 1165).

³⁹ Documenti Nr. 99, 111, 118, 120, 122, 124, 128, 132, 140, 142, 149.

⁴⁰ Nuovi Documenti Nr. 7, 8, 24; Documenti Nr. 109, 110, 121, 134, 148, 185, 195, 207.

Urkunden in Konstantinopel und 1161 treffen wir ihn in Almyros.⁴¹ Pietro Michael taucht 1155 in Konstantinopel und 1161 in Acra auf.⁴² Ein Mitglied derselben Familie, Marino Michael, ist 1156 in Venedig, 1159 in Konstantinopel und 1169 wieder in Venedig aufzufinden.⁴³ Giovanni Encio zeichnet im März 1161 in Konstantinopel — er hat also sicher wenigstens den Winter dort zugebt — und im Juni bereits in Venedig.⁴⁴ Noch deutlicher wird dieses "Wanderleben" bei den Notaren. Vitale Viviano weilt im August 1155 in Venedig, im Oktober desselben Jahres ist er bereits in Konstantinopel und spätestens 1163 wieder in Venedig.⁴⁵ Giovanni Orsiolo begegnet in den Quellen bis 1148 in Venedig, 1157 in Konstantinopel und ab 1164 wieder in Venedig⁴⁶. Petrus da Molino ist zuerst 1159 Notar in Sparta und dann zwischen 1162 und 1168 in Konstantinopel.⁴⁷ Johanes Caucus hat das ganze östliche Mittelmeer durchzogen: 1158 in Venedig, zwischen 1162 und Febr. 1168 in Konstantinopel und seit November 1168 in Acra.⁴⁸ Damit soll diese Aufzählung, die nur die 20 Jahre zwischen 1150 und 1170 berücksichtigte, abgeschlossen sein. Sie zeigt exemplarisch, daß durch die Fluktuation in der Bevölkerung keine tiefgreifenden Kontakte mit den Griechen und ebenso auch mit der Sprache und Kultur möglich waren — im Unterschied zum Zeitraum nach 1204.

Es wäre natürlich verfehlt, Kontakte zur byz. Bevölkerung zu leugnen. So sagt Johannes Kinnamos von den Venezianern, daß sie nicht zum wenigsten unter ihnen (d.h. den Byzantinern) weilten und zur Zeit des Kaisers Manuel mit den römischen Frauen

⁴¹ Documenti Nr. 99, 113, 116, 118, 152.

⁴² *ibid.* Nr. 117, 154.

⁴³ *ibid.* Nr. 123, 140, 218.

⁴⁴ *ibid.* Nr. 148, 150.

⁴⁵ *ibid.* Nr. 113, 116, 159.

⁴⁶ *ibid.* Nr. 91, 93, 129, 163.

⁴⁷ *ibid.* Nr. 135, 156, 209.

⁴⁸ Nuovi Documenti Nr. 15, 23; Documenti Nr. 155, 193.

zusammenlebten.⁴⁹ Bei der Schilderung der Lateinerpogrome des Jahres 1182 meint Wilhelm von Tyros, die Griechen hätten es schlecht ihren Gästen (*hospites suos*) vergolten, denen sie doch ihre Töchter, Nichten und auch Schwestern zu Frauen gegeben hatten.⁵⁰ In diese Reihe ist auch die Aussage des Eustathios einzuordnen, daß die Leute des Kaisers Andronikos (1182) weder Frauen noch Kinder geschont hätten.⁵¹

In der großen Mehrzahl der Fälle haben wir es aber sicher mit juristisch illegitimen Beziehungen zu tun. Der legitimen Verbindung standen auf beiden Seiten erhebliche kanonistische Bedenken und Hinderungsgründe entgegen. Die Lateiner waren, den kanonistischen Vortellungen des 12. Jh. zufolge, in jedem Fall Schismatiker, konnten aber, wenn man etwas engere Maßstäbe anlegte, auch als Häretiker betrachtet werden.⁵² Darüber dürfen auch die Eheschließungen mit nichtorthodoxen Prinzessinnen im byz. Kaiserhaus nicht hinwegtäuschen. Was die Staatsraison hier ohne besondere Schwierigkeiten ermöglichte, war auf den unteren Ebenen sicher komplizierter. So sagt Balsamon im Kommentar zum 14. Kanon des Konzils von Chalkedon, daß die Lateiner, die Frauen aus der Romania heiraten wollten, den orthodoxen Glauben annehmen müssen.⁵³ Dies bedeutete wiederum den sicheren Bruch mit der lateinischen Kirche, deren Ehrengelung gerade seit dem 12. Jh. immer rigider wurde. Es ist methodisch vielleicht fraglich, in diesem Punkt die Schwelle zum 13. Jh. zu überschreiten. Demetrios Chomatianos zufolge haben offensichtlich auch lateinische Priester Ehen mit Griechen eingeseget. Für den griech. Partner hatte dies den *aphorosmos* zur Folge; denn man dürfe das, was *ἄμικτα* sei,

⁴⁹ Ioannis Cinnami epitome 281, 24.

⁵⁰ Wilhelm v. Tyros XXII, 1 (S. 1082).

⁵¹ καὶ γυναῖκες γὰρ αὐτῶν ἐρριπτοῦτο ξίφεσι καὶ βρέφη, Eustathios 34, 26

⁵² Dazu Hinweise auch bei D.M. Nicol, *Mixed Marriages in Byzantium in the Thirteenth Century*, in: *Studies in Church History I* London 1964. 160-172

⁵³ G. Rhalles-M. Potles, *Σύνταγμα τῶν θεῶν καὶ ἱερῶν κανόνων*. Athen 1852. Bd. II, 253-254: καὶ σημειῶσαι, ὅτι κατὰ τὸν παρόντα κανόνα, ὡς ἔοικεν, ἀναγκάζει τὸ μέγος τῆς ἐκκλησίας [d.h. die Kirche von Konstantinopel] τοὺς Λατίνους ἐξόμνησθαι θέλοντας γυναῖκας λαβεῖν ἐκ τῆς Ρωμανίας.

nicht miteinander zusammenbringen.⁵⁴ Die Kanonistik des 13. Jh. zeigt noch weitere Berührungspunkte mit den Lateinern, auf die hier nicht einzugehen ist.⁵⁵ Daß allein Balsamon, soweit ich sehe, und zwar nur dieses konkrete Problem, im Zusammensein von Griechen und Lateinern aufgreift, scheint mir doch dafür zu sprechen, daß es eben wirklich noch recht wenige Berührungspunkte gab. Wilhelm von Tyrus — auch er ja kein konstantinopolitanischer Lateiner — hat zweifellos übertrieben, wenn er solche Eheschließungen als eine Massenangelegenheit darstellt.⁵⁶

Die ständigen Kontaktpersonen zur byzantinischen Umgebung konnten nur jene bilden, die in der Kolonie ansäßig waren. Wenn ihre Zahl insgesamt als gering anzusehen ist, so hat dies m.E. vorwiegend juristische Gründe, die im besonderen Status dieser Bewohner liegen. Die venez. Quellen bezeichnen sie, wie bereits gesagt, als *habitatores*, die pisanischen als *burgenses*. Diesen lateinischen Terminus haben in der Form Βουργέσιοι auch Johannes Kinnamos und Eustathios von Thessalonike übernommen.⁵⁷ Inwieweit sie Rechte in ihrer Heimatstadt verloren haben, ist schwer zu sagen. Der Fall des Pisaners Signoretto, auf den noch einzugehen ist, zeigt jedoch, daß er voll als Pisaner Bürger betrachtet wurde, doch ist vielleicht hierbei primär das finanzielle Interesse der Pisaner an seiner Person maßgebend gewesen.⁵⁸ Wichtiger ist, daß zwischen jenem Personenkreis und dem byzantinischen Kaiser ein besonderes Abhängigkeitsverhältnis bestand, welches eidlich bekräftigt wurde und das nicht mit den in den Staatsverträgen festgelegten Bindungen identisch sein kann. So sagt Kinnamos (zum Jahr 1171) daß die im byz. Reich wohnenden Lateiner, Βουργέσιοι genannt, dem Kaiser Treuschwüre geleistet hätten, in Wohlwollen den Römern ihr Leben lang zu Diensten zu

⁵⁴ Pitra (wie oben A. 22) S. 713-714.

⁵⁵ Siehe dazu den oben A. 52 genannten Aufsatz von Nicol.

⁵⁶ Oben A. 50.

⁵⁷ Ioannis Cinnami epitome 282, 5; Eustathios 92, 7

⁵⁸ Siehe unten.

sein.⁵⁹ Diese Feststellung des Historikers Kinnamos wird vom Chrysobull für Venedig aus Jahr 1187 bestätigt. Der Kaiser kann die im Reich ansässigen Venezianer (*Venetici in Romania inventi*) zum Dienst auf jenen Schiffen heranziehen, die Venedig im Kriegsfall zu stellen hat.⁶⁰

Der burgensis-Status war aber zudem auch von Interesse für den byz. Fiskus. Hierzu haben wir einen besonders beredten Fall aus dem Jahr 1166.⁶¹ Der Pisaner burgensis Signoretto hatte sein ganzes Vermögen von 30 000 Hyperpyra der Kirche seiner Heimatgemeinde vermacht. Der byz. Finanzbeamte betrachtet diesen Vorgang als unrechtmäßig und sucht gewaltsam in den Besitz des Erbes zu gelangen. Die Pisaner Nachlaßverwalter erreichen schließlich eine Entscheidung des Kaisers, derzufolge aber immer noch 216 Hyperpyrn der Staatskasse zufließen. War auch die erste Forderung überzogen, so zeigt der Fall umso deutlicher, daß der byz. Staat den Besitz der ansässigen ausländischen Bevölkerung angreifen konnte.

Damit soll die Auswertung der Beispiele abgeschlossen sein und einige Schlußfolgerungen gezogen werden. Doch sind vorab nochmals methodologische Bemerkungen nötig. Die geringe Zahl an Beispielen, die sich wiederum hauptsächlich um die Venezianer in Konstantinopel konzentrieren, kann Einwände hervorrufen. Es ging darum, eine *Gesamtten*denz herauszuarbeiten und aus der *Konvergenz* der verschiedenen Fakten ein allgemeines Bild zu zeichnen.

Fluktuation und geringe Zahl der ansässigen Lateiner verhindern, daß die Niederlassungen zu einem latinisierenden Faktor des Byz. Reiches werden. Kreuzfahrer und westliche Söldner im byz. Heer

⁵⁹ Ioannis Cinnami epitome 282,6-9: πίστεις αὐτῷ δεδοκότες σὺν εὐγνωμοσύνῃ Ῥωμαίοις διὰ βίον τηρήσειν τὸ δοῦλιον. Siehe dazu auch Borsari, *Il commercio* (oben A. 6) S. 997 A. 57.

⁶⁰ Tafel-Thomas I, 197. Einschränkend ist hier freilich zu bemerken, daß der Ausdruck *inventi* nicht notwendig allein auf die *habitatores* zu beziehen ist.

⁶¹ Müller, *Documenti* Nr. 10, S. 11-13.

haben sicher weit mehr in latinisierender Richtung gewirkt als die Kolonien.⁶²

Die westlichen Kolonien besaßen noch kaum ein Eigenleben, sie dienten der Versorgung des Mutterlandes oder der Heimatstadt und ihrer Bewohner im weitesten Sinne. Eine Auswanderung in die Kolonien, wie nach 1204, findet noch nicht statt. Sicher konnte in den Kolonien mancher untertauchen, wie der Genuese Willemus Grassus, über den 1201 eine genuesische Gesandtschaft Nachricht einziehen soll, weil man schon lange nichts von ihm gehört habe.⁶³ Es lebten dort auch westliche Ausländer, die mit den Kolonien und deren speziellen Aufgaben gewiß nichts zu tun hatten, wie jene 250 Ritter und 500 Fußkämpfer, die Konrad von Montferrat 1187 in Konstantinopel anwarb.⁶⁴ Sie sind vielleicht gar nicht mit dem Quartier in Verbindung zu bringen, sondern gehören ganz allgemein zu den Fremden in der Stadt, über die wir keinen Überblick haben. Es gab — ohne Quartier, wie ursprünglich auch bei den Genuesen⁶⁵ — spanische Händler, die Benjamin von Tudela auffielen.⁶⁶

Doch es fehlte eine wesentliche Voraussetzung für eine selbständige Kolonie: die politische und rechtliche Absicherung des Besitzes und der Bewohner. Die byz. Kaiser waren nicht in der Lage und vielleicht auch gar nicht willens, die gegenseitigen Feindseligkeiten und Überfälle zu unterbinden. Im Gegenteil: trotz aller vertraglichen Abmachungen kam es in der 2. Hälfte des 12. Jh. zweimal zu Pogromen und Konfiszierungen. Neben den Gefahren, die immer mit Seehandelsgeschäften verbunden waren, konnten die Händler nur Interesse haben, möglichst wenig Kapital an Ort und Stelle anzulegen, in kurzer Zeit sich Gewinne zu verschaffen und vor der nächsten Gewaltmaßnahme das Land wieder zu verlassen.

⁶² Allgemein R S Lopez, *Foreigners in Byzantium*. Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome 44 (1974) 342-352.

⁶³ Codice Diplomatico III, Nr. 77, S. 198, lin. 32.

⁶⁴ Nicetae Choniatae *Historia*, rec. I.A. van Dielen. Berlin 1965, 384, 15.

⁶⁵ Die 1162 von den Pisanern überfallenen Genuesen lebten in einem Quartier, das ihnen *offiziell* erst 1170 zugestanden wurde (Codice Diplomatico II, Nr. 53, S. 117-123).

⁶⁶ Benjamin von Tudela, ed. Adler, London 1907, S. 12 ("Sepharad").

Hierbei können keine Ansätze zur Assimilation entstehen und die Lateiner stellen bis 1204 einen Fremdkörper dar. Dies ändert sich mit dem 4. Kreuzzug und seinen Folgeerscheinungen, mit dem, wie ich glaube, ein neues Kapitel der byz. Nationalitätenpolitik beginnt, das jedoch nicht mehr Gegenstand dieses Referates ist.

LES MOUVEMENTS DES POPULATIONS EN MÉSIE ET EN THRACE ENTRE LE DÉBUT DU XI^e ET LE DÉBUT DU XIII^e s.

V. TĀPKOVA-ZAIMOVA / SOFIA

La période qui s'étend du XI^e au début du XIII^e s. est une des plus mouvementée pour les territoires au Sud du Danube. En général et malgré les efforts méritoires des Comnènes dans leur oeuvre de restauration, c'est une période de crise pour l'Empire byzantin à partir de la deuxième moitié du XI^e s.¹

Les mouvements des populations qui accompagnent ou suivent les grands événements politiques ont fait l'objet d'un des grands thèmes du XV^e Congrès des Etudes byzantines et, à mon avis, il y a eu des contributions considérables. Il importerait de retenir un principe de méthode qui y a été suggéré, à savoir que dans ces mouvements, en plus des causes "spectaculaires", comme invasions, colonisations, guerres, etc., il y a des raisons économiques, sociales, etc. qui ne doivent nullement rester en dehors de la vision du chercheur.² Malheureusement, pour les régions qui en ce moment attirent mon attention, il est difficile de délimiter les causes des variations démographiques de quelque importance. Il faudrait pour le faire attendre la parution des grandes synthèses d'ordre archéologique sur les habitats et les nécropoles de cette époque. Voilà pourquoi nous sommes obligés de nous borner le plus souvent aux informations qui concernent surtout les événe-

¹ Cf. par ex. *Sp. Vryonis*, *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamization from the eleventh through the fifteenth Century*, University of California Press, 1972; *D. Nicol*, *Refugees, mixed Population and local Patriotism in Epiros and western Macedonia after the fourth Crusade*, XV^e Congrès international d'Etudes byzantines, Athènes 1976, etc.

² *H. Antoniadis-Bibicou*, *Mouvement de la population et villages désertés: quelques remarques de méthode*, XV^e Congrès international d'Etudes byzantines, Résumés des Communications. 1. Histoire.

ments politiques.

La période que j'envisage et que j'ai limitée approximativement à la prise de Constantinople par les Latins en 1204, pourrait être divisée (du point de vue qui nous occupe) en trois parties.

La première de ces parties comprendrait chronologiquement la plus grande étape, à partir de l'an 1000, lorsque Byzance touche à la frontière Danubienne et se trouve en rapports directs avec les tribus nomades venant d'au-delà du Danube. La deuxième, c'est celle de la restauration de l'Etat bulgare et les rapports qui l'opposent à Byzance. Enfin, la troisième partie qui ne diffère pas à proprement parler de celle que nous avons considérée comme seconde, complique ces rapports bilatéraux par ceux qui surgissent du contact avec les représentants des premières Croisades. Comme une partie considérable des événements se situe en Mésie (ou en Scythie Mineure et en Mésie) et en Thrace, je me suis bornée à ces deux régions qui formaient une partie importante de l'Etat bulgare avant son anéantissement au début du XI^e s. D'ailleurs (et là je me reporte au thème du Colloque présent), pour celui qui habite la Mésie, "Romanie" signifie exactement les terres situées au Sud de l'Hémos.³

Pour en revenir donc à cette période où Byzance, reprenant le dessus sur la Bulgarie vaincue, établissait sa frontière durable au Danube, les complications venant du Nord surgirent immédiatement, montrant par là le rôle qu'avait joué la Bulgarie en tant que frontière objective, garantissant de ce côté la sécurité de Byzance. Les deux grandes campagnes de Sviatoslav de Kiev en avait donné une première preuve à l'Empire. Aussitôt se succédaient à des intervalles rapprochés les invasions des Petchenègues, suivies plus tard par celles des Ouzes, des Coumanes, enfin d'expéditions combinées des uns et des autres.⁴

Déjà, au cours de cette étape, se profilaient deux aspects dans les

³ V. en dernier lieu *D. Ovčarov*, Le terme "ΡΩΜΑΝΙΑ" sur une inscription nouvellement découverte à Preslav, *Recherches de géographie historique*, 2, Sofia 1975, p. 109.

⁴ *V. Tăpkova-Zaimova*, Dolni Dunav, granična zona na vizantijskija Zapad (Kām istorijata na Severnite i Severoiztočnite bălgarski zemi, kraja na X-XI v.) - résumé en français, Sofia 1976.

mouvements de ces nouvelles populations. Une partie obtenait le statut de population frontalière, donc était admise au service du pouvoir officiel. C'était là une manifestation de plus de la politique traditionnelle de l'Empire par rapport aux "Barbares" qui s'installaient sur ses frontières. Mais ces mouvements provoquaient également, comme une suite logique, d'autres mouvements de la population bulgare établie de manière sédentaire dans ces lieux. Il nous faut mentionner tout d'abord des tentatives, venant de la part des Bulgares de Mésie qui cherchaient à se fixer au Sud de la région de l'Hémus dans les régions relativement protégées.⁵ Il y a certains vestiges d'ordre archéologique qui parlent en faveur de cette sorte de mouvements. Et d'ailleurs, c'est là un phénomène facilement explicable. En même temps, dans la Bulgarie du Nord et dans la Dobroudja, apparaissent des habitats caractérisés comme "nomades" par la céramique qu'on y trouve, c'est-à-dire comme appartenant à cette population turke dont il a été question ci-dessus.⁶ Ce mode de vie "barbare" a été constaté pour cette période également dans certains des grands centres urbains, comme Pliska et Preslav.⁷

Cependant, à côté de la "barbarisation" apparaît aussi la cohabitation entre les anciennes et les nouvelles populations, constatée par les écrivains de l'époque, surtout dans les villes le long du Danube où, dès la fin du XI^e s. on parlait "toutes les langues".⁸ Ce dernier phénomène, courant dans les régions frontières apparaît plutôt en marge des relations officielles avec le pouvoir central, car cette cohésion des populations soumises finit par lui porter préjudice. En d'autres termes, c'est sur ces mouvements entre les "résidus" des populations turkes et la population locale

⁵ J. Čangova, Srednovekovnoto selište nad trakijskija grad Sevropolis, XI-XIV v., Sofia 1972.

⁶ D.I. Dimitrov, Nomadskata keramika v Severoiztočna Bălgarija, Izvestija na Narodnija Muzej -Varna, XI, 1975, pp. 37-38.

⁷ St. Stančev, Materialite ot dvorcovija centăr v Pliska, Izvestija na Archeologičeskija Institut, XXIII, 1960, p. 25; G. Džingov, Prinost kăm kulturata na Preslav i negovata okolnost, Archeologia, 2, 1966, p. 44.

⁸ M. Attaliatae Historia, ed. Bonn. p. 204.

que l'on doit greffer les mouvements de rébellion, dirigés contre le pouvoir byzantin, dont la première manifestation est la révolte de 1092/4 et la dernière étape est l'insurrection des Assénides. Il va sans dire que cette insurrection a commencé (comme c'était toujours le cas à cette époque) comme une insurrection féodale, mais ses instigateurs ont profité de l'état d'esprit des populations que j'ai mentionnées ci-dessus et de l'armement dont elles étaient munies en tant que frontaliers, pour en venir à bout de leurs plans politiques. Ce sont aussi les dispositions de la population valaque qui ont servi les objectifs des Assénides dès le début de leur rupture avec l'Empire. Pour en arriver à s'imposer à l'attention des contemporains, cette population a évidemment commencé à jouer un rôle économique et politique, étendant considérablement ses mouvements de part et d'autre de la chaîne de l'Hémus. Ces mouvements, dirigés sans aucun doute par les notables valaques (que certains auteurs considèrent comme pronoiars dans ce service d'éleveurs de bétail⁹) étaient entièrement en unisson avec toutes les initiatives qui vont suivre du fait de l'Etat bulgare, luttant pour sa restauration définitive et totale.

Avant d'en arriver cependant à cette restauration de l'Etat bulgare et des rapports compliqués Byzance—Bulgarie—population bulgare et valaque, il nous faut revenir en arrière et indiquer qu'à part ces mouvements pour ainsi dire spontanés, encore que souvent canalisés par le pouvoir byzantin contre lequel ils finissaient par s'insurger, il y a eu, au cours de cette longue période des XI^e et XII^e s., des mouvements de populations en sens contraire, c'est-à-dire en partance de la Thrace et de la Macédoine vers la Mésie et la Scythie Mineure, mouvements dirigés cette fois-ci par le pouvoir byzantin: ainsi sous le règne de Basile II y ont été transplantées des masses de la Macédoine occidentale.¹⁰ Le même empereur envoyait sur la côte de la mer de Marmara des habitants du Voléron, de la région de Serdica, comme plus tard Kalojean,¹¹

⁹ *G.G. Litavrin*, Vlachi v vizantijskich istočnikov X-XIII v., Jugo-Vostočnaja Evropa v srednje veka, Kišinev 1972, p. 127.

¹⁰ *Nicephori Gregorae Historiae*, ed. Bonn., pp. 26-27.

¹¹ V. ces indications dans le rapport de *D. Angelov*, Zusammensetzung und Bewegung in der byzantinischen Welt, XV^e Congrès international..., p. 5.

appliquant le même système pour son compte, transplantait des populations de la région de Salonique sur le rivage Danubien.¹²

Nous avons là un autre côté du problème. C'est l'application de cette politique de transfert de populations comme mesure stratégique.¹³ C'était en plus une sorte de complément à la tendance de repeupler les territoires désertés sur les zones-frontières. L'établissement de populations d'origine turke se trouvant insuffisant et surtout peu sûr, les paysans congénères qu'on y transportaient et qui recevaient le statut de stratiotes, suffisaient à combler les carences de la population productrice, surtout agricole.

Les luttes que les restaurateurs de l'Etat bulgare continuaient à mener contre Byzance dans les deux dernières décennies du XII^e s., celles de la Serbie encore non reconnue comme Etat indépendant, compliquaient en général la politique des Balkans, apposant leur cachet sur les mouvements des populations. Sans nous arrêter sur les débuts des Croisades (y-avait-il une poussée venant de Byzance ou non?¹⁴), nous ne pouvons pas remarquer que le résultat final avait apporté une inimitié plus ou moins ouverte qui opposait les Croisés aux autorités byzantines. Ceci amenait tout naturellement une tentative d'établissement de bonnes relations entre la Bulgarie et la Serbie d'une part et Frédéric Barberousse, de l'autre. Quoique ces tentatives n'aient pas donné de résultats palpables, il n'en est pas moins vrai qu'elles étaient diamétralement opposées aux sentiments qu'éprouvaient tout naturellement les populations balkaniques de quelque provenance qu'elles fussent, envers les Croisés qui traversaient la célèbre "Heerstrasse" en véritables envahisseurs. De là des déplacements en masse sur leur route, les paysans cherchant à se retirer vers les régions montagneuses — les Rhodopes et les flancs de l'Hémos. Les récits des auteurs byzantins de l'époque fourmillent en détails sur les brigandages des Occiden-

¹² *Ἰωακείμ τοῦ Ἰβηρίτου* Ἰωάννης Σταυράκιος, *Λόγος εἰς τὰ θαύματα τοῦ ἁγίου Δημητρίου, Μακεδονικά*, I, p. 369.

¹³ *P. Charanis*, *The Transfer of Population as a Policy in the Byzantine Empire*, *Comparative Studies in Society and History*, III, n. 2, 1961.

¹⁴ *Idem*, *Byzantium, the West and the Origin of the First Crusade*, *Byzantion*, XIX, 1949, pp. 17-36 (et la littérature dans cet article indiquée).

taux, sur les sentiments hostiles de la population “stable” à leur égard. La méfiance de part et d’autre rapprochait (quoique pour une période très limitée) de manière curieuse Grecs, Bulgares et parfois Arméniens (ceux-ci avaient été transplantés en Thrace à plusieurs reprises, la dernière étape connue étant celle du temps de Tzimisès¹⁵). Par contre, les Occidentaux, eux-mêmes mal reçus, étaient portés à juger sévèrement les “schismatiques”. Les fouilles archéologiques indiquent l’abandon à cette époque d’habitats en Thrace. Tel est le cas, par ex., des fouilles de Ljubenovo près de Haskovo.¹⁶ Cependant, comme je l’ai déjà remarqué, on ne peut pas se rendre compte s’il s’agit de populations quittant leurs foyers à cause des razzias des Coumanes ou du fait des Croisés.

Nous ne pouvons passer sous silence toutes les remarques sur les cas d’accueil solennel que les archontes grecs de la Thrace réservaient à un moment donné aux participants de la quatrième Croisade. De même, on ne peut pas mentionner le témoignage, si souvent répété, de Nicétas Choniâtès, sur l’hostilité des paysans de la Thrace envers l’aristocratie byzantine après la prise de Constantinople.¹⁷

Ces marques de mécontentement, voire de collaboration, existent toujours lors des grandes catastrophes politiques. Elles sont souvent l’expression du mécontentement contre un pouvoir impuissant à défendre ses sujets. C’est là une manifestation caractéristique de la psychologie des masses.

La quatrième Croisade marque une nouvelle étape dans les mouvements démographiques en Thrace orientale et méridionale. Il y a en premier lieu cet exode de la capitale byzantine que je viens de mentionner, lorsque le mécontentement social trouve un débouché. Mais il y a aussi l’envers de la médaille. Ces mêmes paysans de la Thrace qui raillaient les Constantinopolitains des couches supérieures tombés dans le malheur, déclenchaient une insurrecti-

¹⁵ *Idem*, *The Armenians in the Byzantine Empire*, Lisbon 1963, p. 48 sq.

¹⁶ *D. Aladžov*, *Materialnata kultura na S.-J. Bălgaria prez IX-XI v.*, in: *Slavjanite i sredizemnomorskijat svjat, VI-XI v.*, Sofia 1973, p. 159.

¹⁷ *G.G. Litavrin*, *Problema simbioza v latinskich gosudarstvach obrazovanyh na teritorii Vizantii, XV^e Congrès international...*, p. 17.

on armée contre les Latins au printemps de 1205. Ainsi, il ne peut être question de véritable collaboration entre les Occidentaux et les populations de la Thrace. Un autre exemple à l'appui, cette fois-ci dans l'ambiance bulgare, c'est le cas de Kalojean, soutenu par les Pauliciens contre les Occidentaux pour reconquérir la ville de Philippopolis.¹⁸

Par suite cependant de cette activité politique et militaire qui fut des plus effervescentes après 1204 (bataille d'Andrinople, complications dans les rapports entre le gouvernement de Nicée, l'Etat bulgare et les Latins), les mouvements démographiques marquèrent de manière plus sensible les villes que les campagnes dont la stabilité était pour ainsi dire "récupérable": attachés à la *stabilitas loci*, les habitants faisaient de leur mieux pour revenir dans leurs villages, la tempête passée.¹⁹

Je voudrais signaler aussi que la propriété foncière en Thrace n'a été marquée que beaucoup moins par l'influence occidentale. Une comparaison avec les fiefs en Morée, par exemple, ne pourrait être établie.²⁰ Les formes de la structure de la société occidentale ne se sont presque pas imposées en Thrace. Les traces de cette domination qui ne fut ni longue, ni constante s'estompèrent — elles ne laissent pas de vestiges dans la toponymie. En d'autres termes, les mouvements de la population se sont limités en allées et venues de groupes bulgares ou grecs s'éloignant de la plaine vers la montagne

¹⁸ B. Primov, Geoffroi de Villehardouin, četvrtijat krāstonosen pochod i Bālgarija, Annuaire de l'Université de Sofia (Section d'histoire et de philologie), 1948, pp. 92-96; G. Cankova-Petkova, Bālgarski i bālgaro-latinski otnošenija pri Kalojean i Boril, Izvestija na Instituta za Istorija, 21, 1970, p. 149; G. Prinzing, Die Bedeutung Bulgariens und Serbiens in den Jahren 1204-1219 im Zusammenhang mit der Entstehung und Entwicklung der byzantinischen Teilstaaten nach der Einnahme Konstantinopels infolge des 4. Kreuzzuges, München 1972, p. 54 sq. (et la littérature y attachée). Pour la littérature de base v. V. Zlatarski, Istorija na bālgarskata dāržava, III, Sofia 1934, p. 236 sq.

¹⁹ Cf. Quelques remarques chez H. Bibicou, Villages désertés en Grèce, Un bilan provisoire, in: Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e ss., Paris 1965, p. 364. Cf. aussi A.P. Každan, Centrostremitelnye i centrobežnye sily v vizantijskom mire (1081-1261), XV^e Congrès international..., p. 5.

²⁰ Cf. les principaux points de vue dans la littérature citée par Litavrin dans son rapport mentionné ci-dessus, note 17.

ou revenant vers les régions moins menacées, évoluant ainsi dans les limites de leur microclimat. Peut-être cela a-t-il contribué un peu plus au mélange habituel des populations déjà existantes, mais sans apporter de véritables changements d'ordre ethnique.

Il y a à cette époque un autre phénomène qui est en relation avec le mouvement des populations. C'est le nombre imposant des mercenaires que l'on affectait au service des grands chefs militaires et qui étaient d'origine turke plutôt que latine. Byzance possédait depuis longtemps des effectifs de ce genre. Les tzars bulgares s'en sont également servi, surtout à partir de la dynastie des Assénides. Quelques uns de ces mercenaires ont joué un rôle politique considérable: tel Manastras, le meurtrier supposé de Kalojean. Quelquefois ces mercenaires obtenaient aussi des propriétés terriennes. Il semble cependant que des installations de ce genre n'aient pas été plus fréquentes qu'à l'époque avant les Croisades, lorsque des groupes turks ont été installés quelquefois non seulement dans le Paristrion, mais aussi en Macédoine et en Thrace. Les traces dans la toponymie sont inexistantes, ce qui indique qu'elles n'ont pas eu d'effets sur la physionomie ethnique de la population de la Thrace.

Toutes ces indications montrent qu'au cours de la deuxième et troisième parties de la période envisagée, les grands événements politiques et, partant de là, les mouvements des populations, se sont portés plutôt vers la Thrace, laissant quelque répit aux régions au Nord de l'Hémus, car dans ces parages le pouvoir bulgare, rétabli dans ses centres principaux, s'occupait de la sécurité des lieux. Mais les plaines fertiles de la Thrace étaient trop à découvert pour pouvoir abriter pendant longtemps les "intrus", à l'exception de ceux qui s'accommodaient plus rapidement des conditions locales. Ceci ne signifie cependant pas que l'évolution de la société n'y suivait pas son train. Les formes de séparatisme d'avec le pouvoir central — byzantin ou bulgare — s'y imposaient de plus en plus. Or, ceci contribuait à faire durer un état de choses qui était peu caractéristique pour la Thrace au cours des périodes précédentes. La Thrace avait été considérée alors plus ou moins comme un territoire couvrant de loin la capitale. C'était donc un territoire protégé où régnait la sécurité en général. Après la prise de Constantinople elle perdait naturellement ce caractère de territoire affecté à sa défense. Les rapports politiques, fort compliqués, qui

suivirent, y maintinrent l'insécurité et l'aspect d'une zone constamment en proie aux mouvements des armées qui la croisaient. Les guerres, de même que les luttes intestines, continuaient d'y tailler des zones régionales passant de mains en mains, d'un gouvernement à un autre et y transformaient sinon l'aspect démographique, du moins la stabilité des populations bulgare et grecque. Et il devait en être ainsi jusqu'à la fin du XIV^e s.

DIE BEVÖLKERUNGSPOLITIK DER KOMNENEN - UND LASKARIDENKAISER

PETER WIRTH / MÜNCHEN

Die Bevölkerungspolitik der Byzantiner greift ohne Zweifel auf eine schon den alten Römern zur Tradition gewordene Institution zurück, insofern in dieser Ära ganze Völkerschaften auf Reichsboden verpflanzt oder umgesiedelt werden, zu Foederaten, zu Bundesgenossen des römischen Staates aufrücken, insofern fremde Völker umgekrempelt werden aus ehemals erbitterten Feinden des Imperiums zu dessen Verteidigern in vorderster Linie. Es mag genügen, aus der Spätantike das berühmte Beispiel der Ansiedlung der Goten herauszugreifen, ein Beleg, welcher freilich erst ins 4. nachchristliche Jahrhundert gehört, also in die Periode, welche von manchen Byzanzhistorikern bereits als frühbyzantinische Epoche in Anspruch genommen wird. Diese Politik hatte in römischer Zeit — dies sei nicht vergessen — ganz wesentlich ihre juristische Seite, mit der Ausweitung des Bürgerrechts. Ihre Maßnahmen haben in einer Zeit schwerster Bedrängnis durch die Flut der anstürmenden Völkerscharen der großen germanischen Wanderungsbewegungen mit dazu beigetragen das römische Kaiserreich in seinem politischen Bestand länger zu erhalten als dies auf der Basis der Verteidigung der Grenzen lediglich durch die Römer der einstigen Wiege und Kernlande des Imperiums möglich gewesen wäre. Wie viele andere politische Erfahrungswerte, Institutionen und Ideen haben die Byzantiner diese bewährte Einrichtung zum Zwecke der staatlichen Selbsterhaltung von den Römern übernommen und, wie in einigen Referaten hier bereits angedeutet wurde, über viele Jahrhunderte gepflegt. Vielleicht mag es voreilig erscheinen, schon jetzt im Vorgriff die Frage aufzuwerfen nach der zeitlichen Lebensdauer dieses politischen Instruments. Immerhin scheint es aus umgekehrter Perspektive folgerichtig, eine derartige Einrichtung auszuschließen für die Epoche völligen politischen Verfalls, als die Byzantiner sich des serbischen,

bulgarischen und namentlich türkischen Ansturms nur mit wechselndem Erfolg zu erwehren vermochten. Zweifelsohne scheint für diese Ära der zurückweichenden, stets von Gebietsverlusten begleiteten Verteidigung die tatsächliche Aufgabe und Rolle der angesprochenen Maßnahmen a priori auszuschließen. Und genau genommen nicht nur für sie: denn schon unter Kaiser Michael VIII. Palaiologos sollte angesichts der Entwicklung an West- und Ostgrenze zumindest im großen Maßstabe ein einschlägiges Handeln verunmöglicht worden sein. Die dann von Kaiser Andronikos II. ins Land gerufenen Katalanen haben sich ohne das Zutun der byzantinischen Zentralgewalt ihre Ansiedlung auf dem Boden Attikas und Athens gewählt. Die Periode der fränkischen Okkupation Griechenlands im Gefolge des Vierten Kreuzzuges schließt eo ipso ein selbständiges politisches Handeln von Byzantinern in weiten ehemals byzantinischen Ländereien aus. Ausgeklammert bleibt bei dieser Feststellung nur der verengte Einflußbereich des Kaiserreichs von Nikaia, worüber im weiteren noch zu sprechen sein wird. Im großen und ganzen sollte gegen Ende des 13. Jahrhunderts mit dem Zusammenbruch der byzantinischen Großmachtposition die tausendjährige Geschichte des Metoikismos fremder Völkerschaften ein Ende gefunden haben.

Wie stand es jedoch um dieses Problem in der letzten großen politischen Epoche der byzantinischen Geschichte vor der Katastrophe des Vierten Kreuzzuges, wie stand es um bevölkerungspolitische Siedlungsmaßnahmen unter den Komnenen?

Diese Epoche wird in unserem Zusammenhang gemeinhin gleichgesetzt mit den Schlagworten Kampf wider Petschenegen und Kampf gegen die Kumanen. Die Petschenegen sind bereits lange Zeit, ehe sie sich mit den Byzantinern in einen Kampf auf Leben und Tod verstrickten, in das Licht der europäischen Geschichte getreten: schon gegen Ende des 9. nachchristlichen Jahrhunderts erscheinen sie als Bundesgenossen der Bulgaren. Mit ihrer Hilfe gelang es dem Zaren Symeon, die Ungarn zu schlagen und durch diese militärische Entscheidung zum Aufbruch nach dem Westen zu veranlassen, welcher sie unmittelbar darauf in die Gebiete des Donaukniees und der später nach ihnen benannten ungarischen Tiefebene führte und seinerseits wiederum die verheerenden Beutezüge der Ungarn nach

Süddeutschland während des 10. Jahrhunderts nach sich zog, eine Auseinandersetzung, die in der berühmten Schlacht auf dem Lechfeld im Jahre 955 gipfelte. Soweit zur älteren historischen Rolle der Petschenegen. Im Jahre 943 tauchen sie im militärischen Gefolge des russischen Fürsten Igor an der unteren Donau auf. Ein Vierteljahrhundert später überfallen sie im Jahre 969, während Fürst Svjatoslav sich auf dem Heereszuge gegen die Bulgaren befand, dessen Residenz Kiew und zwingen den russischen Fürsten zur Rückkehr. Im Kampfe mit den Petschenegen am Dnjepr sollte der Herrscher wenige 2 Jahre später (971) auf dem Rückmarsch nach der verheerenden Niederlage gegen die Byzantiner bei Silistria sein Leben verlieren.

Mit dem Siege der Byzantiner über die Bulgaren und der Vernichtung von Samuels Zarenreich sowie dem Ausscheiden der Russen aus dem Kräftespiel auf dem Balkan seit dem Tode Svjatoslavs hatte sich an der unteren Donau ein politisches Vakuum gebildet. Diese Situation machte sich die nach dem Westen drängenden Petschenegen drei Generationen später um die Mitte des 11. Jahrhunderts zunutze und fallen im Jahre 1048 über die untere Donau auf byzantinischem Reichsboden mit dem Ziele der Landnahme ein. Die Versuche, die Invasoren militärisch zurückzuweisen, schlugen fehl. Byzanz sah sich genötigt, den Eindringlingen Land zur Besiedlung zu überlassen und sich durch Zahlungen vor weiteren Zudringlichkeiten zu sichern. Gleichwohl blieben auch die nach folgenden Jahrzehnte von der wechselnd erfolgreichen militärischen Auseinandersetzung mit ihnen bestimmt. Andererseits erscheinen sie um diese Zeit jedoch auch als Söldner in byzantinischen Diensten, so im Heere Kaiser Romanos' IV. Diogenes, welches in der Schlacht von Mantzikert im Sommer 1071 im Kampf gegen die Seldschuken eine vernichtende Niederlage hinnehmen mußte. Die eigentliche Kraftprobe mit dem unruhigen Nomadenvolke stand den Byzantinern erst noch bevor: in den achziger Jahren des 11. Jahrhunderts lebte unter Kaiser Alexios I. der Konflikt mit den Petschenegen erneut auf und gipfelte schließlich in der dramatischen Belagerung Konstantinopels im Jahre 1090. Angesichts ihres Bündnisses mit dem Emir von Smyrna Tzachas, welcher die Blockade der byzantinischen Hauptstadt seinerseits zur See übernahm, schien der Untergang Konstan-

tinopels nur eine Frage der Zeit. Eine Rettung des Reiches aus eigener Kraft war ausgeschlossen. Es war vielmehr der militärischen Parteinahme der Kumanen für Byzanz zuzuschreiben, wenn das Imperium aus dieser ausweglosen Situation gerettet ward. Die Schlacht am Levuniongebirge vom 29. April 1091 führte zu einem furchtbaren Blutbad unter den unterlegenen Petschenegen. Wesentliche Teile des Volksstammes dürften damals untergegangen sein. Dieser Aderlaß sollte der Grund gewesen sein, weshalb Byzanz seither eine volle Generation vor weiteren Auseinandersetzungen mit dem unsteten asiatischen Reitervolk bewahrt wurde. Der Kampf lebt erst unter Kaiser Johannes II. wieder auf, als petschenegische Scharen erneut über die untere Donau vordringen und ihre Raubzüge bis nach Thrakien und Makedonien auszudehnen vermögen. Diese Epochejahr 1122 setzt aber auch zugleich den endgültigen Schlußstrich unter die Kämpfe und die selbständige Geschichte dieses Volkes: der große Geschichtsschreiber der Komnenenära Johannes Kinnamos formuliert die Konsequenzen der letzten Schlacht zwischen Byzantinern und Petschenegen wie folgt: ὅτε καὶ τῶν ἄλλων, ὅσοι φυγῇ τὴν σωτηρίαν ἐπραγματεύσαντο, οἱ πλείους τῷ φίλτρῳ τῶν ἐαλοκότων αὐτόμολοι βασιλεῖ γεγονότες, εἰς ἥθη τε τὰ Ῥωμαίων ἀπήχθησαν καὶ στρατιωτικοῖς ἐγγραφέντες καταλόγοις ἐπὶ μακρὸν διετέλεσαν.¹ Der Historiker unterscheidet demnach zwei Restgruppen dieses Stammes: einen zahlenmäßig geringeren Teil, welcher sich nach der Schlacht des Jahres 1122 durch die Flucht in die Freiheit zu retten vermochte, der indes rein umfangmäßig unbedeutend gewesen sein muß, da die Petschenegen seither aus der Geschichte gänzlich schwinden, und andererseits einen größeren Teil, welcher in byzantinische Gefangenschaft geriet oder durch das Gefangenenschicksal seiner Angehörigen bewogen sich selber freiwillig in griechische Botmäßigkeit begab. Die heerestauglichen männlichen Petschenegen wurden, wie von Kinnamos angedeutet, zum Teil für das byzantinische Heer rekrutiert. Einer Interpretation innerhalb der Aussagen des Geschichtsschreibers bedarf lediglich die Wendung εἰς ἥθη τε τὰ Ῥωμαίων ἀπήχθησαν (p. 8, lin. 20 sq. ed. Bonn.). ἥθη ist hier unzweifelhaft in dem der griechischen

¹ p. 8, 18 sqq. ed. Bonn.

historiographischen Literatur seit Herodot vertrauten Sinne 'Wohngebiet, Wohnsitz' zu verstehen. So haben alle Interpreten die Stelle schon bislang gedeutet. Es wäre unsinnig, an eine übertragene Bedeutung wie dt. 'Charakter' zu denken: nicht auf eine sittenmäßige Verschmelzung des unterworfenen Volkes mit den Byzantinern ist in diesen eindeutig realpolitischen Formulierungen des Historikers angespielt, sondern auf die gewaltsame Deportation und Umsiedlung, auf die gezielte, von künftiger Gefährdung des Reiches befreiende Streuansiedlung der Petschenegen, deren Mentalität und Gesittung forciert zu adaptieren den Byzantinern, für die alle fremden Völkerschaften unter die 'Barbaroi' rechneten, ein zweitrangiges Anliegen verbleiben mußte.

Die zweite große militärische Auseinandersetzung dieser Epoche, welche gleichfalls in einen μετακτισμός des besiegten gegnerischen Volkes mündete, war die Konfrontation mit den Kumanen. Sie treten später als die Petschenegen in das Licht der ost- und südosteuropäischen Geschichte. Auch sie rechnen zur Gruppe der asiatischen Steppenvölker. auch sie verunsicherten die seßhaften Völkerschaften Rußlands und des Balkans über lange Zeit. Unter ihrem Ansturm verlor bald nach der Jahrhundertmitte des 11. nachchristlichen Säkulums der aus der asiatischen Steppe nach Rußland eingewanderte Stamm der Uzen seine Wohnsitze in der Ukraine und drang auf der Suche nach einer neuen Heimat über die Donau auf dem Balkan ein (1064). Eine Generation später finden wir die Kumanen, wie schon angedeutet, im Kampf gegen die Petschenegen auf Seiten der Byzantiner (1091). Wenig später brechen sie selbst in byzantinisches Gebiet ein und dringen bis nach Adrianopel vor. Wie die Petschenegengefahr so hat Kaiser Alexios I. Komnenos auch die Bedrohung durch die Kumanen militärisch erfolgreich gemeistert. Noch unter ihm finden wir bereits Kumanen als Söldner im griechischen Heer. Wesentliche Teile des Volksstammes wurden von dem Kaiser südlich der Donau angesiedelt. Die Kumanen machen erst wieder knapp ein Jahrhundert später, als der Aufstand des Jahres 1185 zur Gründung eines neuen, sogenannten Zweiten bulgarischen Reiches führte, als Bundesgenossen der Aufständischen von sich reden. Ein halbes Jahrhundert später stehen sie im Kriege zwischen Johannes III. Vatatzes und Zar Ivan Asen II. erneut auf Seiten der Bulgaren. Der

Einbruch der Mongolen vertrieb die Kumanen aus den bulgarischen Gefilden. Johannes III. Vatatzes nutzte, wie uns die Geschichtsschreiber Georgios Akropolites² und Nikephoros Gregoras³ referieren, die Gelegenheit, den unruhigen Stamm mit der Ansiedlung als Soldatenbauern in Thrakien, Makedonien und Kleinasien endgültig zu zersplittern.

Gegenüber der mehr oder weniger zwangsweisen Umsiedlung der Petschenegen und Kumanen treten zweifelsohne alle übrigen hier zu nennenden geschichtlichen Vorgänge an Bedeutung in den Hintergrund. Bereits in der Zeit vor unserer Epoche vollzieht sich die Auseinandersetzung mit den Uzen. Sie treten schlaglichtartig im Jahre 1064 in das Licht der balkanischen Geschichte, als sie, wie erwähnt, von den Kumanen aus Südrußland verdrängt, in byzantinisches Gebiet einfallen. Ihre Plünderungszüge führten sie bis in die südlichen Gebiete Griechenlands. Einer militärischen Auseinandersetzung großen Stils entgingen die Byzantiner lediglich deshalb, weil eine Seuche große Teile dieses Volkes wegraffte. Ihre Reste zogen zu überwiegendem Teile vor, byzantinischen Boden auf dem Weg über die Donau zu verlassen. Lediglich eine kleinere Gruppe des Stammes wurde nach kaiserlichen Weisungen auf balkanischem Reichsgebiet angesiedelt. Dies geschah jedoch, wie bereits angedeutet schon unter den vorkommenischen Herrschern.

Aus ethnographischer Sicht von wesentlich geringerer Bedeutung sind demgegenüber die Nachrichten der Geschichtsschreibung des 12. Jahrhunderts über zwei weitere Beispiele völkischer Teilverpflanzung: Kaiser Johannes II. siedelte nach dem Bericht des Niketas Choniates⁴ eine große Anzahl Serben auf kleinasiatischem Boden in der Eparchie Nikomedeia an. Johannes Kinnamos⁵ berichtet von einer ähnlichen Zwangsumsiedlung serbischer Kriegsgefangener nach der Eroberung der Stadt Galitza durch Kaiser Manuel I. in die Stadt Serdica und andere Orte des Reiches.

² I, 65 ed. Heisenberg.

³ I, 37 ed. Bonn.

⁴ p. 23, 11 ed. Bonn. = 17, 50 ed. van Dieten.

⁵ p. 103, 11 ed. Bonn.; vgl. dazu G. Ostrogorsky, Geschichte des byzantinischen Staates,³ Mchn. 1963, S. 324.

Ein gleiches Schicksal erlitten zehntausend ungarische Gefangene, welche Kaiser Manuel I. nach dem Ende der militärischen Auseinandersetzungen der sechziger Jahre auch nach dem mit König Geza II. geschlossenen Frieden zurückhielt.⁶ Die hiermit verbundene Zielsetzung wird von der historiographischen Überlieferung umrissen mit den Schlagworten: Gewinnung von Soldatenbauern und Mehrung der Steuer erbringenden Bevölkerung.

Wir beschließen die Deskription einschlägiger Vorgänge mit einem Beispiel, welches bislang der Forschung unbekannt geblieben ist: Eustathios von Thessalonike berichtet in seiner Rede auf die Siege Kaiser Manuels I., welche der bekannte Bischof nach Ansicht des Herausgebers W. Regel⁷ mit einiger Sicherheit im Jahre 1178 hielt — eine Datierung, welcher V. Laurent⁸ und A.P. Kazdan⁹ beipflichten — unter anderem ausführlich über die schweren Kämpfe der Byzantiner auf kleinasiatischem Boden wider die dort zur Küste drängenden Turkmenen. Im Sommer des Jahres 1178 kam es schließlich am Ufer des unteren Mäander zu einer außergewöhnlich blutigen militärischen Kraftprobe, welche vorläufig einen Schlußstrich unter die expansiven Bestrebungen der eingedrungenen Nomaden zog. Eustathios weiß in diesem Zusammenhang im Anschluß an die Schilderung der Schlacht Folgendes zu berichten: ἦν γὰρ χρόνος οὐ πολὺς ὁ πρὸ τῶν ἄρτι πτωμάτων τῶν βαρβαρικῶν, καὶ εἶδομεν οἱ Θετταλοὶ σπείρας ὄλας ἀνδρῶν, οὓς καὶ αὐτοὺς ἢ τῆς Ἄγαρ κοιλία πληθυνομένη ταῖς διαδοχαῖς προήγαγε, μέσῃν τὴν ἡμετέραν ἐλαύνοντας ... καὶ ἐφантаζόμεθα καὶ ἐν αὐτοῖς κένωσιν μὲν τῆς τῶν βαρβάρων, μεταγγισμὸν τῶν αὐτῆς ἐνοίκων εἰς τὰ ἡμέτερα καὶ μεταφύτευσιν πρέπουσαν βασιλεῖ τῷ καλῷ γεωργῷ..., γῆν δὲ ἐκείνην τὴν παρασχεδὸν ἡμῖν οὖσαν, καὶ ἑτέραν καὶ ἄλλην, τὰς πανταχοῦ τῆς Εὐρώπης, ἐν αἷς τὸ Ἄγαρηνὸν φυλὸν κατέσπαρται, εἴη ἂν εὐεπήβολος ἄνθρωπος ὁ νέαν ἐπονομάσας Περίσιδα ἢ καὶ γῆν

⁶ Kinnamos p. 120, 5 ed. Bonn.; vgl. dazu Ostrogorsky, a. a. O., S. 324.

⁷ *Fontes Rerum Byzantinorum* ed. W. Regel p. XII.

⁸ Artikel Eustathe, *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.* XVI (1967) Sp.37.

⁹ *Vizantijskij publicist XII v. Evstafij Solunskij*, *Viz. Vrem* 27 (1967) 95.

Εὐρωπαϊαν Περσῶν· οὕτων αὐτοὶ ἐν ἡμῖν πεπλήθυνται, οἱ μὲν πλείους ἄκοντες, πολλοὶ δὲ καὶ ἐκόντες, μετοικιζόμενοι καὶ ἀποικιζόμενοι. Als Söhne der (H)agar bezeichnet Eustathios im Rückgriff auf den Namensschatz der Septuaginta, wie dies andere Partien erhärten,¹⁰ in Unterscheidung von den Seldschuken, welche der Literat stets als Ἰσμαηλῖται oder Πέρσαι apostrophiert, in allen einschlägigen Stellen seiner Schriften gleichbleibend die Turkmenen. Von ihnen berichtet der Erzbischof, daß schon vor ihrer militärischen Niederlage auf kaiserlichen Befehl zahlreiche ihrer Stammesangehörigen aus Kleinasien nach Thessalien in Marsch gesetzt wurden. Es ist dann im weiteren expressis verbis vor einer nachgeraden Vakuierung ihrer bisherigen Wohnsitze und von einer Metaphyteusis, also eindeutig von einer völkischen Verpflanzung beträchtlicher Teile des Stammes von asiatischem auf europäischen Reichsboden und ihrer zusätzlichen Zersplitterung über weiteres Gebiet die Rede. Eustathios mißt diesem Vorgang eine derart einschneidende Tragweite zu, daß er sich gerechtfertigt wähnt, die neuen europäischen Wohnsitze der Turkmenen als *Neupersien* oder *europaisches Persien* zu deklarieren. Diese Nachricht rundet in gewissem Sinne die schon bisher bekannten geschichtlichen Zeugnisse über einschlägige Vorgänge während der Komnenenära ab: das Gesamtbild dieser Erscheinung bekundet, daß die Kaiser dieser Epoche in allen Reichsteilen, sieht man von Italien ab, wo derlei Maßnahmen im Bereiche Siziliens und Unteritaliens unter anderem selbstverständlich a priori schon der schwierige Transport auf dem Schiffswege entgegenstand, sich dieser seit langem vertrauten Institution im Dienste der Sicherung des Reiches und seiner Grenzen weiterhin bedienten. Das kurz berührte Beispiel der Kumanen dokumentiert darüber hinaus, daß Ähnliches auch noch für die Ära der Laskariden gilt.

Diese enarrative Überschau stellt, seien wir uns dessen bewußt, auch wenn hier teilweise neues Material zu diesem Problemkreis unterbreitet werden konnte, zahlreiche weiterführende, zumindest auf der Basis lediglich des Quellenbefunds der Komnenenära nur schwer zu beantwortende Fragen, wie etwa die nach der Art der

¹⁰ Vgl. beispielsweise *Fontes Rerum Byzantinorum* ed. W. Regel p. 19, 15; 64, 13. 21; 67, 15 u. o.

sicherlich überwiegend in Betracht kommenden ländlichen Ansiedlung. Waren dies Streudörfer, von ethnischen Nachbarn durch völkisch fremde Umgebung getrennt, waren dies bevorzugt Einzelkaten? Gab es im Gegenteil zusammenhängende ländliche Wohngebiete? In wieweit hatten die Neusiedler Rodungs- oder Entwässerungsaufgaben am Beginne ihres neuen Lebens zu bewältigen? Wie stand es um die rechtliche Stellung dieser ins Reich inhärteten Barbaren? Wie stand es um die gemeindliche Verfassung derartiger Niederlassungen? Zumindest ein Zeugnis dieser Ära weist gegenüber der in überwiegendem Maße wahrscheinlichen ländlichen Ansiedlung auf Stratiotengütern auffallend genau in die entgegengesetzte Richtung, wenn in einer der herangezogenen Partien bei Johannes Kinnamos von einer städtischen Eingliederung von Serben in der ethnisch dominierend von bulgarischen Bevölkerungselementen geprägten Stadt Serdica die Rede ist.¹¹

Eine überzeugende Antwort auf diese demographischen Fragestellungen ist zum einen von einem geschichtlichen Längsschnitt zum Problem des *μετοικισμός* von der Spätantike bis zum 13. Jahrhundert zu erwarten, zahlreiche Aufschlüsse zum anderen von der historisch-geographischen Aufgabenstellung, wie sie in jüngster Zeit die Österreichische Akademie der Wissenschaften mit großem Erfolg in dem Unternehmen der Tabula Imperii Byzantini in Angriff genommen hat, sowie weiterhin von einer detaillierten sprachlichen Untersuchung aller Personen -, Orts- und Flurnamen auf der Grundlage jener methodischen Prinzipien, wie sie in anderem Zusammenhang Max Vasmer mit großem Erfolg angewandt hat.

In toto möchte diese Problemstellung dokumentieren, welche harte, an den Realitäten orientierte Politik in Byzanz über ein Jahrtausend verfolgt ward. In diesem Byzanzbilde bleibt kein Platz für die verklärende Pseudoromantik neuzeitlicher historischer Romane. Es waren dies harte, ja brutale politische Entscheidungen, diktiert von der Bedrohung des byzantinischen Staates wie im Beispiel der Petschenegen, Kumanen und Turkmenen, diktiert teilweise, wie im Falle der Umsiedlung serbischer und ungarischer Kriegsgefangener, aber auch sozusagen von der Staatsraison,

¹¹ A. a. O. p.103, 11 ed. Bonn.

insofern es galt, die Institution des Stratiotenbauerntums und die Steuerkraft des Reiches zu erhalten. Es bleibt eine kaum überzeugende Rechtfertigung, wenn der berühmte Redner Eustathios von Thessalonike diese realpolitischen Maßnahmen von der Staatsidee her aufwertet und verbrämt und Kaiser Manuel I. preist als den 'guten Bauern, der die Völker verpflanzt'.¹² Vielleicht verkörpert dieser zuletzt erwähnte Passus aber andererseits in unserem Zusammenhange ein wichtiges ideologisches Schlüsselzeugnis, welches den μετοικισμός einer realitätsbezogenen Tagespolitik einzuordnen versucht in die umspannende Konzeption der auf dem Fundamente der christlich-göttlichen Ordnung dieser Welt entwickelten byzantinischen Herrscher - und Reichsidee.

Von anderen, freiwilligen Wanderungsbewegungen, die hier bewußt ausgeklammert blieben, war in der bisherigen Diskussion bereits die Rede, sei es die türkische Landnahme in Kleinasien der zweiten Hälfte des 11. Jahrhunderts — sie fällt vor unsere Zeit, daneben von dem Drang vom flachen Land in die Stadt, ein Vorgang, den wir gleichfalls bewußt außer Betracht ließen.

Abschließend nur noch ein Wort zum schon diskutierten Assimilationsprozeß: dieser, glauben wir, sollte weniger aus ethnischer und kultureller Perspektive angegangen werden. Er setzt vielmehr in erster Linie eine gemeinsame Sprache voraus. In dem Moment, in dem die verpflanzten Völker des Griechischen begannen mächtig zu werden, setzt auch der Assimilationsprozeß ein, welcher bei allen benannten völkischen Gruppen erstaunlich rasch zu einer Verschmelzung mit dem griechischen Element führt. Mit anderen Worten: l'assimilation des peuples ce n'est pas un problème ethnique, mais un problème d'une langue commune.

¹² *Fontes Rerum Byzantinorum*, or. IV ed. Regel, p. 78, 28/79, 1.

RESUMÉ DES DISCUSSIONS

Comme pour les deux premiers Symposia (1969 et 1973), ce résumé a été compilé par Fr. THIRIET, organisateur du Colloque. De toute façon l'enregistrement complet des discussions a été assuré sur bandes magnétiques et les collègues intéressés peuvent demander une copie de tout ou partie de la bande, en s'adressant à

Fr. E. THIRIET

Faculté des Sciences historiques (Moyen âge)

Université des Sciences humaines

Palais universitaire

F-67084 STRASBOURG Cédex.

1. Sur la communication de Mme EVERT-KAPPESOWA.

M. J. FERLUGA met en garde contre le concept slave, qu'il importe de ne pas généraliser à l'excès. A propos de la Loi agraire, il est évident que des groupes importants de Gréco-Byzantins sont restés en territoire occupé par les Slaves.

Mme Kappesowa approuve la prudence de M. Ferluga; au reste, les Slaves n'étaient pas tous casés sur des terres byzantines.

M. A. DUCELLIER pose le problème, selon lui important, de l'adaptation au climat méditerranéen, auquel les Slaves n'étaient pas accoutumés; ainsi, l'assolement triennal est une technique impensable dans les zones méditerranéennes...

Mme Kappesowa, sans répondre à la question soulevée par M. Ducellier, estime que l'osmose ethnique est allé assez loin: beaucoup de Slaves se sont rapidement assimilés.

De son côté, Mme TĀPKOVA-ZAIMOVA pense qu'il ne faudrait pas trop insister sur l'assimilation. En effet, dit-elle, l'Empire byzantin n'a jamais eu une politique d'assimilation

vraiment claire. Elle insiste sur le fait que les Slaves n'ont pu s'installer dans les villes avant le IX^e siècle.

Tout cela est vrai, répond Mme Kappesowa, mais il est intéressant de noter la rapide christianisation des groupes slaves. Devenus chrétiens orthodoxes, ces groupes apparaissaient fort proches des autres "douloi" du Basileus.

2. Sur la communication de M. J. FERLUGA.

M. DUCELLIER insiste sur l'assimilation des aristocraties "barbares" qui, toutes, entendaient bien faire partie totalement de l'aristocratie byzantine; le cas des Arméniens est significatif.

M. FERLUGA répond que les nationalités n'étaient pas alors aussi tranchées que de nos jours. La langue, la religion sont les éléments les plus solides pour exprimer la "nationalité". Par ailleurs, il évoque la diaspora arménienne vers la Cilicie et le haut-Euphrate (Malatya). Il pense qu'il conviendrait d'analyser chaque groupe ethnique, afin de connaître les points précis grâce auxquels chaque "nationalité" s'individualisait.

3. Sur la communication de M. P. WIRTH.

Aux diverses remarques qui lui sont présentées, notamment par M. J. IRMSCHER, M. WIRTH répond que, grâce aux mariages mixtes entre groupes différents, l'assimilation pouvait être parfaitement réalisée au bout de la deuxième génération ou, à tout le moins, de la troisième.

4. Sur la communication de Mme TĂPKOVA-ZAIMOVA.

Mme Tapkova-Zaïmova s'étant basée sur les résultats de recherches archéologiques pour tenter de définir les groupements ethniques installés en Thrace, des questions lui sont posées par MM. FERLUGA, NĂSTUREL, STANESCU et WIRTH à propos de la valeur des fouilles ainsi exploitées. Mme TĂPKOVA-ZAIMOVA répond que toutes les découvertes archéologiques faites jusqu'à

présent nous fournissent que des résultats trop vagues de seul point de vue ethnique; il convient donc de rester prudents pour juger d'hypothèses, établies d'après des observations fort incomplètes, dont acte...

5. Sur la communication de Mme V. HROCHOVA.

MM. BALARD et DUCELLIER rendent hommage au travail de Mme Hrochova; toutefois, ils évoquent divers problèmes liés à la présence latine au XIIe siècle: quelle était la répartition des Génois et des Vénitiens en Grèce et en Mer Egée? comment se trouvait le marché de l'huile? Il semble que ces problèmes soient mieux connus à la fin du XIIIe siècle; auparavant, on ne peut guère bien voir l'importance exacte des colonies marchandes ni celle du trafic.

6. Sur la communication de Mme H. KÖPSTEIN.

Sur le statut des esclaves dans l'Empire byzantin, des précisions intéressantes sont apportées par MM. IRMSCHER, FERLUGA et KODER. A propos des Bogomiles, on ne peut dire avec certitude qu'ils ont été asservis; l'état actuel de la documentation n'autorise pas une réponse décisive dans ce domaine.

7. Sur la communication de M. P. SCHREINER.

Tout se tient autour du chiffre des "Latins" présents à Constantinople: 60.000, 80.000 ou même, simplement 20.000 ou 30.000; on ne saurait le dire exactement. M. NĂSTUREL annonce alors qu'un groupe de savants roumains accomplit un travail énorme d'analyses démographiques effectuées à partir des recensements ottomans. Ces résultats permettront sans doute des estimations dignes de foi.

8. Sur la communication de M. D. NICOL.

Malgré la prudence de M. NICOL qui vient d'évoquer la fusion culturelle et de noter une osmose relative entre Grecs et Latins, les Collègues présents, notamment MM. CARILE et BALARD,

affirment leur scepticisme. Certes, on peut bien parler de mariages mixtes; on signale quelquefois des mariages "à la sauvette" de marins "latins" avec des esclaves circassiennes, arméniennes ou géorgiennes... Observons qu'il s'agit d'unions conclues entre les éléments les plus inférieurs de la population de l'Empire. On ne saurait donc affirmer que l'osmose a revêtu une importance notable au niveau des aristocraties. En lisant les chroniqueurs comme G. Akropolite et G. Pachymère, on se persuade que l'osmose était devenue singulièrement difficile après la prise et le pillage de Constantinople, en avril 1204.

9. Sur la communication de M. J. RICHARD.

A propos du peuplement latin à Chypre au XIII^e siècle, il faut remarquer, pensent MM. BALARD et THIRIET, que ces Latins viennent, le plus souvent, des terres de Palestine et de Syrie, chassés par la reconquête musulmane de ces régions. Le grand mérite de l'exposé fait par J. Richard vient précisément d'avoir tenté de séparer les deux courants d'apports latins, celui venu d'Occident, assez faible, et celui venu de la Terre Sainte, plus important entre 1240 et 1291.

10. Sur les communications de MM. P. NĀSTUREL et E. STANESCU.

Les Valaques ou Vlaques étaient nombreux en Roumanie gréco-latine: les deux auteurs en conviennent. Ils paraissent moins d'accord sur leur répartition comme sur leurs modes de vie: Nomades ou sédentaires? C'est le premier delimne qui se trouve, au demeurant, vite résolu, les Valaques apparaissant, en fait, nomades ici et sédentaires là. Les deux auteurs s'opposent davantage à propos des sites où se sont établis, *en nombre*, des Valaques. La discussion trouve, malgré tout, une solution d'apaisement dans les efforts des deux auteurs pour parvenir à une collaboration scientifique plus approfondie.

11. Sur la communication de Mme I. MELIKOFF.

Comme le dit M. Ducellier, Mme Mélikoff a apporté au Colloque la note orientale qui lui manquait un peu: la conquête de Sébaste par les Danismendites révèle, en effet, que l'installation turque en Cappadoce s'est faite dès la fin du XI^e siècle et que les efforts tentés par le basileus Alexis 1^{er} Comnène n'ont eu que des résultats fort médiocres.

12. Sur la communication de M. P. RACINE.

L'auteur met bien en relief la force de l'émigration italienne en Méditerranée orientale, notamment dans la seconde moitié du XIII^e siècle: les Génois s'installent alors à Chypre, sur la côte occidentale de l'Anatolie et à Constantinople, tandis que les Vénitiens se font toujours plus nombreux en Crète, où il leur fallait lutter contre les insurgés conduits par la famille archontale des Kalergis.

Diverses interventions émanant de MM. Balard, Carile, Racine et Thiriet précisent les données du problème des émigrants: les conditions de leur installation diffèrent beaucoup selon qu'ils partaient comme feudataires, marchands ou artisans.

13. Sur la communication de M. A. CARILE.

Avec une ferme prudence, Ant. Carile a donné une leçon sur les mouvement de population et sur la colonisation des terres romaniotes, en partant des données numériques offertes par les soldats croisés de 1204. MM. Balard, Richard et Thiriet adressent leurs remerciements à A. Carile et sollicitent de sa part certains éclaircissements à propos de la place tenue par les Pisans à Constantinople et en Bithynie.

M. Carile répond que l'immigration pisane est encore l'une des plus mal connues; il pense, cependant, que les Pisans ont bénéficié de l'amitié vénitienne; aussi se sont-ils, pour la plupart, regroupés à Constantinople entre 1205 et 1220. Leur nombre précis est impossible à connaître.

—RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX—
présenté par Michel BALARD
(Université de REIMS)

M. M. Balard passe en revue les communications présentées selon deux grands axes:

- les mouvements des peuples jusqu'au XII^e siècle;
- l'intrusion des Occidentaux en Romanie en 1204-1210, qui transforme l'Empire dans sa physionomie et dans ses assises.

La date de 1204 demeure, en effet, la date-charnière: jusqu'à cette date, les peuples qui sont venus en Romanie ont été assez bien acceptés, voire même assimilés. En revanche, après 1204, les Occidentaux ont constitué une masse mal acceptée.

M. Balard insiste sur le problème de la répartition entre sédentaires et nomades qu'ont bien mis en lumière les exposés sur les Slaves (Mme E. Kappesowa, MM. Ferluga, Nasturel et Stanesco sur les Valaques).

Il prend l'exemple des Normands pour examiner le problème de l'intégration et montre que, pour être acceptés comme sujets byzantins, trois conditions sont nécessaires:

- adoption du grec comme langue de communication;
- conversion à l'Orthodoxie;
- liens familiaux (question des mariages mixtes).

M. Balard évoque encore d'autres problèmes: colonisation "profonde" ou comptoirs marchands? Assimilation ou symbiose ou, même, simple coexistence? Il procède également à un examen rapide d'un problème important: quelles furent les conséquences de l'apport des nouveaux éléments sur la physionomie des campagnes et des villes byzantines? Ainsi, J. Koder a dit que les Slaves se sont établis en grand nombre dans la péninsule hellénique, notamment au Péloponnèse, comme le prouvent les repères toponymiques...? C'est parfait, mais comment étudier les conséquences de ces apports massifs sur la vie des villages grecs? Il conviendrait donc, selon le rapporteur, de lancer cette recherche, à

l'aide des chroniques, des Vies de Saints et des *catastica* byzantins.

Selon M. Balard, une autre question importante se pose: l'autorité impériale a-t-elle contrôlé tous les mouvements de population?

On le voit parfaitement: les communications du 3ème SYMPOSION BYZANTINON de STRASBOURG suscitent des problèmes neufs. Cela révèle l'intérêt de pareilles rencontres, où un petit nombre de spécialistes examinent un problème concret, et *un seul*.

CONCLUSION DES DÉBATS et QUATRIÈME SYMPOSION

F. THIRIET remercie avec chaleur et félicite M. Balard, dont le rapport final a bien montré les résultats provisoires et les perspectives d'une recherche plus systématique.

En ce qui concerne la publication des *Actes*, F. Thiriet remercie vivement A. M. HAKKERT pour son aide si précieuse, dont témoigne de tome V des *Byzantinische Forschungen*, où se trouvent rassemblés tous les rapports présentés à l'occasion du deuxième Symposium consacré aux *îles de l'Empire byzantin*. Un seul regret: La parution vraiment très tardive de ce volume (juin 1977).

A. M. Hakkert dit sa ferme détermination de mener à bien, dans un délai de deux ans, l'édition des *Actes* du présent Colloque. F. Thiriet prie donc tous les participants de revoir leurs manuscrits avant le 1er avril 1978; quand il sera en possession de toutes les communications, il les reverra une dernière fois et les enverra à notre Ami A. M. Hakkert: le volume devrait ainsi sortir avant le 31 décembre 1979.

L'assemblée passe ensuite au thème du prochain Symposium de Strasbourg, désormais devenu une sorte d'institution. D'emblée les présents s'engagent vers une question portant sur la fin de Byzance.

Après un débat très animé, le thème retenu à l'unanimité est:

**CULTURE ET SOCIÉTÉS EN ROMANIE GRÉCO-LATINO-
TURQUE AU XV^e SIÈCLE.**

Après avoir une dernière fois exprimé sa reconnaissance aux assistants et à tous les Amis qui ont suivi les travaux du Colloque, F. Thiriet déclare terminés les travaux du troisième SYMPOSION et donne rendez-vous à Strasbourg pour le mois de septembre 1982.¹

¹ Il était impossible de fixer le prochain Symposion à 1981, en raison de la tenue, cette année-là, du XVIème Congrès international des Etudes byzantines.